This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06935871 5

Loiseleur
DBF

~~1116~~
DBK
LIBRARY

Prime.

LES

RÉSIDENCES ROYALES

DE LA LOIRE

PAR JULES LOISELEUR

Bibliothécaire de la ville d'Orléans

AVEC GRAVURES SUR BOIS REPRÉSENTANT LES CHATEAUX

DE CHAMBORD, BLOIS, CHAUMONT, AMBOISE, CHENONCEAUX

DESSINÉES PAR A. RACINET

D'APRÈS ANDROUET DU CERCEAU, ISRAEL SILVESTRE, ETC.

PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

Presented to the
Astor Library,
by
Joseph Rice
Nov. 29, 1873.

LES

RÉSIDENCES ROYALES

DE LA LOIRE

837.E

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LES CRIMES ET LES PEINES DANS L'ANTIQUITÉ ET DANS LES TEMPS MODERNES, 1 vol. gr. in-18 jésus. Paris, Hachette, 1863.

LE CHATEAU DE GIEN-SUR-LOIRE, 1 vol. in-8 (épuisé).

ÉTUDE SUR LE CONSEILLER DE FRANCE GILLES BERTHELOT, CONSTRUCTEUR DU CHATEAU D'AZAY-LE-RIDEAU, ET SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES A SON ÉPOQUE, broch. gr. in-8. Tours, Ladevèze.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LES RÉSIDENCES ROYALES DE LA LOIRE

PAR JULES LOISELEUR
Bibliothécaire de la ville d'Orléans

AVEC GRAVURES SUR BOIS REPRÉSENTANT LES CHATEAUX

DE CHAMBORD, BLOIS, CHAUMONT, AMBOISE, CHENONCEAUX

DESSINÉES PAR A. RACINET

D'APRÈS ANDROUET DU CERCEAU, ISRAEL SILVESTRE, ETC.

PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
PALAIS-ROYAL, 17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1863

Tous droits réservés.

PRÉFACE

La Loire est le fleuve national par excellence. La France a trouvé là de bonne heure son centre naturel; Paris, trop rapproché du nord, est un centre factice. Louis XI avait rêvé d'asseoir à Tours la capitale du royaume, pensant avec raison que cette ville était mieux que Paris à l'abri d'une invasion. Louis XIV eut la même idée après le désastre de Ramillies, idée que combattit Vauban. La Loire historique et royale commence à Gien et finit à Angers : plus haut ou plus bas, c'est la grande féodalité; c'est le Bourbonnais ou la Bretagne; ce n'est plus l'ancienne France. Pendant deux siècles, de Charles VII à Henri III, la destinée de

cette portion de la Loire est la destinée même de la nation. Le long règne des Valois s'écoule presque entier sur ces belles rives qui portent en tant d'endroits des marques de leur sollicitude. Ce qui retenait là ces princes, ce n'était pas seulement la douce sensualité de cette contrée, le pays du rire et du rien faire, comme parle Rabelais, c'était un motif plus impérieux et tout politique, la nécessité de défendre les passages de ce grand fleuve, dernier abri derrière lequel la nationalité française a tenté de se réfugier aux trois époques les plus critiques de notre histoire : sous Charles VII, sous Louis XIV et sous Napoléon.

Cette prédilection et ce motif politique expliquent la quantité de châteaux royaux élevés ou reconstruits par les Valois sur les bords de la Loire, dans un parcours de près de soixante lieues, depuis Gien jusqu'aux Ponts-de-Cé; les uns, simples maisons de plaisance comme Chambord ou Chenonceaux; les autres, véritables forteresses destinées à défendre des points stratégiques d'une haute importance, comme Gien, Blois, Amboise, Langeais, Saumur. Les favoris et les favorites, les ministres et tous ceux qui vivaient de la cour, groupèrent naturellement leurs demeures autour de celles de la royauté. De là tant de châteaux épars dans le Blaisois, la Touraine et l'Anjou, qui tous rappellent un nom célèbre, une illustration de race, de mérite ou de beauté.

Dans une série d'études, commencées il y a déjà bien des années, l'auteur de ce livre a embrassé toutes les résidences royales baignées par la Loire dans le long parcours qu'il vient d'indiquer ou peu distantes de ses bords, depuis Gien jusqu'à Angers : il se borne aujourd'hui à donner au public l'histoire des plus célèbres, celles qui font l'honneur du Blaisois et de la Touraine, ces deux contrées privilégiées entre toutes sous le rapport des dons de la nature comme de l'intérêt des événements dont elles ont été le théâtre [1].

La monographie de ces grandes demeures a été déjà plus d'une fois abordée ; mais, si l'on excepte les châteaux de Blois et de Chambord, qui ont trouvé dans un membre distingué de l'Institut un annaliste exact et soucieux de la vérité, nous n'hésitons pas à dire qu'elle reste encore à faire. Ce qui constitue d'ailleurs l'originalité d'un livre, c'est moins le sujet même que la façon de le comprendre, que la manière dont l'auteur l'a empreint de son individualité. Les travaux qui existent sur ce sujet sont ou des résumés superficiels

[1] L'œuvre entière embrasse, outre les châteaux dont nous publions aujourd'hui les monographies, ceux de Gien et de Sully, celui de Blois avec tous les développements que réclame son importance historique, ceux de Langeais, Azay-le-Rideau, Saumur, Brissac, Angers, les Ponts-de-Cé. Le goût de plus en plus prononcé du public pour les œuvres de courte haleine, qui coûtent peu et se lisent vite, a conduit l'auteur à morceler, comme il le fait aujourd'hui, la publication de son travail, dont il espère pouvoir un jour rétablir l'unité et livrer le complément au public.

dépourvus de toute critique historique, sortes de guides destinés aux touristes, ou des monographies disséminées dans des recueils de sociétés savantes, quelques-unes consciencieuses et non sans mérite, mais presque toutes dépourvues d'art, bornées à de sèches nomenclatures d'événements sans lien entre eux, sans soudure avec l'histoire générale.

Entre ces deux genres également défectueux, les uns péchant par le fond, les autres par la forme, peut-être y aurait-il place pour un livre où la conscience des recherches ne fît point obstacle à l'intérêt de l'exposition, qui répondît aux désirs de celui qui veut savoir sans effaroucher celui qui ne veut qu'effleurer, qui s'adressât non pas spécialement aux touristes ou aux érudits, mais à tout le monde. Ce livre, ce n'est pas, hélas! celui que l'auteur a fait, c'est celui qu'il avait rêvé de faire si la puissance en lui n'eût pas trahi la volonté. C'est la fatalité attachée aux œuvres de l'homme que leur exécution reste toujours bien au-dessous de la conception, et là est l'explication de l'humble préface que, malgré l'arrêt de Despréaux, les auteurs s'obstinent à attacher à leur livre, moins comme une enseigne que comme une excuse.

Les recueils d'arrêts et d'ordonnances, les traités de paix, les cartulaires, les lettres patentes imprimées ou inédites, les comptes de ville, les généalogies, tous les documents, en un mot, conservés dans les archives de

l'État, des départements ou des familles, ce sont là les sources où doit puiser l'écrivain qui essaye de reconstituer l'histoire des grandes demeures féodales. Mais il ne doit pas oublier que ces documents sont aussi arides qu'ils sont utiles : il faut qu'il sache s'en servir sans trop les faire voir, les rejeter au besoin en note ou aux pièces justificatives : leur étude est à l'histoire ce qu'est celle de l'écorché à la peinture. Ces muscles qui font mouvoir la charpente humaine, il faut qu'on les devine sans les voir. Qu'importe d'en connaître à fond le jeu et le mécanisme, si vous ne savez ni les recouvrir de chair, ni y faire circuler la vie !

Selon nous, l'histoire d'un château célèbre ne consiste ni dans la généalogie de ses propriétaires, ni même dans l'exposé des faits et gestes de ses détenteurs successifs. Sa véritable histoire est celle des événements qu'il a vus s'accomplir dans ses murailles, des luttes que sa possession a motivées, des grandes actions dont elle a été le mobile ou la récompense. C'est à l'écrivain de rattacher, s'il est possible, ces événements, ces luttes, ces grandes actions à l'histoire générale, et de leur donner par là la vie et le relief sans lesquels toute histoire locale reste sèche et sans intérêt.

Combiner dans une juste proportion l'archéologie à l'histoire, puiser aux sources les plus pures et les plus directes, tout en s'étudiant à déguiser pour les narines

délicates ce parfum de papier moisi et de pédantisme qui s'échappe toujours un peu des vieux parchemins, donner un large développement aux faits dignes d'un véritable intérêt et laisser dans l'ombre, en les reléguant sur le second plan, les événements et les hommes qui n'ont eu qu'une importance transitoire et locale, qui sont restés sans influence sur les destinées générales du pays, tel est le système qui a présidé à la composition des monographies qu'on va lire. Procéder de la sorte, ce n'est pas se montrer incomplet ou superficiel, c'est simplement choisir et se borner.

Contraint de faire un choix entre de nombreux matériaux, de renfermer dans un cadre limité une suite de scènes souvent hétérogènes, l'auteur a dû s'appliquer à disposer les faits et les personnages selon leur importance relative, à mettre surtout en lumière ceux dont la célébrité se reflète sur les lieux dont il retraçait l'histoire. Il a agi à la manière des peintres de batailles, qui, impuissants à reproduire tous les détails d'un engagement multiple, se contentent de les indiquer dans le lointain et jettent sur le devant de leur toile un ou deux principaux épisodes qui résument l'action, centres d'attraction pour le regard auxquels toutes les lignes viennent converger.

LES

RÉSIDENCES ROYALES

DE LA LOIRE

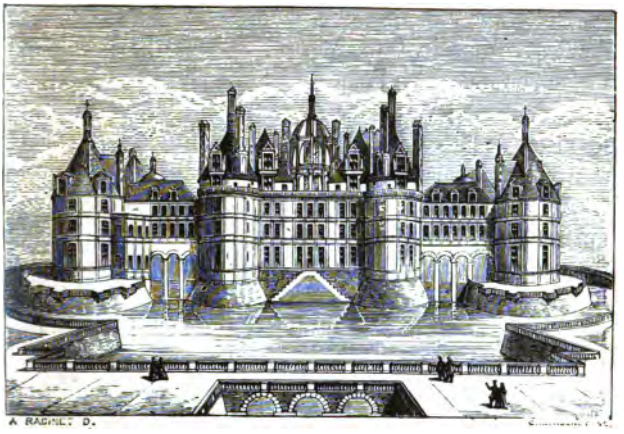

CHAMBORD

I

COMMENT ON POURRAIT SAUVER CHAMBORD

La France compte un certain nombre de palais qui ne sauraient plus avoir d'autre maître ni d'autre habitant que la France même : Chambord est de ce nombre.

Il y a aujourd'hui quarante-deux ans que le duc de Bordeaux est propriétaire de ce domaine. A ne se placer qu'au point de vue de l'art, le don qui lui en fut fait, en 1821, était certes une idée heureuse et dont tous les hommes de goût

devaient se réjouir. On croyait par là sauver de la ruine un monument unique en France, l'un des plus précieux spécimens de l'architecture dite de transition. Chambord, entre les mains de l'héritier du trône, allait se transfigurer et recouvrer sa splendeur des anciens jours. On sait ce que les révolutions ont fait de ces espérances. A grand'peine, depuis quarante ans, le maître de cette royale demeure la dispute, de loin, au temps qui poursuit son œuvre; à grand'peine il pourvoit aux réparations les plus urgentes. Il a jeté bas les mansardes construites par Louis XIV sur l'enceinte de bâtiments qui ferme la cour; il veut, dit-on, débarrasser le palais des terres qui enfouissent sa base et du double plancher qui cache à la vue le magnifique plafond de la salle des Gardes. Ce sont là sans doute d'utiles et intelligentes améliorations. Dieu nous garde de contester des efforts méritoires, ni de porter une atteinte, même indirecte, à des droits de propriété que la justice du pays a consacrés! Mais qui ne sent que ces efforts sont insuffisants, que ces droits sont un obstacle à la restauration d'ensemble que mérite un pareil monument?

Cette restauration fût-elle accomplie, comment repeupler ce désert de pierre, ces salles immenses faites pour des besoins et des habitudes inconnus aujourd'hui? A ces grandes demeures historiques, il n'est, dans l'avenir, qu'un maître possible, le seul qui ne change pas et que les révolutions ne puissent déposséder, qu'un seul moyen de les repeupler dignement : c'est d'en faire l'apanage de la nation, de ses arts et de son histoire.

Chambord est le Versailles de la monarchie féodale; il était au château de Blois, cette résidence centrale des Valois, ce que Versailles fut aux Tuileries. C'était la maison des champs de la royauté. Les tapisseries d'Arras, les miroirs de

Venise, les bahuts curieusement sculptés, les lustres de cristal, les meubles d'argent massif, les ivoires, les émaux, les faïences, les miracles de tous les arts amoncelés dans ce palais pendant huit règnes, et dispersés en un jour au souffle de la révolution, n'y peuvent revenir qu'à une condition : c'est qu'il se rencontre un souverain assez puissant et assez artiste, assez soucieux de la gloire et des souvenirs de l'ancienne monarchie pour faire de Chambord ce qu'on a fait du Louvre et de Versailles : un musée, mais un musée consacré à toutes les merveilles intimes, à toutes les curiosités de l'art de la Renaissance, à toutes celles du moins dont s'entouraient les souverains, quelque chose comme l'hôtel de Cluny étendu aux proportions de la vie royale.

L'empereur Napoléon III, qui possède un assez bel héritage de gloire pour ne redouter le rapprochement d'aucun grand souvenir, conçut, au début de son règne, un projet dont on ne saurait méconnaître l'intérêt. Il voulut collectionner et réunir tous les objets qui ont appartenu à des souverains français. Qu'on suppose les difficultés matérielles écartées [1], et ce noble musée installé à Chambord au lieu d'être perdu dans ce dédale du Louvre, qui en renferme déjà tant d'autres; une telle idée, si jamais elle devenait réalisable, sauverait de la destruction qui le menace un monument sans analogue en France. Placés dans un milieu si

[1] Au moyen d'une acquisition, par exemple. Si la proposition lui en était faite dans une forme convenable et de façon à ne froisser aucune des délicates susceptibilités de l'exil, on se demande pourquoi M. le duc de Bordeaux se refuserait à vendre à l'État un monument historique qui lui est plus onéreux que profitable, et qu'avec la meilleure volonté, il ne saurait ni restaurer ni remeubler. Agir ainsi, ce ne serait pas se dépouiller au profit d'une dynastie nouvelle; ce serait, dans un but honorable et national, rendre à la France ce que la France lui a donné.

convenable, ces legs de tant de siècles, ces curieux témoins de la vie intérieure des rois, rendraient au vieux palais sa physionomie et son caractère primitifs; l'éloignement de Paris, loin d'être un inconvénient, prêterait à la visite quelque chose du charme de la découverte, et la France entière voudrait faire ce pieux pèlerinage.

II

CARACTÈRE ET ASPECT GÉNÉRAL

On s'est souvent demandé pourquoi François Ier, à qui les bords de la Loire présentaient tant de sites agréables, a choisi, pour asseoir l'étrange construction qu'il projetait, un lieu sauvage, perdu au milieu de plaines arides. On a attribué ce choix bizarre à la passion de ce prince pour la chasse et au souvenir de relations amoureuses qu'il aurait eues, avant son avénement au trône, avec la belle comtesse de Thoury, châtelaine du voisinage.

Indépendamment de ces motifs, qui sans doute furent pour beaucoup dans son choix, peut-être cette sauvagerie même des lieux, cet éloignement de la Loire qui lui rappelait trop la vie officielle et les soins journaliers de la royauté, furent-ils pour François Ier des raisons déterminantes. Les rois, comme les particuliers, et plus qu'eux encore, éprouvent le besoin d'enfouir parfois leur vie et de se bâtir un nid perdu et lointain où ils puissent vivre pour eux et s'appartenir. Chambord d'ailleurs, avec ses innombrables chambres, avec ses escaliers dérobés, ses passages souterrains, semble tout entier bâti pour l'amour qui cherche l'ombre et le mystère. En même temps qu'il cachait Chambord au sein des

plaines incultes de la Sologne, François Ier élevait, au milieu du bois de Boulogne, un château où il voulait s'enfermer de temps en temps avec quelques savants et quelques artistes, et auquel les courtisans, qui en étaient expressément bannis, donnèrent, par épigramme, le nom de Madrid, en souvenir de la prison qu'avait subie leur maître. Chambord, comme Madrid, n'était pas une prison; c'était une solitude.

Ce sentiment du charme étrange qui s'attache à la situation de Chambord sera partagé par tous les artistes qui visiteront cette étrange réalisation d'un rêve oriental. Au bout d'une longue avenue de peupliers, percée au milieu de maigres taillis, et qui porte, comme toutes les routes de cette résidence, un nom illustre, on voit peu à peu poindre et sortir de terre un monument féerique, qui, surgissant ainsi au milieu de ce sable aride et de ces bruyères, produit un effet d'autant plus saisissant qu'il est inattendu. Un génie d'Orient, comme l'a dit un poëte, semble l'avoir dérobé au pays du soleil pour le cacher dans ceux du brouillard avec les amours d'un beau prince. Au sommet d'une masse imposante de bâtiments, dont l'œil ne discerne pas bien d'abord le style ni l'ordonnance, au-dessus de terrasses garnies de balustres élégants, jaillit, comme d'un sol fécond et inépuisable, une incroyable végétation de pierre sculptée, fouillée, travaillée de mille manières. C'est une forêt de campaniles, de cheminées, de lucarnes, de dômes, de tourelles, dentelés, découpés, contournés avec un caprice qui n'exclut pas l'harmonie ni l'unité, et que décorent des F gothiques, des salamandres et aussi des mosaïques d'ardoise imitant le marbre, pauvreté singulière au milieu de tant de richesses. L'élégante lanterne à jour du grand escalier domine cet ensemble de pinacles et de clochetons, et baigne dans l'azur sa fleur de

lis colossale, dernier point pyramidant parmi tant de pyramides, dernière couronne de tant de couronnements.

Le mérite architectural de Chambord a longtemps été tenu pour inattaquable. A peine quelques esprits indépendants, frappés des contre-sens et des rapprochements hétérogènes que présente cette singulière construction, hasardaient-ils quelques réserves au nom des règles éternelles de l'art, qui veulent qu'un monument soit approprié à sa destination ainsi qu'au climat. La réputation de Chambord n'était point entamée par ces timides attaques. La multitude n'est que trop habituée, en France, à confondre l'étrange avec le beau, à prendre l'étonnement pour l'admiration. Chambord, pour le plus grand nombre, restait donc l'expression la plus complète de l'art architectural au moment de la Renaissance.

Une réaction contre cet engouement a eu lieu dans ces dernières années; elle est due, il faut bien le dire, à une connaissance plus approfondie de l'architecture, de son histoire, en même temps que de ses véritables lois. Le dénigrement a été aussi passionné qu'avait été l'admiration : c'est la loi commune de toutes les réactions. Chambord n'a plus été qu'une fantaisie bizarre, un caprice colossal, une œuvre qui n'a ni sens ni raison.

Il faut ici, comme en toutes choses, chercher le juste et le vrai entre les extrêmes. Sans nier la valeur de la plupart des critiques infligées au palais de François Ier, il faut bien se garder d'en conclure que tout soit à reprendre dans cette vaste conception, et que deux siècles se soient absolument trompés dans l'admiration qu'ils lui ont accordée.

Chambord, nous le reconnaissons, n'est point l'œuvre d'un génie prime-sautier : sa conception révèle plus de tâtonnements et de réminiscences que de véritable originalité. Le plan général manque d'ensemble et d'unité; on y sent, en bien

des endroits, l'hésitation, les retouches, les adjonctions faites après coup. Cette immense plate-forme à l'italienne, ces galeries à jour et qu'on a été contraint de fermer, ces quatre gros pavillons qui, dans l'origine, ne communiquaient ensemble que par les terrasses, et qu'il a fallu relier après coup par des planchers intermédiaires, au risque de sacrifier l'effet grandiose de l'escalier dont tout le mérite résidait dans l'isolement, tout cela est plus magnifique que commode, plus grandiose qu'heureux; tout cela dénote plus d'imitation que d'originalité. Retenu par les chaînes de la tradition, l'auteur de cette œuvre métisse a voulu marier deux principes opposés, fondre dans un seul édifice le palais de plaisance et le château fortifié du moyen âge. C'était là une tentative absurde, a dit un architecte distingué, excellent juge en cette matière [1]. Absurde, nous le voulons bien, quoique le mot soit dur; absurde, mais non sans valeur. Toute forme de l'art qui a eu sa raison d'être a, par cela même, son explication et son mérite. Nier d'une façon absolue l'intérêt de cette fusion de principes dont Chambord est le produit, c'est nier la valeur des œuvres de transition, si précieuses au point de vue de l'art, c'est ignorer la marche de l'esprit humain, qui ne procède pas par bonds, mais par gradations, et qui, dans ses conceptions en apparence les plus neuves, mêle toujours quelques réminiscences du passé.

Il faut prendre Chambord pour ce qu'il est, pour un ancien château gothique, habillé en grande partie à la mode de la Renaissance. Nulle part ailleurs cette transition d'un art à l'autre ne se signale avec un caractère plus saisissable et plus naïf; nulle part ailleurs le brillant papillon de la Re-

[1] M. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. III, p. 185.

naissance ne se montre aussi profondément emprisonné dans la lourde chrysalide gothique. Si Chambord, par son plan essentiellement français et féodal, par son enceinte flanquée de tours, par l'ampleur de ses lourdes masses, rappelle servilement les manoirs du moyen âge, il rappelle aussi les indépendantes créations du seizième siècle par la profusion des ornements prodigués à partir de la naissance des combles, et l'on peut dire que, gothique jusqu'aux plates-formes, il appartient à la Renaissance à partir des terrasses. On dirait un rude chevalier français du quatorzième siècle, qui porterait sur sa cuirasse quelques fines broderies empruntées à l'Italie, et sur sa tête le feutre empanaché de François Ier, costume disparate assurément, mais non sans caractère.

Pour bien comprendre à quel point cet édifice de style mixte participe de l'architecture féodale, il faut, par la pensée, le dépouiller de ses annexes et n'en embrasser que le noyau central. Le corps principal forme un véritable donjon quadrangulaire; c'est un vaste parallélogramme flanqué d'une tour à chaque angle, et conforme de tous points aux vieilles traditions du château féodal. L'un des côtés de ce donjon donne directement sur les dehors et se trouve défendu par les fossés. Il est probable que, dans la pensée première de François Ier, Chambord devait se borner à cette construction déjà considérable. Deux ailes, ou plutôt deux galeries à portique, vinrent ensuite s'appuyer aux tours du donjon qui ont vue sur les fossés, et ces deux galeries furent elles-mêmes terminées par deux tours presque aussi grosses que celles du donjon, mais finissant en poivrière et dépourvues de terrasses. Enfin, pour fermer cette cour dans laquelle le donjon projette une saillie considérable, on construisit, en grande partie sans doute après François Ier, une enceinte de bâtiments, sortes de galeries basses composées seulement

d'un rez-de-chaussée sur lequel règnent des terrasses, et qui ont le grand défaut de masquer la façade la plus élégante du palais[1].

Sans doute, au seizième siècle, ce donjon fermé de tous côtés, ces tours d'angle, ces bâtiments latéraux flanqués de tours semblables, tout cet appareil féodal n'avait plus sa raison d'être. Tours et donjon n'étaient plus qu'un vain simulacre. On n'y cherchait plus des moyens de défense, et l'on était loin d'y trouver pour l'habitation les commodités qu'eussent offertes des bâtiments à lignes droites. Mais, nous le répétons, la Renaissance, même dans ses tentatives les plus hardies, n'osait rompre entièrement avec le passé, et les architectes français, tout imprégnés qu'ils fussent du souffle de l'Italie, regardaient encore le Louvre de Charles V comme le prototype des habitations royales.

Chambord, dans l'origine, était de toutes parts entouré de fossés. C'est un dernier trait de ressemblance avec tous les châteaux de l'époque féodale. Ces fossés étaient alimentés par le Cosson, « petite rivière inconnue[2]. » Ce pauvre et maigre filet d'eau, à sec pendant la moitié de l'année, fit longtemps le désespoir de François Ier, qui rêva de lui substituer la Loire. Le plan de dérivation dressé par son ordre lui fut présenté, en 1529, à la Fère, en Picardie, par un ingénieur nommé Pierre Cassé, de Novare[3]. L'énormité de la dépense fit sans doute abandonner ce projet, qui eût assuré la conservation du plan primitif de Chambord. Stanislas n'eût pas ima-

[1] Mansart avait appliqué sur ces terrasses des combles brisés, genre de construction auquel il a donné son nom. On s'occupe en ce moment de supprimer ces *mansardes*.

[2] Chateaubriand, *Vie de Rancé*.

[3] Voir aux Pièces justificatives, note première. On y trouvera la preuve de ce fait curieux, et qu'aucun des écrivains modernes qui ont étudié Chambord ne paraît avoir connu.

giné de combler les fossés, ni d'enterrer la base d'un monument fait pour pyramider et dont le hardi élancement formait la principale originalité.

La façade de la cour est de beaucoup supérieure, comme effet et comme harmonie, à celle qui regarde le parterre et les fossés. Si, pour bien apprécier l'ensemble des constructions que renferme le vaste enclos qu'il a sous les yeux, le visiteur se place près de la porte qui ouvre sur le parc, il aura devant lui le donjon et ses deux tours dont la saillie forme deux cours à droite et à gauche. Au fond de chacune d'elles, des galeries, supportées par des arcades, réunissent le donjon aux ailes. Deux charmants escaliers à jour s'avancent en saillie dans chacune de ces cours, au point de jonction de la façade et des ailes. Ces escaliers méritent un examen particulier. Leur coupole, ceinte de fleurs de lis colossales, est supportée par trois cariatides qui s'élèvent elles-mêmes au-dessus de trois rangs de colonnes.

L'escalier de la cour de l'est conduit à l'aile d'Orléans et aux appartements autrefois occupés par François Ier et par Louis XIV. Le soleil, orgueilleux emblème de ce dernier roi, se voit encore sur les volets sculptés de plusieurs fenêtres. Les trois cariatides de cet escalier représenteraient, selon M. Merle[1], le portrait de François Ier, de la duchesse d'Étampes et de la comtesse de Chateaubriant. « L'escalier placé dans l'aile de la chapelle, ajoute cet écrivain, n'est pas entièrement terminé; les cariatides n'y sont qu'indiquées. Dans cet escalier, construit sous le règne de Henri II, devait se trouver le portrait de ce prince, ayant pour pendant ceux de la duchesse de Valentinois et de la reine, sa femme. La mort prématurée du roi laissa imparfait ce projet, et l'on

[1] *Chambord*, p. 34.

conçoit aisément que Catherine de Médicis ne se soit pas empressée de le réaliser. »

M. de la Saussaye est le premier qui ait réfuté l'erreur de M. Merle touchant ces cariatides, erreur commune à la plupart des écrivains qui ont parlé de Chambord. Ce savant archéologue fait ressortir l'inconvenance de l'idée qui aurait porté l'artiste à représenter, sur un monument, Henri II entre sa femme et sa maîtresse, et à faire figurer en cariatides des rois, une reine et des dames de la cour. Nous doutons fort que les artistes du seizième siècle fussent aussi vivement touchés que M. de la Saussaye le suppose de l'inconvenance de ce rapprochement. L'architecture de la Renaissance, comme l'architecture gothique, ne brille pas assurément par le respect scrupuleux des mœurs et des convenances. Fontainebleau, cette autre demeure choisie par François Ier, et la seule dans laquelle il se crût chez lui, offre à ce sujet des exemples instructifs. Les chiffres et les portraits des maîtresses des rois s'y confondent, en maint endroit, avec ceux des reines leurs rivales. Mais la vérité est que les cariatides de l'escalier de Chambord sont des figures de pure fantaisie. Elles ne représentent pas un homme entre deux femmes, comme le dit M. Merle, mais bien une femme et deux hommes. Rien dans les traits de ces derniers ne rappelle le masque si connu, le profil hâbleur et cynique de l'amant d'Anne de Pisseleu, et, quant aux cariatides inachevées de l'escalier de l'ouest, aucun document n'autorise à supposer que l'artiste ait eu le projet de tirer de ces gaînes de pierre autre chose que de pures conceptions idéales.

III

L'INTÉRIEUR

Il faut pénétrer dans le château par l'une des quatre portes qui ouvrent au milieu du donjon. Rien de plus fantastique et de plus grandiose à la fois que le spectacle qu'on a alors sous les yeux. On dirait moins d'une construction réelle que d'une de ces fantaisies peintes de nos décorations d'Opéra qui représentent des palais de fées. L'abandon et la nudité ajoutent au prestige et doublent l'immensité. On se sent pris, en pénétrant dans cette vaste solitude de pierre, de ce respect silencieux qui nous frappe involontairement sous les voûtes élevées et solitaires.

Au centre de la vaste salle des Gardes, qui occupe tout le rez-de-chaussée, et auquel les quatre tours du donjon donnent la forme d'une croix grecque, s'élève un escalier monumental, qui divise cette salle en quatre parties égales, ayant chacune plus de cinquante pieds de long sur trente de large. Cette hardie conception justifie sa célébrité : l'escalier de Chambord est à lui seul un monument. La cage, complétement isolée et tout à jour, est composée de pilastres qui suivent le rampant. Deux rampes superposées se déroulent en hélices et passent alternativement l'une sur l'autre sans se réunir. C'est ce qui explique comment deux personnes peuvent monter en même temps sans se rencontrer, tout en s'apercevant par intervalles. Même quand on l'a sous les yeux, cette disposition est difficile à concevoir. Ces deux hélices ont exactement la courbe des deux branches d'un tire-bourre qui se superposent et tournent l'une sur l'autre sans

jamais se réunir. Nous croyons qu'aucune comparaison ne peut donner une idée plus exacte de cette œuvre célèbre qui a épuisé l'admiration et les éloges de tous les connaisseurs. « Ce qui mérite les plus grands éloges, écrivait Blondel dans ses *Leçons d'architecture*, c'est la disposition ingénieuse de cet escalier à double rampe, se croisant l'une sur l'autre, et toutes deux communes à un même noyau. On ne peut trop admirer la légèreté de son ordonnance, la hardiesse de son exécution et la délicatesse de ses ornements, perfection qui étonne et laisse à peine concevoir comment on a pu parvenir à imaginer un dessin aussi pittoresque, et comment on a pu le mettre en œuvre. » L'auteur de *Cinq-Mars*, s'emparant de cette dernière idée, a dit plus élégamment : « On conçoit à peine comment les plans en furent tracés et dans quels termes les ordres furent donnés aux ouvriers : cela semble une pensée fugitive, une idée brillante qui aurait pris tout à coup un corps durable, un songe réalisé. »

Pour se faire une juste idée de l'effet grandiose que devait produire cet escalier, il faut se figurer la salle ou plutôt les quatre salles des Gardes, débarrassées des deux planchers qui forment le premier et le second étage. Les deux élégantes spirales se déroulaient alors librement au centre de ce vaste espace dont la hauteur égalait presque l'étendue, et l'œil en suivait l'harmonieux développement jusqu'à la voûte sculptée qui supporte les terrasses. L'épaisseur des murailles latérales, les cheminées des étages supérieurs évidemment construites après coup, les entailles faites aux rampes de l'escalier pour permettre l'entrée des salles, tout atteste que telle était bien la disposition première. Il se peut même que les espèces de nefs résultant de la distribution primitive n'aient pas été fermées d'abord à leurs extrémités.

Ainsi, dans le principe, la salle des Gardes n'avait d'autre

plafond que celui qu'on admire maintenant au second étage[1]. Ce plafond, ou plutôt cette voûte, est composé de caissons où sont sculptées des salamandres et des F couronnées, qui gardent encore quelque trace de l'or et de la peinture dont elles étaient revêtues. C'est dans une des quatre salles de ce second étage que *le Bourgeois gentilhomme* fut joué pour la première fois devant Louis XIV, nous dirons plus loin dans quelles circonstances. La loge du roi était placée au centre de la salle, en face du théâtre. On voit encore dans l'un des pilastres de l'escalier la profonde entaille pratiquée pour soutenir cette loge.

Si l'on a suivi avec quelque attention la description qui précède, on doit comprendre que, dans la distribution primitive, les quatre pavillons du donjon ne communiquaient que par la plate-forme. Cette incommodité, qui frappe aujourd'hui l'observateur, paraîtra moins choquante si l'on réfléchit que chacun des pavillons renfermait à chaque étage un appartement complet desservi par un escalier particulier, et que les grands appartements, qui tous regardent le parterre, ne sont pas dans cette partie des bâtiments. Quand on songe qu'on compte dans ce dédale de pierre treize grands escaliers et quatre cent quarante chambres à cheminée, on s'étonne moins que l'architecte ait voulu y construire des habitations isolées, liées seulement par cette espèce de pont que forment

[1] Il est juste toutefois de remarquer que, dès le temps de du Cerceau, la hauteur de cette vaste salle était déjà coupée par deux étages. « *Les quatre salles du troisième étage*, dit-il, *sont voûtées*, sur lesquelles il y a quatre terraces régnant à lentour l'escalier. » Ces lignes se trouvent dans le premier volume des *Plus excellents bastiments de France*, imprimé en 1576, cinquante ans environ après le commencement des travaux de Chambord. Il faut donc admettre que l'important changement que nous signalons eut lieu presque aussitôt après l'achèvement du château.

les terrasses, juste assez pour ne pas nuire à l'unité de l'ensemble [1].

Il paraît, d'ailleurs, qu'on avait remédié dès l'origine à l'incommodité dont nous parlons, en appliquant aux murailles de la salle des Gardes de légères galeries de bois qui communiquaient d'un pavillon à l'autre. Ces galeries furent plus tard remplacées par des planchers.

Avant de monter sur les terrasses, d'où l'on doit embrasser d'un coup d'œil le dessin général de ces constructions, il faut parcourir les grands appartements et visiter les deux chapelles. La grande, celle de la tour de l'ouest, fut commencée par François Ier qui mourut avant de l'achever, et terminée par Catherine de Médicis. Le croissant de Henri II qui se voit au-dessus de l'F de son père indique où en étaient les travaux à l'époque de ce changement de règne. Les arcs en plein cintre de la voûte retombent sur des colonnes accouplées, appuyées aux murailles, architecture d'un effet médiocre. Les amateurs préféreront de beaucoup l'oratoire de la reine de Pologne, construit dans le petit bâtiment en saillie qui faisait partie des appartements de François Ier. Les cartouches de la voûte de ce charmant oratoire, dégradés par l'humidité, rappellent ceux de la salle des Gardes. Au-dessus s'étend une petite terrasse qui tenait à la chambre à coucher du roi, et où le vainqueur de Marignan, dans les belles soirées d'été, venait causer d'amour et de guerre avec les dames et les seigneurs de son intimité, qu'on appelait *la petite bande de la cour*. C'est sous cet oratoire que se trouve l'escalier à deux montées qui communiquait par une issue secrète avec les fossés du château, et que Maurice de Saxe descendit, suivant la chronique

[1] Outre les grands escaliers, le château en contient beaucoup d'autres plus petits, prenant à différentes hauteurs ou circulant dans l'épaisseur des murailles.

locale, pour se rendre au rendez-vous d'honneur que lui avait donné le prince de Conti, et dans lequel il trouva la mort.

En parcourant les hautes salles et les longs corridors qui mènent d'une chapelle à l'autre, on aime à leur rendre par la pensée leur riche ameublement, les tapisseries, les carreaux de faïence vernie, les plafonds incrustés de fleurs de lis d'étain qui les décoraient. Telle galerie était pleine de fresques dues à Jean Cousin et des principaux ouvrages de Léonard de Vinci. Dans cette autre, François Ier avait rassemblé les portraits des savants grecs qui se réfugièrent en Italie après la prise de Constantinople, et qui, proscrits de l'Orient, apportèrent en Europe les lumières de l'antiquité. Ces portraits avaient été réunis à grands frais par Léonard de Vinci et Fréminet le père, qui, d'après les ordres du roi, les avaient fait peindre par les meilleurs artistes de l'Italie. Le souffle révolutionnaire a dispersé et fondu toutes ces raretés. Pendant quinze jours, des fripiers accourus de tous les points de la province se partagèrent les peintures, les précieux émaux, les bahuts de chêne et d'ébène, les chaires sculptées, les lits à colonnes torses recouverts d'étoffes armoriées. On vendait à l'encan les souvenirs et la gloire de la monarchie. On brûla enfin ce qu'on ne pouvait vendre. Un brasier avait été allumé dans la salle d'adjudication, et on y jetait pêle-mêle les ornements qui contenaient des fleurs de lis et des insignes de la royauté. Soixante ans n'ont pas effacé les traces de cette fureur dévastatrice. Les chambranles de plusieurs cheminées, fendus par l'action du feu, portent encore les indices de cet incendie. Un seul meuble échappa, protégé peut-être par le souvenir funèbre qu'il rappelait : c'est la table de pierre de liais qu'on voit encore au premier étage et sur laquelle avait été embaumé le corps du maréchal de Saxe. Depuis la révolution de 1848, quelques pièces, la salle de billard de Louis XIV, la

chambre à coucher du maréchal de Saxe, ont été nettoyées et sobrement restaurées. Efforts inutiles ! nous avons indiqué la seule destination qui puisse assurer la restauration de Chambord. Le maître pour qui ces salles ont été remeublées, l'hôte royal attendu depuis si longtemps et qui n'arrivera probablement jamais, ne pourrait sans effroi habiter une seule nuit ces vastes solitudes, taillées pour des grandeurs dont nous n'avons plus même l'idée, cadres immenses de figures disparues.

On a hâte d'arriver à la terrasse du donjon et d'examiner dans ses détails la forêt de pierre sculptée qui s'élance de cette plate-forme. L'ensemble, qui, d'en bas, semble un peu touffu et papillotant, se dessine, vu de près, dans un ordre harmonieux et régulier. Là tout est prétexte à sculpture. Les pilastres, les dômes, les niches, les campaniles, les cheminées, les croisées, les frises, tout porte l'empreinte d'un ciseau aussi ingénieux que fécond, inépuisable dans ses ressources. Cette multiplicité d'ornements tous variés de forme, quoique d'un goût identique, et dont la plupart n'ont d'autre raison d'être que le caprice même qui les a créés, a soulevé quelques critiques. « Il faut avouer, écrit un connaisseur distingué, qu'après la lanterne à jour du grand escalier central, qui semble avoir été plus motivée que tout le reste, toutes les autres superfétations dont on a surchargé la partie supérieure du château de Chambord, et qui lui donnent un aspect si étrange, doivent être réprouvées par un goût sévère et pur, qui ne saurait admettre en architecture que ce qui est autorisé par la raison. » Le magnifique couronnement du grand escalier, que tous les grands architectes, depuis du Cerceau et Blondel, ont admiré, reste en effet au-dessus de toute critique. Il se compose de huit arcades gigantesques accompagnées de colonnes et de pilastres chargés de salamandres et d'F couronnées. Un belvédère d'une légèreté aérienne, surmonté lui-même d'un élégant

campanile, termine le couronnement, qui n'a pas moins de cent pieds de haut. Des niches aujourd'hui vides contenaient les statues de quelques-uns des maîtres de cette royale demeure.

Il faut terminer ici la visite et la description de Chambord, Quand on descend ce noble escalier que François Ier commanda, qu'un architecte inconnu exécuta, et qui a mérité l'honneur d'être attribué au Primatice, il est impossible de ne pas faire un retour sur le passé. Que de pieds illustres ont usé ces marches, que d'autres yeux se sont reposés sur ces merveilles, que de mains froides aujourd'hui, mains charmantes de reines, ou de courtisanes plus puissantes que des reines. mains rudes d'hommes de guerre ou d'hommes d'État, ont tracé sur ces pierres blanches des noms célèbres alors, aujourd'hui effacés de ces murailles comme ils le sont chaque jour de plus en plus de la mémoire des hommes! La roue du temps, qui broie tout sur son passage, ne laisse encore debout dans ce château que juste ce qu'il faut à l'observateur pour reconstruire en esprit des existences assez grandes pour s'harmoniser avec de telles grandeurs, et pour susciter ce pieux respect qui s'attache à ce qui va finir. Un tour de plus et la ruine va commencer. « Ce château, a dit un poëte, est frappé de malédiction [1]. »

IV

QUEL ARCHITECTE A BATI CHAMBORD

L'histoire de France, a dit Napoléon, doit n'avoir qu'un volume ou en avoir mille. Ce mot, vrai pour l'histoire, mot

[1] Chateaubriand, *Vie de Rancé.*

profond d'un homme qui résumait toute chose, parce qu'il en voyait à la fois tous les côtés, ne l'est pas au même degré pour les œuvres d'art qui se rattachent à l'histoire. D'humbles recherches historiques, comme celles auxquelles nous nous livrons, par exemple, doivent, pour offrir quelque intérêt, se tenir à une égale distance des détails trop minutieux et des résumés trop concis, s'éloigner à la fois du vulgaire et de l'aride, de la sécheresse et de la prolixité.

Fidèle à cette maxime, en passant sous silence, dans la monographie de Chambord, beaucoup de ces détails sans grand intérêt et qu'on trouve partout, nous nous attacherons spécialement à mettre en relief les points fondamentaux de son histoire. Sans chercher à percer les ténèbres qui enveloppent l'origine de tous les châteaux célèbres, nous prendrons celui-là au jour seulement où il se lie à l'histoire même de la monarchie. Il nous suffira donc de dire qu'après avoir appartenu aux comtes de Blois et à la maison d'Orléans, il fut réuni en 1498 au domaine de la couronne quand cette maison parvint au trône en la personne de Louis XII. François Ier, pour nous, comme pour le commun des visiteurs, est le véritable fondateur de Chambord.

Ce fut en 1526, au retour de sa captivité de Madrid, que le roi-chevalier entreprit de métamorphoser en palais royal la vieille demeure féodale des comtes de Blois[1]. Au dire de Ber-

[1] Il est certain toutefois qu'avant cette reconstruction, la cour se rendait quelquefois à Chambord. On lit dans le Journal de Louise de Savoie, mère de François Ier : « L'an 1510, le 8 octobre, à onze heures avant midy, mon fils, à ma requeste, donna à Rochefort l'office de grand aumosnier ; ce fut à Chambord, à trois lieues de Blois. » La date à laquelle il faut rapporter le commencement des travaux de Chambord, a été longtemps incertaine. M. de la Saussaye a fait cesser tout doute à cet égard en citant, d'après des mémoires manuscrits de Félibien sur les maisons royales, des lettres patentes de François Ier, données à Chambord le 1er octobre 1526, qui nomment messire de Chau-

nier [1], dix-huit cents ouvriers y travaillèrent pendant douze ans, et ce long travail fut loin de suffire à parfaire cette œuvre immense que le roi-chevalier laissa inachevée.

Quel architecte avait fourni le plan de cette singulière résidence? A quelle école, à quelle nation appartenait ce grand artiste? Questions longuement agitées, et dont la première, au moins, est loin d'être résolue. Pour le plus grand nombre, jusqu'à ces dernières années, l'auteur du plan était Italien; on savait même son nom : c'était le Primatice. Le célèbre architecte Blondel avait propagé cette opinion, à présent abandonnée, grâce aux progrès accomplis depuis vingt ans dans l'étude comparée de l'art. Tous les connaisseurs sont aujourd'hui d'accord sur ce point, que Chambord est une œuvre nationale, sans aucun caractère commun avec l'architecture italienne des commencements du seizième siècle. Mais, fière de cette première conquête, la science moderne a voulu pousser plus avant, connaître le nom de ce génie inconnu et percer le mystère qui couvre son individualité. Deux érudits, M. Cartier, d'Amboise, et M. André Salmon, élève de l'École des chartes, dont les savants déplorent la mort prématurée, ont exhumé, l'un un terrier de la baronnie d'Amboise, où, sous la date de 1536, un certain Pierre Nepveu, dit Trinqueau, habitant d'Amboise, est qualifié maître de l'œuvre de maçonnerie de Chambord; l'autre, un marché conclu le 9 mai 1544, pour la construction de travaux d'importance secondaire qui devaient être exécutés dans les bâtiments de Chambord, sous la surveillance de Jacques Cogneau, maître maçon de ces bâtiments [2]. A l'heure qu'il est, il ne manque pas

vigny intendant général des travaux, et Raymond Forget trésorier et payeur général.

[1] *Histoire de Blois*, p. 82.

[2] Voyez aux Pièces justificatives, note II.

de gens, parmi les archéologues et les érudits, fermement convaincus que l'architecte qui fournit le plan de Chambord fut Pierre Nepveu, et qu'il eut pour successeur Jacques Cogneau.

Sans nier l'intérêt qui s'attache à ces deux documents, nous ferons remarquer qu'ils sont loin de trancher d'une façon concluante la question relative à l'auteur du plan de Chambord, et même à sa nationalité. Ils établissent seulement les noms des maîtres maçons qui, en 1536 et 1544, dirigeaient les travaux. Mais, quoi qu'on en ait dit, il est fort douteux que le maître maçon et l'architecte ne fussent qu'une seule et même personne. Le mot d'architecte paraît dans notre langue dès le quatorzième siècle, et il y désigne, dès lors, le dessinateur des projets d'édifices, par opposition au constructeur qui les exécutait[1]. Nous ajouterons que les premières constructions de Chambord sont antérieures de dix ans, au moins, à la plus ancienne des pièces précitées, et ces constructions avaient dû être précédées d'un plan sans doute débattu et examiné avec soin, et qui fut, on le sait, plusieurs fois remanié[2]. Rien n'atteste donc que Pierre Nepveu soit le créateur et le premier architecte de Chambord. On ne saurait tirer des deux titres dont nous avons parlé autre chose qu'une induction en faveur de la nationalité de ce créateur inconnu. Selon nous, ce qui, mieux encore que ces documents, établit qu'il était Français, c'est d'abord l'existence à Tours, c'est-à-dire près de Chambord, d'une école d'architecture qui, dès cette époque, avait produit des chefs-d'œuvre, et à laquelle François Ier avait fait d'importantes commandes. C'est de cette école que sortit Jean Juste, que ce prince appelait son sculpteur ordinaire[3], et qui est l'auteur du tombeau élevé par Louis XII

[1] Voyez la note III.

[2] Voyez sur ce point l'*Histoire de Blois* de Bernier, p. 83.

[3] Il est ainsi qualifié dans une ordonnance qui lui fut délivrée par le

à sa famille, dans l'église de Saint-Denis; Michel Columb, qui fit pour les Carmes de Nantes le magnifique tombeau du duc de Bretagne, François II; Pierre Valence, l'architecte du château de Gaillon; Colin Brard, qui le seconda dans cette construction, et qui édifia, à Paris, le pont Notre-Dame; une foule d'artistes, enfin, qui se distinguèrent simultanément dans la peinture, dans l'imagerie, dans la verrerie, dans la sculpture en bois. Ce qui prouve enfin que l'auteur de Chambord était Français, c'est l'architecture même de ce château, absolument différente de celle qui florissait alors en Italie. « Comme plan, comme aspect et comme construction, a très-bien dit M. Viollet-le-Duc, c'est une œuvre non-seulement française, mais des bords de la Loire. » Rien de plus français, assurément, rien de plus conforme aux principes de l'architecture féodale des bords de la Loire, que ce lourd parallélogramme flanqué d'une tour à chaque angle qui forme tout le plan primitif de Chambord. Tout le reste, les galeries ouvertes des deux ailes latérales, la haute lanterne à jour, le fouillis d'ornements qui commence à la plate-forme, tout cela est superfétation, additions et modifications à la donnée première.

La France et, selon toute probabilité, l'école de Tours, peuvent donc revendiquer avec confiance l'honneur d'avoir produit le créateur de cet étrange monument. L'historien Bernier, dont l'ouvrage parut en 1682, avait déjà attesté le fait, et il est inexplicable que les défenseurs passionnés de l'Italie aient fait, pendant plus d'un siècle et demi, si bon marché de son témoignage. « Il est assuré, dit-il, que celui qui donna le plan et qui le conduisit, avoit une maison à Blois, qui subsiste encore à présent, au quartier de la Foulerie. On

roi le 22 novembre 1531, et qui fait partie des comptes de dépense de François Ier existant aux Archives de l'Empire.

y voit même des restes du modèle de Chambord, fait de menuiserie, qui s'estoit conservé jusques à nostre temps, mais qui s'est enfin gasté, par le peu de soin que l'on en a pris. »

V

UN PETIT PROBLÈME HISTORIQUE

Que le lecteur veuille bien maintenant nous donner la main et nous suivre à travers le dédale d'événements dont Chambord fut le théâtre, comme il vient de nous suivre dans le dédale de ses tours et de ses galeries. Ici, comme pour l'architecture, nous n'arrêterons ses regards que sur les points les plus saillants.

C'est Charles-Quint qui ouvre cette galerie de têtes couronnées et de visiteurs illustres qui, pendant trois siècles, ont peuplé ces murs de tant de souvenirs.

On sait qu'obligé de traverser la France pour aller étouffer la rébellion des Pays-Bas, et n'ayant pas le choix d'un autre chemin, il prit le parti de s'en remettre à la chevaleresque générosité de son ennemi, qu'il allécha par la promesse vague de se prêter à ses vues sur le Milanais. Il eut soin d'ajouter que de telles concessions voulaient être librement consenties, et qu'il serait aussi indigne au roi de France de paraître les arracher par la force, qu'à lui-même de les concéder par nécessité. En vain la duchesse d'Étampes et Diane de Poitiers, d'accord pour la première fois, se réunirent-elles pour rappeler au roi les nombreuses fourberies de son rival, et pour qu'il exigeât au moins un engagement positif relativement au Milanais. François Ier tint à honneur de ne lier son ennemi que par la reconnaissance. Plus la demi-promesse de l'empe-

reur était lointaine et fragile, plus le roi de France s'appliqua à la sceller par les bons procédés et par le noble désintéressement de sa conduite.

Ce qui précède fait comprendre l'importance qui s'attachait à ce voyage de Charles-Quint, et expliquera le long souvenir qu'il a laissé chez les contemporains, et qui revit dans les Mémoires de cette époque. Les deux fils du roi, le dauphin et le duc d'Orléans, accompagnés du connétable de Montmorency, allèrent recevoir l'empereur à la frontière, et offrirent de demeurer en Espagne à titre d'otages jusqu'à son retour: ce que Charles refusa. Le roi lui-même alla au-devant de son beau-frère jusqu'à Châtellerault. A partir de cette ville, la route des deux monarques fut semée de splendeurs et de réjouissances. « Ce voyage fut un enchaînement de fêtes, dit Voltaire, et le but était d'aller faire pendre vingt-quatre malheureux citoyens. » L'empereur recevait les clefs des villes; il délivrait les prisonniers, et exerçait toutes les prérogatives royales. Qui eût dit, en voyant les deux princes parcourir ainsi les plus belles contrées de la France dans une familière intimité, qu'ils s'étaient récemment donné des démentis par la gorge, proposé des duels en plein consistoire, et que l'un d'eux, voyant périr son fils du poison, avait accusé l'autre d'avoir payé l'empoisonneur [1]!

Les deux beaux-frères arrivèrent à Amboise dans les derniers jours de décembre 1539. Ils passèrent un jour à Blois et arrivèrent enfin à Chambord. Le donjon seul était alors terminé, ce qui n'empêcha pas l'empereur de s'écrier dès qu'il l'aperçut : « qu'il regardait ce château comme un abrégé de ce que

[1] Le dauphin François, fils de François Ier, mourut en 1536, empoisonné, dit-on, par son échanson Montecuculi, et Charles-Quint fut accusé d'avoir payé le crime, accusation du reste sans vraisemblance.

peut effectuer l'industrie humaine[1]. » Un essaim de jeunes filles, habillées en nymphes et en Dianes chasseresses, l'attendait à l'une des portes du parc, et le conduisit au château en jetant des fleurs sur son passage et en chantant des hymnes composés pour la circonstance par Claude Chapuis, valet de chambre du roi. Les rois, depuis Charles V jusqu'à Louis XIV, ont fait aux grands poëtes de leur temps l'honneur de les prendre pour valets de chambre; mais tous ces valets de chambre n'ont pas valu Molière. Voilà pourquoi nous nous dispenserons de citer les vers de Chapuis.

La cour était venue attendre les deux souverains à Chambord, car François Ier est, comme on sait, le premier roi de France qui ait eu une cour, dans le sens propre de ce mot, c'est-à-dire la réunion de ce que la noblesse et le pays comptaient de plus illustre sous le rapport de la naissance, du talent et de la beauté. Le prince espagnol, habitué aux sombres solitudes de son palais de Madrid, se trouva petit et dépaysé sous ces voûtes que Léonard de Vinci et Primatice venaient d'orner des riantes créations de l'Italie, et où, à côté des Brion, des Montmorency, des Poyet, il rencontrait des beautés telles que mesdames d'Étampes et de Poitiers, des savants tels que Vatable, Danès, Pellissier, Jean de Lascaris, des écrivains et des poëtes comme du Bellay et Marot. « Il y passa quelques jours, dit d'Avity, pour la délectation de la chasse aux daims, qui étaient là dans un des plus beaux parcs de France et à très-grande foison. »

On sait assez quelle fut la fin de ce voyage; on connaît la magnanime crédulité de François, la duplicité de l'empereur et le ricanement final, la négation effrontée par lesquels il mit fin à cette longue comédie. « De toutes les actions qu'on

[1] Bernier, *Histoire de Blois*, p. 82.

peut reprocher à Charles-Quint, a dit Robertson, ce trait de mauvaise foi est certainement le plus flétrissant pour sa gloire. »

Six ans après ces événements, François Ier visitait pour la dernière fois ce palais inachevé, qui lui rappelait à la fois son aveugle simplicité et les artifices de son rival. Vieilli avant l'âge, miné par une fièvre lente qui ruinait sa forte constitution, rien ne rappelait en lui l'homme de Marignan, le roi galant qu'a peint Brantôme. Il accusait Dieu, il s'accusait lui-même, il maudissait les médecins qui, suivant le mot d'un vieil historien, le traitaient plus selon sa qualité que selon son mal, et qui, en désespoir de cause, lui conseillèrent le séjour de Romorantin et de Chambord. Il demeura là jusqu'aux premiers jours de mai 1545[1], redemandant un peu de séve et de jeunesse aux lieux témoins de ses exploits d'enfant, aux landes de la Sologne, aux âcres parfums de ses bruyères. Sa sœur bien-aimée, la Marguerite des Marguerites, avait quitté sa petite cour de Pau pour le suivre et le conforter. Comprenant que les délassements des arts étaient désormais les seuls auxquels son frère pût être sensible, elle avait amené avec elle tout un petit monde d'artistes et d'écrivains. Amyot devait lire le commencement de sa traduction de Plutarque, qu'allait bientôt imprimer Vascosan, et Saint-Gelais sa tragédie de *Sophonisbe*. Mellin de Saint-Gelais tenait alors à la cour la place que Marot avait longtemps occupée. François Ier, devenu poëte lui-même, grâce aux longs ennuis de la captivité de Madrid, mais poëte à ses heures et comme il convient à un roi, aimait les fines reparties et les secourables impromptus de Saint-Gelais. Un jour que le prince, caressant un cheval, présent de Soliman, avait improvisé deux

[1] *Mémoires* de Martin du Bellay, coll. Michaud et Poujoulat, p. 552

vers d'un quatrain, ces deux premiers vers toujours si faciles à faire :

Joli, gentil petit cheval,
Doux à monter, doux à descendre...

François, cherchant en vain les deux rimes qui devaient compléter la strophe, interrogea des yeux Saint-Gelais, qui ajouta sans hésiter :

Pour n'être pas un Bucéphal,
Tu portes plus grand qu'Alexandre.

Mais rien ne pouvait vaincre la mélancolie du roi. Son caractère, jadis ouvert et familier, était devenu quinteux et taciturne. Il s'emportait brusquement sans motif, et on l'entendait souvent médire des femmes qu'il avait tant aimées. C'était là le sujet habituel de ses conversations avec la reine de Navarre. Un jour que Marguerite plaidait devant lui, avec esprit, la cause de son sexe, le roi, qui la laissait parler sans rien dire, s'approcha de la fenêtre, et, pour toute réponse, écrivit sur une vitre, avec la pointe d'une émeraude, la poétique boutade que tout le monde connaît.

Peut-être pensait-il en ce moment à la récente trahison de la duchesse d'Étampes, dont Diane de Poitiers venait de lui fournir la preuve [1].

Telle est du moins l'historiette qui court les livres depuis près de deux siècles sur la foi du vieil historien de Blois, Bernier. Elle avait dans notre livre une place trop naturelle pour qu'il nous fût permis de la passer sous silence; mais

[1] Munie des pleins pouvoirs du roi, la duchesse venait de conclure avec Charles-Quint le honteux traité de Crespy, qui n'avait, disait-on, d'autre but que d'assurer une puissance indépendante au duc d'Orléans, son futur protecteur.

nous ne dissimulons pas que nous la tenons en légitime suspicion.

Malgré le texte assez précis de Bernier [1], il est douteux que personne ait jamais vu la vitre où était tracé le fameux distique. Qu'est devenue cette précieuse relique? Les uns veulent qu'elle ait été vendue à un Anglais, d'autres que Louis XIV l'ait brisée pour obéir à un caprice de mademoiselle de la Vallière. Le distique lui-même est un problème. Qu'on veuille bien sur ces deux points écouter Brantôme, antérieur de plus d'un siècle à Bernier et le seul écrivain qui ait parlé, *de visu*, de l'inscription tracée par François Ier.

« Il me souvient, dit-il, qu'une fois, m'estant allé pourmener à Chambord, un vieux concierge, qui estoit céans et avoit esté valet de chambre du roy François Ier, m'y reçut fort honnestement, car il avoit dès ce temps-là connu les miens à la cour et aux guerres, et luy-mesme me voulut montrer tout; et m'ayant mené à la chambre du roy, il me montra un escrit au costé de la fenestre : « Tenez, dit-il, lisez cela, monsieur; « si vous n'avez veu de l'escriture du roy, mon maistre, en « voilà. » Et l'ayant leu, en grandes lettres il y avoit ce mot : « *Toute femme varie.* »

Il est étonnant qu'aucun des écrivains qui se sont occupés de Chambord n'ait relevé ce texte si précis de Brantôme. Il en résulte que la fameuse inscription *ne se lisait pas dans un cabinet joignant la chapelle*, comme cela est imprimé partout, mais bien dans la chambre du roi; qu'elle était

[1] « L'on y voit *dans un cabinet joignant la chapelle*, cette rime écrite sur un carreau de vitre avec un diamant de la propre main de ce prince :

Souvent femme varie,
Mal habil qui s'y fie. »

Bernier, *Hist. de Blois*, p. 85.

écrite au côté de la fenêtre, ce qui doit très-probablement s'entendre, non d'une vitre latérale, mais de l'embrasure même de la fenêtre, et qu'enfin elle ne consistait pas en deux vers, mais en trois mots.

VI

AUTRE PROBLÈME

Henri II a beaucoup fait pour Chambord. C'est à lui que sont dus l'escalier de la cour de l'ouest et l'achèvement de la chapelle. Le croissant et l'H couronné se voient dans les parties du château qu'il a terminées. Le croissant, l'un des attributs de Diane de Poitiers, était aussi, comme on sait, la devise du roi; ce que confirme la légende : *Donec totum impleat orbem.*

Le 16 janvier 1552, Henri II ratifia à Chambord, en présence du marquis Albert de Brandebourg, le traité qu'il avait conclu, l'année précédente, à Fontainebleau avec les princes protestants d'Allemagne sur lesquels Charles-Quint avait remporté quatre ans auparavant la victoire de Mulberg.

Ce traité valut à Henri II la possession du duché de Lorraine. Il fut le signal d'une guerre sanglante que Charles-Quint ne devait pas voir finir, et qui se termina, après sept ans de luttes, par le traité de Cateau-Cambrésis.

Pendant la durée de cette longue guerre, la cour fit à Chambord le premier essai des arquebuses perfectionnées par Dandelot, colonel général de l'infanterie française et frère de l'amiral de Coligny. Cette arme avait été jusqu'alors si massive et si pesante qu'il fallait deux hommes pour la porter. Dandelot la rendit plus légère et substitua le croc au rouet.

Il était loin de se douter que l'arme meurtrière qu'il perfectionnait ainsi devait, entre les mains de Maurevel, porter le premier coup à son illustre frère, et donner le signal de la Saint-Barthélemy.

Chambord n'a conservé aucun souvenir de Henri IV. Quoiqu'il fût grand chasseur, comme tous les Bourbons, le Béarnais préféra toujours Saint-Germain, d'où il surveillait de plus près sa capitale, et qu'il rebâtit presque en entier sur un désir de Gabrielle. Le mélancolique Louis XIII devait se plaire davantage dans les vastes solitudes de Chambord et au milieu des sites austères qui l'entourent. C'était là un cadre tout fait pour cette pâle et maladive figure, une de celles que l'histoire et le roman ont le plus curieusement étudiées. On aime à se le représenter, ce roi fantôme, plié sous le fardeau de la royauté, vêtu de noir, descendant lentement les degrés du grand escalier de Chambord, appuyé sur la tête blonde du Grand Écuyer qu'il caresse avec la même insouciance qu'il a laissera tomber. Disons toutefois, au risque d'enlever quelque charme à la dramatique création de M. Alfred de Vigny, que Louis XIII ne séjourna jamais d'une façon continue à Chambord. Peut-être, une fois ou deux, dans les premières années qui suivirent sa majorité, s'échappa-t-il du château de Blois pour venir voler le faisan dans les plaines de la Sologne; mais ces courtes excursions n'ont point, à notre connaissance du moins, laissé de trace dans les Mémoires de l'époque.

Le roman, qui ne prise que la vérité des sentiments, peut faire bon marché de la vérité historique : les écrivains qui prétendent reconstruire le passé des résidences princières, devraient, ce semble, se montrer plus scrupuleux.

Presque tous ceux qui ont traité de Chambord s'accordent à faire de ce château le théâtre d'une petite scène dont

Louis XIII et mademoiselle de Hautefort sont les acteurs. Cette anecdote a fait fortune, parce qu'elle peint au vif la pudibonde réserve du monarque; mais elle aurait grand besoin qu'on la passât au crible d'une saine critique. La version qu'on en trouve dans la vie imprimée de mademoiselle de Hautefort, et que M. Cousin a adoptée [1], diffère notablement de celle que donnent les *Mémoires* de Montglat, et cette différence est déjà de nature à soulever bien des doutes. Quelque gauche et niaisement pudique qu'on le suppose, peut-on admettre que Louis XIII ait, en effet, imaginé d'introduire des pincettes (les grosses pincettes d'une cheminée de cette époque) dans la cachette où venait de se dissimuler le billet qu'on lui refusait? M. Cousin, choqué sans doute de l'invraisemblance, et plus délicat que les historiens de Chambord [2], suppose que les pincettes étaient d'argent [3]. Il eût mieux fait, selon nous, d'adopter la version de Montglat, qui ne parle d'aucune espèce de pincettes [4].

[1] *Madame de Hautefort*, p. 14.

[2] Dans le *Chambord* de M. de la Saussaye (sixième édit.), on voit une gravure empruntée à *la Loire historique* de M. Touchard-Lafosse, où Louis XIII est représenté donnant l'ordre à mademoiselle de Hautefort de lui remettre le billet et saisissant, pour le chercher sous la collerette de la dame d'honneur, des pincettes presque aussi grandes qu'elle. Ailleurs on voit François Ier faisant lire à sa sœur les deux vers qu'il vient d'écrire sur le vitrail d'un cabinet de Chambord. Ces deux critiques n'ont point pour objet d'enlever leur autorité aux consciencieuses recherches de M. de la Saussaye, mais seulement de montrer que les plus érudits se trompent fréquemment, et de les rendre, par cette considération, indulgents pour les erreurs que nous-même avons pu commettre.

[3] « Louis XIII, dit-il, prit les pincettes d'argent qui étaient auprès du feu. »

[4] *Mémoires*, coll. Petitot, t. XLIX, p. 239. Dreux du Radier ne fait pas non plus mention de pincettes. *Anecdotes des reines et régentes*, t. VI, p. 293.

Mais ce n'est pas le fait en lui-même, c'est seulement le lieu où on le place que nous entendons critiquer. Un simple rapprochement de dates suffira pour établir qu'il n'a pu se passer à Chambord. Marie de Hautefort naquit en l'année 1616; elle n'avait que dix ans et ne cachait pas encore de billets sous sa collerette lorsque Louis XIII donna Chambord à son frère au mois de juillet 1626[1]. Or, depuis cette époque, Louis XIII, presque continuellement brouillé avec le duc d'Orléans, ne fut jamais tenté de le visiter dans ses terres. Une pareille visite, dans l'état habituel des relations des deux frères, eût été un événement politique dont les Mémoires du temps, et en particulier ceux de Gaston lui-même, n'eussent pas manqué de conserver la mémoire[2]. La *Marion Delorme*, de M. Victor Hugo, dont le quatrième acte se passe à Chambord, en 1638, époque où Gaston était en état de conspiration permanente contre son frère, pèche sur ce point contre la vérité historique. L'anecdote du billet cherché avec des pincettes, en tant du moins qu'événement arrivé à Chambord, doit donc, comme celle des vers écrits par François Ier sur une vitre, être restituée aux recueils d'*ana*, d'où des écrivains sérieux n'auraient pas dû l'exhumer.

Chambord, nous venons de l'indiquer, fut compris avec le comté de Blois et le duché d'Orléans dans l'apanage constitué par Louis XIII à son frère, à l'occasion du mariage de ce dernier avec mademoiselle de Montpensier. Ce mariage donna lieu à l'audacieuse conspiration qui coûta la vie au comte de Chalais. Gaston épousa à Nantes même, pendant le procès de sa victime, la princesse, cause innocente de la catastrophe,

[1] Le P. Anselme, *Maison royale de France*, t. Ier.

[2] L'itinéraire des rois de France qu'on trouve à la suite du *Voyage de Charles IX* (Paris, Chaubert, 1759, t. Ier, in-4) ne signale même aucun séjour de Louis XIII à Blois à partir de 1626.

et reçut en même temps, pour récompense de sa lâche conduite, le brillant apanage dont Chambord faisait partie. Il le conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 2 février 1660, époque où ce château fit retour à la couronne.

VII

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DU BOURGEOIS GENTILHOMME

Louis XIV, qui a exercé sur l'architecture comme sur tous les arts de son temps une action si directe et si absolue, qui a ployé tout ce qui l'approchait à cette loi sévère et un peu froide de la régularité qui est comme l'esprit de son règne, Louis XIV a peu fait pour Chambord. Le palais déjà vieilli de François Ier, fait tout entier pour les mystérieux rendez-vous, pour la pénombre des fantaisies royales, pouvait difficilement convenir à celui qui se croyait assez au-dessus de l'humanité pour étaler au grand jour ses faiblesses et pour soumettre au code de l'étiquette jusqu'aux besoins les moins nobles de l'homme. En vain les mille caprices de la Renaissance, en vain les contrastes charmants pour nous du goût demi-barbare et demi-raffiné du seizieme siècle plaidaient-ils en faveur de ce monument unique; Louis XIV, plus roi qu'artiste, ne trouvait à Chambord ni assez d'espace, ni assez de lumière pour les pompes un peu théâtrales qu'il affectionnait. Aussi n'habita-t-il jamais régulièrement ce château, où il ne séjourna que neuf fois en tout pendant son long règne [1].

La première fois que Louis XIV parut en roi à Chambord, ce fut au commencement de juillet 1660, à son retour de

[1] Voyez aux Pièces justificatives, note IV.

Saint-Jean de Luz, où il venait d'épouser l'infante Marie-Thérèse, nièce de sa mère. Les deux époux avaient alors chacun vingt-deux ans. Le cœur de Louis XIV, que tant de passions devaient éprouver, n'avait encore palpité que pour Marie de Mancini, et le cardinal Mazarin avait prudemment soufflé sur cette flamme. Aussi le grand maréchal du palais avait-il reçu l'ordre de ne point séparer les deux nouveaux époux pendant tout le cours du voyage, *quelque étroit que le logis pût être, fût-ce dans un village*. Le roi, les deux reines, le cardinal et les princesses, remontèrent la Loire dans un bateau doré, doublé à l'intérieur de velours cramoisi, offert par les jurats de Bordeaux. « Le roi joua pendant le chemin, et l'abbé de Gorde perdit en une heure cinquante mille écus. » La cour voyagea dans cette galère jusqu'à Blaye, vint à Richelieu, « dont le nom célèbre répond à la beauté du lieu, » et arriva à Chambord. Elle y coucha le 9 juillet. Le roi visita tous les bâtiments, qui étaient alors presque aussi dégradés qu'ils le sont aujourd'hui; il ordonna de grandes réparations. Le futur constructeur de Versailles se trouva mal logé et à l'étroit dans les mille petites chambres de Chambord. Il parla de construire, en avant-corps de la façade de la place d'armes, deux vastes ailes pour les communs et les écuries, semblables sans doute aux grands communs de Versailles. Ces deux ailes, réunies par une belle grille, auraient formé une avant-cour au château. Un seul de ces bâtiments a été commencé, et c'est sur ses fondations que le maréchal de Saxe construisit depuis ses casernes.

Chambord a eu l'honneur de voir la première représentation de deux comédies de Molière, *Pourceaugnac*[1] et *le Bourgeois gentilhomme*. La salle de spectacle était, comme nous

[1] *M. de Pourceaugnac* fut représenté en 1669.

l'avons dit, placée au second étage, dans la partie du donjon qui tient à la tour de l'est. On voit encore la porte à demi murée par laquelle les acteurs se rendaient de leur loge au théâtre. C'est là que, le 14 octobre 1670, fut représentée l'une des œuvres de Molière les plus éblouissantes de verve satirique et de philosophique gaieté.

La mort de Madame, arrivée à Saint-Cloud trois mois auparavant, on sait dans quelles mystérieuses circonstances, avait plongé la cour dans l'épouvante et la consternation. Mais l'esprit de Louis XIV s'arrangeait peu de ces tristesses qui troublaient ses félicités égoïstes. « Le roi, dit le chevalier d'Arvieux, ayant voulu faire un voyage à Chambord pour y prendre le divertissement de la chasse, voulut donner à sa cour celui d'un ballet; et, comme l'idée des Turcs qu'on venait de voir à Paris était encore toute récente, il crut qu'il serait bon de les faire paraître sur la scène. Sa Majesté m'ordonna de me joindre à MM. de Molière et de Lulli pour composer une pièce de théâtre où l'on pût faire entrer quelque chose des habillements et des manières des Turcs. Je me rendis, pour cet effet, au village d'Auteuil, où M. de Molière avait une maison fort jolie. Ce fut là que *nous travaillâmes* à cette pièce, que l'on voit dans les œuvres de Molière sous le nom du *Bourgeois gentilhomme*[1]. »

Le *nous travaillâmes* du chevalier d'Arvieux ne manque pas de fatuité. Il connaissait la Turquie; il avait séjourné douze ans dans les Échelles du Levant, et sa collaboration se borna sans doute à quelques indications sur les mœurs et costumes des Turcs. C'est sur cette trame un peu légère, fournie par le roi, que Molière dut travailler. Louis XIV aimait assez à intervenir de la sorte dans le choix ou le déve-

[1] *Mémoires* de Laurent d'Arvieux, publiés par le P. Labat.

loppement des œuvres qui devaient contribuer à ses plaisirs. Il avait déjà indiqué à Molière le sujet de plusieurs pièces écrites pour les divertissements de la cour : *les Fâcheux* et *les Amants magnifiques*, par exemple. C'est à cette demi-collaboration royale dans *le Bourgeois gentilhomme* que sont dus le ballet des garçons tailleurs, le pas des six cuisiniers, le concert des musiciens italiens, la cérémonie finale des mamamouchis, tous ces intermèdes, enfin, destinés à provoquer le gros rire des courtisans, et à désennuyer une cour que l'esprit seul (celui de Molière!) ne suffisait plus à dérider.

Malgré tous ces efforts et toutes ces concessions du poëte, la pièce, qui le croirait! n'obtint d'abord aucun succès. Le roi, préoccupé peut-être de quelque grave affaire d'État, l'écouta d'un bout à l'autre sans le moindre mot d'approbation. Même silence au souper qui suivit le spectacle; même silence encore au coucher, où Molière remplissait les fonctions de valet de chambre. Il fut clair bientôt pour tout le monde que le roi désapprouvait la pièce, et partageait la susceptibilité des courtisans à l'encontre des personnages de Dorante et de Célimène.

Railler les ridicules de la bourgeoisie, c'était au mieux; mais s'en prendre aux vices de la noblesse, mais transformer un gentilhomme et une marquise en aigrefins, n'était-ce pas le comble de l'impertinence! Encore si le tableau eût été de pure invention! Mais ici l'auteur n'avait même pas l'excuse de l'invraisemblance. Les plus sensés, n'osant faire valoir cette raison, se rejetaient sur le divertissement, qu'ils traitaient de misérable farce, sans se douter que le roi lui-même en avait donné l'idée. « Molière nous prend assurément pour des grues, de croire nous divertir avec de pareilles pauvretés! disait M. le duc de ***. Qu'est-ce qu'il veut dire avec son *Halaba Balachou?* Le pauvre homme extravague, il est épuisé;

si quelque autre auteur ne prend le théâtre, il va tomber dans la farce italienne. »

Ce bourdonnement railleur d'insectes mis en liberté d'enfoncer leurs piqûres, ce muet supplice dura cinq jours. Molière, retiré dans sa chambre, envoyait de temps en temps Baron à la découverte. Mais il arrivait ce qui arrive toujours dans le monde, où une opinion toute faite est si commode que chacun l'adopte sans contrôle, surtout quand elle tend à abaisser une supériorité. Ajoutez qu'ici cette opinion paraissait être celle du roi. Aussi Baron ne rapportait-il que mauvaises nouvelles.

Enfin le jour de la seconde représentation arriva. Molière, plus mort que vif, parut sous le costume du Bourgeois. Le roi, à qui les bruits de la cour étaient sans doute parvenus, parut prêter à la pièce la plus sérieuse attention; mais, comme la première fois, il ne donna aucun signe d'approbation. L'ouvrage, dans l'esprit des courtisans, était donc définitivement jugé et exécuté, lorsque Louis XIV, en se mettant à table, se tourna vers Molière et lui dit : « Je ne vous ai point parlé de votre pièce le premier jour, parce que j'ai appréhendé d'être séduit par la manière dont elle avait été représentée; mais, en vérité, Molière, vous n'avez encore rien fait qui m'ait plus diverti, et votre comédie est excellente. »

On voit d'ici la joie du poëte; quant aux courtisans, on aurait tort de se figurer leur confusion. A peine l'approbation royale leur fut-elle annoncée, qu'ils entourèrent Molière et l'accablèrent de louanges : « Cet homme-là est inimitable, disait ce même duc, naguère si furieux. Il y a, dans tout ce qu'il fait un *vis comica* que les anciens n'ont pas aussi heureusement rencontré [1]. »

[1] Grimarest, p. 263 et 264.

A la distance où nous sommes placés aujourd'hui des hommes et des mœurs de cette époque, la figure de Molière n'est guère moins considérable et moins rayonnante à nos yeux que celle de Louis XIV. Ils occupent tous deux, l'un dans son métier de poëte, l'autre dans son métier de roi, une place suprême qui les fait presque égaux en gloire et en éclat. Aussi n'est-ce pas sans plaisir qu'on voit Louis XIV, dans la circonstance que nous venons d'indiquer, comme dans cette autre où il faisait asseoir le poëte comique à sa table, venger Molière du mépris des courtisans, et maintenir, en face des droits de la naissance, les droits supérieurs du génie. Il est douteux, sans doute, que de telles réparations ne fussent pas, pour le fier outragé, presque aussi pénibles que l'insulte. Il répugne à nos idées modernes d'égalité qu'un aussi grand écrivain que Molière dût attendre l'appréciation et la confirmation de son talent du bon vouloir d'un seul homme, même quand cet homme s'appelle Louis XIV; mais il n'en est pas moins honorable pour ce dernier d'avoir fait preuve d'un jugement assez élevé et assez ferme pour résister à l'entraînement de son entourage, et pour former, en l'imposant à son siècle, l'opinion de la postérité.

Après deux cents ans écoulés, et malgré les progrès d'une bourgeoisie qui s'est trop complétement substituée à la noblesse pour rire franchement des travers qu'elle partage, la pièce de Molière est, encore aujourd'hui, en possession d'amuser et de faire réfléchir. Il faut reconnaître, toutefois, qu'elle avait, pour la cour de Louis XIV, des charmes de circonstance aujourd'hui perdus.

Chacun, par exemple, connaissait le véritable auteur du fameux mot de M. Jourdain sur la prose. Madame de Sévigné nous a conservé l'anecdote : « J'ai fait un roman sans y penser, écrit-elle à madame de Grignan; j'en suis aussi étonnée

que M. le comte de Soissons quand on lui découvrit qu'il faisait de la prose. »

Le portrait détaillé de Lucile et la scène où Cléonte peint son dépit à Covielle avaient aussi un intérêt tout de circonstance. On y voyait une preuve de l'amour extrême que Molière portait à sa femme et des tortures que la légèreté de cette dernière lui infligeait. Elle était alors éprise du comte de Guiche. La scène (la neuvième de l'acte III) est charmante, et le tableau d'autant plus délicat, qu'il est tracé comme à regret par un amant qui croit avoir à se plaindre de sa maîtresse. Ces rectifications forcées que la passion arrache au dépit, ces cris d'une âme torturée qui se complaît dans son martyre et ne demande à être éclairée que pour trouver occasion de combattre la lumière, tous ces témoignages d'un malheureux et invincible amour avaient, pour des spectateurs au courant des misères conjugales de l'auteur, le piquant d'une révélation.

VIII

LES DEUX DERNIERS VOYAGES DE LOUIS XIV A CHAMBORD

Louis XIV, nous l'avons dit, abandonna Chambord de bonne heure, et aussitôt après l'achèvement de Marly. Les deux derniers voyages qu'il y fit eurent lieu en 1684 et 1685.

« Le roi, dit Dangeau sous la date de septembre 1684, partit le 21, qui étoit jeudi, et, le 24, il arriva à Chambord. — Madame demeura à Saint-Cloud auprès de Monsieur; ainsi il y eut beaucoup d'appartements de reste à Chambord. On trouva même beaucoup d'appartements et de logements nou-

veaux, car depuis deux ans on avoit fort travaillé à cette maison-là. »

Madame de Montespan, alors à son déclin, était de la suite royale. Elle voyageait dans son carrosse avec trois de ses enfants, le comte de Toulouse et mesdemoiselles de Nantes et de Blois. Madame de Maintenon était dans le propre carrosse du roi, avec la dauphine, Monseigneur, la princesse de Conti, Mademoiselle et madame d'Arpajon. Cette haute distinction, accordée à une simple dame d'atour de la dauphine, était faite pour ouvrir les yeux des moins clairvoyants. La date exacte du mariage de Louis XIV avec madame de Maintenon est un problème historique qui, probablement, ne sera jamais résolu. L'opinion la plus vraisemblable est celle qui le fixe aux derniers mois de l'année 1684 [1]; il était donc, à l'époque de ce voyage de Chambord, récemment contracté ou sur le point de l'être [2]. Malgré les précautions de Louis XIV, l'œil éveillé des courtisans commençait à percer un peu les ténèbres dont il comptait entourer pour toujours ce grand acte. Aussi, pendant tout le voyage, la conduite réciproque des deux rivales fut-elle savamment étudiée et l'objet de toutes sortes de commentaires. Madame de Maintenon se comporta avec le tact, la retenue et la modestie dont elle ne se départit jamais, s'effaçant le plus possible, se reculant toujours pour les femmes titrées, aimable et polie avec toutes, et surtout avec celle dont elle allait prendre la place. Madame de Montespan elle-même, malgré son caractère impérieux et inégal, sût se contenir et se montrer affable et même cordiale envers l'ancienne gouvernante de ses enfants. « Qui les aurait vues sans être au

[1] C'est l'opinion de M. Lavallée, qui a jeté sur cette obscure question autant de jour qu'il est possible d'en espérer. (*Hist. de la Maison royale de Saint-Cyr.*)

[2] Voyez Dangeau, à la date du 13 août 1684

fait des intrigues de la cour, aurait cru qu'elles étaient les meilleures amies du monde[1]. » Ce fut là le grand intérêt du séjour à Chambord. On apprit bien, pendant qu'on y était, « la mort du bonhomme Corneille, fameux par ses comédies[2]; » mais qu'était pour la cour la mort de l'auteur de *Cinna*, près de la grande question de rivalité qui s'agitait entre les deux amies du roi !

Des faits moins intéressants aux yeux des courtisans, mais bien autrement graves aux yeux de l'histoire, occupèrent la cour pendant le voyage de 1685. On était à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, signée dix-sept jours après le retour de ce voyage à Chambord. Les dragonnades étaient commencées. La terreur volait devant ces missionnaires bottés dont parle madame de Sévigné, et dont la seule apparition suffisait pour convertir les plus endurcis. Chaque jour apportait la nouvelle que des villes entières avaient abjuré en masse. Le roi, dont la bonne foi fut certainement trompée et les intentions dépassées, s'émerveillait de cette prompte réussite d'une entreprise jugée jusque-là si difficile. La veille de son départ pour Chambord (2 septembre 1685), il apprit que tous les huguenots de Montauban s'étaient convertis par une délibération prise en la maison de ville[3]. C'était le chef-lieu de la Réforme en Guienne, et toute résistance collective cessait avec la sienne. Le jeudi 6, étant à Châteaudun, il apprit encore qu'il y avait eu plus de cinquante mille huguenots convertis dans la généralité de Bordeaux, « et, dit Dangeau, il nous annonça cette bonne nouvelle avec grand plaisir, espérant même que beaucoup d'autres gens suivront un si bon exemple. » Plus clairvoyante ou mieux

[1] Madame de Caylus.
[2] Dangeau, t. Ier, p. 59.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 216.

instruite que Louis XIV, madame de Maintenon ne s'illusionnait pas sur la sincérité de ces conversions : « Je crois bien, écrivait-elle, que toutes ces conversions ne sont pas sincères... Leurs enfants du moins seront catholiques. »

Madame de Maintenon, en effet, était encore de ce voyage; elle le fit, comme en 1684, dans le propre carrosse du roi. Comme l'année précédente aussi, madame de Montespan suivait dans sa voiture avec ses enfants. Mais la haute faveur de la veuve de Scarron frappait alors tous les yeux. Le lendemain du départ, le roi s'arrêta à son château de Maintenon pour visiter l'aqueduc qui se construisait près de là, afin d'amener les eaux de l'Eure à Versailles, travaux gigantesques dont les ruines effrayent aujourd'hui l'imagination.

La cour arriva le 7 septembre à Chambord. « Nous trouvâmes là, dit Dangeau, beaucoup d'ouvrages commencés, mais il n'y avoit nul logement de plus que l'année passée. Le roi donne à manger à toutes les dames qui ont suivi la cour, et la table est de vingt-cinq couverts. » Louis XIV, selon son habitude, chassa tous les jours : c'était la principale et presque la seule distraction qu'on vînt chercher à Chambord. La chasse y était très-belle et gardée avec grand soin. « Il n'est permis à personne de tirer dans le parc, dit encore Dangeau à ce sujet; mais le roi a trouvé bon que tous ceux qui le lui ont demandé tirassent à une demi-lieue des murailles du parc en dehors, et les fauconniers vont près des murailles pour rechasser dans le parc le gibier qui en est proche. » Chaque soir et alternativement il y eut comédie ou appartement : « un acteur nouveau, nommé Rochemaure, joua à la farce. Les comédiens l'avoient voulu prendre en la place de Poisson qui a quitté; mais Monseigneur et madame la dauphine l'ont trouvé mauvais bouffon, et ont ordonné aux comédiens de lui donner cent pistoles et de le

renvoyer. » Voilà pour la comédie. Quant à l'appartement, cela signifiait que le roi recevait toute la cour, de six à dix heures du soir, dans son grand appartement, qu'il jouait au billard en public, et qu'il y avait musique, jeux de toutes sortes, collation, rafraîchissements et bal à la fin de la soirée.

Ainsi s'écoula le dernier séjour que Louis XIV ait fait à Chambord. Une fois seulement, depuis cette époque, il tourna les yeux vers cette lointaine résidence comme sur un asile central et inexpugnable.

C'était en 1712, après la perte de la bataille de Malplaquet, après les humiliantes conférences de Gertruidemberg. La guerre et la famine mettaient la France à deux doigts de sa perte. Louis XIV avait envoyé à la Monnaie tous ses meubles d'argent et pour quatre cent mille francs de cette merveilleuse vaisselle d'or sculptée par Cellini. On servait du pain bis à sa table, et madame de Maintenon mangea du pain d'avoine. Les alliés refusaient de traiter avec les ministres du roi de France, et exigeaient, pour préliminaires, qu'il chassât d'Espagne son petit-fils dans un délai de deux mois. C'est dans cette périlleuse extrémité, quand Landrecies allait tomber au pouvoir du prince Eugène, quand les troupes coalisées poussaient des reconnaissances jusqu'aux portes de Reims, quand le deuil était dans toutes les âmes, quand des morts rapides et inexplicables frappaient autour de lui son fils, son petit-fils, son arrière-petit-fils, quand tout devenait abîme et précipice sous les pieds de cette royauté absolue qui s'était crue fondée pour l'éternité; c'est dans ce moment suprême, disons-nous, que Louis XIV, seul dans son conseil, repoussa les humiliantes conditions des puissances coalisées et se sentit l'âme assez haute pour mourir en roi. Il dit au maréchal d'Harcourt : « Je vais convoquer toute la noblesse de mon royaume. Je la conduirai à l'ennemi, malgré mes

soixante-quatorze ans, et je périrai à sa tête. » Il décidait en même temps qu'à la première nouvelle de la perte de Landrecies, la cour et ce qui restait de la famille royale se réfugieraient à Chambord et iraient attendre les événements au delà de la Loire, dernier rempart derrière lequel la nationalité française s'était déjà réfugiée sous Charles VII.

Napoléon eut la même idée en 1814. Mais Louis XIV, plus heureux que Napoléon, garda, dans son malheur, un lieutenant fidèle et heureux. Un officier qu'on refusa d'abord de croire apporta un soir à Versailles un bulletin signé Villars. La victoire de Denain sauvait la monarchie, et Chambord échappait par là au triste honneur de devenir le pendant historique de Fontainebleau.

IX

LE ROI STANISLAS

Chambord, sous le règne de Louis XV, eut deux maîtres illustres, Polonais tous deux, car Maurice de Saxe était le fils naturel de Frédéric-Auguste, à qui Stanislas prit et abandonna successivement le trône de Pologne. Voltaire a tracé un portrait du roi Stanislas à vingt ans, au moment où Charles XII, qui n'était guère plus âgé que lui, fit passer sur la tête du jeune palatin la couronne d'Auguste Ier. Stanislas avait une physionomie heureuse, pleine de hardiesse et de douceur, avec un air de probité et de franchise qui de tous les avantages extérieurs est le plus grand et qui donne plus de poids aux paroles que l'éloquence même[1].

[1] *Histoire de Charles XII*, livre III.

Le portrait peint qu'on voit aujourd'hui à Chambord diffère singulièrement de ce portrait écrit. C'est celui d'un homme de soixante ans environ, gras, court, haut en couleur, physionomie bourgeoise et légèrement apoplectique; l'air d'un Géronte bien plus que d'un héros. Quand le roi de Pologne quitta Chambord après huit ans de séjour pour courir les hasards de la plus aventureuse conquête, il était encore dans l'âge de l'audace et des entreprises. Aussi ce portrait, sans doute, ne date-t-il pas de Chambord, mais de Lunéville, de cette petite cour aimable et polie où Stanislas finit ses jours en roi philosophe, et dont la marquise de Boufflers faisait les honneurs.

C'est en 1725 que le roi et la reine de Pologne vinrent habiter Chambord. Leur fille, que le régent n'avait pas jugée un parti sortable pour un capitaine de cavalerie, venait de monter sur le trône de France. Louis XV, connaissant les habitudes modestes de son beau-père, ne crut pas pouvoir lui assigner une résidence plus tranquille et plus conforme à ses goûts. Le compagnon de Charles XII a laissé là des souvenirs honorables et encore vivants. Il aimait les mœurs naïves des paysans de la Sologne, vidait leurs différends, écoutait leurs contes villageois, s'asseyait à leur foyer rustique et leur prodiguait les marques d'une active et touchante charité. Plus d'une humble famille du village de Chambord transmet encore pieusement à son premier-né le prénom de Stanislas, comme un souvenir et un honneur. On trouve, en effet, dans les archives de cette petite commune un grand nombre d'actes de naissance où le roi proscrit figure comme parrain, et l'on raconte qu'il mettait une sorte de coquetterie à accorder cette distinction[1].

[1] Voir M. Merle, *Notice sur Chambord*. Tels sont les bons villageois que l'écrivain légitimiste a rencontrés lorsqu'il vint à Chambord y com-

C'est Stanislas, nous l'avons dit, qui eut la fâcheuse idée de combler les larges fossés qui entouraient le château et de renverser les balustres de pierre qui en ornaient les bords. Il avait fait construire dans le parc un oratoire qui servait de but à ses promenades. Pieuse comme lui, la reine affectionnait particulièrement la petite chapelle qui se trouve auprès des appartements de François Ier et qui a retenu le nom d'oratoire de la reine de Pologne.

Stanislas a passé à Chambord huit ans d'une vie paisible, doucement occupée d'art et de bonnes œuvres. Il y écrivait des traités de philosophie, d'histoire et de morale, et préparait ainsi ses titres au surnom de Philosophe bienfaisant que ses amis lui ont décerné[1]. La mort de Frédéric-Auguste, arrivée en 1733, vint lui rappeler ce qu'un prince détrôné, si philosophe qu'il soit, n'oublie jamais tout à fait : qu'il avait été roi et pouvait le redevenir. Louis XV promettait des secours puissants à son beau-père et déclarait fièrement qu'il ne souffrirait pas qu'aucun souverain s'opposât à l'élection du nouveau roi de Pologne. Les secours puissants se bornèrent à quinze cents hommes. Le malheureux prince avait quitté Chambord à la fin d'août et fut en effet proclamé roi de nouveau le 12 septembre. Quinze jours étaient à peine écoulés qu'il était chassé de Varsovie, assiégé dans Dantzick par l'armée russe, traqué de village en village et obligé de confier sa vie au dévouement douteux d'un paysan qui, par bonheur, se trouva un honnête homme. Il revint attendre à Chambord la conclusion du traité de Vienne qui lui conféra,

poser l'ouvrage qu'il offrit à la duchesse de Berri. Le Solognot de nos jours, plus rusé que naïf et plutôt cauteleux que confiant, diffère un peu de celui qu'avait formé le roi Stanislas et que M. Merle a retrouvé.

[1] Les œuvres du roi Stanislas ont été publiées en 1765, sous le titre d'*Œuvres du Philosophe bienfaisant*.

en échange d'une royauté désormais toute nominative, la souveraineté viagère des duchés de Bar et de Lorraine. Ce palais des bords de la Loire, dont il s'arracha avec regret et où il n'avait fait que des heureux, allait bientôt, récompense du génie et de la victoire, être octroyé par son propre gendre au fils de son ennemi, devenu l'oncle naturel du dauphin[1].

X

LE MARÉCHAL DE SAXE. — MADAME FAVART

C'est en 1745, après la bataille de Fontenoy, que Louis XV donna Chambord au maréchal de Saxe, avec quarante mille francs de revenus sur le domaine. Napoléon, en 1809, eut la même idée et fit aussi de ce palais l'apanage d'un des favoris de la victoire. Mais Maurice de Saxe n'habita réellement Chambord qu'à partir de 1748, après la paix d'Aix-la-Chapelle. Louis XV ne crut pas s'acquitter par ce magnifique présent des services que lui avait rendus celui que Frédéric II appelait le professeur de tous les généraux de l'Europe. Il le nomma maréchal général de ses armées, titre que Turenne seul avait porté et que Louis-Philippe exhuma depuis pour le maréchal Soult. Par son ordre, des casernes s'élevèrent à la porte du château, sur l'emplacement des écuries que Mansart avait projetées pour Louis XIV. Les deux régiments de uhlans, que le maréchal affectionnait, vinrent y tenir garnison ; et Maurice, ainsi comblé d'honneurs presque royaux, put se croire encore duc

[1] Le maréchal de Saxe, fils d'Auguste II et de la belle comtesse de Kœnigsmarck, était le frère naturel d'Auguste III, père de la dauphine.

souverain de Courlande ou général en chef des armées françaises.

Six canons pris sur l'ennemi défendaient l'entrée de la cour; seize drapeaux flottaient dans le vestibule. Des chevaux de l'Ukraine, libres et sans gardien, vivaient dans le parc, et accouraient d'eux-mêmes sur la place d'armes à l'heure de la manœuvre que les trompettes sonnaient chaque jour du haut des terrasses du château. La noblesse des environs, d'anciens compagnons d'armes, des écrivains, des artistes, formaient au maréchal une sorte de cour. Il avait, comme le roi, ses jours de grand couvert. Il eut même la faiblesse d'ambitionner une prérogative que l'étiquette n'accordait qu'aux têtes couronnées. Il s'agissait d'une sentinelle placée à l'intérieur de ses appartements. Cette sentinelle absente fit longtemps le désespoir du maréchal. Lui qui avait deux mille gardes inoccupés dans ses cours n'en pouvait faire monter un à la porte de sa chambre à coucher. La vanité est ingénieuse : le maréchal eut recours à un biais. Un matin on put lire sur une petite porte, placée entre la chambre à coucher et le salon, ces deux mots : « Caisse militaire. » La sentinelle tant désirée se promenait devant cette porte. Ces petitesses, qu'il faudrait taire pour l'honneur des grandes figures historiques, plaisent à la plupart des lecteurs, parce qu'elles montrent qu'il n'y pas de caractère taillé tout d'une pièce et qu'il reste toujours de l'homme dans le plus grand homme.

C'est à Chambord que Maurice a revu et terminé l'ouvrage qu'il a modestement intitulé : *Mes Rêveries*, et qu'il avait d'abord conçu et rédigé avec l'ardeur et la précipitation qu'il apportait en toutes choses : il en avait jeté le plan en treize nuits. Cet ouvrage, dont le maréchal avait puisé la pensée dans les entretiens d'un célèbre tacticien, le chevalier de Fo-

lard, est resté un de ses titres de gloire, et les militaires le consultent encore avec fruit [1].

Une opinion très-accréditée veut que l'illustre guerrier soit resté toute sa vie étranger aux premières notions de notre grammaire, défaut assez excusable après tout dans un général allemand au service de la France. L'ouvrage dont nous venons de parler contrarie un peu la tradition. Non-seulement il est écrit, mais il est pensé en français, phénomène que la coopération d'un secrétaire habile n'expliquerait pas suffisamment, surtout s'il faut en croire les biographes qui prétendent que le maréchal retoucha lui-même et augmenta plusieurs fois son ouvrage. On a cité souvent une lettre par lui écrite à propos d'un fauteuil que lui offrait l'Académie française : « Ils « veule me fere de la cademie; sela miret comme une bage à un « chas. » Voltaire en cite une autre, plus authentique probablement, que le maréchal écrivit à Auguste II, son père, qui le sommait de renoncer au duché de Courlande : « J'occupe un emploi distingué dans les armées du Roi Très-Chrétien où la lâcheté et la trahison ne souffrent ni interprétation ni déguisement. » Il faut avouer que cela est d'un autre style que « la bague à un chat. »

Nul homme, du reste, ne réunit plus de contrastes que Maurice de Saxe et ne céda avec plus de facilité, suivant le caprice et l'heure, aux plus nobles comme aux plus vils penchants. Aussi a-t-on dit avec raison qu'il avait deux âmes : l'une pour les combats, l'autre pour la vie privée. La rédaction de ses Mémoires, la chasse, les revues, les manœuvres de cavalerie occupaient à Chambord la moitié de ses journées.

[1] Il a pour titre : *Mes Rêveries, ou Mémoires sur l'art de la guerre*, 1757, 2 vol. in-4. La Société des bibliophiles français a publié en 1833, chez Didot, les *Lettres* du maréchal de Saxe à la princesse de Holstein, sa sœur, tirées à trente exemplaires.

L'autre moitié était consacrée à des plaisirs moins nobles et dont quelques-uns eussent fait rougir une époque dont la pruderie n'était certes pas le défaut.

Favart et sa troupe avaient suivi Maurice de Saxe à Chambord, comme ils le suivaient auparavant dans ses campagnes. Être chanté sur le théâtre et recevoir de l'encens rimé en plein visage, c'était encore là une de ces prérogatives royales auxquelles le vainqueur retraité était si sensible. Il avait fait construire, au second étage du donjon, une jolie salle de spectacle, avec des guirlandes, des trumeaux, du velours d'Utrecht, des Amours de cuivre et des girandoles de cristal dans le style du temps. Le maréchal, comme autrefois Louis XIV, avait sa loge en face du théâtre. Au-dessus (détail curieux et qui peint l'époque), on avait pratiqué une petite loge grillée pour l'évêque de Blois. On jouait là tous les soirs quelqu'une des œuvres légères et faciles de celui

> Qui fit *la Chercheuse d'esprit*
> Et n'en chercha point pour la faire[1].

Plus d'une fois madame de Pompadour vint exprès passer quelques jours à sa terre de Ménars pour faire au vainqueur de Fontenoy la galanterie d'assister à une représentation de sa troupe. On glosa beaucoup sur ces voyages, dans lesquels la médisance prétendit voir autre chose que le culte de la gloire. Mais la médisance avait tort sans doute, car on assure que, dans une de ses visites, la marquise, remarquant les ignobles penchants auxquels le maréchal cédait trop volontiers, et désirant l'arracher à un genre de vie indigne de son nom, lui offrit de le marier. Voici en quels termes le fils d'Auguste II repoussa la proposition : « Au train dont le

[1] Vers de Crébillon.

monde vit de nos jours, il y a peu d'hommes dont je voulusse être le père, et peu de femmes dont je consentisse à être l'époux. » Peut-être la belle madame Favart, qui tenait le premier emploi féminin dans la troupe de Chambord, n'était-elle pas sans influence sur ce langage. Les persécutions auxquelles eut recours le maréchal pour dompter cette beauté sévère ne sont pas certainement la plus belle page de son histoire.

C'était l'usage depuis Louis XIV que les grandes expéditions militaires traînassent à leur suite une troupe de comédiens, chargée d'amuser les longues veilles du camp, de désennuyer la maison royale et l'état-major. Le maréchal avait suivi cette tradition, et, pendant la campagne de 1746, il avait appelé près de lui Favart et sa troupe. On lit dans une lettre de Favart : « J'étais obligé de suivre l'armée et d'établir mon spectacle au quartier général. Le comte de Saxe, connaissant le caractère de notre nation, savait qu'un couplet de chanson, une plaisanterie, faisaient plus d'effet sur l'âme ardente des Français que les plus belles harangues. Il m'avait institué chansonnier de l'armée, et j'étais chargé de célébrer les événements les plus intéressants. » C'est ainsi qu'à Tongres, la veille de la bataille de Rocoux, il reçut au milieu du spectacle l'ordre de mêler au vaudeville final de la pièce l'annonce de la bataille du lendemain. Cette bataille, qui devait coûter la vie à douze mille hommes, fut annoncée par le couplet suivant, que vint chanter une charmante jeune première :

Demain nous donnerons relâche,
Quoique le directeur s'en fâche;
Vous voir comblerait nos désirs;
On doit céder tout à la gloire :
Nous ne songeons qu'à vos plaisirs,
Vous, ne songez qu'à la victoire.

Puis, comme si Rocoux eût compté d'avance dans le programme des spectacles de la semaine, l'actrice annonça, pour le surlendemain, *le Prix de Cythère* et *les Amours grivois*. Ces deux pièces furent jouées, en effet, au jour indiqué; seulement bon nombre d'invités manquèrent au joyeux rendez-vous.

Favart, comblé des bontés du maréchal, ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était redevable à la beauté de sa femme de cette amitié glorieuse. Cette découverte fut un coup de foudre pour les deux époux, dont l'honnête et sincère attachement contrastait singulièrement avec les mœurs faciles et relâchées du théâtre à cette époque. Il fut décidé que madame Favart fuirait le camp et chercherait un asile à Bruxelles, sous la protection de la duchesse de Chevreuse. Alors commença, contre le couple fidèle, une série de persécutions dans lesquelles le comte de Saxe eut l'odieux courage de se faire aider par la police. Favart, ruiné par le retrait de son privilége et condamné à l'exil, fut réduit à se cacher à Strasbourg au fond d'une cave, où il usait ses yeux à peindre des éventails pour gagner sa vie; en même temps, sa femme portait la peine de sa courageuse résistance : elle était renfermée dans un couvent aux Andelys.

Le prétexte de ces iniquités était une plainte du père de madame Favart sur l'illégalité prétendue de son mariage, plainte que le comte de Saxe, dit-on, avait obtenue à prix d'or de ce père complaisant; le maréchal cachait ainsi la main d'où partaient les coups, et semblait défendre et protéger celle qu'il persécutait. Il lui écrivait, le 26 octobre 1749 : « J'ai reçu, au moment où j'allais partir pour Chambord, la lettre que vous m'avez écrite, ma chère Justine; je n'ai point entendu parler de Favart. J'ai vu hier au soir M. le maréchal de Richelieu, qui était furieux contre vous. Je rabats

cependant tous les coups qui portent sur vous. Plus ne vous en dirai sur ce qui me regarde. Vous n'avez point voulu faire mon bonheur et le vôtre; peut-être ferez-vous votre malheur et celui de Favart; je ne le cache point, mais je le crains. Adieu. » Le maréchal, comme on le voit, se départait singulièrement de ses principes en faveur de la belle actrice de la Comédie italienne. Lui, qui n'aimait que les rapides campagnes, se résignait à un siége en règle. Il fut vainqueur cette fois encore : madame Favart vint faire les honneurs de Chambord, et son mari, rappelé de l'exil, y organisa une troupe d'opéra-comique qu'on venait applaudir de toutes les villes voisines, de Blois et même d'Orléans.

Cet état de choses dura jusqu'à la mort du maréchal. Favart, délivré de son protecteur, écrivit les lignes suivantes en forme d'oraison funèbre : « Je crois qu'il m'est permis de dire sur la mort de cet illustre homme de guerre ce que le père de notre théâtre disait sur le cardinal de Richelieu :

Qu'on parle mal ou bien du fameux maréchal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien;
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien. »

Maurice de Saxe mourut en effet à Chambord le 30 novembre 1750. Une tradition populaire, conservée dans le Blaisois et reproduite par M. Merle, veut que cette mort ait été la suite d'un duel qu'il aurait eu avec le prince de Conti [1]. Mais les historiens et les biographes sont d'accord sur ce point, que Maurice fut enlevé par une fièvre putride occasionnée par ses excès. A la première nouvelle du danger, le roi avait expédié

[1] Nous avons reproduit la version de M. Merle sur la mort du maréchal dans un article sur Chambord, publié dans la *Revue contemporaine* du 31 janvier 1861.

à Chambord Senac, son premier médecin. « Il est trop tard, docteur, lui dit le mourant. Je sens que la vie n'est qu'un songe; le mien a été beau, mais il a été court.»

Louis XV, d'ordinaire si oublieux des services rendus, se montra sensible à cette catastrophe. Il fit rendre au maréchal des honneurs sans exemple jusque-là. Le corps resta quarante jours exposé dans la chapelle de Chambord, sur un lit de parade qu'entouraient seize drapeaux, glorieuse conquête de Lawfeld et de Rocoux. Pendant les dix premiers jours, les six canons donnés par le roi au maréchal tirèrent de quart d'heure en quart d'heure. — « Je n'ai plus de général, avait dit le roi en apprenant cette mort ; il ne me reste que des capitaines. » Le mot de Marie Leczinska est plus connu : « Il est bien fâcheux qu'on ne puisse pas dire un *De profundis* pour un homme qui a fait chanter tant de *Te Deum!* » Le maréchal était luthérien. On dut, à cause de sa religion, renoncer à l'idée qu'on avait conçue d'abord de l'inhumer à Saint-Denis, près de Turenne, périlleux honneur qui eût plutôt compromis qu'assuré le repos de sa cendre. Encore aujourd'hui, il repose dans l'église luthérienne de Strasbourg, sous un monument qui passe pour le chef-d'œuvre de Pigalle, et qui fut préservé des fureurs dévastatrices de 93 par les soins pieux d'un garde-magasin, qui le couvrit de paille. Le corps de Turenne, au contraire, arraché de sa tombe royale, n'a dû qu'à un hasard providentiel la grâce d'être conservé sous une vitre du jardin des Plantes, comme une curiosité d'histoire naturelle.

XI

DÉVASTATIONS RÉVOLUTIONNAIRES

Chambord fit retour à la couronne après la mort du comte de Frisen, neveu et héritier du maréchal de Saxe. Le roi alors en donna ou plutôt en rendit le gouvernement au marquis de Saumery, dans la famille duquel cette charge était depuis longtemps héréditaire[1]. Le neveu de celui-ci fut dépossédé, en 1783, en faveur du marquis de Polignac, membre de l'illustre famille que ses liaisons avec la reine rendaient alors puissante.

Il faut glisser rapidement sur la présence à Chambord de ces hôtes honorables, mais secondaires. Il semble qu'à de telles demeures il faille des possesseurs à leur taille, et que les autres ne soient que des habitants de passage et dépaysés. Le maréchal de Saxe mort, Chambord n'a plus de maître ; il n'a plus que des visiteurs. Il en a deux surtout, également illustres et terribles, et qui lui laissent des traces profondes de leur passage : la Révolution et Napoléon.

La Révolution a accompli là comme ailleurs son œuvre de colère et de vengeance. Elle a vendu à la criée le précieux mobilier accumulé par tant de rois, trésor de dix règnes dispersé en dix jours. Elle a arraché les tentures des murailles, déchiré les étoffes des fauteuils, fondu les crépines d'or des rideaux, brisé les faïences et les figulines de Bernard Palissy, les émaux de Toutin et de Morlière, les aiguières de Cellini ; elle a tout mis en pièces, tout arraché, tout dispersé, jus-

[1] Voyez aux Pièces justificatives, note V.

qu'aux volets des fenêtres, jusqu'aux lambris des murailles, jusqu'aux parquets des appartements. Elle a brisé ce qu'elle ne pouvait enlever, brûlé ce qu'elle ne pouvait vendre. Un portrait de Louis XIV au siége de Namur, peint par Mignard, se trouvait dans le salon du Maréchal de Saxe : « Au moment où on voulut le vendre, on s'aperçut que la tête venait d'être enlevée ; un serrurier de Bracieux avait trouvé tout à fait patriotique de traiter le grand-père comme le petit-fils, et de faire subir par effigie à Louis le Grand le supplice de Louis XVI. Cette atroce plaisanterie eut un grand succès, et, pour qu'il ne restât plus de traces de ce monument féodal, on fit du feu dans la salle de l'adjudication avec le cadre doré qui l'entourait, *pour le punir*, disait-on, *d'avoir servi d'ornement au portrait d'un despote.* »

Le mobilier enlevé ou brûlé, on s'aperçut qu'il restait encore quelque chose à détruire. Un membre du directoire du département, ancien chanoine de Vendôme, reçut la mission de faire disparaître toutes les fleurs de lis et les insignes de la royauté mêlés dans les ornements du château. C'était une longue et difficile besogne. L'architecte du château, M. Marie, le sauva de ce dernier outrage, en dressant pour ces travaux de destruction un devis dont le chiffre effraya le Domaine. Le seul enlèvement de la fleur de lis colossale qui surmontait la lanterne était évalué à plus de 40,000 fr. On aurait bâti un château avec ce qu'il fallait dépenser pour mutiler celui-là. Le Domaine recula et s'en remit à la bande noire du soin de le débarrasser de Chambord et de ses fleurs de lis.

Napoléon a laissé à Chambord des souvenirs plus heureux de son passage. Ce fils de la Révolution semblait mis au monde pour renverser tout ce qu'avait élevé, pour redresser tout ce qu'avait abattu sa mère. Au milieu de ses vastes préoccupations, il ne perdit jamais de vue la restauration de Chambord :

c'était à ses yeux plus qu'une question d'art; c était un des actes de cette politique de fusion par lesquels il essayait de rattacher sa dynastie naissante aux souvenirs laissés par l'ancienne monarchie. Avant de songer à le restaurer, il fallait d'abord en chasser les dévastateurs. Le premier consul plaça Chambord, en même temps que Fontainebleau, sous la protection de la Légion d'honneur qu'il venait de créer. Un arrêté du 23 messidor an X en fit le chef-lieu de la quinzième cohorte de la Légion, commandée par le général Augereau. Plus tard, l'Empereur comprit qu'une œuvre aussi coûteuse que la restauration de Chambord ne serait acceptée du pays qu'à une condition : c'était de trouver pour le vieux palais une destination qui donnât à cette dépense le caractère d'une nécessité politique. Les événements d'Espagne lui offrirent le prétexte qu'il cherchait. Par un des articles du traité qu'il conclut, ou plutôt qu'il imposa à Bayonne au vieux Charles IV, il promit à ce dernier, en échange du trône d'Espagne, la propriété du château de Chambord, et la jouissance à vie de celui de Compiègne avec une liste civile de 30 millions de réaux (5 mai 1808).

« Deux châteaux et dix millions par an, dit M. Thiers, étaient le prix auquel devait être payée, tant au père qu'aux enfants, la magnifique couronne d'Espagne, prix bien modique, bien vulgaire, mais auquel il fallait ajouter un terrible complément alors inaperçu : six ans d'une guerre abominable, la mort de plusieurs centaines de mille de nos soldats, la division funeste des forces de l'empire et une tache à la gloire du conquérant. »

Avant de faire la remise de Chambord au roi d'Espagne, Napoléon chargea son architecte, Fontaine, de dresser un devis pour la restauration et l'ameublement. Le devis s'éleva à neuf millions. L'Empereur recula devant ce chiffre qui parais-

sait énorme alors et dont on s'effrayerait si peu aujourd'hui. De son côté, le vieux roi, content des tranquilles plaisirs qu'il trouvait à Compiègne, ne réclama point l'exécution de la clause qui lui promettait Chambord, clause pour lui plus onéreuse que profitable. Le traité resta donc lettre morte, au moins en ce qui concernait la donation de ce château. L'Empereur chercha et crut avoir trouvé un moyen plus économique d'arriver à ses fins : ce fut de donner Chambord à l'un de ses lieutenants avec une dotation dont les revenus seraient affectés à sa restauration. Son choix s'arrêta sur Berthier. Chef de son état-major, interprète de ses volontés à la guerre, le prince de Neuchâtel jouissait alors de la confiance absolue de l'Empereur. Son habileté à comprendre la pensée du maître, sa promptitude à la transmettre, son ardeur infatigable au travail, étaient des qualités fort prisées de Napoléon. Chambord fut la récompense des services militaires du prince, et non, comme l'ont pensé MM. Merle et de la Saussaye, des négociations qui préparèrent l'union de Napoléon avec Marie-Louise. On sait aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, que jusqu'au milieu de janvier 1810, l'Empereur, flottant entre trois alliances, n'était point encore définitivement fixé sur celle qu'il devait préférer. Lorsque, le 7 février, il dépêcha Berthier à Vienne pour y demander la main de l'archiduchesse, il y avait déjà plus de six mois que ce dernier était propriétaire de Chambord.

Une preuve plus explicite de l'opinion que nous exprimons est écrite dans le message adressé par Napoléon au Sénat, le 3 octobre 1809, pour lui notifier les lettres patentes, signées à Schœnbrunn le 15 août précédent, qui avaient fait de Chambord le siége de la principauté de Wagram.

« Nous avons, disait l'Empereur, jugé utile de reconnaître par des récompenses éclatantes *les services qui nous ont*

été spécialement rendus dans cette dernière campagne par nos cousins le prince de Neuchâtel et les maréchaux ducs d'Auerstaëdt et de Rivoli... Nous avons en conséquence érigé en principauté, sous le titre de *Principauté de Wagram*, le château de Chambord, que nous avons acquis de la Légion d'honneur [1], avec les parcs et forêts qui en dépendent, pour être possédée par notre cousin le prince de Neuchâtel et ses descendants, aux clauses et conditions portées aux lettres patentes que nous avons ordonné à notre cousin le prince archichancelier de l'empire de faire expédier par le conseil du sceau des titres. »

Le 29 décembre 1809, l'Empereur affecta à la nouvelle principauté 500,000 fr. de rentes sur les produits de la navigation du Rhin. Les revenus de cette splendide dotation devaient être employés, pour cinq ans au moins, à l'ameublement et à la restauration du château, « de façon, disait le décret, à lui rendre son ancienne splendeur. » Il est assez difficile d'expliquer comment l'Empereur put croire que deux millions cinq cent mille francs suffiraient à l'exécution de travaux que son architecte avait évalués neuf millions. Berthier, du reste, ne se préoccupa point de cette inconséquence. Les généraux de l'Empire ne se piquaient pas d'un culte bien passionné pour les monuments historiques et les œuvres de la Renaissance. Le prince ne vint qu'une fois à Chambord, et signala, dit-on, sa prise de possession en donnant l'ordre d'abattre pour 200,000 fr. de vieilles futaies et de sculpter ses armes au-dessus de la cheminée d'une des salles du rez-de-chaussée à la place du chiffre de François Ier. On ne pou-

[1] Chambord avait en effet été détaché de la dotation de la Légion d'honneur, et réuni au domaine de la couronne par décret du 28 février 1809.

vait mieux, comme on voit, respecter la clause qui l'obligeait à restaurer Chambord!

L'Empire disparut, et avec lui le tribut prélevé sur la navigation du Rhin. Le major général des armées de Napoléon, devenu l'un des capitaines des gardes de Louis XVIII, et obligé, après le retour de l'île d'Elbe, de se réfugier à Bamberg, dans le palais du prince de Bamberg, son beau-père, tomba d'un des balcons de ce château, frappé, dit-on, d'une attaque d'apoplexie à la vue de quelques régiments étrangers qui se dirigeaient sur la France. Dès lors Chambord devenait pour sa veuve une charge sans compensation. Elle obtint de Louis XVIII une ordonnance qui en permit l'aliénation, et la bande noire allait s'abattre sur cette proie longtemps convoitée, lorsque le duc de Bordeaux vint au monde.

XII

LE PAMPHLET DE COURIER

La souscription nationale qui acheta Chambord pour l'offrir au fils du duc de Berri, et la polémique à laquelle cette souscription donna lieu occupent une place importante dans l'histoire de la Restauration.

Rien de plus concevable en soi, de plus justifiable et, à un certain point de vue, de plus patriotique que cette souscription. Il faut, pour bien juger des événements, se placer au point de vue du moment où ils se sont produits. Certes l'événement inattendu, qui, après la mort fatale du duc de Berri, donnait à la branche aînée un rejeton, devait être pour ses amis et les sujets vraiment dévoués à sa cause une immense allégresse et la marque d'une intervention divine. On com-

prend sans peine que ce groupe de fidèles, désireux d'implanter profondément dans le sol français *ce jeune lis qui sortait d'un tombeau*, ait accueilli avec enthousiasme l'idée de M. de Calonne. Cet apanage, offert au nom de trente mille municipalités du royaume, n'était-ce pas, comme le disait la commission des souscripteurs par la voix de l'archevêque de Paris, son président, une alliance formée entre la France et le duc de Bordeaux, une sorte d'adoption de l'enfant royal par le pays? Combien parmi nous, combien des plus désintéressés, des moins faciles à séduire au prestige du pouvoir, ont partagé ces illusions! Combien ont salué avec sincérité cette aurore, comme d'autres, leurs prédécesseurs, avaient salué celle du roi de Rome! Napoléon, au faîte de la puissance, avait voulu, lui aussi, doter d'un palais magnifique son futur héritier. Ces palais, promis à des rois au berceau, abritent rarement ceux pour lesquels on les a préparés. Celui du roi de Rome est resté à fleur de terre. La branche aînée, mieux inspirée que Napoléon, eut du moins le bon esprit d'attacher la naissance et le nom de son héritier à la conservation d'un des plus beaux fleurons de la France monumentale.

C'était donc, tout bien balancé, une pieuse et patriotique pensée que celle de M. de Calonne. Mais, comme il arrive toujours, les courtisans la gâtèrent. Le ministre de l'intérieur, comte Siméon, avait dit dans son rapport au roi (20 décembre 1820) : « Le denier du pauvre mérite d'être accueilli comme le tribut du riche, *mais il ne faut pas le demander*. Il serait à craindre qu'on ne vît une sorte de contrainte dans une invitation si solennelle, venue de si haut, au nom d'une réunion de personnages importants qui s'occuperaient à donner une si vive impulsion à tous les administrateurs et à tous les administrés. Si Votre Majesté partageait cette opinion, on retrancherait du règlement proposé

par la réunion des souscripteurs tout ce qui est relatif à la correspondance à établir avec les préfets et tous les maires des villes chefs-lieux de départements, et quelques expressions qui pourraient prêter à l'invitation de souscrire un caractère qu'elle ne doit point avoir. »

Le roi approuva ces sages restrictions; car il faut dire ici, à l'honneur de la Restauration, que Louis XVIII mourut sans avoir accepté Chambord, et qu'après huit ans la commission ignorait encore si son offre ne serait pas repoussée. Mais cette prudente réserve ne faisait pas l'affaire des courtisans. Grâce à eux, cette souscription qui devait, pour être belle et pure, rester l'offrande spontanée de la nation, ne parut bientôt plus qu'un tribut prélevé pour l'adulation sur la faiblesse et la servilité. Maintenue dans de justes bornes, elle pouvait passer pour l'expression d'un vœu national : propagée comme elle le fut par le zèle inquiet et tracassier des préfets, des maires et des fonctionnaires du plus haut comme du plus bas étage, imposée en quelque sorte par le pays légal au véritable pays, elle perdit son caractère de spontanéité et devint une vexation qui devait provoquer des représailles. La brochure de Courier parut.

Ce fut un coup de massue que cette brochure. Le système libéral et parlementaire adopté par la Restauration et largement développé sous Louis-Philippe, avait ce mérite qu'il portait en lui-même son antidote et que la liberté de tout dire ôtait beaucoup de valeur aux vivacités de la parole. Mais la brochure de Courier eut une portée plus qu'ordinaire, d'abord parce qu'elle exprimait brièvement, dans un style court, serré, un peu trop grec et trop gaulois, mais acéré et incisif, ce qui était alors dans la pensée de tout le monde, puis parce qu'elle était le ballon d'essai et comme le premier manifeste du parti orléaniste.

Courier, en effet, n'avait jamais été bonapartiste, et la branche aînée n'avait pas su l'attirer à elle et le conquérir. A cette époque de 1821, il avait en égale aversion, comme il le disait lui-même, les coups de sabre et les coups de goupillon; et son idéal, le prince de son choix, c'était dès lors le duc d'Orléans. Jeune, il avait vu de près la gloire militaire; il avait assisté, dans l'île Lobau, à un massacre de quarante-huit heures, et ces boucheries lui avaient donné des nausées. Il ne revint jamais sur cette impression que la campagne de Wagram lui avait laissée. Le côté épique et grandiose de l'Empire lui échappa toujours. Il le voyait de trop près sans doute pour être à portée d'admirer l'ensemble, aussi vaste qu'imposant, de ses conquêtes et de ses institutions.

Il ne pensait guère mieux de la Restauration, et l'on peut dire que, pour elle comme pour l'Empire, il fut injuste, parce qu'il fut passionné. La Restauration, avec la branche d'olivier d'une main et la Charte de l'autre, avec la paix et la liberté, devait, à ce qu'il semble, sourire à un esprit pacifique et indépendant. Mais, ici encore, Courier fut surtout frappé des détails. Il ne fit pas la part des difficultés et des rigueurs inséparables du premier établissement de tout gouvernement. Des tracasseries locales, des vexations transitoires furent pour lui les symptômes d'un système complet et durable. Ce sont des tracasseries locales, en effet, qui donnèrent lieu au premier pamphlet de Courier, la *Pétition aux deux Chambres*. Ce pamphlet le rangea dans les rangs de l'opposition libérale.

L'opposition en 1816 ne menait pas encore nécessairement, comme depuis sous Louis-Philippe, aux honneurs et au pouvoir. Mais elle était déjà considérée comme un rouage indispensable des gouvernements parlementaires; elle avait, à ce titre, sa place et ses droits. Une fois engagé dans ses

rangs, c'était, pour un homme de cœur, un devoir d'y rester et presque une honte d'en sortir, autant de temps du moins que l'opposition, par ce jeu de bascule propre au gouvernement constitutionnel, n'arrivait pas à son tour à être le pouvoir. Courier y resta donc, et, comme il arrive toujours aux esprits ardents, il s'opiniâtra dans la lutte. Il ne sut pas se maintenir, ce qui est le privilége d'un petit nombre d'esprits fermes, dans le cercle restreint de ses premiers désirs et de ses premières antipathies. Il alla plus loin sans doute qu'il n'aurait voulu d'abord : d'opposant il devint ennemi. Comme il avait des premiers signalé les pieds d'argile du colosse impérial, il dénonça des premiers les béquilles de la Restauration. La logique inflexible de son esprit le porta bientôt à chercher à ce gouvernement qu'il croyait caduc et qui n'était que mal guidé et mal compris, un successeur plus jeune et moins hostile aux idées de la Révolution, mieux en harmonie avec les instincts libéraux et un peu bourgeois de la majorité éclairée de la nation.

C'est là le sens vrai, le but dissimulé mais réel de la brochure sur Chambord. C'était toute une machine de guerre que cette brochure, machine braquée contre la branche aînée dans l'intérêt de la cadette. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les pages relatives au jeune duc de Chartres, envoyé au collége par son père. « Le duc de Chartres au collége, élevé chrétiennement et monarchiquement, mais, je pense, un peu constitutionnellement, aura bientôt appris ce qu'à notre grand dommage ignoraient ses aïeux; et ce n'est pas le latin que je veux dire, mais ces simples notions de vérités communes que la cour tait aux princes et qui les garderaient de faillir à nos dépens.... Exemple heureux autant qu'il est nouveau! Que de changements il a fallu, de bouleversements dans le monde, pour amener là cet enfant!... »

En opposition avec cette éducation libérale et bourgeoise que reçoit au collége le fils aîné du duc d'Orléans, il faut voir comme Courier étale complaisamment les funestes leçons que Chambord donnera à l'héritier du trône :

« Ah! si au lieu de Chambord pour le duc de Bordeaux on nous parlait de payer sa pension au collége!... Mais à Chambord, qu'apprendra-t-il? Ce que peuvent enseigner et Chambord et la cour. Là, tout est plein de ses aïeux. Pour cela précisément je ne l'y trouve pas bien, et j'aimerais mieux qu'il vécût avec nous qu'avec ses ancêtres. Là il verra partout les chiffres d'une Diane, d'une Chateaubriant, dont les noms souillent encore ces parois infectées jadis de leur présence. Les interprètes, pour expliquer de pareils emblèmes, ne lui manqueront pas, on peut le croire, et quelles instructions pour un adolescent destiné à régner!... Voici l'endroit où vint une fille éplorée demander la vie de son père, et l'obtint (à quel prix!) de François, qui là mourut de ses bonnes mœurs. »

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que François Ier est mort à Rambouillet et non à Chambord, et que l'anecdote relative à Diane de Poitiers obtenant la grâce de son père au prix de son honneur n'a plus cours aujourd'hui chez les écrivains soucieux de la vérité historique[1]. Mais l'esprit de parti n'y regarde pas de si près avec l'histoire.

Voilà par quelle diatribe amère et emportée Courier répondit à la pression exercée par les courtisans sur les bourses

[1] Diane de Poitiers était mariée depuis dix ans lorsque son père fut condamné à mort, et toute la grâce obtenue par les parents de ce dernier fut qu'il serait « enfermé perpétuellement entre quatre murailles de « pierres maçonnées dessus et dessous, auxquelles il n'y aura qu'une pe- « tite fenêtre par laquelle on lui administrera son boire et son manger. » Voyez Dreux du Radier, t. IIi, p. 329.

et les consciences. Ceux-ci imposaient au pays la souscription pour Chambord comme une manifestation nationale en faveur de l'héritier de la branche aînée ; il en faisait, lui, sortir pour ce roi au berceau un rival et un compétiteur.

Cette brochure valut à son auteur deux mois de prison et deux cents francs d'amende. On n'avait pas osé asseoir le procès sur son véritable terrain et l'on s'était rejeté sur l'accusation banale d'outrage à la morale publique. « Les femmes, avait dit le pamphlétaire, ont fait les grandes maisons; ce n'est pas, comme vous croyez bien, en cousant les chemises de leurs époux, ni en allaitant leurs enfants. » Il partait de là pour établir à sa manière que toutes les grandes fortunes nobiliaires ont leur source dans les confiscations, les proscriptions et principalement « dans ce qu'à la cour on appelait galanterie. » La cour, centre de toute corruption, étend partout son influence; plutôt Chambord démoli qu'offert au prince, c'est-à-dire à la cour. Telle était la conclusion. « Je fais, disait le pamphlétaire, des vœux pour la Bande noire, qui, selon moi, vaut bien la Bande blanche, servant mieux l'État et le roi. Je prie Dieu qu'elle achète Chambord. »

Triste effet de l'esprit de parti ! Celui qui traçait ces lignes sauvages, c'était le même homme qui, en 1799, témoin des rapines exercées en Italie, dont on détruisait jusqu'aux ruines, et révolté jusqu'au fond de son âme d'artiste par l'ignorance et l'avidité brutale des déprédateurs, écrivait la lettre où se lisent ces plaintes éloquentes : « Dites à ceux qui veulent voir Rome qu'ils se hâtent, car chaque jour le fer du soldat et la serre des agents français flétrissent ses beautés naturelles et la dépouillent de sa parure..... Des soldats, qui sont entrés dans la bibliothèque du Vatican, ont détruit, entre autres raretés, le fameux Térence du Bembo, manuscrit des plus estimés, pour avoir quelques dorures dont il était orné. Vénus,

de la villa Borghèse, a été blessée à la main par quelque descendant de Diomède, et l'Hermaphrodite, *immane nefas*, a un pied brisé [1]..... »

XIII

ADIEUX DE LA LÉGITIMITÉ A CHAMBORD

Courier était mort en 1825, assassiné par une main obscure longtemps inconnue, mais les passions soulevées par son pamphlet lui avaient survécu. Aussi Charles X, plus prudent et mieux inspiré que son entourage, hésita-t-il longtemps à accepter l'offre de la commission de Chambord. Quand la duchesse de Berri, partant pour la Vendée, voulut visiter en passant le palais donné à son fils, elle eut mille peines à en obtenir la permission du vieux roi.

Chose rare sur une terre aussi oublieuse que l'est la France! ce voyage de la duchesse de Berri à Chambord a laissé des souvenirs qui vivent encore dans le pays. La princesse, partie de Paris le 16 mars 1828, déjeuna à Menars, chez le duc de Bellune, et visita ensuite le château d'Avaray. Elle arriva enfin à Chambord, où l'attendaient plusieurs membres de la commission de souscription. Après avoir examiné les plans et devis dressés pour les réparations les plus urgentes du château, et qui s'élevaient à 180,000 fr., elle posa, dans l'o-

[1] L'acte d'acquisition de Chambord par la commission des souscripteurs porte la date du 5 mai 1821. Le domaine fut adjugé au prix de 1,542,000 fr. à M. le comte Adrien de Calonne, « pour en être fait hommage, au nom de la France, à M. le duc de Bordeaux, au profit duquel le domaine est, en conséquence, acheté dès à présent. » (Termes de l'acte de vente.)

ratoire de la reine de Pologne, la première pierre de cette restauration. L'évêque de Blois bénit la pierre, et la princesse reçut la truelle d'argent des mains de M. Pinault, architecte du château. Elle monta ensuite le grand escalier jusqu'à la fleur de lis, jeta, du haut de ce belvédère, sur les vastes plaines offertes à son fils, ce coup d'œil indifférent et tranquille des rois de la terre qui se croient trop fermement en possession de leur puissance pour s'intéresser à des biens qu'ils n'ont pas eu la peine d'acquérir et dont la perte leur semble un rêve impossible; puis, en descendant, elle grava sous la coupole, avec la pointe d'un couteau, ses deux prénoms et la date de sa visite : *Marie-Caroline. 18 juin.* Cette signature, comme celle de François Ier [1], est aujourd'hui cachée sous une couche de plâtre qui la préserve de l'enthousiasme destructeur des touristes.

La duchesse de Berri revit une seconde fois Chambord. C'était en mai 1830. Elle y accompagnait les princes de Sicile, pour lesquels la cour épuisait tous les genres de plaisirs et de fêtes. Celle que le duc d'Orléans [2] leur offrit le 31 mai, et à laquelle Charles X assista, est devenue un événement historique. C'est à propos d'une de ces fêtes que Victor Hugo a écrit la belle pièce des *Feuilles d'automne :*

> Voitures et chevaux, à grand bruit, l'autre jour,
> Menaient le roi de Naple au gala de la cour...

Éloquent et inutile cri d'alarme ! La duchesse était trop femme et trop Italienne pour prêter l'oreille à ce grondement anticipé de la tempête. Elle était loin de prévoir que cette visite, dans laquelle elle faisait à ses parents les honneurs du do-

[1] Nous croyons cette dernière apocryphe. — Elle ne ressemble nullement aux signatures authentiques qu'on a de ce prince.

[2] Le roi François était le beau-frère de Louis-Philippe.

maine offert à son fils, serait pour elle une visite d'adieu. Celui-là sans doute l'eût bien étonnée qui lui eût dit qu'à moins de trois mois de là, ce fils, l'héritier et le maître promis à tant de palais, n'aurait plus d'autre apanage que ce château à demi ruiné, inutile et dernier fief qu'il lui faudrait disputer aux griffes de la chicane.

Une loi parut en effet qui expulsait les princes de la branche aînée, les déclarait inhabiles à rien posséder en France, et les condamnait à aliéner toutes leurs propriétés dans un délai de deux ans. Les gouvernements nouveaux, obligés, pour jeter librement leurs racines, d'extirper celles des gouvernements qui les ont précédés, sont condamnés à solliciter ou à rendre de pareilles lois, et, en cela, la raison d'État et l'intérêt de leur conservation les excusent peut-être. Mais le gouvernement de Juillet eut le tort de ne pas s'en tenir à cette loi, déjà dure. Non content de l'aliénation forcée, il rêva la confiscation. Il revendiqua, au nom de l'État, la propriété de Chambord, soutenant que ce domaine était inaliénable entre les mains du jeune prince de Wagram, et qu'ainsi il n'avait pu être ni vendu ni acheté. Dans tous les cas, selon le ministère public, Chambord avait été donné au duc de Bordeaux à titre d'apanage, apanage éteint et réuni au domaine de l'État par suite des événements de 1830.

Mais c'était devant la justice du pays, en face d'une tribune et d'une presse libres, que se plaidait cette cause entre un prince proscrit et un souverain sur le trône. Le nouveau roi, si heureux en tout jusque-là, eut encore le bonheur de perdre son procès. La cour royale d'Orléans, par un arrêt du 4 mai 1839, maintint le duc de Bordeaux dans la possession du domaine qu'on lui contestait.

Aujourd'hui encore, et malgré deux révolutions nouvelles, le chef de la branche aînée des Bourbons est resté le maître

de Chambord. Entre ce maître exilé et ce château désert, il y a une harmonie lointaine et comme une relation intime et triste qui remue les cœurs les moins sympathiques. Chaque pierre qui tombe dans ces cours pleines d'herbe, sans qu'une oreille humaine en recueille le bruit, n'est-elle pas l'image d'un souvenir qui s'efface, d'une espérance qui va s'affaiblissant? En l'absence de ce maître qui sans doute ne reviendra jamais, le vieux château est rentré dans l'ombre et le silence qui conviennent aux majestés tombées. Il attend, dans cette tristesse grave et un peu morose que les grandes vicissitudes imposent aux hommes, comme aux pierres, ce que l'avenir décidera de lui. Abritera-t-il encore des dynasties anciennes ou nouvelles, ou bien doit-il, comme le voulait Courier, voir tomber ses tours pierre à pierre et la terre qui porte son fier donjon retournée par la charrue du prolétaire? Puisse le souverain qui, dans ces dernières années, a achevé ou restauré avec tant d'habileté et de luxe grandiose les palais des races royales qui ont précédé la sienne, sauver celui-là de cette triste destinée et faire pour Chambord ce que Louis-Philippe a fait pour Versailles, ce que lui-même fait en ce moment pour Saint-Germain !

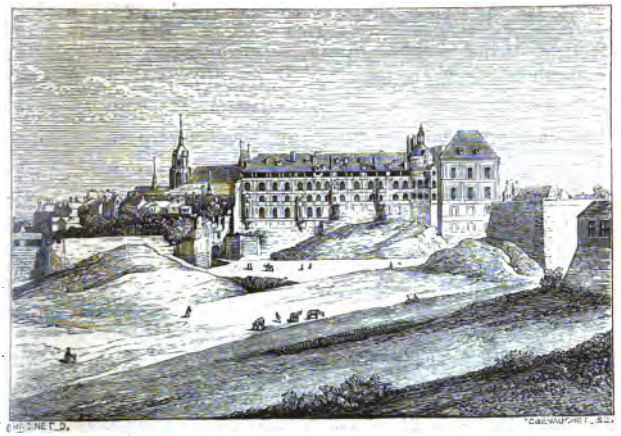

LE CHATEAU DE BLOIS

Le château de Blois serait sans rival en France, si Fontainebleau n'existait pas. Quand on pénètre pour la première fois dans cette cour intérieure, dont les quatre façades racontent chacune l'histoire d'une grande architecture, on est comme ébloui par le flot de souvenirs et d'idées qui découle de ces quatre grandes pages. Nulle part ailleurs on ne trouve, concentré dans un plus étroit espace, un tableau plus exact, un abrégé plus éloquent de cette durable représentation des

mœurs et de la vie des nations qu'on appelle l'Architecture. A chacune de ces quatre pages sculpturales répondent autant d'époques, de systèmes, de formes de gouvernement. Les changements qu'a subis l'autorité souveraine en France sont là, pour qui sait les lire, plus vivants que dans aucune histoire. La pierre obéissante a traduit, suivant l'époque, les précautions soupçonneuses, la confiance paternelle, le chevaleresque enthousiasme, le majestueux isolement des maîtres de cette royale demeure. La féodalité pure est écrite dans les puissantes murailles de la forteresse des comtes de Blois. L'architecture de transition, dont le château de Louis XII offre l'un des plus importants spécimens, signale le passage du régime féodal à la monarchie unitaire préparée par Louis XI. Elle éclate et triomphe, cette jeune monarchie, déjà absolue, mais tempérée par les grandes individualités aristocratiques, dans cette brillante façade bâtie par le jeune vainqueur de Marignan, dans la cage évidée de cet escalier où ruissellent les merveilles, composition mélangée de force et de grâce, où l'unité majestueuse de l'ensemble ne nuit point au jet vigoureux des caprices. A côté de cette splendide façade, comme un maître rigide près d'un écolier turbulent, le sévère profil du château, bâti par Mansart, laisse deviner la monarchie absolue et sans contre-poids de Louis XIV, l'unité sans la diversité, la force sans la grâce.

Ainsi l'architecte inconnu par qui Thibault le Tricheur fit tailler dans le roc les puissantes murailles de sa forteresse; ainsi les artistes, probablement indigènes, et pareillement inconnus, qui ont dessiné les arabesques de l'escalier de François Ier; ainsi Jean Joconde, l'architecte de Louis XII, et Mansart, l'architecte de Gaston d'Orléans, ainsi tous ces hardis tailleurs de pierre ont, à leur insu sans doute, résumé, dans ces quatre façades, les quatre grands modes de l'autorité

royale : « Autant de fois, a dit un écrivain de talent, que vous verrez l'architecture changer ses formes, autant de fois vous pourrez dire que la civilisation sera renouvelée : les monuments sont la véritable écriture des peuples. »

II

L'ANCIEN CHATEAU DES COMTES DE BLOIS

Au-dessus de la ville de Blois, sur un plateau triangulaire, d'où l'œil embrasse le vaste panorama que déroule la rive gauche de la Loire, s'élevait autrefois une forteresse dont l'origine se perd dans la nuit des temps. C'était un de ces formidables repaires derrière lesquels les hauts barons féodaux épiaient leur proie et abritaient leurs captures. Elle était redoutable entre toutes, et l'on remarque qu'elle ne fut jamais emportée ni même assiégée. Trois rampes étroites, assombries de chaque côté par de hautes murailles, y donnaient accès. Une double enceinte de fortifications précédait le donjon, dernier asile, en cas de siége, du maître de cette formidable demeure. La première enceinte, qu'on appelait la basse-cour ou l'avant-cour, forme aujourd'hui une place assez vaste au fond de laquelle se dresse la façade bâtie par Louis XII. Des tours en ruine et d'épaisses murailles témoignent encore des précautions prises pour défendre cette première enceinte. De vastes communs, une église dont la fondation remontait au onzième siècle, et qu'il ne faut pas confondre avec la chapelle qu'on voit dans la cour actuelle du château, des logements pour les chanoines, desservants de cette église, formaient un vaste cercle de bâtiments autour de cette première cour, où se voyaient aussi des habitations pour les principaux

officiers du comte. C'est là que s'élevèrent depuis, successivement, la maison d'où Georges d'Amboise, conseiller de Louis XII, causait de sa fenêtre avec son maître, l'hôtel du duc d'Épernon, qui favorisa la fuite de Marie de Médicis, et cet autre hôtel où, le 13 juin 1626, Louis XIII fit arrêter le prince de Vendôme, accusé d'avoir trempé dans la conspiration de Chalais.

Le château bâti par Louis XII s'élève aujourd'hui à la place où commençait la seconde enceinte. On y arrivait par un pont-levis jeté sur un fossé entre deux fortes tours. Près de ce pont était un passage étroit communiquant au chemin couvert appelé la Voûte du château, qui vient de disparaître et par lequel on descendait sur la place des Jésuites. Il serait téméraire de prétendre reconstruire avec exactitude la physionomie que cette seconde enceinte présentait au douzième ou au treizième siècle. Les bâtiments du fond, vastes constructions élevées par les comtes de Blois, de la maison de Châtillon, ont complétement disparu et ne revivent plus aujourd'hui que dans les dessins de du Cerceau[1]. C'est sur l'emplacement de ces bâtiments que Gaston d'Orléans éleva, vers 1635, la froide et régulière construction qui porte son nom. Là aussi était la *Perche aux Bretons*, sorte de terrasse à balustres de fer, célèbre dans les fastes du château, et sur laquelle, les yeux tournés vers les fenêtres de leur maîtresse, perchaient les gentilshommes de la reine Anne. Brantôme, dans le panégyrique qu'il a écrit de cette princesse, peint ces fidèles gardiens « qui jamais ne failloient quand elle sortoit de sa chambre, fust pour aller à la messe ou s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois qu'on appelle encore la *Perche aux Bretons*, elle-mesme l'ayant ainsi nom-

[1] T. II, *Des plus excellents bastiments de France.*

mée. Quand elle les y voyoit : « Voilà mes Bretons qui sont, « disoit-elle, sur la Perche, qui m'attendent[1]. » M. Vitet, qui appelle ce lieu le Porche aux Bretons, et qui le place sous la colonnade de Louis XII, n'a évidemment pas connu ce passage de Brantôme. Ce n'est pas là, du reste, la seule erreur topographique qu'on puisse reprocher à l'illustre auteur des *États de Blois*.

Une tour encore debout formait la jonction angulaire de deux faces du château fort, celle de l'ouest et celle du sud. Cette tour, qui porte le nom de *tour du Foix*, et que le génie militaire a convertie en poudrière, n'a aucune valeur architecturale[2]. Elle ne se recommande que par le souvenir de Catherine de Médicis, qui avait établi là un observatoire, frère jumeau de celui de la halle au blé de Paris, et sur la porte duquel on lit encore ces mots : *Vraniæ sacrum*. Mais ce qui, plus que le souvenir de la mère de Henri III et de son astrologue Ruggieri, appelle le visiteur au sommet de cette médiocre construction, c'est la vue splendide que l'œil embrasse de la plate-forme. Un paysage sans grande variété, mais d'une placidité et d'une pureté de lignes admirables, se déroule dans une étendue de plusieurs lieues, depuis la fleur de lis de Chambord, qu'un œil perçant peut découvrir en suivant la diagonale de la table où Catherine posait ses instruments cabalistiques, jusqu'aux riches prairies qui fournissent la crème renommée de Saint-Gervais.

Le manoir proprement dit était contigu à cette tour et à la chapelle. C'est ce que prouve une charte citée par Bernier,

[1] *Vie des Dames illustres*, t. V, p. 7.

[2] La tour du Foix, ainsi appelée à cause de sa proximité d'un faubourg appartenant au Fisc (*suburbium de Fisco*), paraît remonter au treizième siècle. M. de la Saussaye pense que son couronnement a été reconstruit par Catherine de Médicis.

donnée en 1191 par le comte Louis, fils de Thibault le Bon, qui mourut au siége de Saint-Jean-d'Acre. On y voit que la chapelle de Saint-Calais touchait à la chambre à coucher du comte. Aucune trace ne reste de ce manoir féodal, remplacé depuis plusieurs siècles par d'insignifiantes constructions en brique, soutenues par une galerie à arcades, et dues, selon toute probabilité, à Charles d'Orléans, poëte plus élégant qu'habile architecte. C'est derrière ce bâtiment à portique que se trouvait l'ancienne église de Saint-Calais, dont il est question dès le neuvième siècle, et sur l'emplacement de laquelle Louis XII édifia la chapelle, d'un style aussi simple qu'élégant, qu'on voit encore aujourd'hui, et qui fait l'admiration des connaisseurs pour la pureté de ses profils et de ses belles nervures. Cette chapelle, qui a vu tant de choses illustres : la paix jurée entre Louis XII et l'empereur Maximilien, les fiançailles d'Isabelle de France avec don Carlos, fils de Philippe II, celles de Henri IV avec Marguerite de Valois, la proclamation du traité d'alliance entre Charles IX et Élisabeth d'Angleterre, le corps de Catherine de Médicis déposé et comme oublié dans un coin, sans qu'on en fît, dit l'Estoile, plus de compte que d'une chèvre morte, cette chapelle est aujourd'hui un dépôt d'habillements. Le génie militaire lui a retranché deux travées, mais en revanche il l'a partagée en trois étages. Les capotes grises et les pantalons garance des fantassins brillent étalés sur des claies, à la place qu'illustraient les tableaux du Pérugin, la tribune en bois sculpté d'où le roi entendait l'office divin, et les tentures de velours chargées de l'hermine de Bretagne et du porc-épic d'Orléans [1].

[1] Une décision prise par M. le ministre d'État en 1855, sur la proposition de la Commission des monuments historiques, a prescrit la restauration de la salle des États et de l'aile de Louis XII; espérons que la

Pour compléter l'idée approximative qu'il est permis de se faire de l'ancienne forteresse des comtes de Blois, il faut, en sortant de la chapelle, traverser dans toute sa longueur la charmante galerie bâtie par Louis XII, et entrer par le pavillon du grand escalier dans la vaste salle qui occupe dans la cour le retour de l'angle à droite de la porte d'entrée. C'est dans cette salle que s'assemblaient les barons du comté. L'épaisseur de ses murailles, sa double voûte, et les grosses colonnes peintes, surmontées d'arcs-ogives, qui la divisent par le milieu comme un réfectoire d'abbaye, indiquent le douzième ou le treizième siècle, bien que les fenêtres du nord ne remontent pas au delà du quinzième [1].

On ne pénètre pas sans une certaine émotion curieuse dans cette vaste *salle des États*, qui a contenu dans ses murs tous les acteurs principaux du drame sanglant et bouffon de la Ligue. On cherche de suite sur la muraille du fond la trace encore apparente de ce petit escalier de bois par lequel Henri III descendait de ses appartements. C'est au centre de la salle, entre le troisième et le quatrième piliers, qu'était dressée l'estrade élevée de trois marches et surmontée d'un grand dais où était placé le fauteuil du roi, entre ceux de Catherine de Médicis et de la reine Louise. Les capitaines des gardes et les deux cents gentilshommes de la maison du roi, avec leurs haches ou leurs becs de corbin, se tenaient debout sur

même sollicitude s'étendra à la chapelle, dès qu'une caserne, que la ville de Blois va bâtir, aura permis au génie militaire de l'abandonner.

[1] Cette salle, jadis si sombre, vient de se métamorphoser sous les mains de M. Duban. On a jeté bas le massif informe de maçonnerie qui la soutenait, et dans lequel était percé le passage appelé la Voûte du château; elle est aujourd'hui terminée par un pignon neuf soutenu par trois contre-forts et dans lequel sont percées des fenêtres à lancettes et des rosaces qui jettent une vive lumière sur ses voûtes revêtues de fleurs de lis d'or sur fond d'azur.

cette estrade derrière le fauteuil royal. Des tribunes avaient été ménagées pour les ambassadeurs et les dames de la cour. Les murailles étaient tendues de tapisseries à personnages, rehaussées de riches galons, et les piliers étaient entourés de tapis de velours vert semé de fleur de lis d'or. L'homme sur qui se concentrait l'intérêt de la réunion, le duc de Guise, en sa qualité de grand maître de la maison du roi, occupait au bas de l'estrade un siége à bras sans dossier, couvert de velours violet. C'est de là qu'il entendit, pâlissant et la rage au cœur, le discours dans lequel Henri III déclarait atteints et convaincus du crime de lèse-majesté ceux de ses sujets qui n'abandonneraient pas immédiatement la Ligue : paroles hardies que Guise eut le crédit de faire effacer dans le discours imprimé, mais qui présageaient la catastrophe qu'une autre partie du château devait voir accomplir deux mois plus tard.

C'est entre les épaisses murailles de cette salle et celles non moins épaisses de la tour de Moulins que François Ier enclava son château [1]. Si, partant de la salle des États, et, négligeant pour y revenir tout à l'heure l'élégante construction élevée par ce prince, on se rend de suite à la tour qui la termine et qui unit le château de François Ier à celui de Gaston d'Orléans, on aura parcouru tout ce qui reste debout aujourd'hui de l'ancien château fort des comtes de Blois.

M. de la Saussaye conjecture que cette tour de Moulins était l'ancien chef-lieu du fief des comtes de Blois, la tour féodale par excellence, celle qu'on appelait simplement la Tour ou le Donjon, et de laquelle relevaient les fiefs des autres seigneurs. Il fonde son opinion sur le soin particulier que mit

[1] Cette tour porte trois noms. On l'appelle indifféremment tour *de Moulins* ou des Moulins, de *Château-Regnault* et des *Oubliettes*.

François Ier à conserver cette tour quand il détruisit les constructions qui l'avoisinaient. « Il dérangea, dit-il, l'alignement de sa nouvelle façade pour envelopper la tour de galeries; il refit à neuf l'entablement, il la couvrit d'un toit décoré avec beaucoup de richesse, enfin il la déguisa complétement, mais il ne songea pas à la détruire, probablement à cause de son importance féodale. »

La tour de Moulins est en effet entourée à tous ses étages d'un couloir à jour, espèce de chemin de ronde qui l'enveloppe comme une carapace. Mais la protection que François Ier étendit sur cette tour s'explique suffisamment par la nécessité de conserver à son château un lieu de détention puissamment fortifié. Une prison était encore à cette époque le complément indispensable d'un château royal, et ceux qui visiteront la tour de Moulins conviendront qu'aucun autre lieu n'eût été mieux approprié à cette destination. Au flanc de cette tour était appuyé le pont qui réunissait le château aux jardins hauts. Ce pont fut plus tard couvert d'une galerie nommée la galerie des Cerfs, reliée aux appartements royaux par un escalier qui joue un rôle dans l'assassinat du duc de Guise.

Le premier étage de la tour de Moulins est contigu aux appartements royaux et de plain-pied avec le cabinet de Catherine de Médicis. C'est dans cette salle haute de la tour que le cardinal de Guise fut mis à mort le lendemain du meurtre de son frère. D'abord enfermé avec l'archevêque de Lyon dans un galetas, il fut conduit vers les quatre heures dans cette salle haute qu'on appelle particulièrement la salle des Oubliettes. C'est là qu'il fut mis à mort par le capitaine du Guast. L'endroit où il fut frappé paraît être le petit passage qui conduit de l'intérieur de la tour au couloir circulaire.

Un homme spécial, chargé de l'inspection des travaux de

restauration du château [1], a donné de la salle basse qui se trouve sous celle dont on vient de parler, une description que nous ne saurions mieux faire que de reproduire : « Peu de cachots, dit-il, offrent aux yeux un aspect plus redoutable : c'est là la merveille du genre et qui laisse bien loin les oubliettes de Coucy, du Vivier ou de Pierrefonds. Naguère encore, au lieu d'y pénétrer par une brèche dans le soubassement de la tour des Moulins, ainsi qu'il faut faire à présent, on y entrait plus simplement par la porte ancienne, que le génie militaire a fait boucher depuis quatre ans. On se trouvait alors dans un couloir étroit, bas et de peu d'étendue, pratiqué dans le mur même et fermé à l'autre bout par une seconde porte, dont on présume l'épaisseur en examinant ses gonds. Le couloir aboutit à une salle circulaire du plus grand diamètre, voûtée en nervures d'ogives, sur un anneau scellé d'un tampon, à plus de trente pieds de hauteur. Cette salle, qui n'emprunte un jour insuffisant que d'une étroite barbacane, démesurément élevée, par conséquent inaccessible au prisonnier, porte dans sa construction le caractère du treizième siècle. Elle est froide, humide, fatale; on y respire un air épais et lourd, et les chauves-souris y bruissent incessamment.

« Mais le lieu le plus sinistre de l'antre épouvantable que je décris, c'est, dans un réduit de six pieds carrés, à côté du cachot avec lequel il communique, un puits, un cul de basse-fosse, les oubliettes, en un mot. Un trou de trappe, muni de gonds, s'ouvre béant, dans le sol, sous les pieds : c'est par là qu'il faut descendre pour en explorer l'intérieur. La forme de ce puits est un parallélogramme étroit, d'environ six pieds sur quinze; la différence de sa longueur et de sa largeur avec celle du réduit qui lui est superposé se rachète, par le haut,

[1] M. Baillargé.

avec des arcs de décharge ; les parois, en maçonnerie d'appareil, descendent à plomb jusqu'au fond, à quarante pieds pour le moins, excepté cependant sur les deux faces étroites, où la muraille est soutenue à hauteur d'homme par une arcade surbaissée, qui laisse à découvert, dans un petit enfoncement, le tuf de l'excavation de la fosse. Doit-on voir dans ce fait un calcul révoltant, qui consisterait à ne pas ôter tout espoir au séquestré, ou faut-il croire à un obstacle, que rien ne me fait supposer, dans la construction de ces deux murs? Lequel est le vrai motif? Toujours est-il qu'on voit un commencement d'excavation creusé dans le tuf, à la main, avec les ongles peut-être, et il est bien évident, à la première inspection, que la pioche du curieux est étrangère à ce travail du désespoir. »

On a contesté très-sérieusement que la tour de Moulins ait jamais eu la destination funeste que la tradition lui attribue. Un érudit, dont nous avons déjà cité le nom, remarque que la fosse creusée près de la salle basse renferme beaucoup d'ossements d'animaux domestiques; il en conclut que c'était un endroit où l'on jetait les débris des cuisines du château, situées, selon l'usage, dans les dessous de l'édifice [1].

Il n'est pas impossible, en effet, que la fosse de la tour de Moulins ait reçu, dans les temps qui ont suivi la Renaissance, temps de mœurs adoucies et de légalité plus scrupuleuse, la destination pacifique dont parle M. de la Saussaye, mais cela n'ôte rien, pour les temps antérieurs, à l'autorité de la tradition. Comment soutenir, après y avoir réfléchi, qu'on ait pris tant de soin pour conduire cette fosse jusqu'à quarante pieds de profondeur, qu'on l'ait revêtue sur toutes ses faces de pierre de taille, qu'on l'ait placée côte à côte du plus for-

[1] M. de la Saussaye, *Château de Blois*, p. 19, 1re édition.

midable cachot de la forteresse, qu'on ait déployé cette recherche et ce luxe dans l'horrible, le tout pour recevoir la desserte de la table et les détritus de la cuisine[1] ! Non : la cuisine a bien pu utiliser les oubliettes pour ses besoins, mais les oubliettes n'ont pas été faites pour la cuisine. A l'époque où la tour de Moulins fut construite, presque tous les châteaux forts et les monastères avaient leurs oubliettes. Ceux qui liront, dans l'excellent livre de M. Viollet-le-Duc, la description détaillée des oubliettes du château de Pierrefonds seront frappés de l'analogie qui existe entre cette description et celle que nous venons de reproduire[2]. Le donjon si remarquable de Châteaudun, qu'on attribue à Thibault le Tricheur, mais qui lui est postérieur de plus d'un siècle, possède aussi des oubliettes très-bien conservées. A l'extrémité d'un couloir souterrain, pavé de larges pierres, le dallage s'interrompt subitement, et l'on voit, ouvert sous les pieds à fleur de terre, un trou carré dont les parois en maçonnerie d'appareil montrent, perdues dans une ombre qui va s'épaississant, leurs assises verdâtres où croissent quelques herbes malsaines, amies de l'obscurité. Ce puits béant, sombre et mystérieux, communique à la rivière du Loir, qui coule aux pieds du château à une profondeur de plus de cent pieds. La tradition veut qu'il ait été autrefois recouvert d'une trappe qui basculait sous les pieds du malheureux auquel on ordonnait de marcher jusqu'au fond de la galerie. Rien, certes, ne ressemble mieux que ces oubliettes de Châ-

[1] Il ne faut pas négliger de dire que M. de la Saussaye, qui fait des oubliettes le déchargeoir des cuisines, fait du cachot ou de la salle basse qui est à côté une ancienne chapelle, sans réfléchir à ce que cette singulière juxtaposition a d'étrange et d'invraisemblable. (Voyez p. 72 de la *Notice* sur le château de Blois, édition de 1840.)

[2] *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. III, p. 151.

teaudun à celles de la tour de Moulins, bâtie, elle aussi, par un des descendants de Thibault le Tricheur.

Pour nier qu'un château aussi important que celui de Blois eût ses oubliettes, il faut révoquer en doute, en thèse générale, l'existence de cet affreux appendice des grandes demeures féodales, et c'est en effet ce qu'ont fait, au cours du siècle dernier, des écrivains sérieux. La révolution française, qui a permis de visiter tant de prisons d'État, n'a pas complétement élucidé cette question. On a trouvé, dans un grand nombre de châteaux forts, des cachots mystérieux, enfouis et comme perdus dans les entrailles de la terre, des culs de basse-fosse sans lumière et presque sans air, où la victime enchaînée recevait une maigre nourriture, et finissait par mourir, oubliée même de ses bourreaux. C'est ainsi que quatre squelettes enchaînés furent trouvés dans les cachots souterrains de la Bastille. Mais nulle part on n'a découvert ces coutelas et ces faux aiguës destinés à déchiqueter la victime dans sa chute, dont la tradition avait doté les oubliettes. Il est donc permis de penser que les oubliettes n'étaient qu'une prison plus dure que les autres, plus dure surtout parce qu'une fois la victime enfermée dans ces catacombes, elle se savait retranchée du nombre des vivants, destinée à ne laisser après elle ni trace ni souvenir de sa mort. On sait que le règlement de la Bastille permettait au gouverneur de substituer de faux noms aux véritables sur le registre d'écrou et sur l'acte de décès de certains prisonniers. La fosse profonde qui, à Blois comme à Châteaudun, se trouve près du cachot, était sans doute destinée à recevoir après sa mort le corps du condamné[1]. Ces deux endroits redoutables, le cachot et les ou-

[1] A Pierrefonds, la fosse elle-même servait de cachot, et la preuve, c'est qu'on y a trouvé un siége d'aisance pratiqué dans l'épaisseur du

bliettes, se complétaient l'un l'autre. C'étaient deux tombeaux unis par un lien étroit, entre lesquels il n'y avait d'autre séparation que le court intervalle qui sépare la mort de l'agonie. L'un était la tombe du vivant, l'autre la tombe du mort. La fosse, toujours béante, attendait, sûre de sa proie, le moment qui devait lui livrer cette chose qui n'était plus un homme et n'était pas encore un cadavre. Mais rien n'indique qu'il fût d'usage d'y précipiter des vivants. L'histoire s'élève même contre cette supposition, exagération naturelle de l'imagination populaire épouvantée, car on lit dans Froissart qu'en 1382, les Parisiens, après avoir enfoncé les portes du For-l'Évêque, y délivrèrent Hugues Aubriot, « lequel était condamné à la prison qu'on dit des Oubliettes. » (*Chroniques françaises*, l. II, ch. CXIV.)

III

LES CONSTRUCTIONS DE LOUIS XII

Tel était l'ancien château fort; tels sont ses restes.

Le bâtiment à portique et à pignons en escalier, élevé par Charles d'Orléans, la salle des États, la tour du Foix et celle des Oubliettes, voilà aujourd'hui tout ce qui atteste l'ancienne puissance des comtes de Blois, tout ce qui reste des constructions féodales antérieures au règne de Louis XII.

Cette part ainsi faite aux souvenirs purement archéologiques, et le terrain ainsi déblayé de tout ce qui, dans le châ-

mur. Au centre de cette fosse est creusé un puits. « C'était probablement, dit M. Viollet-le-Duc, une tombe toujours ouverte pour les malheureux que l'on voulait faire disparaître à tout jamais. »

teau, n'appartient pas à l'art moderne, nous décrirons avec plus de liberté ses deux belles parties, les seules qui, pour la masse des visiteurs, aient un véritable intérêt historique, celle de Louis XII et celle de François Ier.

Nous agirons même à la manière des gourmets qui réservent les meilleurs morceaux pour la fin, et avant de passer à l'aile de François Ier, nous visiterons de suite celle de Louis XII. Ce n'est pas, tant s'en faut, que ce curieux morceau d'architecture soit sans valeur. Il a, au contraire, aux yeux des amateurs, un mérite hors ligne; car il est, depuis la destruction du château de Gaillon et de l'ancienne cour des comptes, le plus grand spécimen encore debout de l'architecture de transition qui a retenu le nom de Louis XII. Le château de Meillant et l'hôtel de ville d'Orléans, qui appartiennent à la même époque, n'ont pas, à beaucoup près, l'importance et le mérite de cette belle construction, dont l'auteur n'est pas connu d'une manière certaine, mais qu'il est permis d'attribuer à Jean Joconde, l'architecte habituel de Louis XII.

C'est à l'orient de la cour principale, à la place même du bâtiment où il était né, que ce prince éleva son palais. Une intelligente restauration vient de rendre à cette belle construction son éclat primitif : on peut aujourd'hui apprécier l'effet charmant que produisent, sur les deux faces de cette partie du château, la combinaison de la brique et de la pierre, et surtout cette suite de losanges dessinées par les briques noires, sur le fond rouge du bâtiment. La pierre, dont la teinte blanche et mate fait ressortir ce fond éclatant, a été réservée pour le soubassement et les encadrements : la sobriété avec laquelle elle est employée ajoute au charme sévère de l'ensemble. La façade qui regarde la place peut paraître écrasée et trop longue par rapport à sa hauteur : ce caractère lui est commun avec presque toutes les constructions civiles

de la même époque [1]. Mais ce défaut, qui sautait aux yeux avant la restauration de cette façade, est devenu beaucoup moins sensible depuis qu'on a rendu à l'entablement le balcon de pierre ouvragée, détruit par le temps, qui le surmontait autrefois, et qui donne de la légèreté à l'édifice.

L'architecte chargé de la restauration a restitué avec bonheur tous les détails de cette curieuse façade : les balcons travaillés à jour, les cheminées de briques à couronnement de pierre, les petites lucarnes ouvertes à moitié de la hauteur du toit et ornées de plombs fleurdelisés, les écussons soutenus par des anges qui décorent les grandes lucarnes, et sur lesquels brillent les chiffres de Louis XII et d'Anne de Bretagne, les figurines délicates et naïvement indécentes qui soutiennent les retombées de l'encadrement des fenêtres. Deux de ces fenêtres sont précédées de balcons et forment, par leur enfoncement, des espèces de tribunes dont les parois latérales sont semées d'hermines et de fleurs de lis peintes [2]. Elles ont sans doute fourni l'idée de cette suite d'arcades peintes qui font un si grand effet sur la façade extérieure de l'aile de François Ier. La porte principale, avec ses colonnes engagées dont les fûts sont couverts de losanges renfermant des rosaces, avec la belle niche de style flamboyant qui la surmonte, toute resplendissante de son semis de fleurs de lis d'or sur champ d'azur, cette porte, en harmonie avec le caractère court et trapu du reste de l'édifice, est un morceau capital que les grands maîtres de la Renaissance ne désavoueraient pas.

En particulier avec l'hôtel de ville d'Orléans, dont on ne peut plus apprécier le caractère, depuis qu'on l'a exhaussé par des déblais et par un soubassement de plusieurs pieds qui n'était pas dans le plan primitif.

[2] C'est du premier balcon à gauche, qui était celui de sa chambre à coucher, que Louis XII, selon la tradition, causait avec le cardinal d'Amboise, placé à la fenêtre d'un hôtel voisin.

Cette niche, longtemps vide, digne enseigne de ce palais désert, contenait, avant la Révolution, une statue de Louis XII. Le bon roi était représenté en costume de guerre, sur un cheval richement caparaçonné. Quatre vers de Fausto Andrelini, son poëte favori, étaient gravés en lettres d'or sur une plaque de marbre noir, inscrite dans la table qui forme le soubassement de la niche [1]. La date de 1498, placée au bas de ces vers, à la suite du nom de leur auteur, était celle de l'avénement de Louis XII, et probablement aussi de la construction de cette aile du château : on a rétabli la statue, mais non les vers qu'on a remplacés par un porc-épic accosté d'une L et d'un A surmontés d'une couronne royale [2]. Chacun sait que le porc-épic était l'emblème de la famille d'Orléans : on le retrouve sur le fronton de la petite porte, percée, selon l'usage, à côté de la grande.

On arrive à la cour par un passage voûté qui débouche sur une galerie à jour. Deux pavillons, formant avant-corps et renfermant chacun un escalier, encadrent cette galerie, dont

[1] Voici ces vers :

Hic ubi natus erat dextro Lodoicus Olympo
Sumpsit honoratâ regia sceptra manu ;
Felix quæ tanti fulsit lux nuntia regis,
Gallia non alio principe digna fuit.
FAVSTVS. 1498.

Nous avons fait de ces vers médiocres la très-médiocre traduction que voici :

Ici, dans le lieu même où Dieu l'avait fait naître,
Le bien-aimé Louis prit le sceptre des rois :
Heureux le jour qui vint annoncer un tel maître;
La France méritait de vivre sous ses lois.

[2] On suppose que la première statue, qui fut détruite en 93, était l'œuvre d'un sculpteur modénais, Guido Mazzoni, amené en France par Charles VIII. La statue actuelle est due à M. Seurre, qui l'a reproduite d'après un dessin conservé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale

les colonnes, alternativement rondes et quadrangulaires, sont revêtues, les unes d'élégantes arabesques, les autres d'un semis de fleurs de lis et d'hermines. C'était pour les courtisans un lieu de promenade à couvert, analogue pour la forme, et toute proportion gardée, aux galeries du Palais-Royal. Une vaste fresque, représentant la danse macabre, magnificence importée de l'Italie, garnissait le mur du fond. Des rois, des mendiants, des prêtres, des gens d'armes, des enfants, des vieillards, tous pêle-mêle, tournaient, entraînés dans une ronde immense, autour d'une impassible souveraine, la Mort, qui, froide et ricanante, étendait sur eux, au hasard, sa faux indifférente. Les solives, rehaussées d'or et de fleurs de lis, sur fond d'azur, se mariaient aux enluminures gothiques de cette grande page. Le tout formait un encadrement harmonieux aux toques de drap d'or, aux longues plumes, aux surcots de velours des courtisans, aux étroits corsages et aux robes traînantes des dames de la cour, aux hommes d'armes, aux bouffons, aux astrologues, aux pages tenant en laisse de grands lévriers, à tout ce cortége turbulent et affairé qui, sous tous les régimes et à toutes les époques, s'est appelé une cour, et qui, causant, médisant, querellant, attendait l'arrivée d'un ambassadeur, le réveil d'Anne de Bretagne, ou l'heure de la messe du roi Louis XII.

Le pavillon qu'on a à sa droite, en entrant, et qui renferme le grand escalier, mérite un examen particulier. Beaucoup plus élevé que l'aile qu'il termine, il est couronné, comme les tours féodales, par une riche galerie à jour, en forme de mâchicoulis. Un escalier de forme ronde tourne dans ce pavillon carré et se termine par une coupole dont les nervures viennent se fondre dans une couronne royale sculptée autour du noyau. On arrive, par cet escalier, à la galerie du premier étage, sur laquelle ouvraient les appartements du roi et

de la reine, tous éclairés sur l'avant-cour[1]. La distribution quasi-claustrale de ces appartements révèle une grande simplicité de mœurs. Cette naïve simplicité s'alliait à l'intérieur avec un luxe sérieux et solide dont il ne subsiste plus aucun vestige, et dont les restaurations qu'on médite ne donneront jamais qu'une idée imparfaite. Pour le moment, les tapisseries à personnages, les solives brillantes de peintures, les cheminées à écussons armoriés, les bahuts de chêne sculpté, chargés d'émaux et de riche vaisselle, ont fait place à la nudité, fille de l'abandon : aussi le visiteur quitterait-il vite cette aile de Louis XII, dont la restauration est à peine commencée à l'intérieur, s'il n'était retenu par un intérêt historique. Il veut monter le petit escalier tournant qui mène à cette chambre des combles où, par les soins du grand prévôt de France, furent brûlés les corps du duc de Guise et de son frère. La déposition de Michel Marteau indique, en effet, d'une manière positive, que ce fut dans une chambre des combles, au-dessus du grand escalier de Louis XII, qu'eut lieu cette sinistre opération. C'est un fait qui, à Blois, est article de foi et qu'ont accueilli tous les écrivains modernes qui ont traité du château ou du meurtre des deux célèbres Lorrains.

Toutefois, pour ceux qui, comme l'auteur de ce livre, aiment à examiner les grands événements dans leurs petits détails et à se rendre compte exactement de ce qu'on peut appeler la mise en scène de l'histoire, ce point peut soulever plus d'un doute. On a bientôt fait d'écrire que les deux

[1] Ce sont ces appartements qu'habita le duc de Guise pendant les seconds États de Blois; c'est là qu'il passa, dans les bras de la belle Charlotte de Sauve, la nuit qui précéda sa mort. On lit dans la salle principale, sur la paroi de l'embrasure d'une croisée : *Le mescredy* xxiij *décembre, le duc de Guisse morut de témérité.*

corps furent brûlés et les cendres jetées ensuite dans la Loire; mais il n'en va pas si aisément dans l'exécution. Deux cadavres ne se brûlent pas sans grand renfort de bois et de matières inflammables, sans beaucoup de fumée et d'odeur infecte. Comment imaginer qu'on ait choisi pour une telle opération les combles du château, endroit plein de bois et de charpentes, et où la plus petite étincelle peut allumer un incendie? Même, en admettant que le faible Henri III fût inaccessible à ce sentiment qui pousse les criminels, une fois leur œuvre sinistre accomplie, à éloigner d'eux tout ce qui peut rappeler leur victime, ce danger très-réel eût fait réfléchir les exécuteurs de ses ordres. Ces doutes que l'examen des lieux avait fait naître dans l'esprit de l'auteur, lors de sa première visite au château de Blois, ont été corroborés quand il a lu dans l'*Estoile* le passage suivant (page 378 de l'édition Petitot) : « Le soir de ce jour, les deux corps du duc et du cardinal de Guise furent mis en pièces, par le commandement du roi, *en une salle basse du château*, puis brûlés et mis en cendre. » On peut objecter, il est vrai, que, d'après ce texte, les corps furent d'abord mis en pièces dans une salle basse, ce qui n'empêcherait pas, ainsi que l'affirment Marteau et plusieurs autres, qu'ils aient été ensuite brûlés dans les combles. Mais tout doute cessera devant le passage suivant, que nous extrayons textuellement de la relation de Miron, médecin de Henri III (page 345 de l'édition précitée) : « Il (le duc de Guise) fut livré entre les mains de Richelieu, grand prévôt de France, lequel, par le commandement du roi, fit brûler le corps par son exécuteur, *en cette première salle, qui est en bas, à la main droite, entrant dans le château.* »

Cette déposition si précise tranche, selon nous, toute difficulté. Ce serait donc dans la salle basse, qui passe pour avoir

servi de cuisine au temps de Louis XII, et qui est voûtée en ogive et soutenue par de gros piliers de pierre, qu'auraient été brûlés les deux cadavres. Il est inutile de faire remarquer combien ce lieu alors à demi-souterrain, et qui tire tout son jour de la place, était mieux approprié que les combles à ce funèbre office.

IV

LE PALAIS DE FRANÇOIS Ier. — COTÉ DE L'EXTÉRIEUR

Le château bâti par François Ier écrase par l'abondance et la variété de ses ornements la naïve habitation de Louis XII. Il produit, près de cette forte et sévère construction, l'effet d'une jeune mariée, couverte de guipures et de dentelles, près de la robe opulente, mais sérieuse et durable, de son aïeule.

C'est Louis XII cependant qui a jeté les fondations de l'aile de François Ier. Mais ces fondations sortaient à peine de terre quand il mourut. Le plan adopté ne comportait alors qu'une seule façade, celle de la cour. François Ier imagina d'accoler au bâtiment primitif un autre bâtiment moins profond qui double le premier et tire son jour de la place. Quand cette adjonction eut lieu, le puissant mur de refend qui terminait la construction première et qui sépare aujourd'hui les deux côtés du bâtiment était déjà fort avancé, de sorte qu'il fallut y percer des portes qui permettent aujourd'hui d'en apprécier l'épaisseur. Trois ans suffirent, ce qu'on assure, au jeune vainqueur de Marignan, pour mener cette entreprise au point où nous la voyons aujourd'hui. Le projet du roi était d'ajouter deux autres ailes au château, qui eût ainsi formé un carré

parfait. Mais, pour l'exécution de ce plan colossal, l'argent manqua à François Ier comme plus tard à Louis XIV pour Versailles. Le camp du Drap d'or et la guerre d'Italie avaient épuisé les finances. Dans les années qui suivirent, les catastrophes multipliées qui accablèrent la France : la perte du Milanais, la mort de Bayard, la bataille de Pavie, et finalement la captivité de Madrid, arrachèrent François à cette passion de la bâtisse, à cet amour de la truelle et de l'équerre qui lui a été commune avec presque tous les grands souverains de notre pays. Quand il revint en 1526 de sa captivité, la tête pleine des féeriques constructions arabes et moresques, il rêvait déjà Chambord et négligea Blois, dans lequel pourtant avait été réuni l'argent de sa rançon. Le projet grandiose conçu en 1516, fut donc abandonné, et le château de Blois inachevé resta ce qu'on le voit aujourd'hui, un assemblage curieux mais incohérent de monuments d'âges et de styles divers.

Entre les deux façades de l'aile de François Ier, celle de la place et celle de la cour, entre le recto et le verso de cette grande page, le connaisseur hésite à prononcer ; celle qu'il voit la dernière lui semble toujours la plus belle. Bien que l'ordonnance de ces deux façades soit toute différente, bien que chacune ait un caractère et un mérite qui lui sont propres, il est impossible de ne pas trouver entre elles une coïncidence intime et comme un air de famille. Ce sont de ces sœurs jumelles chez lesquelles presque tous les traits diffèrent, mais qu'on n'en reconnaît pas moins sœurs à la première vue [1]. Il y a, répandus sur ces deux belles façades, une vie, un éclat, une exubérance juvénile qui décèlent leur commune

[1] La façade extérieure paraît toutefois postérieure de quelques années à celle de la cour.

origine. Tout au moins peut-on dire que ces grands inconnus, les modestes artistes indigènes qui ont doté leur pays de ces deux merveilles, ont tellement confondu leurs inspirations, qu'elles semblent aujourd'hui les jets simultanés d'un seul esprit. La Fontaine, qui visita Blois en 1663, se rendant à Limoges en compagnie de M. Jannart, substitut du procureur général, semble avoir donné la préférence au côté du château qui regarde la place : « Ce qu'a fait faire François Ier, écrivait-il dans sa langue pleine de bonhomie, à le regarder du dehors, me contenta plus que tout le reste. Il y a force petites galeries, petites fenêtres, petits balcons, petits ornements, sans régularité et sans ordre. Cela fait quelque chose de grand qui me plaît assez. » Mais, quand on lit avec attention cette lettre de la Fontaine à sa femme, on s'aperçoit que, selon toute probabilité, il n'est pas entré dans la cour du château. C'est donc seulement entre le pavillon de Gaston et la façade extérieure du palais de François Ier qu'il entendait établir une comparaison. Ce n'est pas, remarquons-le en passant à l'honneur du bonhomme, ce n'est pas une médiocre preuve de goût et d'indépendance d'esprit que d'avoir, en 1663, à l'époque où Louis XIV commençait Versailles, préféré les petites galeries sans régularité de François Ier aux belles lignes droites de Mansart.

Le château vu, comme le vit la Fontaine, du côté de la place, présente une élévation presque double de celle qu'il a du côté de la cour. Il se compose de trois étages, dans la partie voisine de la salle des États, et de deux seulement dans celle qui touche à la tour des Oubliettes. Les appartements du roi, qui sont au second étage dans la cour, forment ici le troisième. Ces appartements et ceux de Catherine de Médicis, placés au-dessous, sont éclairés par de larges arcades, peintes et dorées à la manière italienne, sortes de loges ouvertes sur

la place. Ces loges, véritables boudoirs en plein air, produisent, vues d'en bas, un effet des plus pittoresques. Quatre d'entre elles sont précédées de balcons en encorbellement qui se projettent dans le vide et rompent ainsi la monotonie de la ligne droite. Deux de ces balcons, ceux qui avoisinent la salle des États, forment le couronnement de deux tourelles à pans qu'éclairent de longues fenêtres cintrées. Ces fenêtres posent sur un cul-de-lampe en encorbellement, dans les plinthes duquel sont sculptés les travaux d'Hercule.

Le balcon le plus rapproché de la tour des Oubliettes porte un oratoire, dont l'effet n'est pas des plus heureux. Il est douteux qu'il fût dans le plan premier de l'architecte, bien qu'il figure dans le dessin de du Cerceau publié en 1579.

L'attique de ce vaste bâtiment forme une galerie ou *loggia* peinte, soutenue par de petits pilastres. L'œil embrasse de là un horizon immense : au premier plan, l'église des Jésuites, où reposent le cœur de Gaston et celui de la Grande Mademoiselle, sa fille; au second, le joli bâtiment connu sous le nom de *Bains de Catherine de Médicis*, autrefois enclavé dans les jardins bas du château; dans le fond, les *grandes allées* et la vieille forêt de Blois. C'est derrière cette galerie que se trouve le corridor obscur sur lequel ouvraient les cellules de moines où Henri III avait enfermé les gardes chargés d'assassiner le duc de Guise.

Cette galerie peinte, avec ses gigantesques gargouilles de pierre et son pinacle central où brille une salamandre colossale, ces tribunes dorées où resplendissent l'emblème de François Ier et les fleurs de lis sur fond d'azur, ces tourelles en encorbellement derrière lesquelles l'œil devine le luxe sombre et royal de l'intérieur; tout cela forme un ensemble d'un goût et d'une richesse merveilleux et d'un caractère

plus italien que français, tout cela, comme dit la Fontaine, « fait quelque chose de grand qui plaît assez. »

Voilà sous quel aspect le château se présente au voyageur qui arrive à Blois par le chemin de fer. Cette haute façade, qui domine tout un côté de la ville, est la digne préface du livre splendide qu'il va parcourir.

Mais avant de pénétrer dans les appartements, il lui reste à examiner la façade opposée, celle de la cour.

V

CÔTÉ DE LA COUR. — L'ESCALIER

Ce qui frappe d'abord, en entrant dans la cour du château, c'est le grand escalier.

Quand, aux premiers pas qu'on fait sur la place, on l'aperçoit de biais, encadré dans le cintre de la porte de Louis XII, coupé aux deux tiers de sa hauteur par l'arc surbaissé de cette porte; quand il se présente ainsi, éblouissant de blancheur au fond de ce sombre cadre, beau de cette beauté poétique que l'éloignement, le demi-jour et les parties cachées auxquelles supplée l'imagination, ajoutent aux monuments, il semble moins une œuvre réelle et palpable sortie de la main des hommes qu'un caprice du pinceau dû à quelque habile décorateur de l'Opéra. On tremble en s'approchant de se heurter contre une toile peinte.

On raconte que Charles-Quint, examinant la flèche de la cathédrale d'Anvers qu'on venait d'achever, déclara qu'il faudrait la conserver dans une boîte. Si, comme l'assurent quelques historiens, il s'arrêta au château de Blois en 1539, il dut en dire autant de cet escalier. C'est la même abondance

fleurie, le même luxe de dentelles de pierre et de fines arabesques; moins une sculpture qu'un bijou.

Aux deux tiers à peu près d'une façade à trois rangs de pilastres superposés, dont presque toute l'ornementation a été reportée vers les toits afin de ne pas écraser celle du morceau principal, se projette hors d'œuvre une tour évidée dans les cinq pans de laquelle tourne une spirale de pierre. C'est là

cette tour octogone,
Qui fait à ses huit pans hurler une gorgone [1].

Seulement trois des huit pans sont noyés dans la muraille sur laquelle s'appuie la cage de l'escalier, de sorte qu'il n'y a en réalité que cinq côtés saillants, et que les huit gorgones du poëte se réduisent à quatre.

Des pilastres ou contre-forts carrés montent du sol à la corniche : le rampant de l'escalier qui les coupe et les contourne dans son hélice ascendante dessine, par son intersection avec eux, quatre rangs superposés d'ouvertures en forme de trapèze. Celles qui sont percées au niveau du sol donnent accès à l'escalier. Les autres, s'étageant au-dessus des premières, forment autant de balcons précédés de riches balustrades dont l'ornementation, savamment ménagée, se compose de simples fuseaux pour la première rampe, de salamandres accostant des F pour les rampes supérieures. Des niches garnies de statues et surmontées de dais d'un dessin ingénieux sont appliquées sur les contre-forts à la hauteur intermédiaire entre la première et la seconde rampe, élévation habilement calculée pour que l'œil puisse en apprécier tous les détails. Du piédestal des contre-forts au socle de ces niches serpentent

[1] Victor Hugo, *Feuilles d'automne.*

de gracieuses arabesques qui préparent le regard aux magnificences qu'il voit se développer à mesure qu'il s'élève. D'autres arabesques, courant entre plusieurs rangs de fines colonnettes, enlacent le noyau central de l'escalier et disputent l'attention aux curieux médaillons de la voûte dessinés à tous les points d'intersection des nervures qui s'y croisent. Sur ces médaillons se profilent en ronde-bosse, avec les chiffres couronnés de François Ier et de la reine Claude, tous les emblèmes adoptés par cette princesse : l'hermine, le bouquet de lis naturel, le cygne percé d'un dard[1].

Ce qui caractérise cette conception de génie, c'est l'unité dans la variété, c'est la régularité dans la fantaisie. Les lignes serpentantes et les encorbellements transversaux de ce magnifique escalier, rappelés à l'unité par les lignes verticales des hauts pilastres, viennent se marier sans effort à la corniche horizontale qui le couronne et qui s'allie à celle de la façade, dont elle reproduit les riches ornements. Cette corniche saillante constitue une sorte de plate-forme de laquelle s'élève, en retrait, un attique circulaire percé de jours correspondant à ceux des rampes. L'art de la Renaissance a dit là son dernier mot, concentré et épuisé toutes ses richesses. En face de cet attique qui surgit du sein de la plate-forme comme d'une corbeille de filigrane, et où l'architecte a rappelé et comme entassé à plaisir, avec une prodigalité qui n'exclut pas l'harmonie, tous les motifs employés dans les parties inférieures, le visiteur, arrivé là à travers une progression toujours croissante de merveilles sculpturales, s'arrête ébloui et comme fasciné par les ressources sans nombre, par les délicatesses infinies de cette architec-

[1] Ce dernier emblème avait pour devise : *Candida candidis*, blanche parmi les blanches ; allusion à la couleur du cygne et à la pureté de la chaste moitié de François Ier.

ture qu'on ne peut comparer qu'aux sculptures abondantes et profondément fouillées des ivoires de Chine ou de Dieppe.

Tel est l'ensemble de ce bel escalier. La façade qui l'encadre, la galerie qui couronne la façade, les lucarnes surmontées de niches qu'on aperçoit derrière cette galerie et sur lesquelles sont assises de charmantes figurines d'enfants, tous ces détails ingénieux et fins, malgré leur importance, ne semblent près de lui que des accessoires. Aucun château, du reste, ne montre mieux que celui de Blois le parti que les artistes du moyen âge et de la Renaissance savaient tirer de cette nécessité ingrate et si souvent disgracieuse dans nos bâtiments modernes qu'on appelle un escalier. Soit qu'ils aient enfermé ces longues spirales de pierre dans des tourelles saillantes placées à l'angle des bâtiments, partant du sol ou surgissant tout à coup à un certain point de l'édifice, soit qu'ils les aient dessinées dans le vide et hors d'œuvre, appuyées à la façade comme à Blois, ou qu'ils en aient fait, comme à Chambord, le point central, le noyau de tout l'édifice, ils s'y sont toujours appliqués avec amour, faisant ainsi de l'obstacle même sortir le triomphe de l'art.

VI

LE SECOND ÉTAGE. — TOPOGRAPHIE DES LIEUX OU FUT ACCOMPLI LE MEURTRE DU DUC DE GUISE

Il est temps de franchir ces degrés sur lesquels se sont développés tant de cortéges royaux, et de pousser cette petite porte brune dont le loquet fleurdelisé annonce déjà les intelligentes réparations de l'intérieur. Le concierge, en cicerone habile à graduer ses effets, conduit tout d'abord les

visiteurs aux appartements du second étage. Nous suivrons cette marche, qui a l'avantage de présenter immédiatement les parties historiques qu'on a le plus hâte de visiter, en réservant pour la fin les plus somptueuses, et, l'esprit satisfait, de garder aux yeux une dernière surprise. Ce second étage comprenait tout l'appartement du roi : cinq Valois, de François Ier à Henri III, l'ont habité. Le premier étage, plus orné, était réservé à la reine, et a reçu successivement Claude de France, Catherine de Médicis, Marie Stuart, Louise de Vaudemont et Marie de Médicis, cinq noms illustres qui évoquent le souvenir de luttes sanglantes, de crîmes ou de nobles infortunes, mais dont pas un ne rappelle une existence heureuse.

L'appartement du roi, comme celui de la reine, est divisé, dans le sens de sa longueur, par l'épais mur de refend dont nous avons parlé, et sur lequel s'appuient les murailles transversales. Il résulte de cette disposition qu'au premier comme au second étage, les appartements offrent deux parties distinctes ; l'une, éclairée sur la cour, au midi : celle-là était consacrée aux affaires publiques, aux conseils, aux festins, aux réceptions ; l'autre, plus étroite et à l'exposition du nord, où se trouvaient les salles du service particulier : chambres à coucher, cabinets et oratoires.

On a décoré toutes les salles restaurées au moyen de peintures murales imitant des tentures de cuir de dessins variés, rehaussées d'or seulement dans les chambres qui servaient à l'habitation privée. Cette restauration n'est pas d'une exactitude irréprochable, mais elle a l'avantage de s'harmonier avec le caractère général de l'ensemble. Il est vraisemblable, en effet, que les murailles des appartements n'ont jamais reçu, sous les Valois et les premiers Bourbons, que des tentures mobiles qui suivaient la cour. C'est ce qui nous paraît établi

par le passage suivant de Palma Cayet, relatif au duc de Guise : « Aussitôt qu'il fut mort, un tapissier qui estoit dans la mesme chambre, lequel destendoit la tapisserie pour aller apprester le logis du Roy à Cléry, par commandement, en mit une des pièces sur le corps mort du duc[1]. » La fonction de valet de chambre tapissier du roi, que Molière a exercée, n'a pas d'autre origine. Ces tapisseries se pendaient à la muraille par des clous à demeure et d'une forme particulière : on en conserve quelques-uns dans le musée que la ville de Blois a établi au troisième étage du château.

On entre dans l'appartement royal par une salle des gardes d'un effet sombre et grandiose. La peinture qui couvre les murailles figure de larges rosaces rouges sur fond brun : elle se marie heureusement au ton roux des solives rehaussées de couleurs violentes, et prête un éclat extraordinaire aux salamandres dorées qui surmontent la porte de la chambre à coucher du roi et l'une des deux cheminées de cette vaste salle. Cette pièce servait de salle du conseil lors des seconds États de Blois. Elle avait été, à cette époque, partagée en deux par une cloison : une moitié, celle de droite, formait antichambre et salle des gardes ; l'autre moitié servait à la fois de salle à manger et de salle du conseil[2].

Le duc de Guise se tenait debout devant l'immense cheminée de cette dernière salle, mangeant quelques prunes de Brignolles que le premier valet de chambre du roi venait de lui apporter, quand, sur le seuil de l'antichambre, parut le conseiller d'État Révol, qui lui dit : « Monsieur, le roi vous demande ; il est dans son cabinet Vieux. » Le duc, retroussant son manteau et tenant d'une main ses gants et son drageoir,

[1] T. XXXVIII, p. 470 de la Coll. Petitot.

[2] C'est ce qui résulte d'un passage du Discours sur la mort du duc et du cardinal de Guise, ap. *Archives curieuses*, t. XII, p. 149.

traversa l'antichambre et se dirigea vers la petite porte du fond qui ouvre sur l'appartement royal, et que l'huissier de la chambre ferma aussitôt derrière lui. Ce pas franchi, il était au pouvoir des meurtriers.

Nous étudierons, dans un livre spécial sur le château de Blois, toutes les circonstances de ce célèbre guet-apens qui devait avoir un si long retentissement dans l'histoire, et nous tâcherons de raviver l'intérêt de ce drame déjà tant de fois raconté, en précisant et en localisant toutes ses parties. Mais nous voulons, dès à présent, pour la parfaite intelligence des faits, décrire avec précision l'état des lieux qui en furent le théâtre.

Le roi avait alors deux cabinets : l'ancien, qui était à l'une des extrémités de sa chambre à coucher, mais en retour et faisant suite à la salle du Conseil. C'était dans ce cabinet, où il ne devait trouver que des assassins, que le duc était mandé. Cette vaste pièce, aujourd'hui englobée dans les travaux accomplis pour le casernement des troupes, avait vue sur la cour, et était desservie par un petit escalier au moyen duquel on descendait à la galerie des Cerfs, et qui a été détruit par Gaston d'Orléans. Le second cabinet du roi, celui qu'on appelait le cabinet Neuf, prenait jour sur les jardins qui forment aujourd'hui la place des Jésuites ; il était à l'autre extrémité de la chambre du roi, et on le trouve à sa droite quand on entre dans cette chambre par la salle des gardes. C'était là que Henri III se tenait, en compagnie de deux familiers chargés d'endormir ses terreurs et de surexciter son énergie momentanée.

On arrivait ordinairement au cabinet Vieux par une porte percée dans la muraille qui séparait ce cabinet de la salle du Conseil, à gauche de la cheminée, porte qu'on voit parfaitement dans le plan de du Cerceau, publié neuf ans après la mort du

duc de Guise. Mais le roi avait fait boucher cette porte, par laquelle les cris de sa victime fussent aisément arrivés jusqu'aux seigneurs réunis dans la salle du Conseil. Décidé à éloigner le duc de tout secours, il avait voulu qu'il ne pût arriver dans le cabinet Vieux, choisi pour théâtre de l'exécution, que par une porte qui s'ouvrait à la suite de la chambre à coucher, dans un étroit couloir qu'il avait fait faire tout exprès. Dans ce couloir, pratiqué au moyen d'une cloison, on trouvait à la fois, et l'une en face de l'autre, la porte de l'Oratoire et la seule qui restât au cabinet Vieux. C'est ainsi, selon nous, que doit être entendu le passage suivant de la relation du médecin Miron, la plus circonstanciée et la plus autorisée de toutes celles qu'on possède sur le meurtre des Guises : « Cependant les seigneurs et autres du conseil commençoient d'arriver au cabinet où il falloit passer de costé pour y entrer, le passage étant étroit et de ligne oblique, que le roy avoit fait faire exprès au coin de sa chambre et fait boucher la porte ordinaire. » Cette porte ordinaire était celle qui donnait dans la salle du Conseil. Henri III, en créant le passage ou couloir étroit dont il s'agit dans les lignes qu'on vient de lire, ne faisait autre chose que de reproduire la distribution de l'étage inférieur, celle que l'on voit dans le plan de du Cerceau, qui ne s'applique qu'au premier étage[1].

[1] Cette remarque, que du Cerceau n'a donné que le plan du premier étage, qui sans doute différait du second par certains détails, a ici une certaine importance. C'est faute de l'avoir faite que nombre d'écrivains qui ont cherché à établir la topographie du château de Blois au moment du meurtre des Guises et à concilier le récit de Miron avec la disposition des lieux, ont été conduits à toutes sortes de suppositions contradictoires et erronées. Voyant sur le plan de du Cerceau une porte conduisant de la chambre du roi au cabinet Vieux (en passant dans le corridor de l'Oratoire), et lisant dans le récit de Miron que le roi avait fait faire exprès, pour aller de sa chambre à ce cabinet, un passage étroit

La chambre à coucher du roi, que Guise devait traverser dans toute sa longueur pour se rendre au cabinet Vieux, est éclairée par trois fenêtres [1]. En face de celle du milieu était placé le lit du roi, la tête appuyée au mur, comme celui de Louis XIV à Versailles.

et oblique, ils ont imaginé qu'il avait bouché la porte indiquée par du Cerceau, celle du corridor, pour en ouvrir une un peu plus loin dans l'arrière-cabinet où se tenait Montsery. A quoi cela eût-il servi? Le duc était, aussi bien dans le premier endroit que dans le second, dans l'impossibilité d'appeler utilement à son secours, et même il aurait eu, dans l'arrière-cabinet où Montsery se tenait en sentinelle, plus de place pour dégaîner et se mettre en garde que dans l'étroit passage où était la porte du cabinet Vieux, celle qu'indique du Cerceau et qui avait sa correspondante au premier étage. L'idée qu'aurait eue le roi de clore d'abord la porte qui donnait dans la salle du Conseil, puis de murer ensuite la seule qui restât à son cabinet, pour en ouvrir une plus petite à deux pas plus loin, cette idée bizarre n'eût-elle pas immédiatement donné l'éveil sur ses projets? Nous pensons donc que ces mots de Miron : « le passage étroit et de ligne oblique que le roi avait fait faire exprès au coin de sa chambre, » doivent s'entendre du couloir étroit que le roi avait fait faire pour isoler l'oratoire, conformément à la disposition du premier étage, disposition aujourd'hui détruite aussi bien au second qu'au premier; l'obliquité résultait surtout de ce qu'une fois engagé dans ce couloir, il fallait tourner à gauche pour passer sous la voûte au fond de laquelle est la porte du vieux cabinet, aujourd'hui murée par le génie militaire. Deux prêtres enfermés, comme nous allons le dire, dans l'oratoire, virent de là, à travers la tapisserie qui fermait l'entrée de cet oratoire, ce qui se passait dans le cabinet Vieux, preuve frappante que les deux portes, celle de l'oratoire et celle du cabinet Vieux, étaient libres et se faisaient vis-à-vis.

[1] M. de la Saussaye conjecture qu'elle en avait quatre au moment où Henri III l'habitait et que le mur de refend qui la sépare aujourd'hui de la pièce suivante et qui touche à une jolie niche fleurdelisée où était sans doute le prie-Dieu du roi, aurait été fait à une époque postérieure. La différence de niveau qu'on remarque entre le sol de la chambre à coucher et celui de la pièce qui la suit est un argument contre cette opinion. Cette dernière pièce ne pouvait être que l'oratoire du roi, puisqu'elle est juste au-dessus de l'oratoire de la reine, situé au premier

A la suite de cette chambre venait l'oratoire, suivi d'un arrière-cabinet communiquant à la galerie qui ceint la tour des Oubliettes, et dans lequel il y avait alors une cheminée qu'on a négligé de rétablir lors des travaux de restauration [1]. C'est sur cette cheminée qu'était appuyé Montsery, qui porta le premier coup au duc de Guise.

L'oratoire, qui suit la chambre à coucher, était moins profond que les deux pièces entre lesquelles il se trouve : la chambre du roi et l'arrière-cabinet où veillait Montsery. Une cloison, bâtie par le roi, le séparait du mur du fond et créait un couloir étroit, celui dont parle Miron, et dans lequel il fallait passer en sortant de la chambre royale. C'est dans ce couloir qu'ouvrait la porte du cabinet Vieux, à l'extrémité d'un enfoncement créé par le percement de l'épaisse muraille qui coupe en deux le château dans toute sa longueur. Le duc, engagé dans cet étroit passage et obligé de tourner ensuite à gauche pour entrer dans le cabinet Vieux, se trouvait gêné dans ses mouvements et à peu près dans l'impossibilité de tirer l'épée pour se mettre en défense. Montsery, de l'angle de la cheminée où il se tenait, surveillait toutes les péripéties

étage, à côté de la chambre à coucher qui n'a, comme celle du roi, que trois fenêtres, et M. de la Saussaye remarque lui-même que l'oratoire du second étage était juste au-dessus de celui du premier, lequel, certes, n'a pas changé de place. Voy. *Hist. du château de Blois*, 5e édit., p 567 et le plan y annexé.

[1] Le récit de Miron donnerait lieu de croire que Montsery était dans la chambre même du roi lorsqu'il frappa le duc. Mais, d'après ce récit, il se tenait appuyé sur une cheminée au moment où il s'élança sur ce dernier; or la cheminée de la chambre du roi est adossée à la muraille qui sépare cette chambre du cabinet Neuf, bien loin de l'endroit où le meurtre s'accomplissait. Il ne pouvait donc se trouver que dans la pièce qui suit l'oratoire, laquelle devait avoir une cheminée, puisqu'elle est juste au-dessus du cabinet de Catherine de Médicis, où il s'en trouve une dont le conduit passe dans le mur de cette pièce.

du drame qui allait se passer dans le corridor dont son regard embrassait toute la longueur. Disons enfin, pour compléter cette description difficile à bien comprendre ailleurs que sur les lieux, qu'on pénétrait dans l'oratoire par une large baie recouverte d'une tapisserie et ouverte juste en face le renfoncement où est la porte du cabinet Vieux.

Cette position relative de l'oratoire et de l'entrée de ce cabinet, nous semble clairement établie par la déposition d'Étienne d'Orguyn. C'était un des deux religieux que Henri III, dans la matinée du jour où il méditait d'accomplir ce qu'il appelait sa justice (23 décembre 1588), avait fait enfermer dans son oratoire, en leur recommandant de prier pour que le roi « pût venir à bout d'une entreprise qu'il désirait faire pour le repos de son royaume. » Ce chapelain, entendu dans l'enquête faite à la requête de la duchesse de Guise, dépose que, « regardant au travers d'un tapis qui estoit *au devant de la porte proche du cabinet*, il aperçut Loignac et le Guast qui dançoient ensemble, iceluy Guast tenant en sa main un poignard tout nud, lequel il laissa tomber, puis le ramassa; et disoient ensemblement que, sitost qu'il seroit entré, il se falloit ruer sur luy, le poignarder, puis le jetter par la fenestre... Tost après, luy et son compagnon ouyrent un fort grand bruict *en la chambre du roy et fort proche du cabinet*, et ouyrent comme un homme qui s'escrioit haut en ces mots : *Ha! ha!* et, incontinent après, ne sçait qui leur vint dire que le sieur de Guise était mort [1]. »

Cette déposition est claire : elle montre que, de la porte de l'oratoire, recouverte par une tapisserie, on voyait ce qui se passait dans le cabinet Vieux, où Loignac et du Guast se livraient aux ignobles manifestations de leur joie; elle précise

[1] *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. XII, p. 205.

de plus l'endroit où le meurtre fut accompli; ce n'était, comme on le voit, ni dans le cabinet Vieux, ni dans la pièce gardée par Montsery; c'était dans le couloir d'abord, puis ensuite (quand le duc eut entamé la lutte), dans la chambre même et fort proche du cabinet. Voici en effet ce qui s'était passé.

Dans le programme dont Loignac, l'exécuteur en chef, avait réglé avec soin tous les détails, c'était aux Ordinaires, cachés dans le cabinet Vieux, à frapper d'abord le duc par devant, au moment où il lèverait la tapisserie qui couvrait la porte de cette pièce; ceux qui étaient dispersés dans la chambre devaient le suivre dans le corridor et le frapper par derrière, et Montsery, surveillant toute l'action de l'endroit où il était placé dans l'arrière-cabinet, à l'autre bout du corridor, était chargé de le prendre en flanc et de l'empêcher de se réfugier dans ce dernier lieu. Guise, en entrant, salua les gardes qu'il vit dans la chambre à coucher, lesquels lui rendirent son salut et le suivirent comme par déférence. En arrivant à l'extrémité de la chambre et ayant déjà fait deux pas dans le corridor, le duc, inquiet sans doute de se voir ainsi accompagné, s'arrête, prend sa barbe de la main droite par un geste d'hésitation et se retourne pour regarder ceux qui le suivent. Il était alors à l'entrée du renfoncement où est la porte du vieux cabinet, et de Thou affirme même qu'il tendait déjà la main vers la portière. Le geste empreint d'hésitation qu'on lui vit faire et le mouvement de demi-conversion qu'il accomplit en même temps, modifièrent subitement le plan des meurtriers : ils renoncèrent à le mettre à mort dans le cabinet Vieux. Montsery, qui de l'arrière-cabinet surveillait ce qui se passait dans le corridor, s'élance aussitôt, atteint le duc d'un bond, lui saisit le bras droit et le frappe d'un poignard, en criant : « Ah ! traître ! tu en mourras ! » Au même moment, des Effrenats se jette dans ses jambes ; Saint-Malines

passe derrière lui et, allongeant la main par-dessus son épaule, lui porte un coup de stylet qui glisse de la gorge jusqu'à la poitrine : Loignac enfin lui enfonce son épée dans les reins.

Il y eut alors un moment de lutte confuse et d'horrible pêle-mêle. Chaque Ordinaire voulut prendre part à cette boucherie et gagner consciencieusement le prix du sang. Les uns frappèrent la victime à la tête, les autres au bas-ventre, afin que rien ne pût parer les coups. A chaque blessure nouvelle le mourant s'écriait : « Eh ! mes amis ! Eh ! mes amis ! » Frappé par Sariac d'un coup de stylet sur le croupion, il cria d'une voix plus haute : « Miséricorde ! » En ce moment, déjà percé de dix blessures mortelles, son épée engagée dans son manteau, les jambes serrées par les bras de ses assassins rampant à ses pieds et dont il meurtrissait la tête avec un drageoir resté dans sa main droite, il eut la force encore de chercher à fuir. Il était rentré dans la chambre du roi ; il y fit quelques pas, traînant après lui cette grappe d'hommes, et il y eut un moment où il se débarrassa d'eux. L'intelligence et la vie s'enfuirent dans ce suprême effort. Loignac qui était alors à l'autre bout de la chambre avec Bellegarde et qui avait un genou sur une cassette, le vit venir à lui, la bouche ouverte, les poings fermés, les bras tendus. Il lui présenta dans la poitrine le fourreau de son épée. Ce faible coup arrêta le mouvement presque automatique qui animait encore ce cadavre. Le duc battit l'air de ses deux mains et s'affaissa aux pieds du lit du roi.

Ce dernier, l'oreille collée à la porte du cabinet Neuf, avait recueilli avec anxiété tous les incidents de la lutte. Quand le dernier bruit eut cessé, quand le son sourd d'un corps qui tombe sur le plancher fut arrivé jusqu'à lui, il ouvrit la porte avec précaution, et, glissant sa tête pâle sous la portière, il embrassa d'un coup d'œil le théâtre de la catastrophe. Le

corps du duc était étendu sans mouvement sur le tapis du pied du lit. — « Te semble-t-il qu'il soit mort, Loignac? demanda Valois au chef des meurtriers. — Je crois qu'oui, sire, dit Loignac en soulevant la tête de la victime, car il a la couleur de la mort. » Alors seulement Henri osa s'approcher du cadavre et se repaître à l'aise du spectacle de son ennemi expiré. Il le contempla longuement en disant : « Mon Dieu! qu'il est grand ! Il paraît plus grand encore mort que vivant. » Puis il le poussa du pied, et l'Estoile assure même qu'il lui donna un coup de pied au visage, insulte que Guise avait faite, seize ans auparavant, à l'amiral de Coligny massacré. Michel Marteau, arrêté un moment après et amené sur le théâtre de l'événement par le grand prévôt de l'hôtel, vit devant la porte du cabinet « deux grands tas de sang fumant [1], » ce qui achève de préciser l'endroit où le commencement du meurtre avait eu lieu.

Telle est, selon nous, la topographie exacte des lieux où fut consommé le guet-apens fameux qui débarrassa le dernier des Valois d'un compétiteur moins perfide mais plus audacieux que lui, et très-disposé à prendre sa place s'il n'eût été devancé. Ce coup d'État fut complété le lendemain par l'assassinat du cardinal de Guise, accompli par le frère de du Guast, non dans le cachot de la tour des Oubliettes, comme on le croit généralement, mais dans l'étroit et obscur passage qui conduit de ce cachot à la galerie circulaire de la tour.

La restauration des diverses pièces que nous venons de passer en revue, et qui composent l'appartement royal, fait le plus grand honneur à M. Duban. La vaste chambre à coucher, avec ses larges fenêtres, qui forment autant de

[1] Déposition de Marteau dans l'enquête faite après la mort du duc de Guise

tribunes sur la place, avec ses carreaux de faïence, sa niche fleurdelisée, ses solives chargées d'H couronnées, ses murailles couvertes de peintures éblouissantes, cette chambre, disons-nous, a été restituée avec une science, un goût et une patience infinis. Peut-être tout cet ensemble de choses brillantes revêtu d'or et de couleurs crues et violentes, papillote-t-il un peu à l'œil. Mais tel était le goût de la Renaissance; il faudrait d'ailleurs, pour bien apprécier l'effet véritable, rendre à ces salles les meubles de ton brun qu'elles étaient destinées à encadrer, les lits de brocart armorié, les bahuts d'ébène aux mille tiroirs, les hautes chaires de chêne, les portières de velours, tout le sombre ameublement qui se détachait sur le fond éblouissant de la tenture et du plafond, comme d'un cadre lumineux; il faudrait surtout, dépense devant laquelle on a reculé, rétablir les vitraux coloriés qui tamisaient la lumière, éteignaient la vivacité des tons et baignaient les couleurs excessives d'un demi-jour harmonieux.

A la suite du cabinet du roi s'étend une galerie destinée sans doute à servir de salle d'attente aux courtisans, et qui ouvre sur une vaste salle de gardes, parallèle à la salle du Conseil, dont elle forme la continuation. Près de l'une des deux cheminées qui ornent cette salle des gardes, les travaux de restauration ont fait découvrir un petit escalier de pierre, noyé dans la muraille, et qui communiquait aux cellules de capucins que Henri III avait fait construire au troisième étage. C'est sans nul doute par ce petit escalier que descendirent les Ordinaires qu'il avait enfermés dans ces cellules, le matin du 23 décembre 1588. Ces sbires pouvaient ainsi, en passant par la salle d'attente dont nous venons de parler, pénétrer dans son cabinet sans être entendus, avantage que ne présentait pas l'escalier noir, de forme ronde, qu'on

trouve près de la chambre à coucher de Henri III, et qui, communiquant directement à celle de Catherine de Médicis, eût trahi le secret du roi en transmettant le bruit des pas.

VII

LE PREMIER ÉTAGE. — APPARTEMENT DE LA REINE

Le premier étage est le calque exact du second, mais un calque plus riche et plus orné.

Deux belles cheminées décorent la vaste salle qui précède la chambre à coucher. Ces cheminées sont de véritables monuments. Une hermine et une salamandre ornent le manteau de celle de gauche, aux angles de laquelle brillent les armes de France et de Bretagne fraternellement accouplées. L'ornementation de la cheminée de droite se compose de niches dorées où manquent les statues détruites en 1793. Dans les rinceaux serpente la cordelière d'Anne de Bretagne : les ailes qui l'accompagnent sont un emblème de deuil et de veuvage.

Cette salle servait de salle à manger et quelquefois aussi de salle du conseil. Elle précède la chambre à coucher de la reine, restaurée avec une magnificence d'un grand goût [1]. Le lit où mourut Catherine de Médicis occupait, s'il faut en croire la tradition, la niche fleurdelisée qu'on remarque à l'une des

[1] Cette chambre à coucher de la reine était, comme celle du roi qui se voit à l'étage supérieur et qui lui correspond, éclairée par trois fenêtres seulement, bien qu'on en trouve quatre dans le plan de du Cerceau copié par MM. Vitet et de la Saussaye. L'erreur vient probablement de ce que du Cerceau aura compris, au nombre des fenêtres, l'une des deux grandes loges ou tribunes qu'on voit à l'extérieur et qui n'ouvrent pas sur l'appartement.

extrémités. Nous pencherions plutôt à croire qu'il était, comme celui de Henri III, adossé au mur qui fait face aux fenêtres.

L'oratoire, qui fait suite à la chambre à coucher, mérite un examen particulier. Les anciens panneaux qui couvraient le plafond et la muraille, et sur lesquels on a fait revivre l'H et la fleur de lis alternées, les carreaux de faïence du plancher, les jolis médaillons sculptés sous la coupole de l'autel, tout est à louer dans ce charmant oratoire. La tourelle, en encorbellement, qui l'éclaire et le termine, attend encore les statuettes qui la décoraient dans l'origine, et les vitraux de couleur qui lui versaient une douce lumière. Au seizième siècle, où la dévotion s'alliait à la liberté des mœurs, l'oratoire était un boudoir : un demi-jour mystérieux était donc là doublement nécessaire, aussi espérons-nous que l'État ne reculera pas plus longtemps devant l'amélioration, d'ailleurs assez peu coûteuse, que nous réclamons.

La pièce la plus curieuse de ce premier étage est, sans contredit, le cabinet de travail qui suit l'oratoire. Les riches compartiments du plafond reproduisent les deux C accouplés, unis dans un H, ornement prodigué sur presque tous les monuments élevés par Henri II, et dans lequel on peut, à volonté, voir l'initiale de Catherine ou celui de Diane de Poitiers. Mais la merveille de ce cabinet est la curieuse boiserie qui règne du plancher jusqu'au plafond. Elle est composée d'environ cent quatre-vingts petits panneaux oblongs, revêtus de fines arabesques : toutes sont d'un dessin différent. Quelle variété infinie dans ces légers caprices du pinceau, si uniformes au premier coup d'œil, si dissemblables quand on les examine de près ! Quel esprit fécond, ingénieux, inépuisable dans ses ressources n'a-t-il pas fallu pour les imaginer? Est-ce à la France, est-ce à l'Italie qu'il en faut faire honneur?

Un ressort habilement dissimulé fait mouvoir plusieurs des panneaux, lesquels forment ainsi, à des hauteurs diverses, six armoires dans lesquelles l'habile Florentine cachait, dit-on, ses papiers les plus secrets. L'œil le plus exercé chercherait vainement, entre tous ces compartiments, de forme et de grandeur égales, ceux qui doivent glisser sur leurs rainures invisibles.

C'est par la fenêtre de ce cabinet que Marie de Médicis, prisonnière au château de Blois, s'évada dans la nuit du 22 février 1619.

La terrasse du château n'avait alors pour tout revêtement que la masse abrupte du rocher. Elle formait une sorte de plate-forme, à moitié de la hauteur entre l'étage habité par la reine et le sol de la rue. Par les soins du comte de Brenne, premier écuyer de la reine, deux échelles de corde avaient été disposées le long de cette pente glissante. L'une, partant de la rue, aboutissait à la plate-forme, l'autre montait de ce dernier point jusqu'à la fenêtre du cabinet.

Sur les onze heures du soir, un léger coup frappé du dehors contre la fenêtre de ce cabinet, par l'agent du duc d'Épernon, avertit la reine que tout était préparé pour sa fuite. Sans perdre un moment, elle franchit le balcon et s'aventura sur l'échelle, précédée du comte de Brenne, qui veillait à ce que son pied s'appliquât sans hésiter aux mobiles échelons. Mais elle eut tant de peine et ressentit tant d'effroi dans cette première descente, qu'arrivée sur la plate-forme elle déclara qu'elle n'irait pas plus loin. On se trouvait entre deux abîmes, et il était aussi difficile de la faire remonter que de la conduire jusqu'en bas. Les cinq personnes qui l'accompagnaient tinrent conseil et résolurent de l'asseoir sur un manteau qui, soutenu par le haut et doucement tiré par la partie inférieure, la conduisit enfin, saine et sauve,

jusqu'au bas de l'escarpement. Elle trouva au bout du pont la voiture et l'escorte que le duc d'Épernon lui envoyait.

Ici finit ce qui reste des constructions élevées par François Ier. La petite porte dissimulée dans la boiserie qu'on aperçoit au fond du cabinet que nous venons de décrire, ouvre sur l'espèce de galerie ou chemin de ronde qui enveloppe la tour des Oubliettes et dont nous avons déjà parlé. Les femmes de la reine venaient prendre le frais aux larges ouvertures de cette galerie, d'où l'œil embrassait les jardins hauts et bas du château, et les vieilles allées d'ormes plantés par Catherine de Médicis. Le cachot dans lequel le cardinal de Guise passa sa dernière nuit et à la porte duquel il fut tué, prend son jour sur ce couloir, où les gémissements des captifs durent plus d'une fois se mêler aux joyeux caquetages des dames de la cour. C'est à la présence habituelle de ces dames dans ce lieu demi-joyeux et demi-sinistre que sont dues sans doute les nombreuses inscriptions qui chargent les murailles. L'une d'elles, placée au-dessus de la porte du cabinet, est aujourd'hui protégée par une vitre. On y lit, ou l'on croit y lire : *Vive le noble roy François*, lumière du mo*nde*, mais il n'y a d'à peu près distinct que les lettres que nous avons tracées en italiques. On lit ailleurs : « Tout pour l'amour d'elle. » Et plus loin : « Je vis en espérance! » devise qui convient aussi bien à un prisonnier qu'à un amant.

Ainsi le cachot qui dominait les oubliettes était tout à côté du cabinet royal, comme pour rappeler aux courtisans la fragilité de leur grandeur, et qu'il n'y a souvent qu'un pas de la faveur des rois au cachot où on l'expie.

VIII

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

Tel est l'aspect que présente aujourd'hui l'intérieur de l'aile de François Ier.

Ceux-là seulement comprendront le mérite de l'œuvre et les difficultés vaincues qui ont, comme nous, visité ce château avant sa restauration.

Eh bien! faut-il le dire? en présence de cette restitution si consciencieuse et si bien réussie, un sentiment s'élève en nous, sentiment injuste à un certain point de vue et que cependant nous ne pouvons taire. Ces salles nues et froides, ces plafonds effondrés, ces lambris arrachés, ces ornements mutilés, toutes ces dégradations du temps et des hommes, avaient un charme sévère et mélancolique. Dans ces murailles désolées, où le châtiment des crimes passés se pouvait lire, l'historien, le poëte, l'archéologue se livraient à l'aise à leurs spéculations et faisaient parfois de charmantes trouvailles. En rendant à ces salles leur éclat primitif, en précisant les contours, en fixant les souvenirs, on a ôté à ce théâtre de tant de sombres événements le vaporeux, le lointain, l'indécis, ce charme vague qui s'attache aux faits qu'il faut reconstruire, aux hommes et aux choses qui s'en vont en poussière et qu'il faut disputer à l'oubli, second linceul des morts. Les palais abandonnés, ces ruines d'une architecture disparue, conviennent aux événements à demi oubliés, ces ruines de l'histoire. « Rien n'est plus grand que ce qui est tombé, » a dit un poëte. Tel qu'il était, avec cette tache det sang que rien encore n'avait fait disparaître, ce château avai

des enseignements qu'il a perdus. Une grave et haute leçon sur la vanité des œuvres humaines, sur l'inanité des ambitions, des luttes et des vengeances des hommes, se dégageait de ses murs humiliés. La voix qui se lamente dans les ruines parlait là comme elle parle dans les solitudes de marbre de la ville éternelle. Elle se tait, aujourd'hui que de cette ruine on a fait un musée. Cela vaut mieux sans doute, et loin de s'en plaindre, il faudrait souhaiter qu'il se rencontrât pour tant d'autres châteaux historiques un roi comme Louis-Philippe, pour en ordonner la restauration, et un artiste comme M. Duban pour l'accomplir. Mais le sentiment que nous exprimons sera partagé par tous les esprits qu'une tendance mélancolique attache aux choses orgueilleuses qui croulent, comme au plus grand spectacle qui puisse enseigner l'homme et lui montrer Dieu.

IX

LE CHATEAU DE GASTON

Nous n'avons rien dit du château élevé par Gaston d'Orléans, non que cette construction soit sans mérite, mais sa froide régularité contraste désagréablement avec l'architecture étincelante et prodigue en caprices de la Renaissance. C'est pour compléter ce correct et ennuyeux monument que Gaston voulait détruire ce qui reste de l'aile de François Ier. Il eût dit volontiers comme Louis XIV : « Ôtez de là ces magots. » Car, chose singulière! le bon goût confondait alors dans un même anathème le moyen âge, dont les merveilles étaient traitées de barbarie, et la Renaissance, qui pourtant ramenait les arts aux formes plus pures de l'antiquité. Partout des

pierres nues et des lignes droites, quelque chose de la majestueuse gravité de Louis XIV, rapetissée toutefois à la taille de Gaston, son oncle. Pour que la ligne droite arrive à de grands effets, il faut qu'elle se développe sur l'immense surface du Louvre ou de Versailles. A Blois, elle n'est qu'insignifiante. Ce château peut convenir à tout : à un musée, à une bibliothèque, à un tribunal, aussi bien qu'au logement d'un prince. Pour le moment, c'est une caserne. En 1823, il s'en fallut de peu qu'il devînt une préfecture. On aurait jeté par terre ce qu'on appelait les masures de Louis XII, qu'on aurait remplacées par une belle grille en fer. L'aile de François Ier trouvait grâce devant les démolisseurs, à la condition d'abriter les communs : il faut bien placer les cuisines quelque part. Cela, il est vrai, se passait en 1823, à peu d'années encore de l'Empire.

Une nouvelle Renaissance est venue depuis, grâce à la paix apportée par la Restauration, grâce à la libre génération née de l'explosion de 1830, grâce aux fortes études historiques, fruit d'un règne long et paisible, grâce enfin à la protection éclairée que le Gouvernement actuel accorde aux arts comme aux lettres. Peu à peu cette vérité s'est fait jour dans les esprits : c'est que tous les arts qui ont fortement empreint leur trace sur la terre, ont par cela même un mérite qui leur est propre, ont par cela même droit au respect et à l'étude des générations nouvelles.

Le château de Gaston, à ce titre, a sa place et son importance dans l'histoire de l'art. Il est, comme on sait, l'œuvre de François Mansart, qu'il ne faut pas confondre avec son neveu, le célèbre auteur du château de Versailles et du dôme des Invalides. Tous deux toutefois, l'oncle et le neveu, se ressemblent par un point : le culte du correct, l'horreur de l'originalité. Il y a dans leurs manières, pour emprunter les

expressions d'un excellent juge, M. Quatremère de Quincy, « une certaine insignifiance de formes, une certaine médiocrité de goût qui ne peut se définir que négativement, en tant qu'absence de caractère et de physionomie. » Cette insignifiance de formes, cette médiocrité de goût, cette absence de physionomie, sont autant de traits qui s'appliquent au palais de Gaston. Mais ces défauts mêmes, qu'il ne faut pas toutefois exagérer et qui sont ceux de l'époque, lui assignent son rang et son heure dans l'histoire de l'architecture. Œuvre d'une période de transition où le calme succédait à l'agitation, ce palais du chef de la Fronde n'a pas la puissance sereine et sûre d'elle-même des monuments qui l'ont suivie, mais on y sent vivre déjà quelque chose de l'imposante unité et du majestueux ennui du grand règne.

L'histoire complète et détaillée du château de Blois ne pouvait trouver place dans ce livre qu'elle eût démesurément grossi. Toute publication a ses proportions et ses exigences. Cette histoire, qui pendant une assez longue période est celle même des Valois, et par suite celle de la France, l'auteur compte la publier un jour avec les développements qu'elle comporte. Il se borne pour le moment à joindre à la description qu'on vient de lire et dans laquelle il a eu soin de mentionner brièvement les événements auxquels ce château doit sa célébrité, une chronologie de ses possesseurs et des principaux faits qui s'y sont accomplis. On la trouvera à la fin de ce volume.

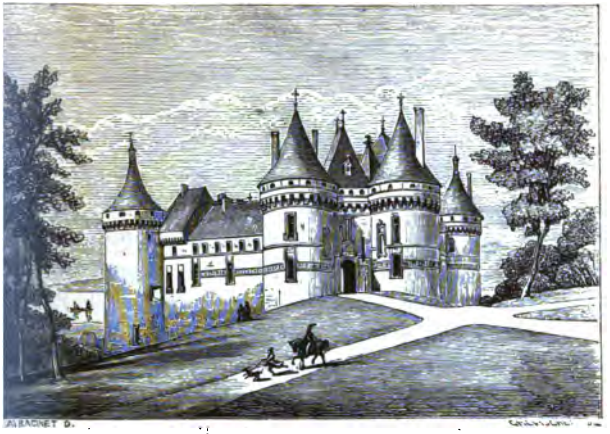

CHAUMONT-SUR-LOIRE

I

CALVUS MONS

Il y a pour chaque monument une saison qui lui convient, un moment où la nature qui l'enveloppe se met en harmonie avec lui, où il paraît sous le jour qui lui est propre. L'architecture, comme la peinture, a ses lois d'optique, et, indépendamment de ces lois toutes matérielles, elle a ses harmonies cachées, morales en quelque sorte, qui résultent d'un

certain accord nécessaire entre le jour sous lequel un monument nous apparaît et les faits qui s'y sont accomplis. Certains châteaux ne se comprennent bien que sous un ciel bas et gris; il leur faut le sombre encadrement des bois dénudés par l'hiver, le vent du nord, la neige fouettée sur les vitraux, la bise s'engouffrant dans les longs corridors. La désolation du paysage répond alors à la majesté de leur désolation et complète la poésie de leur ruine : tel est Chambord. D'autres, au contraire, comme Chenonceaux, comme Azay-le-Rideau, comme autrefois Anet, ne révèlent tous leurs charmes que sous les gais rayons d'une matinée de printemps. Châteaux bâtis par l'amour et pour l'amour, improvisés sous le souffle ardent d'un beau prince de vingt ans, pour satisfaire la ruineuse fantaisie d'une maîtresse blasée sur l'impossible, ils conservent, jusque dans leur décrépitude, quelque chose de la jeunesse de leurs auteurs. Ils ont, comme beaucoup de femmes galantes, le privilége de ne pas vieillir ou de vieillir tout à coup. Le temps les respecte jusqu'au jour où il les renverse : ils ont des ruines avant d'avoir des rides. C'est au mois de mai qu'il faut les voir, quand la nature, qui seule ne change pas, cache leurs blessures sous des feuillages et leur prête un peu de son éternelle jeunesse.

Les esprits assez artistes pour chercher cet intime et sympathique accord des monuments et de la nature qui les entoure, ceux qui tiennent à voir chaque pays et chaque lieu célèbre, sous le jour et dans la saison où son caractère se dégage le mieux : la Russie sous la neige et l'Espagne pendant la canicule, ceux-là feront bien de visiter Chaumont par un beau jour d'été et sous les feux d'un ardent soleil. Ces tours robustes faites pour soutenir des siéges, ces tours si blanches encore après quatre siècles, doivent, pour produire tout leur effet, se détacher en vigueur sur le sombre azur d'un ciel de juillet

Ce coteau brûlant qui a valu son nom au vieux château [1], ces grands bois qui l'encadrent, ce fleuve paresseux endormi à ses pieds, ont alors toute leur valeur. Aucun ton criard, aucun bruit d'hommes ou d'animaux ne dérange la majestueuse unité de ce beau spectacle.

Assis sur la rive opposée, sur cette levée de la Loire qui remonte à Louis le Débonnaire, le voyageur embrasse d'un coup d'œil un tableau à ravir un peintre, depuis la Loire qui clapotte à ses pieds, depuis les maisons blanches du petit village de Chaumont, qui s'allonge comme un boa au pied du château, pressé qu'il est entre le fleuve et la colline, depuis l'escalier de pierre qui déroule ses cent soixante marches aux flancs du coteau, s'élargissant vers son sommet pour donner place à la petite église du bourg ainsi qu'à l'orme géant planté par Catherine de Médicis, jusqu'à la terrasse du château suspendue à deux cents pieds au-dessus de l'abîme, jusqu'aux contre-forts sculptés de la chapelle où Georges d'Amboise rêvait la papauté, jusqu'aux girouettes de la tour d'où la veuve de Henri II interrogeait les astres. A cette heure de midi où tout se tait dans la nature, le soleil qui change en paillettes d'or les sables du fleuve, qui détache des aigrettes de rubis des vitraux rosés de la chapelle, projette sur le mur de la galerie qui termine la cour du château la silhouette des pilastres trapus qui la soutiennent, et prête un charme infini aux demi-ténèbres de cette galerie, et aux montées

[1] *Calvus mons*, c'est le nom sous lequel Chaumont est désigné dans les plus anciens écrivains, notamment dans la Chronique d'Amboise, due au moine Jean de Marmoustier. Cet écrivain du douzième siècle signale le sol pelé de Chaumont et la pauvreté des arbres qui y croissaient : *Nemoris Calvi-Montis raritas*. Les efforts de la culture, les sacrifices d'une longue suite de maîtres opulents, ont rendu ce sol aussi fécond qu'il était autrefois pauvre et dénudé.

pleines d'une ombre bienfaisante qu'il faut gravir pour y arriver.

II

LE CHATEAU

Ceux qui aiment à ménager les effets, à ne pas embrasser les monuments d'un seul coup d'œil, mais à leur laisser en quelque sorte le temps de se présenter eux-mêmes et de dévoiler successivement les traits divers de leur physionomie, ceux-là feront bien de négliger le rude escalier de pierre creusé dans le roc, et de préférer l'avenue verdoyante qui part de la route et conduit par une pente adoucie, quoique rude encore, jusqu'à la plate-forme qui porte le château. Ils le verront ainsi surgir progressivement à travers les éclaircies d'un bouquet d'ormes centenaires appelé le *Mail de la Reine*.

Abordé de ce côté, Chaumont se présente à angle et se déploie en forme d'éventail. A l'extrémité de chacune des branches de cet éventail se dressent deux grosses tours, et la base, qui a la forme d'un pan coupé, est gardée par deux tours un peu moindres entre lesquelles s'ouvre la porte d'entrée.

Il résulte de cette disposition que le visiteur, de l'angle qu'occupe cette porte, peut embrasser d'un coup d'œil les quatre tours du château : à sa gauche il a celle d'Amboise, la plus haute et la mieux conservée; à sa droite celle de Catherine de Médicis, dont les créneaux sont encore empreints de signes cabalistiques ; devant lui les deux tours du portail. Sur ces tours et sur les murs qui les réunissent, se déploie, au tiers environ de l'élévation, un cordon sculpté encadrant alternativement une montagne dont le sommet laisse échap-

per des flammes et deux C adossés, ƆC. Ces sculptures présentent un problème archéologique assez curieux.

Suivant Bernier [1], elles offrent simplement la devise de la maison d'Amboise, qui est, dit-il, un Montgibel avec des doubles C qui signifient Chaumont. Les flammes qui sortent du monticule seraient alors une allusion au nom du château : Chaud mont ou Mont chaud. On sait combien les artistes de la Renaissance affectionnaient ces sortes de rébus.

Cette explication était trop simple pour satisfaire tout le monde. On a fouillé les recueils de devises ; on a interrogé le père Menestrier et ses devanciers, et l'on a fini par conclure que les monticules de Chaumont n'étaient autre chose que l'emblème adopté par Catherine de Médicis après la mort de Henri II [2]. Cet emblème, que la reine, en signe d'un deuil plus fastueux que sincère, avait fait placer sur les tentures noires de ses appartements, représentait une montagne de chaux vive sur laquelle tombait une pluie de larmes, avec la devise :

Ardorem extinctâ testantur vivere flammâ [3].

« Par ainsi, dit Brantôme, nostre Reyne montroit son ar-
« deur et son affection par ses larmes, encore que sa flamme,
« qui estoit le roy son mary, fût esteinte [4]. »

Pour notre part, nous repoussons cette ingénieuse interprétation, et nous nous en tenons à la vieille explication de Bernier ; et cela, par deux raisons, dont la dernière au moins paraîtra concluante.

[1] *Histoire de Blois*, première partie, p. 98.

[2] Voyez *Notice sur Chaumont*, par M. Dupré, au tome V des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois*, p. 298.

[3] Son ardeur survit à sa flamme.

[4] *Vies des Dames illustres*, p. 39.

D'abord, les sculptures qui dominent les monticules de Chaumont sont bien des flammes, et non des larmes.

La devise adoptée par Catherine après la mort de son mari a été reproduite dans les *Devises royales* d'Adrien d'Amboise [1], qu'on trouve à la suite de l'ouvrage de Claude Paradin. Dans cette devise, les larmes tombent du ciel sur la montagne de chaux, pareilles à de longues gouttes de pluie séparées par de larges intervalles : elles ressemblent à ces larmes d'argent qu'on voit sur les tentures de deuil. Dans la devise de Chaumont, au contraire, les flammes sortent de la montagne; elles forment un foyer enveloppant le sommet du monticule, auquel elles adhèrent absolument, sans séparation ni entre elles ni avec lui.

L'autre raison est plus déterminante encore. La montagne enflammée, avec son accompagnement de C adossés se retrouve sur la grande porte du château de Meillant dont nous aurons occasion de parler tout à l'heure, et qui ne fut jamais la propriété de Catherine de Médicis. Meillant, comme Chaumont, est l'œuvre du maréchal d'Amboise [2].

Il demeure établi par là que le cordon sculpté sur les murs de Chaumont ne présente rien autre chose que la devise de la maison d'Amboise. Les deux C s'appliquaient sans doute tout à la fois au nom du château et à celui du constructeur, Charles de Chaumont.

Disons toutefois, pour être complet, qu'en certains endroits du château les deux C sont réunis dans un H, à la manière de ceux qu'on voit au Louvre, à Chambord, à Chenonceaux et sur le tombeau de Henri II. On sait que les deux

[1] Page 37.

[2] Voyez le dessin très-exact des ornements de la porte de la tour de Meillant dans le *Magasin pittoresque*, année 1850, p. 196. L'article est de M. Quicherat.

C réunis aux jambages de l'H forment deux D, en sorte qu'on peut voir à volonté, dans le monogramme du roi, celui de Catherine ou celui de Diane de Poitiers, le chiffre de la femme légitime ou de la maîtresse. Chaumont ayant appartenu à Catherine avant d'appartenir à sa rivale, qui n'eut jamais un vif attachement pour un domaine dont elle avait subi plutôt qu'accepté la propriété, nous supposons que c'est à la reine et non à la favorite qu'il faut attribuer ces doubles monogrammes. Mais nous supposons aussi que Diane, devenue un peu à contre-cœur châtelaine de Chaumont, aura respecté les doubles C encadrés dans l'H, lesquels pouvaient à la rigueur présenter son initiale aussi bien que celle de son ennemie, et se sera contentée, pour marquer sa possession, d'empreindre les créneaux des carquois et des cors de chasse qui étaient ses emblèmes et qu'on y voit encore en grand nombre.

Les fossés d'enceinte, aujourd'hui comblés en grande partie et remplacés par une pelouse fleurie, ôtent un peu de caractère au lourd pont-levis et à la herse qui défendent l'entrée du château. Il faut s'arrêter sur ce pont-levis pour examiner les détails de l'épaisse porte de chêne où sont sculptés les douze apôtres, et le médaillon de pierre qui décore le porche. Ce médaillon, qu'on vient de restaurer, présente une exception remarquable à la règle généralement suivie aux XIVe et XVe siècles, où il était d'usage de sculpter au-dessus de la porte principale les armoiries de la famille à laquelle le château appartenait, et quelquefois la statue de son constructeur. On y voit, encadrées par de délicats ornements, les lettres initiales de Louis XII et d'Anne de Bretagne, seconde épouse de ce prince : l'L sur un semé de fleurs de lis et l'A au milieu des hermines de Bretagne. A la hauteur de ce médaillon, des armoiries sont incrustées sur les tours qui gardent le porche : sur celle de droite sont les armes de Georges d'Amboise surmontées du chapeau

de cardinal; sur la tour de gauche celles de son neveu Charles de Chaumont, amiral et grand-maître de France, lequel avait pour armes un pallé d'or et de gueules de six pièces, et pour supports deux sauvages nus, une masse ou un glaive à la main. C'est à ce dernier sans doute qu'il faut attribuer toutes ces sculptures. Elles ne peuvent être l'œuvre du cardinal d'Amboise qui, bien que né à Chaumont, ne fut jamais propriétaire de ce château. Mais il est présumable que Louis XII, à son retour de Nantes, où il venait d'épouser la veuve de Charles VIII, s'est arrêté à Chaumont en compagnie de sa nouvelle épouse et de son ministre, et que le maréchal de Chaumont, pour faire honneur à son oncle et au couple royal, a fait sculpter sur le porche et sur les tours ce médaillon et ces armoiries, qui remonteraient alors à l'année 1499.

III

SUITE

On franchit le pont-levis et le porche; on laisse à sa gauche une galerie peinte pleine d'une ombre lumineuse, et l'on se trouve dans une cour d'honneur, vaste quadrilatère dont trois côtés sont entourés de corps de logis et dont le quatrième ouvre sur l'immensité. Ce quatrième côté était jadis, comme les trois autres, clos de bâtiments et flanqué de deux tours qui commandaient la Loire. Ces constructions furent abattues, il y a quelque cent ans, par un conseiller au parlement de Paris, qui se nommait Bertin de Vaugien, et qui se trouvait alors propriétaire du château. Cet homme fit là, sans s'en douter probablement, une chose intelligente : une fois par hasard le vandalisme eut du goût.

Appuyé sur la grille de fer qui a remplacé ce quatrième corps de logis, le visiteur embrasse un horizon immense, un paysage « fait à souhait pour le plaisir des yeux. » Au premier plan, des terrasses chargées de fleurs; un peu plus bas, à travers les arbres rabougris poussés entre les fentes du rocher, les toits aigus et symétriques du petit village de Chaumont; derrière ce village, la Loire; derrière la Loire, le petit hameau d'Escures; plus loin, le chemin de fer dont les bandes noires et ennuyeuses s'allongent sur leur lit de sable; au fond du tableau, l'église du gros bourg d'Onzain et les ruines du vieux château où Voltaire écrivit *la Pucelle*[1]. Il n'y a pas de monuments, si féeriques qu'on les suppose, qui ne fussent écrasés par un pareil cadre. Aussi Chaumont perd-il à être vu de près, du haut de ce balcon magique d'où l'œuvre divine se montre avec une splendeur faite pour effacer les plus belles conceptions de l'homme.

Il n'y a de vraiment remarquable dans ce vaste parallélogramme de pierre que la galerie qui en occupe le fond, et qui rappelle celle qu'on admire au château de Blois, dans la partie bâtie par Louis XII. Elle est composée d'arcades à jour formées de piliers carrés et trapus que couronnent d'élégants chapiteaux. Le balcon en saillie qui coupe l'angle du porche et les contre-forts sculptés qui soutiennent le grand escalier présentent aussi de gracieux détails. La galerie, le balcon et l'escalier ont été récemment restaurés par M. de la Morandière, disciple intelligent de M. Duban. C'est lui aussi qui a restitué les sculptures et les armoiries du porche, et décoré le pignon du corps de logis opposé à la chapelle de deux jolies tourelles en encorbellement qui font, vues de la Loire, le plus charmant effet.

[1] Le château d'Onzain, dont il ne reste plus que de larges fossés remplis d'une eau verdâtre, appartenait alors au comte de Varax.

L'honneur et le mérite de ces heureuses restaurations appartiennent pour partie à M. le comte d'Aramon, qui les avait commandées. Ce dernier maître de Chaumont, homme de goût et de cœur, est mort avant d'avoir vu terminer ce travail; il est mort au milieu des reliques précieuses et des curiosités archéologiques qu'il était parvenu à rassembler à Chaumont, dans cette sombre salle qu'il habitait, au premier étage de la tour de Catherine de Médicis, derrière la chambre à coucher de cette reine. La veuve de M. d'Aramon a continué son œuvre, aidée du goût et des lumières de son second mari, M. le vicomte Walsh, écrivain dont la plume fut longtemps une des armes du parti légitimiste.

C'est au premier étage du château, dans le corps de logis qui se lie à la chapelle, que M. et madame d'Aramon ont établi ce curieux musée, image réduite de celui de Cluny. On y arrive par le bel escalier de pierre qui ouvre sous la galerie du rez-de-chaussée, et l'on entre d'abord dans une antichambre pleine de peintures, dont bon nombre ont le tort d'être d'une époque bien postérieure à l'édifice. Les portraits de Diane de Poitiers et du cardinal d'Amboise sont là tout à fait à leur place; mais ils doivent grandement s'étonner de faire pendant à ceux de Franklin et de Washington, placés là sans doute en souvenir du long séjour que fit en Amérique M. Leray fils, l'un des derniers possesseurs de Chaumont.

Une petite porte brune, à peine visible dans un angle de cette antichambre, donne accès à une tourelle où le fils aîné de M. d'Aramon s'est fait un réduit mélancolique et plein d'un charme triste. Tout y retrace le deuil du maître et du père que ce château et ce fils ont perdu. La lumière y arrive tamisée par une gaze noire; des pertuisanes dressées sur le sol soutiennent le baldaquin d'un lit d'où tombent des ri-

deaux de velours noir. Tous les autres accessoires de l'ameublement ont le même cachet sévère. Des tables et des bahuts de vieux chêne supportent des émaux, des faïences, des manuscrits sur vélin, des écritoires du seizième siècle. Si l'ombre de M. d'Aramon se promène la nuit dans ces longues salles, elle doit s'arrêter avec complaisance dans cette cellule, monument de science archéologique et de piété filiale.

La grande salle qui suit l'antichambre n'offre de vraiment remarquable qu'un long coffre de bois sculpté adossé à la muraille, et une niche autour de laquelle on a reproduit le nom ou le blason de tous les seigneurs de Chaumont, depuis le comte de Blois, Eudes Ier, qui vivait à la fin du dixième siècle et qui, par conséquent, n'avait pas d'armoiries, jusqu'au vicomte Walsh, qui a pour armes trois fers de lance.

Une portière se soulève : on est dans la chambre à coucher de Catherine de Médicis. Ici, la restauration est heureuse et assez complète. Voici le lit de l'ambitieuse Florentine, lit à colonnes torses, dont le chevet sculpté supporte une couronne royale : d'un côté le prie-dieu de la reine et ses Heures ouvertes; de l'autre sa toilette avec ses boîtes à opiat : tout cela encadré dans des tapisseries de haute lisse qui donnent à cette chambre le caractère sombre et un peu sinistre qui lui convient. Ces curieuses tapisseries ont certainement été faites exprès pour Chaumont, puisqu'on voit le château reproduit dans un de leurs panneaux. Nous supposons qu'elles remontent à Charles d'Amboise, qui rebâtit Chaumont vers la fin du règne de Louis XI, ou tout au moins à son fils, le maréchal de Chaumont, ami et compagnon de Louis XII.

Catherine a possédé Chaumont pendant neuf ans, de 1550 à 1559, c'est-à-dire pendant presque tout le règne de son mari. C'est la période difficile et humiliée de sa vie, celle de sa lutte avec le connétable de Montmorency et Diane de Poi-

tiers. Le curieux bahut qu'on admire dans cette chambre a dû recéler dans ses innombrables tiroirs bien des secrets d'État, bien des piéges déjoués ou préparés, bien des projets redoutables. Cette chambre où Catherine a promené ses ennuis de reine et de femme outragée avait pour elle un avantage inappréciable. Elle avait là sous la main ses deux guides, ses deux consolateurs ordinaires, l'astrologie et la religion. Par cette porte, elle pénétrait dans la tour où, en compagnie de Ruggieri, elle dressait des horoscopes; par cette autre, elle entrait de plain-pied dans la tribune de la chapelle.

Cette jolie chapelle forme avec la tour sa voisine un contraste saisissant. Autant la chambre de la tour est sourde, froide, muette, sinistrement éclairée par une seule fenêtre percée dans des murs de plus de trois mètres d'épaisseur, autant la chapelle est élégante, coquette et souriante. Des vitraux à vives couleurs versent abondamment une lumière rosée sur les dalles du chœur, dalles de faïence blanche semées de croix bleues d'un effet charmant. De jolis bas-reliefs en chêne sur fond d'or forment le soubassement de l'autel. Une haute et belle chaise de chêne, sculptée et blasonnée, qu'on dit être celle de Georges d'Amboise, se dresse près du sanctuaire. Un chapeau rouge de cardinal, attaché à la voûte, pend au-dessus de ce fauteuil.

Cette chapelle termine heureusement l'édifice. Les appartements qui la précèdent ont vu passer bien des maîtres; ils ont reçu grand nombre d'hôtes célèbres; ils rappellent bien des perfidies, des luttes, des existences illustres et malheureuses. A la suite de tout ce tumulte de souvenirs glorieux ou flétris, l'esprit, comme les yeux, se repose agréablement dans ce sanctuaire si souriant et si calme. Il arrive à Dieu par une loi de contraste insensible et naturelle, comme au seul maître qui n'ait pas changé dans cette demeure, comme

au seul hôte qui n'y ait jamais laissé que bon souvenir et consolation.

IV

LA CATASTA

Le château de Chaumont, tel qu'il nous est parvenu, est une construction du quinzième siècle. Il fut élevé par Charles d'Amboise, sur les ruines d'une forteresse plus ancienne, rasée par ordre de Louis XI, construite elle-même vers 1159 sur les débris d'un château fort détruit par Thibault V, comte de Blois et de Champagne.

La première, la plus ancienne en date de ces constructions, avait été bâtie, vers 980, par le comte de Blois, Eudes Ier, fils aîné du célèbre Thibault le Tricheur. Eudes II, son frère et son successeur, concéda, en l'an 1016, la terre de Chaumont à Gilduin, seigneur de Pontlevoy, pour le dédommager de celle de Saumur que Gilduin tenait à fief et que venait de lui enlever le comte d'Anjou, Foulques Nerra, ce terrible faucon noir qui fut l'aïeul de Richard Cœur de Lion. Chaumont, situé aux confins du Blaisois, était un rempart naturel contre les excursions des comtes d'Anjou qui possédaient, à six lieues de là, le château d'Amboise. C'est ce Gilduin qui fonda la célèbre abbaye de Pontlevoy, sépulture ordinaire des premiers seigneurs de Chaumont. Il avait reçu ce fief pour lui et ses hoirs à perpétuité, à condition de le tenir en foi et hommage du comté de Blois.

Un de ses successeurs, Sulpice II, eut la témérité de refuser cet hommage au comte Thibault V, et cet acte d'audace amena la ruine de Chaumont. Cet événement, si commun à cette

époque, paraîtrait digne à peine du regard de l'histoire, sans les détails qui lui servent de cadre et d'explication. Dans cette histoire de la féodalité, si riche en scènes de froide et atroce barbarie, il en est peu qui donnent une idée plus juste des mœurs brutales, de l'avidité, de la cynique déloyauté des barons du douzième siècle.

Sulpice était fils de Hugues d'Amboise, l'un des héros de la première croisade. Il avait hérité de son père la seigneurie de Chaumont, qui relevait du Comte de Blois, et celle d'Amboise, dont la suzeraineté appartenait au comte d'Anjou. Placé sur la frontière de l'un et de l'autre, et profitant habilement de leurs divisions, il se montrait également arrogant envers ses deux suzerains. C'était un homme avide, entêté, brutal, querelleur, l'un des types les plus parfaits de cette féroce chevalerie encore mal assouplie par le christianisme. Ses forteresses de Chaumont, de Montrichard, d'Amboise, de Pontlevoy, étaient autant de repaires d'où il épiait les voyageurs et les marchands. Tous ceux qui avaient maille à partir avec leurs seigneurs étaient sûrs de trouver là un refuge et un appui. A la tête des bandes qu'il commandait, il pillait les terres du voisinage, enlevait les habitants, jetait au fond de cachots sans air et sans lumière tous ceux qu'il supposait en mesure de se racheter. Du reste, cette vie de brigandages n'était nullement un fait anormal et isolé dans cette époque : c'était celle de la majeure partie des barons de France et d'Angleterre. On frémit en lisant, dans la *Chronique saxonne*[1], l'effroyable liste des tortures inventées par ces petits tyrans pour obtenir de leurs prisonniers une énorme rançon ou l'aveu de l'endroit qui recélait leurs richesses. La faim, la soif, les cordes hérissées de nœuds fortement serrées autour des tempes,

Chronicon Saxonicum, p. 238.

la pression dans un grand coffre semé de cailloux pointus, le *sachentége*, licou de fer garni de pointes aiguës qui serrait le cou et la poitrine de toutes parts, c'étaient là des tortures vulgaires et usuelles. Il y en avait d'autres qu'on appliquait aux récalcitrants et à ceux dont on avait à se venger. On pendait alors le patient par les pieds au-dessus d'un brasier ardent, ou bien on le tenait suspendu par les pouces, en laissant pour seul point d'appui à ses pieds une plaque de fer rougie au feu. Nous dirons, quand nous arriverons à la mort de Sulpice, en quoi consistait le supplice de *la catasta*. Le sire de Chaumont ne se bornait pas à piller ses voisins; il se donnait parfois le plaisir sauvage de brûler les villages qu'il avait pillés. Il ravagea ainsi, l'épée et la torche à la main, les terres du comte de Blois, depuis Génillé jusqu'à Loches. Une autre fois, il s'avança jusqu'aux portes de Blois, et brûla le fort château de Bury, dont la grosse tour seule résista aux flammes [1].

Les comtes d'Anjou et de Blois, Geoffroy le Bel et Thibault IV, quoique divisés par d'anciennes et profondes inimitiés, se coalisèrent pour mettre un terme à ces brigandages: ils réunirent chacun une armée, et vinrent camper, l'un près de Tours, en avant d'Amboise, l'autre, derrière cette place, près de Cangey, bourg que Sulpice venait d'incendier. Ainsi pressé des deux côtés à la fois et menacé d'être écrasé dans son terrier, l'animal féroce se fit petit et suppliant. Tel était l'effroi qu'il inspirait, que les deux puissants alliés prêtèrent l'oreille aux premières ouvertures qu'il leur fit faire. On oublia ses méfaits, et, sur la parole qu'il donna solennellement de ne construire à l'avenir aucune forteresse entre Blois et

[1] *Liber de Castro Ambasiæ et ipsius Dominorum gestis*, au t. III, in-f°, du Spicilége de dom d'Achery, p. 283.

Chaumont, Thibault, de son côté, prit le même engagement. Fort de cette promesse, Sulpice fit le mort et attendit.

Geoffroy et Thibault IV moururent à quelques mois l'un de l'autre, et leurs États furent partagés entre leurs enfants (1151-1152). Le fils aîné du comte d'Anjou était cet Henri Plantagenet, qui, possesseur déjà du tiers de la France, allait peu de temps après hériter encore de la couronne d'Angleterre. C'était pour Sulpice un voisin bien autrement redoutable que le nouveau comte de Blois, Thibault V, qui, pour sa part dans la succession de son père, n'avait eu que les comtés de Blois et de Chartres. Résolu à armer ses deux suzerains l'un contre l'autre, afin de profiter de leur affaiblissement, Sulpice commença naturellement par la ruine du plus faible. Henri II prétendait des droits sur la seigneurie de Fréteval, située dans le pays Dunois, terre qu'un de ses aïeux avait autrefois enlevée à un certain Ursion, et qui relevait du comté de Blois. Ce n'était pas chose rare dans le système féodal que ces sortes d'enclaves pour lesquelles de puissants princes étaient tenus de rendre hommage à des feudataires bien inférieurs en puissance, quelquefois même à leurs propres vassaux. Sulpice persuada au comte d'Anjou de refuser l'hommage qu'il devait pour raison de Fréteval [1]. Croyant alors qu'à l'abri du conflit qui allait naître, il pouvait

[1] C'est ce qui résulte du rapprochement de deux passages de la chronique intitulée : *Liber de Castro Ambasiæ*. On lit page 284 : « Henricus, consilio Sulpicii, Theobaudo Blesis hominium sibi jure debitum facere recusavit. » Et page 285 : « Henricus, consilio cum Paribus habito, commodum duxit contra Theobaudum, qui sibi feodum de Fracta-Valle auferebat, arma erigit. » Les savants auteurs de *l'Art de vérifier les dates* (t. II, p. 619), indiquent au contraire que ce fut Thibault qui refusa au comte d'Anjou l'hommage de Fréteval. Nous pensons que le rapprochement des deux passages que nous venons de citer dément cette interprétation.

tout oser, lui-même refusa à Thibault V de lui faire hommage de Chaumont.

Il fit plus : au mépris de l'engagement solennel qu'il avait pris quelques années auparavant, il fortifia la Motte-Mindré, sentinelle avancée de Chaumont.

Thibault n'était pas homme à reculer devant ses deux adversaires. A l'injure qu'il recevait de Henri, il répondit en mettant garnison dans Fréteval ; il répliqua aux provocations du sire de Chaumont en essayant de le faire assassiner par un certain Crespin de Mindré, familier de Sulpice. Ce dernier éventa la trame et son audace s'accrut de l'impuissance de son ennemi. Thibault alors réunit tous les vassaux qui lui doivent le service, et s'assure l'appui de Robert de France, comte de Dreux, et frère du roi, et de nombre d'autres puissants seigneurs. Mais, jugeant sage de réserver ses forces pour un plus digne adversaire, il entreprend d'avoir raison de Sulpice par la ruse. Il lui fait proposer une entrevue qui est acceptée.

Cette entrevue eut lieu près de la Motte-Mindré. Sulpice y vint accompagné de ses meilleurs capitaines. Le plan du comte était des plus simples. Pendant qu'il amuserait son ennemi par des paroles, ses gens d'armes devaient passer le Beuvron, près des Montils, et, par des chemins couverts, se glisser jusqu'aux environs du lieu de l'entrevue. Ce projet, habilement conduit, ne rencontra aucun obstacle. Averti par un message, Thibault prend congé du sire de Chaumont, rejoint les siens, entre à leur tête dans Mindré, où sa présence inattendue terrifie la garnison. En un instant il est maître de la place, dont tous les défenseurs s'enfuient et se cachent dans les bois.

Sulpice revenait tranquillement du lieu de l'entrevue. Stupéfait des clameurs qu'il entend, il tire l'épée du fourreau; mais, avant même d'avoir pu se mettre en défense, il est

rencontré par Thibault qui poursuivait les fuyards. Le sire de Chaumont est aussitôt enchaîné, ainsi que ses deux fils, Hugues et Hervé, et presque tous ses compagnons. Toutefois, quelques-uns de ses meilleurs capitaines, Jacquelin de Maillé, Thibault des Roches, Rideau de Rillé et plusieurs autres, parviennent à s'échapper. Ils gravissent les pentes escarpées de Chaumont, et se retirent dans le château, où ils s'enferment.

Ici se place un détail qui peint au vif la façon dont on entendait la guerre à cette époque et les péripéties qu'elle entraînait. Thibault avait détaché quelques-uns des siens à la poursuite des fuyards. Au lieu d'accomplir leur mission jusqu'au bout, ces gens perdirent leur temps à piller le bourg de Chaumont. Le soir, comme ils revenaient, courbés sous leur butin, ils tombèrent au milieu de leurs adversaires du matin, les fugitifs de Mindré, qui, cachés dans un bois, attendaient la nuit pour gagner Amboise. Ces derniers se comptent, reconnaissent leur supériorité numérique, et tombent sur leurs vainqueurs. L'ombre, l'effroi de l'inconnu, les dépouilles qui les chargent, paralysent les forces des pillards, qui sont faits prisonniers et conduits à Amboise. Thibault, à cette nouvelle, fut saisi de fureur, et décida que, tant que le dernier de ses hommes n'aurait pas été mis en liberté, Sulpice et ses enfants seraient privés de toute nourriture. Cette terrible menace eut son effet. La femme de Sulpice, Agnès, fit relâcher tous les prisonniers d'Amboise.

Quelques jours après, le comte, en personne, vint investir Chaumont. Le frère de Sulpice, Oudin de Jaligny, était venu se mettre à la tête des braves qui s'y étaient réfugiés. On se battit dans l'enceinte extérieure. Le désespoir, la certitude du sort qui les attendait en cas de défaite, doublèrent les forces des assiégés. Assaillis par un ennemi supérieur en nombre, criblés de traits et de projectiles de toute sorte, écrasés sous

les roches que les gens du comte faisaient rouler du haut des maisons dont ils s'étaient emparés, à demi asphixiés par la fumée qui s'échappait des maisons en flammes, ils n'en contraignirent pas moins l'ennemi à se retirer honteusement, sans autre trophée que l'incendie de toute la partie ouest du bourg de Chaumont.

Thibault se vengea de son impuissance sur son ennemi prisonnier. Par son ordre, Sulpice fut conduit dans la grosse tour de Châteaudun, et remis à la garde d'un certain Barthélemy Guyne, nature basse et féroce, qui voulut plaire à son maître en outrant les rigueurs qu'il commandait. Les amis de Sulpice se refusaient à rendre Chaumont : le comte avait juré qu'il n'accepterait pas d'autre rançon. Le malheureux prisonnier fut appliqué à *la catasta*, supplice que les Espagnols, si savants dans l'art de la torture, renouvelèrent depuis pour le dernier des Incas. Le patient était étendu sur un lit de fer, au-dessus d'un brasier, de façon qu'il brûlât longtemps à petit feu avant de mourir. Tel était l'art infernal qui présidait à ces tortures que *la catasta* pouvait être appliquée plusieurs fois. Sulpice expira enfin le 24 août 1154. Son corps fut refusé aux moines de Pontlevoy, qui voulaient l'ensevelir près de ses ancêtres, et Thibault le fit pendre à un gibet. Il y demeura jusqu'au jour où ces religieux lui donnèrent une sépulture décente, dans l'église de Saint-Valérien, à Châteaudun.

Débarrassé de ce redoutable voisin et puissamment secouru par le frère de Louis le Jeune, Thibault attendit de pied ferme l'expédition que le comte d'Anjou dirigeait contre lui, dans le double but de venger Sulpice et de revendiquer Fréteval[1]. La rencontre eut lieu entre ce bourg et Vendôme. Au plus

[1] *Liber de Castro Ambasiæ*, p. 285.

fort de la mêlée, la garnison de Fréteval fit une sortie, prit les Angevins par derrière, et décida la victoire en faveur de Thibault. Le jeune frère du comte d'Anjou, Geoffroy, fut fait prisonnier, et, pour sa rançon, Thibault exigea la démolition de Chaumont, que le frère de Sulpice continuait toujours de défendre. Henri, cédant aux larmes de sa mère, se vit contraint de contribuer lui-même à la ruine de la malheureuse famille qu'il s'était flatté de venger. Il obtint, toutefois, que les deux fils du sire de Chaumont seraient rendus à leur mère et échangés contre Geoffroy. Chaumont fut rasé; mais Henri garda bonne note de l'humiliation qu'il venait de subir.

Quatre ans après (1158), devenu roi d'Angleterre, et plus puissant en France que le roi lui-même, il envahit le Blaisois, défit Thibault en bataille rangée et l'obligea de lui céder Fréteval et Amboise[1]. L'année suivante, Thibault, devenu l'allié de Louis le Jeune, dont il allait épouser la fille, se crut assez fort pour prendre sa revanche. Il releva les fortifications de Chaumont, afin d'en faire une base d'opération pour les expéditions qu'il méditait. Mais les ouvrages étaient à peine achevés, que Henri vint assiéger la place, qu'il prit avec trente-cinq chevaliers et quatre-vingts sergents qui la défendaient; après quoi il la rendit à son véritable propriétaire, Hugues, fils de Sulpice d'Amboise[2].

Hugues II, ainsi rentré dans le domaine de ses pères, garda fidèlement la foi qu'il avait jurée au roi d'Angleterre. Il eut même l'habileté de se réconcilier avec Thibault, à l'une des filles duquel il maria son fils, Sulpice III[3]. C'est pendant

[1] Robert du Mont et Nicolas Trivet, dans l'ouvrage intitulé : *Annales sex regum Angliæ*.

[2] *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 620, d'après Robert du Mont.

[3] De ce mariage naquit une fille unique, Mathilde d'Amboise, morte sans postérité. La seigneurie de Chaumont et celle d'Amboise passèrent

qu'il était propriétaire de Chaumont, qu'eut lieu, dans cette forteresse, une entrevue entre Henri II et Thomas Becket, entrevue que M. Augustin Thierry a racontée dans le troisième volume de son *Histoire de la conquête d'Angleterre* [1].

L'illustre historien a commis dans ce récit plusieurs erreurs qu'il est d'autant plus intéressant de relever, qu'émanant d'un écrivain consciencieux et d'ordinaire si exact, elles sont généralement admises sans discussion et arrivent par là à prendre droit de cité dans l'histoire.

Voici le récit de M. Thierry :

« L'archevêque sollicita une seconde entrevue,... et le rendez-vous eut lieu à Chaumont, près d'Amboise, sous les auspices du comte de Blois. Il n'y eut, cette fois, que de la froideur dans les manières de Henri II, et les gens de sa suite affectèrent de ne pas regarder l'archevêque. La messe qu'on célébra dans la chapelle royale fut une messe de l'office des morts; elle avait été choisie exprès, parce que, selon cet office, les assistants ne s'offraient point mutuellement le baiser de paix à l'évangile. L'archevêque et le roi, avant de se quitter, firent quelque temps route ensemble, et se chargèrent, à l'envi, de propos amers et de reproches. Au moment de la séparation, Thomas fixa les yeux sur Henri d'une manière expressive, et lui dit avec une sorte de solennité : « Je crois bien que je ne « vous reverrai plus.—Me prenez-vous donc pour un traître? » répliqua vivement le roi, qui devina le sens de ces paroles. L'archevêque s'inclina et partit. »

Ce dramatique récit contient plusieurs erreurs.

L'entrevue dont M. Augustin Thierry raconte ici les particularités n'eut pas lieu à Chaumont, mais à Amboise.

alors à un neveu de Sulpice III, Jean de Berrie. Les deux fiefs se divisèrent à la mort de Jean II, fils de ce dernier.

[1] Page 192 de la troisième édition.

Les détails de celle qui eut lieu à Chaumont sont tout différents.

Enfin, rien n'indique que le comte de Blois fût présent à Chaumont quand Henri II et Thomas Becket s'y rencontrèrent.

La preuve que l'entrevue racontée par M. Thierry eut lieu à Amboise résulte du récit d'un écrivain anglais, Benoît, abbé de Peterboroug, dont la chronique a été reproduite au tome XIII des *Historiens des Gaules* (p. 244). Cette chronique précise la date de cette rencontre, qui eut lieu en 1170, le 4 des ides d'octobre, *circa festum sancti Dyonisii*. Les détails dans lesquels entre M. Thierry, et qu'il applique à tort à l'entrevue de Chaumont, sont empruntés à la Vie de saint Thomas de Cantorbéry, rédigée par quatre compagnons de son exil, et qui, à cause de cette quadruple collaboration est appelée : *Vita quadripartita*. Celui des quatre narrateurs qui tient la plume en cet endroit est Héribert de Bosaham.

Il raconte que l'archevêque ayant appris que le roi d'Angleterre et le comte de Blois devaient se rencontrer dans un lieu près de Tours (à Amboise, selon l'abbé Benoît), vint à Tours la veille du jour fixé pour cette entrevue. Henri II le reçut très-froidement. Le lendemain de son arrivée, le monarque fit célébrer dans la chapelle royale une messe pour les morts, craignant que si l'archevêque assistait à un office ordinaire, il ne lui offrît, pendant la messe, le baiser de paix, ce qu'il n'eût pas été chrétien au roi de refuser : *Quod ibi negare non esset Christiani, sed plane inimici Christi*. La messe terminée, le roi partit pour Amboise. L'archevêque le rejoignit en route. C'est en se dirigeant vers ce château (et non après l'avoir quitté) qu'ils se chargèrent à l'envi de reproches pleins d'amertume. L'archevêque somma le roi, avec autant d'aigreur que d'insistance, de tenir la promesse qu'il lui avait faite solennellement, touchant la restitution des

biens de l'Église de Cantorbéry. Les esprits s'animèrent : il fallut que le comte Thibault et les autres assistants s'interposassent. De guerre lasse, le roi s'engagea de nouveau à faire opérer la restitution ; mais il y mit pour condition que l'archevêque reprendrait préalablement le chemin de son église, voulant d'abord, disait-il, savoir comment il se comporterait dans le royaume.

Ce récit, comme on le voit, diffère assez notablement de celui de M. Thierry, et les différences ont d'autant plus le droit de surprendre, que l'illustre écrivain a pris soin de relater en note le volume et la page des *Historiens des Gaules* auxquels nous empruntons nous-mêmes notre version [1].

C'est peu de jours après cette entrevue d'Amboise qu'eut lieu celle de Chaumont. C'était la troisième depuis moins de trois mois. La première, celle dont toutes les histoires de France ont conservé le récit, avait eu lieu le 22 juillet précédent dans le congrès solennel tenu près de la Ferté-Bernard, pour la double pacification de Thomas Becket avec Henri II et de ce dernier avec Louis VII. Dans ce congrès, avaient été faites par le roi d'Angleterre les solennelles promesses touchant la restitution des biens confisqués sur l'archevêque et sur ses partisans, dont Becket, lors du colloque d'Amboise, réclamait l'exécution avec tant d'insistance et d'aigreur.

A Chaumont, les choses se passèrent plus pacifiquement. Ayant appris que Henri était dans ce château, le prélat, dit Héribert de Bosaham [2], vint l'y trouver, non dans le but de rien réclamer ni exiger de lui, mais uniquement pour le voir

[1] Tome XIV, p. 464. C'est par une erreur d'impression, sans doute que, dans l'histoire d'Augustin Thierry, on lit au bas de la page : tome XVI. Il n'y a rien de pareil à la page 164 du tome XVI des *Historiens des Gaules*.

[2] *Hist. des Gaules*, t. XIV, p. 465.

et tâcher, avec l'aide de Dieu, de renouer l'ancienne intimité qui avait existé entre eux. Le roi reçut l'archevêque avec convenance et même avec affection. Au milieu de propos familiers et même enjoués, il laissa échapper ces mots. « O Thomas! pourquoi ne pas faire ma volonté? Je te remettrais l'administration de mon royaume. *Quid voluntatem meam non facis? Et certe omnia traderem in manus tuas.* » En rapportant ce propos à maître Héribert de Bosaham, l'archevêque ajouta : « Pendant que le roi me parlait ainsi, je me rappelais cette parole de l'Évangile : Je te donnerai tout cela si tu te prosternes devant moi pour m'adorer. *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.* »

Le lendemain, l'archevêque prit congé du roi, qu'il ne devait plus revoir, et, plein de noirs pressentiments, il s'embarqua pour l'Angleterre. L'entrevue de Chaumont dans laquelle les deux adversaires avaient manifesté, comme on l'a pu voir, l'un l'hésitation, pleine d'un repentir anticipé, qui retient un moment le malfaiteur sur le penchant de son crime, l'autre l'indomptable fierté de son caractère, cette entrevue, disons-nous, ne précéda que de six semaines la catastrophe dont l'église de Cantorbéry fut le théâtre.

V

DESTRUCTION DU SECOND CHATEAU DE CHAUMONT

La seigneurie de Chaumont et celle d'Amboise étaient passées à Jean de Berrie, par le décès de la fille de Sulpice III, morte sans enfants. Les deux fiefs se divisèrent en 1303, après la mort du fils de Jean de Berrie, et le petit-fils de ce dernier, Hugues Ier, commença la branche cadette d'Amboise, cette

ligne de Chaumont qui devait briller d'un si vif éclat sous Louis XII [1].

Il faut franchir quatre générations et arriver à Pierre d'Amboise pour voir le développement de cette illustre famille, qui fut, dans les arts aussi bien que dans la guerre et dans la diplomatie, l'honneur du xve siècle. Pierre d'Amboise donna le jour à dix-sept enfants, dont trois furent de grands hommes et tous les autres des personnes de l'esprit le plus distingué. Il n'est aucun d'eux, a dit un écrivain, qui n'ait possédé, non pas seulement le goût, mais la passion des beaux-arts, et le nombre des monuments auxquels leur nom demeure attaché est si considérable, qu'on pourrait, par-dessus tous leurs contemporains, les appeler les propagateurs de la Renaissance.

Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, de Meillant, de Sagone et de Bussy, fut conseiller et chambellan de Charles VII. Il prit part à tous les grands faits d'armes de ce règne : il faisait partie des illustres capitaines qui délivrèrent Orléans en compagnie de la Pucelle, qui défirent Talbot dans les plaines de Patay, et menèrent le Dauphin au sacre de Reims.

A la mort de Charles VII, le seigneur de Chaumont entra dans cette ligue de grands feudataires qui, mécontents des tendances absolues de Louis XI, couvrirent leurs griefs particuliers du prétexte du bien public, l'éternel prétexte de tous les révoltés.

Bon nombre des serviteurs du roi Charles, qui vivaient dans la disgrâce de Louis XI, le duc d'Alençon, le comte de Dunois, le maréchal de Lohéac, s'étaient réfugiés à la cour du duc de Bretagne, François II. Chaumont, poussé par son

[1] Après la mort de Hugues, premier de son nom dans la branche de Chaumont-Amboise, le château de Chaumont échut à Jean III, son fils, qui le transmit à Hugues II. Ce dernier eut pour fils Hugues III, père de Pierre d'Amboise.

beau-père, Jean de Beuil, entra dans la coalition qui mit à sa tête le jeune duc de Berri, frère du roi. C'est cette guerre, dont le but caché était le partage féodal de la France, qui fut appelée la guerre du Bien Public. Chaumont fit partie de l'armée que le duc de Bretagne mena en 1465 au secours du comte de Charolais, Charles le Téméraire, qui envahissait Paris. Il rejoignit le Téméraire le lendemain de la bataille de Montlhéri, bataille dont le roi de France et le Bourguignon s'attribuèrent l'honneur. Le honteux traité de Conflans, par lequel Louis XI acheta la paix, attribua la Normandie au jeune Charles, frère du roi, et distribua aux seigneurs coalisés des honneurs et des avantages auxquels Pierre d'Amboise eut part: son beau-père, le sire de Beuil, fut nommé amiral. Ces honneurs et ces dignités ne durèrent que le temps qu'il fallut au comte de Charolais pour rentrer en Flandre, où l'appelait la révolte des Liégeois. Louis XI marcha aussitôt sur la Normandie, qu'il reprit, eut l'art de jeter la division entre son frère et le duc de Bretagne, fit sa paix avec tous ceux qui prirent parti pour ce dernier, mais jura de ne jamais pardonner aux gens qui conseillaient le duc de Berri, et notamment aux sires de Beuil, de Harcourt, de Daillon et de Chaumont.

Il tint son serment en ce qui concernait ce dernier. Dès la fin de l'année 1465, il ordonna que la place de Chaumont-sur-Loire fût brûlée et rasée, et que pas une pierre ne restât debout.

C'est ainsi que disparut le second château de Chaumont. Les traces de cette sauvage exécution sont encore visibles autour du manoir actuel. Par ci par là, dans quelques plis de terrain qu'envahissent les ronces et les bruyères, se dressent quelques vieux pans de murs rongés par la mousse, quelques contre-forts qui portent encore la trace rougeâtre de l'incendie qui les a dévorés. C'est tout ce qui reste de l'ancien châ-

teau bâti par Thibault V sur les ruines de celui qu'il avait fait raser.

VI

CHARLES D'AMBOISE

Il paraît que Pierre d'Amboise rentra en grâce auprès de Louis XI, car on le trouve, en 1462, ambassadeur à Rome avec le cardinal d'Arras. Mais il ne rebâtit pas Chaumont. Il passa le reste de ses jours dans sa terre de Meillant, en Berry, château que lui avait apporté en dot sa femme, Anne de Beuil. C'est lui qui commença la restauration de cet ancien manoir des comtes de Sancerre, restauration qu'acheva son petit-fils, Charles d'Amboise, et qui fit de ce château, bâti au fond d'un pays perdu, l'une des plus belles constructions de la première période de la Renaissance. Pierre d'Amboise mourut le 28 juin 1473, laissant, comme nous l'avons dit, dix-sept enfants destinés à répandre sur son nom et sur sa race un éclat immortel.

Le neuvième et le plus illustre de ses fils, celui qui devait être le cardinal d'Amboise, était né à Chaumont en 1460.

L'aîné, qui avait nom Charles, succéda au domaine patrimonial. Ce fut, au dire de Comines, un très-vaillant homme, sage et diligent, aussi prudent dans le combat qu'habile dans le conseil [1]. Après la mort mystérieuse de Charles le Téméraire devant Nancy, le sire d'Amboise fut chargé d'appuyer par les armes les prétentions de Louis XI sur la Bourgogne. En compagnie du prince d'Orange et du sire de Craon,

[1] Comines, liv. VI, chap. IV.

il arriva, suivi de sept cents lances, devant Dijon, où les États délibéraient. La mort du duc trouvait encore beaucoup d'incrédules : le menu peuple surtout refusait d'y croire. Amboise, devant les États, jura sur son honneur que le duc Charles avait réellement péri devant Nancy, assassiné par l'Italien Campo-Basso, que son corps, retrouvé dans l'eau, avait été reconnu par ses serviteurs, publiquement enseveli, et inhumé dans l'église Saint-Georges de Nancy. Les esprits sages finirent par ajouter foi à cette nouvelle. Mais, de ce que le duc était mort, il n'en résultait pas que le roi de France dût hériter de son apanage. La coutume de Bourgogne admettait les filles à succéder au fief. Amboise nia énergiquement les droits de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, et soutint que le fief était masculin en vertu d'une ordonnance de Charles V. Louis XI, pour appuyer cette thèse, lui adjoignit Louis d'Amboise, évêque d'Albi, son frère, dans les lumières duquel le roi avait grande confiance. Les deux frères, aidés de trois conseillers au parlement de Paris, négocièrent avec les États les conditions de la soumission du duché de Bourgogne.

En récompense de cet éminent service, Louis XI accorda au guerrier diplomate le comté de Brienne, et lui donna des sommes considérables pour la réédification de son château de Chaumont. Le P. Anselme, dans son *Histoire généalogique et chronologique de la maison rayale de France* [1], cite plusieurs quittances des sommes payées par le roi pour la réparation et reconstruction du châtel et place de Chaumont. Le souffle italien n'animait pas encore l'architecture. Chaumont fut rebâti sur le plan des grandes habitations féodales, plan qui du douzième au quinzième siècle est resté à peu près

[1] Tome VII, p. 123.

le même. Charles d'Amboise lui conserva la forme d'un rectangle flanqué de tours; mais, contrairement à l'usage, la tour principale, celle qu'on appelait le donjon, ne fut pas placée au centre. C'était sur le donjon que le seigneur plantait son étendard, ce qui plus tard donna naissance aux girouettes. L'architecte assigna ce rôle important à la tour de l'ouest, celle qui a retenu le nom de tour d'Amboise, bien que cette tour, qui donne immédiatement sur la campagne, ne fût que médiocrement défendue. Mais, en 1475, les seigneurs féodaux, courbés sous la main ferme et absolue de Louis XI, n'étaient plus guère en état de s'assiéger entre eux, et encore moins de lutter contre l'autorité royale. Chaumont, tel que le reconstruisit Charles d'Amboise, eût difficilement soutenu un siége. Du reste, peu d'ornements et de recherches de détails. Le corps de logis, aujourd'hui détruit, et qui dominait la Loire, présentait seul quelques ornements du genre gothique fleuri. La jolie galerie qui forme le fond de la cour est, ainsi que l'escalier, postérieure de près d'un demi-siècle aux constructions de Charles d'Amboise. Elle est l'œuvre de son fils, le maréchal de Chaumont, et sort peut-être des mêmes mains qui construisirent la tour hexagone de son château de Meillant, l'une des plus curieuses productions de ce genre d'architecture dû à la renaissance toute française qui précéda chez nous l'introduction du goût italien. Nous avons déjà dit qu'on trouve sur la porte de la tour de Meillant, comme sur les murs du château de Chaumont, les deux C entrelacés, la montagne enflammée et les deux sauvages nus qui soutiennent l'écusson de la maison d'Amboise.

Un ordre du roi vint surprendre Charles de Chaumont au milieu de ses constructions. Les affaires de Louis XI allaient assez mal en Bourgogne. Le sire de Craon, qui y commandait pour le roi, s'était laissé surprendre par une sortie nocturne

de la garnison de Dôle, qui tenait pour Marie de Bourgogne: son camp avait été forcé, son artillerie enlevée, son armée mise en déroute. Le roi, mécontent, s'était résolu à lui retirer son commandement et à lui donner le sire d'Amboise pour successeur. Il existe une lettre de Louis XI aux États de Bourgogne, dans laquelle le monarque, pour apaiser les mécontentements qu'avaient fait naître l'orgueil, la rudesse et surtout les pillages excessifs du sire de Craon, annonce qu'il leur envoie pour gouverneur un homme connu par sa grande douceur, sa sagesse et sa probité, et leur promet que le sire d'Amboise fera cesser toutes les pilleries et exactions.

Charles d'Amboise justifia ces promesses et la confiance de son maître. Il se comporta avec sagesse et modération, sut gagner les Suisses qui avaient causé l'échec du sire de Craon, et, après s'être rendu maître de Verdun, de Semur et de Beaune, il vint, au printemps de 1479, mettre le siége devant Dôle, résolu de venger l'affront que son prédécesseur avait reçu sous les murs de cette ville. Mais les étudiants et les bourgeois, animés par les émissaires du duc Maximilien, se défendirent avec un courage héroïque et repoussèrent tous les assauts. Il fallut recourir à la ruse. La garnison avait acheté le secours d'une troupe d'Allemands d'Alsace et du pays de Ferette. Les bourgeois de Dôle n'avaient pas vu sans une certaine méfiance approcher ces auxiliaires dont la valeur mercantile appartenait au plus offrant. Le jour où ces Alsaciens arrivèrent, un autel fut dressé sous la porte de la ville : les chefs, en défilant devant cet autel, étendaient la main et juraient sur le saint ostensoir de défendre loyalement la cité. Chaque homme recevait ensuite un morceau de pain et un verre de vin. La moitié de la troupe était à peine entrée et rangée en bataille devant l'église Notre-Dame, qu'un cri terrible sortit de ses rangs : « Ville gagnée, France ! France ! »

En même temps le sire de Chaumont arrivait devant la porte. Une lutte terrible et désespérée s'engagea alors dans les rues : les habitants, vieillards, femmes, enfants, les prêtres même, furent massacrés ; toutes les maisons furent pillées, à l'exception de celle où d'Amboise avait pris logement. On mit ensuite le feu à la ville.

La part du général, dans cet immense pillage, paya l'achèvement de Chaumont.

Cette sauvage exécution ravit pour jamais au sire d'Amboise la réputation de douceur et de probité qu'il s'était acquise. Son nom devint pour les Flamands un objet d'épouvante et d'horreur. Sa mort, arrivée peu de temps après (22 février 1481), parut un châtiment céleste, et l'imagination populaire entoura cette mort de circonstances terribles et mystérieuses.

D'Amboise était revenu sur les bords de la Loire et terminait Chaumont, dont il ne restait plus à construire que le bâtiment du sud, lorsqu'il fut frappé d'un mal étrange et inconnu. Louis XI, alors atteint lui-même de la maladie qui l'emporta l'année suivante, avait réuni, à Tours, les plus célèbres mires et empiriques de l'époque : tous accoururent au chevet du célèbre guerrier; mais, contre toute attente, ce dernier refusa de suivre leurs ordonnances. Le premier médecin du roi, Coictier, ne fut pas plus heureux. Les deux frères du malade, les évêques de Maillezay et d'Alby, qui tous deux faisaient partie du conseil royal, échouèrent de même que les médecins. D'Amboise repoussa les secours de la religion comme il avait repoussé ceux de la médecine. Transporté à Tours au commencement d'une longue agonie, il y mourut dans d'atroces souffrances, accusant le ciel et reniant Dieu. Telle fut l'étrange version que publièrent ses ennemis. Le reste est plus étrange encore.

Le roi, dont la vertu n'était pas pourtant la reconnaissance, avait ordonné qu'il fût inhumé dans l'église des Cordeliers d'Amboise, sépulture des aînés de sa famille, et que de solennelles prières fussent dites pour le repos de son âme. On publia qu'au moment où le prêtre montait à l'autel, le diable lui était apparu, l'engageant à ne pas perdre son temps à prier Dieu pour un homme qui était déjà dans l'enfer aussi bien de corps que d'âme. Le fait, annoncé tout haut par le cordelier qui célébrait la messe, avait paru assez curieux aux assistants pour mériter qu'on le vérifiât à l'instant même : on s'était donc hâté d'ouvrir le cercueil, qui, à la stupéfaction de toute la cour, s'était trouvé complétement vide. Louis XI, au récit de cette sinistre aventure, avait été frappé d'une attaque d'apoplexie.

VII

LE MARÉCHAL DE CHAUMONT

L'héritier des vastes domaines du défunt avait embrassé la vie monastique et était alors prieur de Saint-Lazare. Il céda, moyennant six mille livres de rentes, son droit d'aînesse et son fief de Chaumont à son jeune frère, Charles d'Amboise, deuxième du nom.

Ce Charles d'Amboise est, après le cardinal Georges, l'homme le plus illustre de cette race si féconde en illustrations. Il n'avait que huit ans quand il perdit son père, et il fut élevé par son oncle à la cour de Louis XII. Cet oncle, Georges d'Amboise, eut toute sa vie une idée fixe, arriver à la papauté. C'est cette idée qui lui fit protéger les Borgia, pardonner à Jules II, prodiguer inutilement le sang et les trésors de la

France. Charles de Chaumont fut le souple et actif instrument de cette ambition. Après la seconde conquête du Milanais, le cardinal, rappelé à Blois par Louis XII, nomma son neveu gouverneur du duché de Milan en son lieu et place. Ce fut le début de la haute fortune militaire de Charles de Chaumont, qui devint successivement grand maître, maréchal et amiral de France. Il commandait l'avant-garde de l'armée du roi à la bataille d'Aignadel, en 1509, et mourut deux ans après à Correggio, en Lombardie, du chagrin d'avoir été mystifié par Jules II, qui, assiégé dans Bologne par les troupes françaises, l'amusa par des négociations pour donner le temps aux Vénitiens d'accourir au secours de la place. Il entrait dans la destinée des Amboise d'être dupes de ce fin politique. Le cardinal était mort l'année précédente (25 mai 1510), honteux d'avoir manqué la tiare, qu'il laissa passer successivement sur la tête de Paul III et de Jules II, alors que son armée assiégeait Rome et qu'il n'avait qu'à mettre la main dessus pour la saisir.

Mais le long séjour du neveu et de l'oncle en Italie eut, sur les destinées de l'art en France, une influence qui recommande mieux leur mémoire que les conquêtes de l'un et les négociations diplomatiques de l'autre. Leur contact journalier avec les grands artistes de Rome et de Florence, la fréquentation des chefs-d'œuvre des Brunnelesco, des Orcagna, des Arnolfo di Lapo, des Giocondo, les initia peu à peu au génie brillant et sensuel de l'Italie. Ces somptueux palais qui abritèrent tour à tour les conquérants de Milan, de Naples et de Venise, et où resplendissaient toutes les merveilles de la civilisation ultramontaine, leur firent prendre en dégoût leurs vieux manoirs féodaux, si nus, si vastes et si froids. Il fallait d'ailleurs à toutes ces dépouilles splendides qu'ils rapportaient en France des cadres en harmonie avec leur magnificence. Aussi les deux Amboise prodiguèrent-ils des trésors aux grands artistes qu'ils

ravirent à Bologne, à Vérone et à Florence. Le cardinal, dont on a tant vanté le désintéressement parce qu'il se contenta toute sa vie d'un seul bénéfice, l'archevêché de Rouen, n'en laissa pas moins à sa mort vingt-cinq millions, dont ses neveux héritèrent. Toute sa vie il reçut secrètement une grosse pension de Florence[1]. Le seul château de Gaillon, bâti par le Véronais Jean Joconde, lui coûta près de trois millions du temps. Pendant que Georges d'Amboise élevait ce splendide spécimen de la Renaissance italienne, son neveu complétait à grands frais, et peut-être sur les dessins du même artiste, ses châteaux de Meillant et de Chaumont. Les deux Amboise rendaient ainsi magnifiquement aux Italiens l'or dont ils avaient dépouillé l'Italie. De Chaumont, où il passa une partie de l'année 1510, le maréchal d'Amboise alla plus d'une fois visiter Ludovic Sforze, prisonnier à Loches, et puisa dans la pratique de l'ex-souverain de Milan l'intelligence raisonnée des arts dont il avait déjà le sentiment. Peu de temps avant sa mort, il eut occasion de voir Léonard de Vinci à Milan ; l'illustre Florentin était venu donner un dernier coup d'œil à son chef-d'œuvre, la sublime fresque de la Cène. Il consentit à peindre le gouverneur de Milan.

C'est le portrait qu'on admire au Louvre au fond de la galerie italienne. On a cru longtemps qu'il représentait Charles VIII ou Louis XII. Mais, en 1847, un employé du cabinet des estampes à la Bibliothèque impériale découvrit une reproduction gravée de ce chef-d'œuvre au bas de laquelle était le nom de Charles d'Amboise. L'auteur de cette découverte publia à cette époque[2] une notice dans laquelle il suppose que ce portrait, l'une des richesses du musée impérial, fut donné à

[1] Michelet, *la Renaissance*, p. 103.
[2] Dans *le Magasin pittoresque*, année 1847, p. 400.

Louis XII par un des membres de la famille d'Amboise. Mais il est peu probable que Louis XII, mort moins de quatre ans après le maréchal de Chaumont, ait pu recevoir un tel présent du fils de ce dernier, enfant mineur qui avait à peine neuf ans à la mort de son père. Nous aimons mieux croire que ce chef-d'œuvre, envoyé à Chaumont après la mort du maréchal, fut compris dans l'acquisition que Catherine de Médicis fit de ce château, en 1550[1], et que c'est ainsi qu'il arriva à faire partie du domaine de la couronne.

Le fils unique du maréchal, digne héritier des vertus militaires de son père, était mort, en effet, à Pavie, à l'âge de vingt-deux ans, et les vastes domaines de la maison de Chaumont-Amboise étaient passés à sa cousine, Antoinette d'Amboise, mariée à un la Rochefoucauld, de la branche de Barbezieux. C'est elle qui vendit Chaumont à Catherine de Médicis au prix de cent vingt mille livres tournois.

VIII

UNE SCÈNE DE MAGIE AU SEIZIÈME SIÈCLE

Catherine de Médicis n'a laissé à Chaumont qu'un seul souvenir vivace : celui de sa passion pour l'astrologie judiciaire. La tour qui communique à sa chambre à coucher porte encore sur ses créneaux les trois O entrelacés et traversés du triangle égalitaire, emblèmes de la grande cabale. Élevée au milieu des grands bois, sur le sommet d'un rocher, cette tour solitaire était un lieu excellent pour les études

[1] Devant Martin et Jacques Lesage, notaires à Amboise, par acte du 31 mars 1550.

astrologiques. Catherine la préféra sans doute à la tour du château de Blois, sur la porte de laquelle elle avait fait graver ces mots : VRANIÆ SACRVM, et qui ne lui offrait pas les mêmes conditions de solitude et d'élévation. Peut-être même n'eut-elle d'autre motif d'acheter Chaumont que le désir de donner par là à ses études favorites le mystère et le recueillement qui leur convenaient. Tout atteste, et le docte André Félibien le certifie [1], qu'elle y logea quelques-uns des nombreux astrologues qu'elle avait amenés d'Italie et qu'elle vint souvent, en leur compagnie, chercher dans les astres des révélations sur les projets de ses ennemis et des conseils pour sa tortueuse politique.

L'astrologie judiciaire était alors à l'apogée de sa gloire et de son développement. Les esprits les plus éminents se faisaient honneur de l'étudier : les rois étaient les disciples de ses adeptes. Charles V, tout sage qu'il était, avait fondé un collége où cette science était enseignée publiquement, et un pape, Urbain V, avait lancé l'anathème contre quiconque oserait soustraire de ce collége les instruments servant aux opérations astrologiques. Ainsi protégée par les rois et couverte du manteau de la religion, l'astrologie n'avait plus à craindre d'autre ennemi qu'elle-même. Elle fut pendant trois siècles la science universelle, embrassant dans son vaste cercle l'astronomie, la médecine et les mathématiques, s'arrogeant un empire absolu sur le monde terrestre, et n'abandonnant pas sans combat à la théologie le monde moral sur lequel elle risqua de dangereux empiétements. Elle eut son alphabet, sa langue, sa grammaire, ses signes particuliers empruntés aux Arabes, ses professeurs enfin, qui exigèrent des initiés de

[1] *Mémoires inédits sur les anciennes résidences royales*, cités par M. Dupré. Tome Ier des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois*.

longues et profondes études. Rien n'eût entravé son développement si elle eût séparé soigneusement sa cause de celle de la magie, avec laquelle le vulgaire n'était que trop porté à la confondre.

Tandis que la magie enseignait à faire des choses surnaturelles par l'influence d'êtres également surnaturels, c'est-à-dire d'anges ou de démons, l'astrologie demandait ses enseignements à l'observation des corps célestes, aux positions respectives des constellations et des planètes. Le magicien traçait des cercles, y faisait plusieurs postures, dirigeait successivement une baguette vers les quatre points de l'horizon, accomplissait enfin toutes les cérémonies magiques dont Cyrano de Bergerac a donné, dans sa douzième lettre, la longue et curieuse nomenclature. L'astrologue, au contraire, empruntait sa science à des observations astronomiques, et prétendait tirer ses règles de la nature des choses et de la science des nombres. L'horoscope, ou figure de nativité, était dressé d'après des règles fixes, mais très-compliquées. L'astrologue établissait d'abord l'état du ciel à l'heure où était née la personne dont il s'agissait de dresser l'horoscope; il dessinait ensuite deux carrés ou deux cercles concentriques, et, entre ces deux carrés ou ces deux cercles, douze triangles. Ces douze triangles formaient ce qu'on appelait les maisons du soleil. Chacune des sept planètes avait aussi les siennes. De ces maisons, les unes étaient consacrées à la vie, à la richesse, aux donations, aux dignités, au mariage; les autres à l'effroi, à l'emprisonnement, à la misère et à la mort. C'était en appliquant sur ces triangles ou maisons la figure de chaque planète auprès de la constellation avec laquelle elle se trouvait en conjonction au moment de la naissance, qu'on tirait de cette application les prophéties cherchées. Les conséquences variaient suivant que la planète se trouvait, par rapport à la

maison dont elle dépendait, en conjonction ou en opposition, à la distance de quatre signes ou d'un trine, de trois signes ou d'un quadrat, de deux signes ou d'un sextile, suivant qu'elle était en exaltation ou en décadence, c'est-à-dire au-dessus ou au-dessous du zodiaque. La bibliothèqne grand-ducale de Weimar conserve l'horoscope de Wallenstein dressé d'après ces règles. L'illustre capitaine, qui avait dans les sciences occultes la foi la plus aveugle, portait cet horoscope sur la poitrine au moment où il fut assassiné à Eger par ordre de l'empereur Ferdinand [1]. On raconte que, le soir même de sa mort, il eut avec son astrologue Seni une vive discussion : Wallenstein prétendant qu'un grand péril qui le menaçait ce jour-là était passé, tandis que Seni assurait qu'il était imminent.

Les points de contact de la magie et de l'astrologie étaient trop nombreux pour que ces deux sciences n'arrivassent pas à se confondre. Le célèbre Corneille Agrippa éleva le premier ce mélange à la hauteur d'une doctrine, en attribuant à certains esprits une sorte de domination sur les planètes, lesquelles, à leur tour, dominaient le sort des hommes. C'était, par un détour indirect, accorder à ces esprits la direction des destinées humaines.

Ce système, bien antérieur du reste à Agrippa et qu'il n'eut que le mérite de formuler, réussit en proportion de son absurdité. Quelques prédictions heureuses et vérifiées par l'événement lui acquirent une autorité incontestée. La plus célèbre de ces prédictions est celle qui concerne la mort de Charles le Téméraire, et qu'on trouve aux preuves de Comines.

C'était cette doctrine qu'on suivait généralement au temps de Catherine de Médicis, et à laquelle se livrait le plus connu des astrologues qu'elle amena en France, le fameux Cosme

[1] 24 février 1634.

Ruggieri. Ruggieri fut impliqué dans l'affaire de la Mole et de Coconas, accusés, entre autres crimes, d'avoir employé des sortiléges contre la vie de Charles IX. Il avait fourni aux deux conjurés une figure représentant le roi piqué au cœur par deux aiguilles. C'était là ce qu'on appelait *envoûter*. La personne vouée à ce maléfice était censée souffrir les mêmes maux qu'on infligeait à la figure qui la représentait, qui était faite à son image : *in vultum*, d'où vient le mot *envoûtement*. Ruggieri, envoyé aux galères, dut bientôt après sa liberté à Catherine ; il fut dès lors tout à elle et eut son appartement dans tous les châteaux qu'elle habitait. C'est lui qui fut le héros de la scène de magie dont Chaumont fut le théâtre, et dont Nicolas Pasquier et plusieurs autres nous ont transmis le récit [1].

On était à la fin d'octobre 1559 : le jeune François II, à peine guéri d'une fièvre quarte qui l'avait tourmenté pendant plusieurs mois, venait d'être pris d'un mal mystérieux qui minait rapidement sa débile constitution. C'était, au dire de quelques-uns, ce mal de Naaman dont était mort Louis XI [2]. Des pustules couvraient le visage livide du malade. La reine mère, en butte aux défiances des deux partis qui divisaient la cour, l'avait mené à Blois pour qu'il changeât d'air, et une foule de mires et d'astrologues étaient chaque jour appelés en consultation à son chevet. Le bruit courait que, pour régénérer ce sang vicié dans son principe, ils avaient ordonné les bains faits du sang de jeunes enfants.

La position de Catherine était alors des plus difficiles. Après de longues hésitations, elle s'était accommodée avec les Guise qui, par la jeune Marie Stuart, leur nièce, gouvernaient l'es-

[1] C'est aussi à Chaumont que Bayle place le théâtre de cette scène.
[2] *Abrégé* de Mézeray, t. V, p. 169.

prit du roi. Elle avait dû alors, contrairement à sa politique constante, qui consistait à ménager tous les partis et à fonder sa force sur leurs luttes, elle avait dû éloigner du pouvoir les princes du sang, le roi de Navarre et le prince de Condé, et sacrifier le connétable de Montmorency et les Coligny. Un orage s'était aussitôt formé, grossi par les querelles de religion. Les Guise, représentants du parti catholique, venaient de faire instituer, dans tous les parlements, des chambres ardentes chargées de brûler sans miséricorde tous ceux qui se trouvaient emprisonnés pour le fait de religion. Le supplice du vertueux conseiller Anne du Bourg, qu'on préparait à cette époque, devait être le gage le plus éclatant donné par le roi au parti catholique et le signal de la conjuration dont la Renaudie fut le chef visible, et le prince de Condé l'âme réelle.

C'est dans ces circonstances sinistres que Catherine voulut demander à l'astrologie la révélation d'un avenir qui lui semblait si menaçant. Elle se rendit à Chaumont, où l'attendait Ruggieri.

La reine trouva l'astrologue établi dans une salle spacieuse qui, suivant Félibien, avait vue du côté de l'eau, mais que nous supposons plutôt être cette salle de la tour qui suit sa chambre à coucher. Les murs disparaissaient sous un assemblage incohérent d'animaux suspendus, de minéraux, de plantes desséchées, d'instruments difformes. Des cadrans, des planisphères, des parchemins bigarrés de figures de géométrie couvraient les tables, instruments de sciences mêlés aux horoscopes, aux figures envoûtées, aux baguettes de coudrier, aux miroirs magiques, à tout l'attirail de la sorcellerie.

L'astrologue montra d'abord à la reine quatre thèmes de nativité dressés d'après ses ordres, et qui étaient ceux de ses quatre fils. De ces quatre enfants, deux devaient périr de

mort violente; tous quatre, chose étrange! devaient mourir jeunes et sans laisser de successeurs directs; tous quatre, chose plus étrange encore! devaient porter une couronne royale.

« — Sont-ils donc, dit douloureusement Catherine, destinés à se succéder sur le trône de France? »

Il ne paraît pas que le magicien fût en état de répondre à une question si précise. On peut même remarquer qu'il se trompait en ce qui concerne le duc d'Alençon, qui mourut sans avoir porté une couronne; mais il est juste d'ajouter que Brantôme, qui relate cette prophétie, en l'attribuant toutefois à Nostradamus [1], et qui est bien loin d'en suspecter la sincérité, fait observer que si le duc d'Alençon ne fut pas roi, autant valait « estant, dit-il, seigneur absolu des Pays-Bas, s'il n'eût fait la feste saint Antoine à Anvers. »

Le duc d'Alençon mourut en effet avant Henri III, après avoir par ses fautes, son impéritie et ses débauches, perdu le Brabant qui s'offrait à lui.

Catherine voulut savoir alors si la magie confirmerait le langage des astres et parviendrait à préciser leurs arrêts.

Ruggieri la conduisit devant un miroir magique, sans doute appliqué à la muraille qui fait face à la cheminée, à l'endroit où l'on voit maintenant un lit à colonnes torses, en sorte que la lumière, une pâle lumière d'un soir d'octobre, déjà tamisée et dénaturée par des vitraux de couleur, n'arrivait au miroir que grâce à l'insuffisante réfraction du côté opposé à l'épaisse muraille où est percée la fenêtre. Dans ce miroir enchanté, la reine vit une salle qui, sans doute, n'était pas celle où elle se trouvait, et le magicien l'avertit que ceux qu'elle allait voir passer dans cette salle régneraient autant d'années qu'ils y feraient de tours.

[1] *Vies des Hommes illustres*, t. III, p. 234, édit. Petitot.

D'abord s'avança le roi régnant, figure triste et morne que la reine eut à peine le temps d'apercevoir, tant elle fut prompte à s'évanouir.

Catherine, pâle de terreur, connut ainsi qu'elle devait, avant qu'une année entière s'écoulât, voir mourir son fils aîné.

A la suite, vint le futur Charles IX, qui fit treize tours et demi et disparut, laissant dans la glace comme un nuage sanglant.

Ensuite le duc d'Anjou, qui devait être Henri III, fit quinze tours avant de s'arrêter.

« Et comme Henri troisième, dit Pasquier, eut fait quinze tours, voilà le feu roi (Henri IV) qui entre dans la carrière, gaillard et dispos, qui fit vingt tours entiers, et voulant achever le vingt-unième, il disparut. A la suite vint un petit prince de l'âge de huit à neuf ans, qui fit trente-sept ou trente-huit tours, et, après cela, toutes choses se rendirent invisibles, parce que la reine mère n'en voulut voir davantage [1]. »

André Favin, auteur d'une *Histoire de Navarre*, plus explicite que Pasquier, prétend que Ruggieri montra encore à la reine Henri de Guise, qui disparut avec la rapidité de l'éclair, ce qui, pour le dire en passant, aurait dû la rassurer sur les projets d'usurpation qu'on prêta depuis à la maison de Lorraine.

Il est digne de remarque, du reste, que Pasquier et Favin diffèrent en ce qui concerne les instruments de cette scène de sorcellerie ; Favin, dont nous avons suivi la version, prétendant qu'elle eut lieu au moyen d'une glace, et Pasquier au moyen d'un cercle magique.

[1] Lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Étienne, à la suite de celles de son père.

Cette prophétie paraît avoir exercé sur l'esprit de Catherine une profonde et durable influence. Elle l'interpréta toutefois à sa guise et n'en accepta que ce qui lui convenait. Convaincue que tous ses fils devaient régner, elle voulut croire au moins que ce n'était pas l'un après l'autre, et qu'elle n'était pas condamnée à les voir se succéder sur le trône de France. Elle crut pouvoir ruser avec le sort comme elle était habituée à le faire avec ses ennemis, et se persuada qu'il serait content pourvu que tous ses enfants portassent une couronne, quelle qu'elle fût. Aussi la vit-on, dès que la fatale prophétie commença de s'accomplir et que Charles IX eût succédé à son frère, chercher des couronnes étrangères pour les deux fils qui lui restaient à pourvoir. « C'est dans cette vue, dit de Thou [1], qu'elle fit agir auprès des ministres de la Porte François de Noailles, ambassadeur de Constantinople, pour procurer le royaume d'Alger à Henri, duc d'Anjou. Peu s'en fallut même que ce projet ne réussît. S'il échoua, elle s'en dédommagea en le faisant élire dans la suite roi de Pologne. Ce fut dans le même dessin qu'elle travailla à mettre la couronne d'Angleterre sur la tête de François, duc d'Alençon, en lui faisant épouser la reine Élisabeth. »

Ruggieri, qui fut l'auteur de la scène de fantasmagorie de Chaumont, était incontestablement un homme de génie qui, appuyé tout à la fois sur l'ignorance de son époque et sur l'attrait que le merveilleux et le surhumain offrent dans tous les temps, essaya de faire un levier politique de l'astrologie et de l'élever à la hauteur d'un moyen gouvernemental. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, il sauva indirectement la vie du roi de Navarre. Accusé, en 1598, d'avoir attenté par des sortiléges à la vie du souverain, en donnant chaque jour

[1] Livre XCIV, note de la page 566.

des coups d'aiguille à une petite statue de cire faite à l'image de Henri IV, il fut dénoncé à ce prince, qui commit le président de Thou pour l'interroger. Il se justifia en racontant qu'après la Saint-Barthélemy, comme on délibérait à la cour sur ce qu'on ferait du roi de Navarre et du prince de Condé, Catherine de Médicis lui ayant demandé s'il n'avait point tiré leur horoscope, il répondit sans hésiter qu'il l'avait fait et qu'il connaissait par là que ces deux princes ne causeraient aucun trouble dans le royaume. Cette assertion leur sauva la vie. Cette défense de Ruggieri, qu'on peut lire dans les *Mémoires* de de Thou, est surtout remarquable par le soin qu'il prend de distinguer l'astrologie judiciaire de la magie. Il se sait inattaquable sur le terrain de l'astrologie, et il avoue qu'il a prédit par ce moyen bon nombre d'événements à quantité de personnes; mais sa science, empruntée à l'observation des phénomènes célestes, n'a rien que de naturel, et il nie avec indignation le commerce avec les mauvais esprits, qui seul constitue le crime de magie. Aussi fut-il mis en liberté, non toutefois sans avoir été admonesté par le président de Thou, qui lui reprocha son astrologie judiciaire comme une impiété défendue à tout chrétien et encore bien plus à un prêtre : Ruggieri venait d'entrer dans les ordres.

Il n'est pas inutile de remarquer ici que ce sentiment de l'illustre de Thou, sur l'astrologie, était loin d'être commun à ses contemporains même les plus éclairés. Henri IV ordonna à son premier médecin, Larivière, de tirer l'horoscope du jeune prince qui devait être Louis XIII. Plus tard, Richelieu et Mazarin eurent à leur solde un astrologue, Jean Morin, qu'ils consultaient sur toutes les grandes entreprises qui intéressaient l'État. Enfin, le Régent, qui ne croyait guère à Dieu, mais qui en revanche croyait pleinement au diable, interrogeait curieusement tous les sorciers et les astrologues

que l'Allemagne lui expédiait, et, mêlant sans scrupule la magie à l'astrologie, il passait des nuits entières dans les carrières de Vanves et de Vaugirard, occupé, dans cette illustre compagnie, à dresser des thèmes de nativité et à faire des invocations[1]. Ainsi, l'astrologie, qui remontait à l'antiquité la plus lointaine, ne vit s'évanouir son autorité que devant le flambeau de l'observation et de la philosophie expérimentale, allumé par le dix-huitième siècle. « C'est, dit Bailly, la maladie la plus longue qui ait affligé la raison humaine ; car on lui connaît une durée de cinquante siècles. »

IX

LA STATUE DE CHAUMONT

Ce voyage que fit Catherine de Médicis pour consulter Ruggieri devait être sa dernière visite à Chaumont. Elle échangea, peu de temps après, cette terre contre celle de Chenonceaux, qui appartenait à Diane de Poitiers. Les circonstances dans lesquelles cet échange eut lieu, quoique très-connues, trouvent ici une place trop naturelle pour que nous n'en disions pas un mot.

Une des clauses de l'accord de Catherine avec les Guise avait été l'éloignement et la disgrâce de la maîtresse du roi défunt. Ce n'était pas une médiocre affaire. La duchesse de Valentinois était depuis vingt ans l'alliée et l'appui du parti catholique dont les Guise aspiraient à être les représentants. Elle avait pris ce rôle dès le règne de François Ier, par opposition à la duchesse d'Étampes, qui protégeait assez ouverte-

[1] Saint-Simon.

ment les calvinistes. Diane, de plus, avait eu l'habileté de marier une de ses filles au duc d'Aumale, l'un des quatre Guise. Les deux chefs de cette ambitieuse maison, le duc et le cardinal avaient donc, en servant les projets de vengeance de Catherine, à lutter à la fois contre leur parti et contre leur frère. Ils opposèrent d'abord une certaine résistance. Aussi le jour où Henri II, blessé par Montgommery, fut rapporté sans connaissance au palais des Tournelles, Catherine, irrésolue, pencha-t-elle un moment vers les princes du sang et les Châtillon. Cette politique pouvait incliner la cour à la réforme et faire la France calviniste. Catherine fut retenue par la considération de sa belle-fille, nièce des Guise, dont le jeune roi était épris comme un enfant. Les Guise, de leur côté, n'hésitèrent pas : ils sacrifièrent Diane à leur ambition et à l'avenir de la maison de Lorraine.

Peu d'heures après la catastrophe, la duchesse reçut l'ordre de quitter le Louvre et de se retirer dans son hôtel. Elle y était à peine qu'un messager de la cour vint lui réclamer les bagues et joyaux qui appartenaient à la couronne.

« Le roi est-il mort? demanda fièrement Diane.

— Non, madame, répondit le messager, mais il ne peut tarder.

— Tant qu'il lui restera un doigt de vie, reprit-elle, je veux que mes ennemis sachent que je ne les crains pas et que je ne leur obéirai point[1]. »

L'agonie du roi dura onze jours, pendant lesquels Catherine scella son union avec les Guise : le connétable fut éloigné de la cour, les princes de Condé et de la Roche-sur-Yon envoyés en Espagne. Il y eut un moment où Tavannes offrit à la reine mère d'aller couper le nez à la duchesse de Valenti-

[1] Brantôme.

nois. Diane dut la vie à l'intervention de son gendre et aussi à son château de Chenonceaux, qu'elle eut l'habileté de faire offrir à la vindicative Florentine.

C'était aller au-devant des désirs les plus chers de la reine. Scipion Dupleix prétend même qu'elle n'avait acheté Chaumont que dans le but de l'échanger plus tard contre Chenonceaux[1].

L'acquisition de Chaumont par Catherine eut lieu le 31 mars 1550, et l'échange est de la fin de 1559. Ce simple rapprochement fait tomber l'assertion de Dupleix, que nous n'aurions pas relevée si elle n'avait été copiée par des écrivains mieux autorisés, en particulier par le P. Anselme[2]. Nouvel exemple de l'aveugle complaisance avec laquelle les historiens, même les plus consciencieux, copient les erreurs de leurs devanciers! Il est par trop évident que Catherine ne pouvait, à neuf ans de distance, prévoir la mort de son mari et la possibilité qui en résulterait pour elle d'arriver à posséder Chenonceaux.

Il est certain, toutefois, qu'elle avait plus d'une fois jeté sur ce splendide domaine un coup d'œil de convoitise. Aussi accepta-t-elle l'offre de Diane. Ce ne fut pas toutefois sans hésitations et sans longs préliminaires. Plus fière que sa rivale, elle ne voulut pas de Chenonceaux à titre de don, mais seulement d'échange; elle fit offrir Chaumont en retour. L'acte d'échange fut dressé au château de Blois, vers la fin de 1559 : il nous a été impossible de découvrir le quantième et le mois[3]. Nous savons seulement que la ratification de cet échange forcé eut lieu à Chinon, le 10 mai 1560; mais Diane

[1] *Histoire de France*, ch. 1er de François II, n° 16.

[2] Tome II, p. 207. *Généalogie de Saint-Vallier*.

[3] On ne trouve cette date ni dans Bernier, ni dans Anselme, ni dans aucun des rares écrivains qui ont parlé de Chaumont.

avait, dès le 27 avril précédent, fait prendre possession de Chaumont par son secrétaire Canette, afin de rendre de suite irrévocable un événement qui scellait sa réconciliation avec sa puissante ennemie[1].

Diane de Poitiers, dont l'âge véritable, au moment de sa mort, a fourni à de graves historiens matière à disputes, mourut le 21 avril 1566, âgée de près de soixante-sept ans. C'est ce qui résulte de son épitaphe relevée dans la chapelle du château d'Anet. Elle avait donc près de soixante ans lorsque Catherine lui imposa l'échange dont nous venons de parler. A cet âge, elle avait encore assez de séductions et d'agréments pour captiver un roi plus jeune qu'elle de dix-huit ans et vivant dans une cour galante où Catherine, pour nuire à sa rivale, appelait à dessein les plus jeunes et les plus souriants visages, empruntés aux grandes familles de France, d'Écosse et d'Italie. Elle eût vécu cent ans, au dire de Brantôme, qu'elle n'eût jamais vieilli. Mais l'exil est pour les favorites ce qu'il est pour les rois : il en est peu qui le supportent longtemps, et la transition est courte du trône au tombeau. Diane mourut six ans après son amant, et pendant ces six dernières années de sa vie, elle ne quitta guère son château d'Anet et ne fit que de rares apparitions à Chaumont. Le sévère et mélancolique manoir était loin de posséder les charmes d'Anet, alors dans tout l'éclat de la nouveauté et tout étincelant des merveilles accumulées par Cellini, Philibert Delorme, Bullant, Goujon et Cousin. Chaumont, d'ailleurs, lui rappelait trop son humiliation et le triomphe de son ennemie. Toutefois, des attributs de chasse en assez grand

[1] L'acte d'échange, dressé au château de Blois en 1559, fut reçu par les notaires Huguet et Aubert. Le cardinal de Lorraine y représenta la reine; Diane avait confié ses pouvoirs au seigneur d'Averdon, conseiller du roi.

nombre, des cors, des carquois qu'on voit sur les créneaux de Chaumont, prouvent qu'elle fit faire à ce château quelques embellissements et qu'elle marqua ainsi sa prise de possession.

Chaumont avait été cédé par Catherine avec tous les meubles et objets d'art qu'il renfermait. C'est ce qui résulte implicitement de la description que nous citerons plus loin, et que donne l'historien Bernier, des meubles et des peintures ayant appartenu à Catherine, qui existaient encore à Chaumont vers 1660.

Cette observation n'était pas sans utilité pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Il y a une vingtaine d'années, des ouvriers occupés à tirer du sable de la Loire, en face de Chaumont, découvrirent un bloc de marbre assez profondément enfoui dans le lit du fleuve. Ce bloc, débarrassé de sa gangue de gravois, laissa voir une belle statue représentant une femme nue, appuyée sur un rocher et levant au ciel des yeux pleins de larmes.

M. Dusommerard eut vent de cette découverte. Il acquit la statue pour sa collection de l'hôtel de Cluny, où elle figure aujourd'hui sous le numéro 104.

Suivant lui, cette statue n'est autre que celle de Diane de Poitiers, représentée en Ariane. Nous reproduisons ici l'explication dont il accompagne le dessin qu'il en donne dans la cinquième série de son *Album :*

« Figure en marbre de Diane de Poitiers représentée en Ariane, récemment trouvée enfouie dans les sables de la Loire, au pied du château de Chaumont que Catherine de Médicis força, à la mort de Henri II, la duchesse de Valentinois à échanger contre sa belle résidence de Chenonceaux.

« Allusion à l'entier délaissement qui succéda dès lors au brillant entourage de la favorite, l'enfouissement de cette

statue, qu'on peut attribuer à notre grande école de sculpture de Tours, s'expliquerait par l'intention de la soustraire aux vengeances d'autant plus actives de la reine mère, qu'elles avaient été longtemps comprimées. »

Il est évident que M. Dusommerard ne dit pas ce qu'il veut dire. Ce n'est pas l'enfouissement de la statue qui est une allusion au délaissement de la favorite, c'est la représentation de la favorite sous les traits d'Ariane qui fait allusion à ce délaissement. Mais passons sur le style qui, comme on voit, n'est pas plus clair qu'il n'est correct. Admettons même que cette belle figure soit en effet allégorique, et que l'allégorie s'applique à Diane de Poitiers, deux points, selon nous, fort contestables; il restera à deviner les motifs qui ont pu déterminer à l'enfouir; il restera à expliquer l'explication de M. Dusommerard.

Cette explication se comprendrait si Chaumont avait appartenu à la duchesse de Valentinois avant d'appartenir à la reine, si Diane, en le livrant à sa rivale, avait pu craindre que celle-ci ne mutilât la figure allégorique qu'il renfermait. Mais c'est le contraire, justement, qui eut lieu. Diane, une fois propriétaire de Chaumont, qui non-seulement lui appartint jusqu'à sa mort, mais qui passa même à sa postérité, n'avait évidemment rien à redouter de la reine mère pour les objets d'art qui ornaient son château.

L'enfouissement de ce marbre s'expliquerait beaucoup mieux en retournant l'explication de M. Dusommerard, et en supposant que cette Ariane abandonnée symbolise, non pas Diane, mais Catherine elle-même, Catherine qui, pendant tant d'années délaissée par son mari, avait alors au moins autant de raisons qu'en eut plus tard la duchesse, de prêter ses traits à l'amante infortunée de Thésée. On comprendrait alors qu'après avoir cédé Chaumont, et sur le point de le li-

vrer avec toutes les œuvres d'art qu'il renfermait, Catherine ait voulu soustraire à de légitimes rancunes une image que la nouvelle propriétaire de Chaumont n'eût peut-être pas respectée.

Ou bien encore, en admettant notre version et en admettant aussi que Catherine ait livré son image à la duchesse, ne pourrait-on pas supposer que l'enfouissement provient du fait de cette dernière, intéressée à faire disparaître une œuvre qui était une satire frappante de sa conduite passée?

Après tout, la méprise de l'habile fondateur du musée de Cluny ne serait pas sans précédents. Il existe au musée de Versailles, sous le numéro 1783, un portrait du seizième siècle, unanimement reconnu aujourd'hui pour être celui de l'épouse de Henri II, et que le catalogue et les livrets ont donné pendant plus de quinze ans pour celui de Diane de Poitiers.

Toutefois il est juste de remarquer que l'allégorie d'Ariane abandonnée n'a pu être appliquée à cette dernière qu'après la mort de son amant, époque où, comme nous l'avons dit, elle avait près de soixante ans, et où la reine en avait à peine quarante.

Or, la statue du musée de Cluny est celle d'une femme encore jeune et plus rapprochée du printemps que de l'automne. Le nez long et droit est fermement accusé; le menton, sans méplats, se perd dans les rondeurs de la face; le masque, surtout vers le bas, est d'une ampleur un peu grasse; le col, long et très-noble, se soude par de belles attaches à de larges épaules : c'est la figure d'une femme de trente ans, d'une beauté robuste et plutôt grecque que française.

Quoi qu'ait dit Brantôme de l'art avec lequel la favorite sut se conserver, Diane, à soixante ans, ressemblait-elle à ce modèle? Y a-t-elle jamais ressemblé?

Il n'existe de la maîtresse de Henri II que trois représentations certaines et d'une authenticité incontestable.

La première est le profil qu'on trouve sur une médaille attribuée à Jean Goujon, et reproduite dans *le Trésor de numismatique et de glyptique.*

La seconde est la statue qui surmontait le tombeau de la duchesse à Anet, et dont une moulure en plâtre existe aujourd'hui à Versailles.

La troisième enfin est le crayon appartenant à la Bibliothèque impériale, et qui a été reproduit dans la belle collection de Niel, à laquelle nous empruntons cette énumération[1].

Ces trois images ont ce grand mérite qu'elles se ressemblent et se prêtent ainsi une mutuelle garantie de fidélité. Dans ces trois figures, le nez est retroussé, un peu gros par le bout et nullement grec; les lèvres sont fines et serrées, le menton plutôt pointu qu'arrondi; l'ensemble, en un mot, est assez vulgaire, et la beauté, essentiellement gauloise, résulte plutôt de la puissance des formes que de leur noblesse et de leur distinction.

On voit assez qu'à part le large développement du torse, il n'existe aucune similitude entre ces figures et la statue trouvée à Chaumont.

Mais les images connues de Catherine de Médicis offrent-elles plus de ressemblance avec cette figure?

On n'a de Catherine dans sa jeunesse qu'un très-petit nombre de portraits. Les nombreuses reproductions que la peinture et la sculpture ont données de ses traits ont presque toutes été faites pendant son veuvage, à l'époque où, devenue maîtresse de l'État, elle jouait vis-à-vis les artistes le rôle de

[1] *Portraits des personnages français les plus illustres du seizième siècle*, 10e livraison.

Mécène et de divinité inspiratrice que Diane avait autrefois rempli. Toutefois, nous avons sous les yeux un beau portrait gravé par Niel, d'après un dessin conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui représente la reine dans l'éclat de ses jeunes années. La figure pleine, le nez long et droit, présentent une certaine analogie avec les parties correspondantes de la statue trouvée devant Chaumont; mais à cela se bornent les ressemblances. On chercherait vainement dans ce marbre le front élevé, le menton pointu, l'ensemble plutôt fier que noble qui distinguent le crayon de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Aussi conclurons-nous que, selon toute probabilité, ce beau marbre ne représente ni Diane ni la reine. Peut-être même n'est-il point allégorique.

C'est une opinion trop accréditée que celle qui veut voir des personnages historiques dans toutes les figures mythologiques peintes ou sculptées par les artistes du seizième siècle. Toute Diane est nécessairement Diane de Poitiers, toute Junon nécessairement Catherine de Médicis. Cette opinion flatte l'amour-propre des collectionneurs, et c'est pourquoi elle continue à subsister. Elle devrait pourtant s'évanouir devant cette simple remarque : que la plupart de toutes ces Dianes et de toutes ces Junons ne se ressemblent point entre elles et ne ressemblent pas surtout aux images, parfaitement authentiques, qu'on trouve soit sur les médailles soit sur les tombeaux.

Pour nous donc, l'Ariane de Chaumont est simplement une Ariane. Reste, il est vrai, à expliquer pourquoi elle a été enfouie sous les sables de la Loire. C'est un problème que nous livrons à de plus habiles, satisfait d'avoir seulement signalé la question, risqué une hypothèse et déblayé le terrain de l'art d'une erreur.

X

CHAUMONT DANS LA MAISON DE BOUILLON

La duchesse de Valentinois avait laissé deux filles. Chaumont échut à l'aînée, Françoise de Brézé, duchesse douairière de Bouillon [1].

Le mari de Françoise de Brézé, Robert de la Marck, maréchal de France, prince de Sedan et quatrième duc de Bouillon, avait précédé sa belle-mère dans la tombe. Il était petit-fils du fameux Sanglier des Ardennes et fils de ce maréchal de Fleurange, qui, sous le nom du *Jeune Aventureux*, a laissé sur les règnes de Louis XII et de François Ier d'intéressants et naïfs Mémoires. Sa mère était la nièce du cardinal Georges d'Amboise. Chaumont revenait ainsi par alliance à la descendance de cette maison d'Amboise, à laquelle il devait son origine et son illustration. Le maréchal de la Marck était mort dans des circonstances mystérieuses et tragiques. Fait prisonnier à la prise du château de Hesdin [2], et enfermé au fort de l'Écluse, il souffrit pendant plusieurs années la captivité la plus rigoureuse. Sa prison, faite en façon de cage, était si étroite qu'il la remplissait exactement et que personne n'y pouvait pénétrer pour le secourir, quelque maladie qu'il eût. En 1556, une trêve ayant été conclue entre le roi de

[1] Les archives de la Préfecture de Blois possèdent l'expédition d'un acte, en date du 20 juin 1573, par lequel Françoise de Brézé donne à bail, pour six ans, la terre de Chaumont et celle des Rochettes, paroisse de Santenay, moyennant 4,800 livres de fermage, outre diverses charges.

[2] 18 juillet 1553.

France et l'Empereur, on traita de l'échange des prisonniers. Mais il y avait entre les princes de Sedan et l'Empire une vieille haine qui remontait à l'époque où le Sanglier des Ardennes avait usurpé Bouillon sur l'évêque de Liége, et passé du service de l'Empereur à celui de Louis XII. Philippe II vengea sur le petit-fils les griefs de sa maison contre le grand-père. Il réclama, à titre de rançon, la cession de Sedan et du château de Bouillon. Le maréchal s'y refusa, et les mauvais traitements redoublèrent. De guerre lasse, et n'obtenant rien de mieux, Philippe II finit par accepter une rançon de cent mille écus, somme énorme pour l'époque. Pour réunir une pareille rançon, il fallait que le maréchal fût libre et en état d'aliéner lui-même son patrimoine. Sa femme et sa fille durent s'offrir à titre d'otages et entrer en prison à sa place. L'échange venait à peine de s'accomplir, que le maréchal fut pris de convulsions : il mourut en touchant la terre de France. « C'est ainsi, dit un vieil historien, que, sous couleur de rendre un homme vif, on s'assura de la rançon d'un mort. » Les deux malheureuses femmes, en effet, ne recouvrèrent la liberté qu'en payant les cent mille écus.

Chaumont ne resta que trente-quatre ans dans la maison de Bouillon[1]. La petite-fille du maréchal de Bouillon, Charlotte de la Marck, avait épousé, en 1591, Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, à qui elle avait transporté

[1] Il passa successivement entre les mains de Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, fils du maréchal de la Marck, mort en 1574, empoisonné comme l'avait été son père, et de Guillaume-Robert de la Marck, son fils, lequel mourut sans postérité, le 1er janvier 1580, à l'âge de vingt-cinq ans, ne laissant pour héritière que Charlotte de la Marck, sa sœur. Il avait ordonné, par son testament, qu'elle ne pût se marier que du consentement du roi de Navarre, du prince de Condé et du duc de Montpensier. C'est ce conseil de famille qui l'unit au vicomte de Turenne.

le nom et le duché de Bouillon ; elle mourut, en 1594, sans laisser d'enfants, et son mari épousa, en secondes noces, la fille du prince d'Orange. C'est de ce mariage que naquit Turenne.

XI

LARGENTIER ET SARDINI

Le duc de Montpensier et le prince de Dombes, son fils, héritiers substitués de Charlotte de la Marck, vendirent Chaumont à Jean Largentier, riche et fastueux traitant dont l'infortune égala la prospérité. Largentier était, au dire de l'Estoile, « un de ces coupe-bourses de partisans qui coupent la bourse du roi en faisant semblant de mettre de l'argent dedans. » La gabelle, dont le nom rappelle tant de larmes et de malédictions, ne fut jamais entre des mains plus impitoyables. Il exerçait sa commission du sel en tyran, faisant d'ordinaire traîner les récalcitrants à la queue de ses chevaux. Son faste égalait sa dureté. Un jour que Henri IV était sur le point de partir pour Fontainebleau, Largentier, en prenant congé du roi, lui dit qu'il aurait bientôt l'honneur de le rejoindre dans cette ville pour lui baiser les mains et recevoir ses commandements, mais que ce voyage lui coûterait dix mille écus.

« Ventre-saint-gris ! s'écria le roi, c'est beaucoup pour un si court voyage.

— Oh ! sire, répliqua Largentier, c'est qu'indépendamment de mes devoirs à vous rendre, j'ai à faire à Fontainebleau quelque chose de conséquence. Je veux, s'il vous plaît me l'octroyer, prendre le modèle des frontispices de votre

maison pour en accommoder une des miennes que j'ai en Champagne. »

Deux mois après cet acte d'outrecuidance, Sully, en examinant les comptes du traitant, découvrit une erreur de calcul qui le constituait débiteur envers le Trésor d'une somme de six cent mille livres. Largentier tint hardiment tête au rude surintendant des finances, qui lui donna deux jours pour confesser son erreur. Le soir du second jour, six estafiers se présentèrent à l'hôtel de Largentier, qui, se croyant fort au-dessus des lois, n'avait tenu aucun compte de l'avertissement du ministre : il fut écroué au Châtelet sous l'accusation d'avoir levé sur le peuple cent muids de sel en sus de l'impôt légal, crime capital et de lèse-majesté au troisième chef.

« Comment! dit le roi en apprenant cette nouvelle, veut-il prendre le modèle des frontispices du Châtelet comme il a fait de ceux de Fontainebleau? »

Cette catastrophe fit rentrer un instant Chaumont dans la maison de Bouillon. Scipion Sardini, mari d'Isabelle de la Tour, demoiselle de Limeuil, exerça le retrait lignager du chef de sa femme, et retira ainsi Chaumont des mains du pauvre Largentier, tombé si bas, qu'il n'eût pas trouvé à emprunter cinq sols sur tous ses grands biens et belles terres[1].

Cette demoiselle de Limeuil tenait par les ducs de Bouillon à la maison de Boulogne, et, par conséquent, à Catherine de Médicis. Elle est célèbre dans les fastes de la galanterie. Limeuil faisait partie de ces beautés faciles qu'on appelait l'escadron volant de la reine, et que Catherine lâchait sur ses ennemis pour pénétrer leurs secrets, énerver leur courage et les détourner des affaires politiques. « La reine, dit Mézeray, tâcha d'enchaîner le prince de Condé à la cour par les charmes

[1] L'Estoile, année 1609.

de la volupté et par les appas de l'une de ses filles d'honneur, qui, n'ayant rien épargné pour servir sa maîtresse, s'en trouva incommodée pour neuf mois, et fut quelque temps l'entretien de la cour, à qui de semblables accidents donnent plutôt du divertissement que du scandale. » Limeuil accoucha à Lyon dans la garde-robe même de la reine. Les huguenots firent à ce sujet des rimes satiriques dans lesquelles la maîtresse n'était pas plus ménagée que la servante :

Puella illa nobilis
Quæ erat tam amabilis
Commisit adulterium
Et nuper fecit filium.
Sed dicunt matrem Reginam
Illi fuisse. . . . [1].
Et quod hoc patiebatur
Ut principem lucraretur.

L'aventure fit du bruit à la cour. La princesse de Condé, qui adorait son mari, mourut de chagrin. La reine voulut tancer Limeuil pour sauver les apparences [2]. Mais celle-ci eut la hardiesse de lui dire qu'elle avait suivi son propre exemple et accompli son commandement. Catherine punit, non le scandale, mais l'impertinence. Elle fit enfermer Limeuil aux cordelières d'Auxonne; mais, considérant sans doute le mariage comme une punition suffisante pour la faute, elle fit, au bout de deux mois, offrir à la recluse la main d'un gentilhomme lucquois : c'était ce Scipion Sardini qui, depuis, exerça sur Chaumont le retrait lignager. Sardini était, au dire de

[1] Le mot est en blanc : Bayle propose *Lucinam*, et Henri Etienne *Matronam*.

[2] Henri Estienne, *Discours merveilleux sur la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis*, à la fin des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neuvième*, t. III.

Bayle[1], un de ces partisans italiens qui avaient suivi Catherine en France, et qui, forts de la bienveillance de la reine, se livrèrent à des déprédations qui leur valurent à la fois des fortunes immenses et le mépris public[2]. Peu de temps après les seconds états de Blois, il avait prêté à Henri III cinq cent mille écus recouvrables sur le clergé de France[3]. Cet argent, levé sur le clergé, servit en grande partie à acheter les voix du clergé.

Limeuil préféra le mari au couvent, déterminée sans doute par l'indécente conduite du prince de Condé. Ce prince, pendant que sa victime expiait sa faute dans un cloître, s'était uni en secondes noces avec Françoise d'Orléans, femme jalouse et vindicative, qui profita de l'ascendant qu'elle prit sur son mari, pour exiger qu'il redemandât à son ancienne maîtresse tous les joyaux, bagues et pierreries, et même un très-beau portrait qu'il lui avait donnés au temps de sa passion. Limeuil rendit le tout très-exactement; seulement elle ajouta, sur le portrait, au front du duc, un appendice de sa façon. Elle accompagna la restitution d'une harangue libre et colorée qu'il est impossible de reproduire ici, mais qu'on peut lire dans Brantôme (*Dames galantes*, t. II, p. 392); après quoi elle épousa Sardini.

[1] Article Limeuil.

[2] L'Estoile (septembre 1574) cite sur les deux grands partisans Sardini et Adjacet le distique suivant :

Qui modo Sardini, jam nunc sunt grandia cete;
Sic alit italicos *Gallia* pisciculos.

Les Sardini portaient : d'azur à trois sardines d'argent; c'étaient des armes parlantes.

[3] Contrat passé entre Messieurs du clergé de France et Scipion Sardini, gentilhomme lucquois, demeurant à Paris, paroisse Saint-Séverin, le 4 mars 1588, pour les offices de receveurs alternatifs et deux controo-

Altière et libre de paroles comme elle l'était, elle fit plus d'une fois sentir cruellement à son mari l'honneur qu'elle croyait lui avoir fait en l'épousant. Un jour qu'elle le poussait à bout sur ce point : « Parbleu ! Madame, s'écria ce Dandin anticipé, j'ai fait plus pour vous que vous pour moi, car je me suis déshonoré pour vous remettre l'honneur. »

Ces époux si mal assortis eurent un fils. Paul de Sardini, vicomte de Buzancy et baron de Chaumont-sur-Loire, héritier des vastes domaines de sa mère, s'attacha à la fortune de Marie de Médicis, et l'aida de sa personne et de son argent. La veuve de Henri IV, pendant son exil à Blois, vint plus d'une fois, en compagnie de Richelieu et de l'abbé Ruccelaï, visiter Sardini à Chaumont, et l'on assure que ce fut sous les ombrages de ce château que fut combiné le plan de l'évasion fameuse dont le duc d'Épernon fut l'instrument, et qui arracha la reine mère aux mains des Luynes. Sardini la suivit à Angers, qui devint un foyer d'incessantes conspirations.

La reine, par une lettre en date du 13 janvier 1620, que Chanteloube fut chargé de porter à Paris, se plaint au duc de Luynes de l'inexécution du traité d'Angoulême, qui avait pour un moment scellé la réconciliation fragile de la mère et du fils. Elle rappelle au ministre qu'il a promis de rembourser une dette de six cent mille livres qu'elle a été obligée de contracter pour fuir de Blois, et qu'il oublie également de payer la pension de Sardini et de plusieurs autres de ses serviteurs.

Ces plaintes de la reine, probablement rédigées par Richelieu, sont empreintes d'une éloquence sauvage et irritée, de cette amertume passionnée particulière aux exilés et aux

leurs des décimes héréditaires, en chacun diocèse de ce royaume et autres levées de deniers.

vaincus. « Ils ont pris à tâche, dit la reine, parlant des trois Luynes, de ne faire paraître de la grandeur que la licence. Vous diriez que la France n'est que pour eux seuls; que pour eux seuls elle est abondante de toute sorte de richesses. Il n'y a pas de places qu'ils ne marchandent, qu'aux dépens du roi ils ne mettent au double prix de sa valeur; si elles ne sont pas à prix d'argent, ils les ravissent par violence. En un mot, si la France étoit tout entière à vendre, ils achèteroient la France de la France même. » Éternelle accusation des partis tombés envers ceux qui leur succèdent! Luynes y répondit en commençant les hostilités contre son ennemie. Marie apprit un matin que la Normandie était envahie et que Rouen avait ouvert ses portes à Louis XIII. Elle résolut aussitôt d'écrire au roi pour arrêter les progrès des armes de ses ennemis ou pour faire voir à tout le monde la justice des siennes. Cette dépêche, ou plutôt ce manifeste, qu'on peut lire dans les *Mémoires* de Richelieu [1], offre un intérêt singulier en ce qu'elle présente l'ensemble des réformes que l'évêque de Luçon jugeait alors indispensables et qu'il accomplit bientôt après, quand il fut le cardinal de Richelieu. Ce fut Sardini qui fut choisi pour la porter. Il trouva le roi à Dives; mais Luynes, prévenu du message, fit arrêter le messager, qui dut s'estimer heureux de pouvoir retourner sain et sauf près de sa maîtresse.

Trois semaines après, le baron de Sardini assistait au combat des Ponts-de-Cé, où les défenseurs de la reine, officiers de parade, prirent la fuite dès les premiers coups de feu. Il fut compris dans le traité conclu au château de Brissac, le 13 août 1620, entre Louis XIII et sa mère, traité qui rouvrit à la reine mère les portes du conseil royal, et qui valut à Richelieu le chapeau de cardinal.

[1] Année 1620.

Chaumont, comme on le voit, était échu à des maîtres que ne recommandaient plus ni l'éclat de la race ni l'illustration personnelle. Aussi glisserons-nous rapidement sur cette période trop dénuée d'intérêt de son histoire. Bornons-nous à dire que ce domaine avait encore à cette époque plus de dix lieues d'étendue. Plusieurs terres importantes en relevaient : Rilly, Venve, le petit Vallière, Pontlevoy, Nanteuil, la Herpinière y venaient par appel. A l'intérieur, il gardait des restes précieux de sa splendeur passée. Le vieil historien de Blois, Bernier, le visita après la mort de Paul de Sardini. Il vit, dans la salle basse du château, les portraits de tous les princes de la maison de Médicis, et dans la grande salle du premier étage, trois grands tableaux représentant les batailles du fameux Castruccio Castracani, capitaine lucquois. « Il y a encore à présent, dit-il, quelques meubles de bois de la reine Catherine de Médicis qui ont quelque chose de singulier [1]. »

En 1667, Chaumont passa par alliance aux seigneurs de Ruffignac, famille périgourdine, alliée à celle du Vassal et à la maison de Gontaut. Le duc de Beauvillier l'acheta de cette famille en 1699, et il retrouva dans les mains de ce grand personnage un peu de son éclat primitif.

XII

LE VOYAGE DE PHILIPPE V

Le duc de Beauvillier, duc de Saint-Aignan après la mort de son père, était l'ami de Saint-Simon. C'est un honneur et

[1] *Histoire de Blois*, première partie, p. 98.

un bonheur. L'impitoyable annaliste, qui fut comme l'espion de son siècle, dont il dissèque à plaisir les plus belles illustrations, n'a pour celle-là que respect, ménagement et douces paroles. Il avait, dans sa jeunesse, recherché la main d'une des filles du duc. Le refus de ce dernier, motivé sur la vocation religieuse de sa fille, loin de les mettre en froid, avait au contraire fondé entre eux une confiance, une estime et un attachement réciproques. Ces sentiments durèrent jusqu'à la mort du duc de Beauvillier. Les traits de ce portrait, épars en vingt endroits des mémoires de son ami, sont ceux d'un grand seigneur, très-religieux, chrétien fervent et pratique, mais avant tout honnête homme, dévot sans ostentation, même sur la fin de Louis XIV, où la dévotion avait tant de profit à se montrer. Madame de Maintenon avait pour lui une estime qui commandait celle de la cour, et que balançait seule celle qu'elle portait au duc de Chevreuse, beau-frère de M. de Beauvillier. Elle dînait régulièrement une, et souvent deux fois par semaine à l'hôtel de Beauvillier ou à l'hôtel de Chevreuse, en cinquième avec les deux beaux-frères et leurs femmes, avec la clochette sur la table, pour éviter les valets et causer sans contrainte. C'était un sanctuaire dont Fénelon fut un moment l'oracle. Cette intimité dura jusqu'au moment où éclatèrent les querelles sur le quiétisme.

Le duc de Beauvillier était gouverneur du duc de Bourgogne, et partagea avec Fénelon l'honneur de cette éducation si laborieuse et si accomplie. Il était arrivé à ce poste si envié sans y penser et comme malgré lui. « Il était fait exprès, dit Saint-Simon, pour être capable et en même temps digne de former un excellent roi, bon, saint, grand devant Dieu et devant les hommes. Il y avait mis tous ses talents et tous ses soins, et il voyait avec ravissement et actions de grâces continuelles que le succès passait de loin ses plus flatteuses espé-

rances. Il se trouvait le conseil intime, le cœur, l'esprit, l'âme de ce prince, qui en avait infiniment. »

Tel était l'homme qui devint, en 1639, propriétaire du château de Chaumont. Il avait été nommé gouverneur des ville et château de Loches dès 1637, après la mort de son père, qui était gouverneur général de la Touraine. Depuis cette époque, il passait dans sa terre de Saint-Aignan les rares moments que ses fonctions de chef du conseil des finances et de gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri, lui permettaient de dérober à la cour. Saint-Aignan, érigé en duché pour le père du duc de Beauvillier, est une terre magnifique située à quelques lieues de Montrichard, et qui appartient aujourd'hui à M. le prince de Chalais. Le duc de Beauvillier travailla toute sa vie à l'agrandir et y réunit des dépendances considérables, entre autres la terre de la Lardière et la baronnie de la Selle-lez-Cléry. C'est dans ce but qu'il acheta Chaumont, bien que cette baronnie fût assez éloignée du chef-lieu de son duché.

Il y reçut, l'année suivante, le duc d'Anjou, qui allait prendre possession du trône d'Espagne. C'était le samedi 11 décembre 1700, vingt-quatre jours après la scène célèbre dont Dangeau nous a transmis un fidèle récit, et où Louis XIV fit connaître le périlleux parti qu'il prenait, d'accepter, pour son petit-fils, la succession de Charles II. Le vieux roi avait réglé lui-même tous les détails du voyage et la suite du nouveau monarque : ce dernier devait être accompagné des deux princes, ses frères. Toute la jeunesse de la cour eut la permission de les suivre, soit à ses frais, soit dans les voitures royales. Cette permission du roi fit dire à l'ambassadeur d'Espagne que ce voyage était devenu facile, et que par ce mariage les Pyrénées étaient fondues, propos qui est le véritable original du mot célèbre que presque tous les historiens prêtent à tort

à Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées. » Louis XIV voulut que M. de Beauvillier eût, pendant tout le voyage, l'autorité sur les princes et les courtisans, que seul il commandât les gardes, les troupes, les officiers et la suite. Le maréchal duc de Noailles lui fut adjoint pour le suppléer en cas de maladie. Chacun d'eux reçut 50,000 livres pour ses frais de voyage [1].

Ce n'était pas une petite affaire que de recevoir une pareille affluence. Aussi le roi d'Espagne, qui avait couché le 10 décembre au château de Blois [2], se borna-t-il à déjeuner à Chaumont et à y entendre la messe. Tous les jours, en effet, pendant ce voyage, Philippe V entendait une messe séparément des deux autres princes ses frères. Il mangeait seul également et recevait seul, et sans que ses frères fussent présents, les harangues et les honneurs qui lui étaient adressés. Lorsque les trois frères se trouvaient ensemble en public, ils avaient toujours soin de rester tous trois debout, en sorte qu'ils ne se voyaient familièrement qu'en carrosse ou à porte fermée, et que tout cérémonial était évité entre eux [3].

De Chaumont, le nouveau roi alla coucher à Amboise. Il y trouva le duc d'Ossone, jeune grand d'Espagne, qui venait lui rendre compte des transports d'enthousiasme par lesquels Madrid avait salué son avénement. Le duc voulut servir le nouveau roi à dîner : « Mais M. de Beauvillier lui fit entendre que le prince serait fort aise qu'il fît sa charge auprès de lui dès qu'il aurait passé la Bidassoa, mais que tant qu'il serait en France il voulait être servi à l'ordinaire par des Français. M. de Beauvillier, comme premier gentilhomme de la

[1] *Journal* de Dangeau, t. VII, p. 419 et suivantes, et le *Mercure* de 1700.

[2] Dangeau, t. VII, p. 453.

[3] Saint-Simon, t. V, p. 98.

chambre du roi et le sien particulier pour avoir été son gouverneur, le servit toujours, tant que sa santé le lui permit, dans le voyage. »

Tous ces détails d'étiquette, toutes ces importantes minuties avaient été d'avance réglées par Louis XIV. Chaque jour, d'après un ordre exprès, le duc de Beauvillier rédigeait de sa main et expédiait au monarque le journal des petits événements du voyage. Ce journal existe; il est en la possession de M. le prince de Chalais, propriétaire actuel du château de Saint-Aignan, et dont la fille est le dernier rejeton de la maison de Beauvillier. Louis XIV a écrit de sa main, en marge de ce manuscrit, des annotations qui prouvent quelle importance il attachait aux moindres détails de ce voyage, et qui font de ce manuscrit une curiosité inappréciable.

Ce voyage, terminé par la prise de possession du trône de Charles II, fut le signal de la ligue européenne qui devint si fatale à la France et qui, enhardie par les défaites de Ramillies et d'Oudenarde, eut l'audace d'exiger de Louis XIV qu'il chassât lui-même d'Espagne son petit-fils, honte que la victoire de Denain épargna à la vieillesse du grand roi.

Le duc de Beauvillier ne survécut qu'un an au duc de Bourgogne, son élève et son ami. Il était de cette grande race de courtisans, perdue après Louis XIV, qui fondaient, pour ainsi parler, leur existence dans celle de leur maître, vivaient de sa vie et identifiaient leur sort à celui de la monarchie. La mort de trois dauphins en moins d'un an, celle de la duchesse de Bourgogne, du duc son mari et de leur fils aîné, arrivée en vingt-quatre jours, ces catastrophes mystérieuses furent pour lui comme une sommation du ciel de se préparer à les suivre [1].

[1] « Alors, dit Saint-Simon dans un magnifique langage, les jointures de son âme avec son corps furent ébranlées; il aperçut d'un coup d'œil

Il avait épousé la fille de Colbert et laissa huit filles de ce mariage : sept se firent religieuses au couvent des Bénédictines de Montargis, où leur père fut inhumé, tant l'esprit du chef de la famille avait pénétré tous les siens. La seule qui se condamna aux joies mondaines avait épousé son cousin-germain, Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente. Elle succéda seule à son père et porta Chaumont à son mari, en même temps que la grandesse d'Espagne, que le duc de Beauvillier avait reçue de Philippe V [1].

Le duc de Mortemart était joueur et dissipé : c'était la parfaite antithèse de son beau-père; il ne croyait point en Dieu et se piquait de le faire voir. Pendant le siége de Douai, il perdit à l'hombre 100,000 livres, et fut obligé de donner en payement son régiment et d'appeler à son aide son beau-père. Ce fléau de sa famille et de lui-même, comme Saint-Simon l'appelle, laissa une fortune fort compromise. Chaumont fut

les funestes suites qui résultaient pour la France; il éprouva les plus horribles effets de la tendresse; il entra dans le néant que cet horrible vide laissait; il en vivifia son plein sacrifice; il dompta la nature éperdue par un effort si terrible qu'il m'a souvent avoué que celui de ses enfants ne lui avait en comparaison presque rien coûté. Tout fut mis au pied de la croix. Avide de profiter de toute l'amertume d'un calice si exquis, il n'en perdit pas une seule goutte dans ses affreuses fonctions à Saint-Denis, à Notre-Dame, auprès du roi, avec une supériorité sur soi-même qui passait la portée de l'homme. La mort du duc de Chevreuse combla en lui la destruction de l'homme animal. Sa solitude lui fut moins qu'une prison. Des sacrifices sanglants devinrent le tissu de sa vie. L'épurement sublime de son âme sans cesse lancée vers Dieu acheva la dissolution de la matière, et fit de sa mort un holocauste. »

Chateaubriand, qui a dit de Saint-Simon « qu'il écrit à la diable pour l'immortalité, » n'avait pas lu cette admirable page Elle suffirait pour montrer que Saint-Simon a, quand il le veut bien, outre le jet et la couleur qui chez lui sont hors de ligne, la correction, l'ampleur et la justesse de touche qui caractérisent les bons écrivains du grand siècle.

[1] Saint-Simon, t. VII, p. 145.

vendu à un maître des requêtes honoraire, parent de ce ministre de Louis XV qui, pour réformer les mœurs dissolues de son époque, voulait inoculer aux Français l'esprit chinois [1], et qui, le premier, introduisit en France le goût des magots et des chinoiseries [2].

M. Bertin, comme ce contrôleur général de Louis XV, avait en médiocre estime l'art ogival et celui de la Renaissance. Il leur préférait de beaucoup les colonnes en tire-bouchons, les architraves en papillotes, et toutes les rocailles et les fanfreluches du style Pompadour. Il coupa les croisillons des fenêtres, et substitua des œils-de-bœuf et des mansardes aux charmantes lucarnes du quinzième siècle, ornées de belles feuilles recourbées et couronnées d'un panache pédiculé. C'est lui aussi qui fit abattre le corps de logis qui fermait la cour et dominait la Loire, créant ainsi une imposante perspective sur le grand fleuve, mais enlevant en même temps au château son caractère de forteresse féodale.

En 1750, Chaumont passa entre les mains d'un grand-maître des eaux et forêts, M. Leray, qui y fonda une manufacture de poterie et de produits céramiques. Des médaillons, en terre de Chaumont, des personnages célèbres de l'époque, de Franklin, de Louis XVI, de Marie-Antoinette, attestent les talents de l'Italien Nini, directeur de cette fabrique, et sont encore recherchés des amateurs. Durant son séjour en France, Franklin s'était lié d'amitié avec M. Leray; il vint le visiter à Chaumont. Ces vieilles murailles féodales, où Richelieu avait plus d'une fois rêvé le renversement de la féodalité, comprirent la voix du réformateur : M. Leray se laissa séduire

[1] *Correspondance de Grimm*, édit. Furne, t. XII, p. 493.

[2] La vente faite par le duc de Mortemart à M. Nicolas Bertin de Vaugyen, fut réalisée à Paris, devant Deshayes, notaire, le 12 octobre 1740.

à ses théories. Il envoya, sur un vaisseau armé à ses frais, des munitions aux défenseurs de la liberté américaine.

Son fils suivit son exemple. Après la mort de M. Leray, il passa en Amérique, où il essaya de fonder, sur les bords de l'Ohio, une colonie et une ville, travaux interrompus aussitôt que commencés, comme ceux dont parle Virgile. Il avait d'avance donné, à ce fœtus de colonie icarienne, le nom de Chaumont, en souvenir de l'héritage paternel.

C'est pendant que M. Leray fils habitait l'Amérique, que madame de Staël vint s'installer à Chaumont.

XIII

MADAME DE STAEL A CHAUMONT

Madame de Staël arriva à Chaumont au commencement de 1810. Il y avait alors près de dix ans que, seule et sans autres armes que son talent et la conscience des droits imprescriptibles de la pensée, elle luttait contre l'homme étonnant qui lui faisait l'honneur de la craindre assez pour la persécuter. Cette lutte étrange, où la supériorité n'appartint pas toujours à la force, fut mêlée des deux parts d'aveuglement et de petitesse. Madame de Staël ne sut pas voir ce qu'avait d'utile et de momentanément nécessaire ce pouvoir régulier et despotique pour apaiser les partis, réparer les finances, rassembler les rênes flottantes de l'État, et défendre, par ce remède extrême et violent de la dictature, l'unité et l'indépendance nationales. Elle ne comprit rien à l'œuvre guerrière de l'Empire. Derrière les persécutions mesquines qui forment comme le premier plan de ce grand tableau, elle ne sut pas voir le génie de la France, génie toujours libéral et progressif, mar-

chant, tout enchaîné qu'il était, à travers l'Europe, à la suite des armées françaises, et continuant l'œuvre non interrompue de la Révolution.

Napoléon, de son côté, s'irrita trop de cette résistance, dont le bruit s'augmentait du silence universel. Il lui sembla que cette conscience restée libre et osant le dire insultait à toutes celles qu'il tenait enchaînées. Il est bien vrai que, par une conséquence fatale de sa position de général républicain aspirant à la monarchie absolue, il dut redouter la liberté d'esprit et d'examen à l'égal d'une conspiration contre sa fortune. Il sentait instinctivement que toutes les libertés sont solidaires, et que l'esprit indépendant en littérature et en philosophie est bien près de l'être en politique. Il lui fallait d'ailleurs calmer et amortir, semer l'oubli, passer son ongle puissant sur le passé, sceller d'un sceau que rien ne pût rompre l'histoire des dix années qui avaient précédé son avénement. Un mot, même détourné, qui faisait réfléchir, qui tirait les hommes de leur quiétude, qui les mettait brusquement en face de ce passé qu'ils voulaient fuir, ce seul mot, aussitôt reproduit par d'insaisissables échos, à la fois traînée de poudre et bombe incendiaire, pouvait faire crouler un pan de cet édifice social qu'il avait tant de peine à reconstruire.

De pareils mots abondaient sur les lèvres de madame de Staël : « C'est Robespierre à cheval, » avait-elle dit au moment du consulat à vie. Plus tard, après la chute de l'Empire, elle fut plus juste. A un homme qui, quelques jours après Waterloo, lui disait que Bonaparte n'avait ni talent ni courage: « C'est aussi par trop rabaisser la nation française et l'Europe, répondait-elle, que de prétendre qu'elles aient obéi quinze ans à une bête et à un poltron. » Mais cette fierté nationale ne lui vint que tard, après les revers. De 1800 à 1810, c'est-à-dire

dans toute la période ascendante de l'épopée napoléonienne, elle était loin de cet esprit d'impartialité et de justice : elle manquait jusqu'à un certain point du sens national. La gloire pour elle n'était que le deuil éclatant de la liberté. Sans attaquer ouvertement le maître, quelquefois même sans parler politique, et, en restant dans les sphères abstraites et élevées de la philosophie, elle trouvait moyen de lui nuire par les mille ressources d'une causerie étincelante, souvent moqueuse, fertile en allusions, et dont les traits, bien qu'enveloppés, arrêtaient les conversions ou blessaient cruellement les nouveaux convertis.

« Elle me gâte l'opinion, disait d'elle Bonaparte. — On prétend, disait-il encore, qu'elle ne parle ni de politique ni de moi ; mais je ne sais comment il arrive qu'on m'aime toujours moins quand on l'a vue. »

C'est cette action de madame de Staël sur l'esprit public, c'est cet empire qu'elle exerçait par l'autorité d'un génie libre et l'irrésistible attrait de sa conversation, que le conquérant, si peu habitué aux résistances, crut briser par l'exil. Erreur de la force qui ne connaît pas les limites morales où se brise sa toute-puissance !

Ce fut en 1803, quelques mois après la publication de *Delphine*, que madame de Staël reçut l'ordre de s'éloigner à quarante lieues de Paris. Les idées d'indépendance jetées à flots dans cet ouvrage, et la publication récente d'un livre où M. Necker, son père, jugeait avec liberté les actes du gouvernement français, avaient réveillé les défiances mal endormies du maître. Madame de Staël préféra l'exil à cette demi-prison. « J'opposerai, dit-elle, l'accueil bienfaisant des anciennes dynasties à l'impertinence de celle qui se prépare à subjuguer la France. » Elle croyait que l'enthousiasme sympathique de la moitié de l'Europe la consolerait de la France absente.

Illusion dont elle ne tarda pas à revenir! Paris, même muet, a pour l'artiste un attrait que l'admiration la plus bruyante du reste du monde ne peut compenser. « Tout ce que je vois ici, écrivait-elle d'Allemagne quelques années après, est meilleur, plus instruit, plus éclairé peut-être que la France; mais un petit morceau de France ferait bien mieux mon affaire! » Cette nostalgie, cette maladie de la France la prit surtout après l'achèvement de *Corinne*. Ce livre avait été écrit un peu partout : à Rome, à Naples, à Genève, à Coppet; mais son auteur sentait bien qu'on ne pouvait le publier qu'à Paris. Elle revint donc errer aux bords de ce cercle fatal dont Paris était le centre, mais dont le rayon avait quarante lieues. Aujourd'hui à Auxerre, le lendemain à Rouen, le surlendemain à Blois ou à Saumur, elle tournait tout autour de la fatale limite, comme le papillon autour de la lumière, rétrécissant progressivement l'orbe de sa marche, au risque de se brûler en l'amoindrissant trop. Quand elle parvint à s'installer à Rouen, ce fut un grand triomphe. Elle avait entamé de dix lieues l'enceinte interdite. Fouché, qui avait pour système, ainsi qu'elle le dit elle-même, de faire le moins de mal possible, la nécessité du but admise, Fouché ferme les yeux, et madame de Staël, enhardie par cette tolérance, risque chaque jour quelques pas de plus vers le centre éblouissant de ses désirs. Elle arriva enfin chez M. de Castellane, à douze lieues de Paris; c'est de là qu'elle surveilla l'impression de *Corinne*.

Le succès fut immense. Son éclat, pareil à la fusée qui éclaire les plus sombres profondeurs du firmament, dénonça à tous les yeux l'auteur et sa retraite. L'enthousiasme que soulevait cette œuvre blessa au cœur le souverain, jaloux de toute admiration dont il n'était pas l'objet. Il paraît même qu'il en composa une critique amère insérée au *Moniteur*.

L'amant de Corinne était Anglais, et, suivant Napoléon, l'intérêt répandu sur Oswald dénotait un manque de patriotisme. L'auteur reçut ordre de reprendre le chemin de l'exil.

Cet exil, tout douloureux qu'il était, n'en fut pas moins pour madame de Staël la partie la plus brillante et la plus illustre de sa vie, celle de la plénitude de son talent, celle de ses relations avec les hommes les plus éminents des littératures étrangères, Benjamin Constant, Sismondi, Goëthe, Auguste-Wilhem Schlegel, Bonstetten; cet exil, disons-nous, donna naissance au grand ouvrage sur l'Allemagne. C'est l'œuvre de force et de virilité de ce talent si viril, celui que tout auteur ne fait qu'une fois et où il dit son dernier mot. Mais ici, comme pour *Corinne*, Paris était indispensable pour donner la vie et la consécration. Rien, heureusement, n'avait été changé dans les conditions du séjour de madame de Staël en France. Elle pouvait, à l'ancienne distance prescrite de quarante lieues, surveiller l'impression de son livre. Elle espérait, d'ailleurs, que six années d'exil passées dans l'étude et le silence auraient calmé les défiances de la police impériale, et qu'à défaut de la paix, elle pourrait du moins compter sur une trêve.

C'est alors qu'elle vint s'établir à Chaumont.

L'auteur des *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*[1] a présenté cette installation de madame de Staël à Chaumont sous des couleurs qui la font ressembler à l'invasion d'une citadelle prise d'assaut. L'illustre exilée, se rendant à Tours en chaise de poste, séduite tout à coup par la masse imposante de Chaumont, qu'elle apercevait de l'autre côté du fleuve, découpée en vigueur sur le fond vert des grands ormes, aurait fait arrêter sa voiture, et se serait installée de haute lutte et comme

[1] Touchard-Lafosse *la Loire*, t. III, p. 810.

en pays conquis dans ce château, dont les maîtres étaient alors en Amérique.

Le caractère de madame de Staël suffit pour démentir cette anecdote. M. de Staël fils, dans un avertissement placé en tête des *Dix années d'exil*, fait connaître d'ailleurs que M. Leray était lié avec ses parents par des relations d'affaires et d'amitié. On sait aujourd'hui, et l'on peut dire que madame de Staël, dont la fortune était considérable, avait soutenu, par de nombreux prêts d'argent, les aventureux projets de M. Leray père et de son fils. Ce qui est certain, c'est que ce dernier, à son retour des États-Unis, insista obligeamment et avec politesse pour que madame de Staël continuât à demeurer chez lui.

L'auteur de *Corinne*, en s'installant à Chaumont, s'établissait donc chez un ami sûr, incapable de voir dans cet acte un abus des droits de l'amitié, et tout porte à croire que M. Leray, alors occupé à fonder sur les bords de l'Ohio une colonie libre, n'était pas de ces âmes pusillanimes ou vénales dont M. de Staël fils se plaint, qui craignaient de se compromettre en accueillant ou en visitant l'exilée, et qui fuyaient la contagion du malheur. Madame de Staël, quoiqu'elle souffrît de ces symptômes de servitude, n'avait pourtant pas lieu de se croire abandonnée. Le ministre de la police écrivit à M. de Corbigny, préfet de Loir-et-Cher, que le gouvernement prenait ombrage des nombreux visiteurs qui se pressaient à Chaumont, et que madame de Staël était environnée d'une cour. « Ce n'est pas du moins la puissance qui me la donne, répondit-elle au préfet. » Dans cette cour, bien modeste par le nombre, mais bien grande par l'illustration de ceux qui la composaient, brillaient au premier rang Benjamin Constant, M. Prosper de Barante, les comtes de Sabran et de Salaberry, et le duc Mathieu de Montmorency, qui habitait dans le voi-

sinage, et dont madame de Staël avait autrefois dérobé la tête à la hache révolutionnaire. Le duc, qui fut depuis un saint, avait des opinions royalistes parfaitement notoires. Son assiduité fut une des causes qui indisposèrent le plus la police impériale contre le séjour de madame de Staël dans le Blaisois. Le roi de cette petite cour, si toutefois quelqu'un pouvait régner à côté de madame de Staël, était naturellement Benjamin Constant, causeur presque aussi spirituel qu'elle-même, et qu'elle aimait à proclamer *le premier esprit du monde*, exagération naturelle d'un cœur aimant et prévenu. Là aussi habitait la femme charmante dont le nom est inséparable de celui de madame de Staël, et qui avait appris d'elle l'art qu'elle conserva jusqu'à la fin de sa vie de présider à un salon, d'y réunir les hommes les plus opposés d'esprit et d'opinion, de les mettre tous à l'aise et de les faire tous valoir, sans en sacrifier aucun, mais en laissant, au contraire, à chacun son rôle et son importance. Madame Récamier (on devine que c'est d'elle qu'il s'agit), avait une voix charmante que la fille de madame de Staël accompagnait sur la harpe.

La soirée était employée à Chaumont comme elle le fut quelques mois plus tard à Fossé, dans cette période de sa vie dont madame de Staël nous a transmis le récit : « Nous chantions souvent un charmant air qu'a composé la reine de Hollande, et dont le refrain est : *Fais ce que dois, advienne que pourra*. Après dîner, nous avions imaginé de nous placer autour d'une table verte et de nous écrire au lieu de causer ensemble. Ces tête-à-tête variés et multipliés nous amusaient tellement, que nous étions impatients de sortir de table, où nous nous parlions, pour venir nous écrire. Quand il arrivait par hasard des étrangers, nous ne pouvions supporter d'interrompre nos habitudes, et notre petite poste (c'est ainsi que nous l'appelions), allait toujours son train. Les habitants de

la ville voisine s'étonnaient un peu de ces manières nouvelles et les prenaient pour de la pédanterie, tandis qu'il n'y avait dans ce jeu qu'une ressource contre la monotonie de la solitude. »

Cette ressource n'était pas la seule dont on usât à Chaumont. On y jouait quelquefois, dans le salon transformé en théâtre, quelques-unes des petites pièces que madame de Staël avait écrites à Coppet l'année précédente : *Geneviève de Brabant*, *la Sunamite*, *le Capitaine Kernadec*. D'autres fois, madame de Staël déclamait quelques morceaux de Corneille ou de Racine. « C'était là le moyen de distraction qui avait le plus de puissance sur elle-même, en même temps qu'il variait les plaisirs de sa société[1]. » Elle avait naturellement dans la voix un charme infini qui prêtait une grande valeur aux morceaux qu'elle interprétait, et qui les faisait paraître tout nouveaux, même à ceux qui les savaient par cœur. C'est cette voix, dont les séductions étaient irrésistibles, qui faisait dire à madame de Tessé : « Si j'étais reine, j'ordonnerais à madame de Staël de me parler toujours. »

Cette douce existence fut interrompue par l'arrivée de M. Leray, propriétaire de Chaumont, dont les tentatives de colonisation en Amérique avaient échoué.

Il insista, avec la plus aimable obligeance, pour que l'illustre exilée continuât à habiter son château. Mais, outre ses deux fils et sa fille, qui fut depuis madame la duchesse de Broglie, outre un domestique assez nombreux, madame de Staël avait avec elle toute cette colonie d'amis dont la pratique lui était absolument nécessaire pour alimenter et faire valoir son esprit. Ainsi entourée, elle pouvait emprunter un

[1] M. de Staël fils, préface des *Dix années d'exil*.

château vide dont sa brillante fortune lui permettait de faire les honneurs à ses frais; mais non y recevoir l'hospitalité d'un maître présent et lui-même chef de famille. Un ami généreux, M. de Salaberry, vint la tirer d'embarras en mettant à sa disposition sa terre de Fossé. C'est là qu'elle apprit la suppression de son livre sur l'Allemagne. Un soir, revenant d'une visite chez M. de Montmorency, elle reçut celle du préfet de Loir-et-Cher, chargé de lui faire savoir que les dix mille exemplaires déjà tirés avaient été mis au pilon et réduits en un carton parfaitement blanc, et qu'elle avait trois jours pour quitter la France. On sait la lettre du duc de Rovigo, témoignage des procédés de la police de cette époque, et que madame de Staël a clouée comme un monument historique au fronton de son livre.

Elle s'arracha en gémissant à ces bords de la Loire où le génie libre, frondeur et poli de l'ancienne France, s'était un moment réfugié avec elle. Mais elle ne se laissa pas abattre par les persécutions qui la suivirent à Coppet, et qui la forcèrent enfin de fuir en Angleterre en passant par la Russie, chemin un peu long, mais le seul qui fût alors ouvert pour aller de Paris à Londres. Elle conserva jusqu'à la chute de l'Empire toute la fierté indépendante de son caractère. Un mot de soumission, une ligne flatteuse pour le conquérant, ligne que mieux que personne elle eût su rédiger avec convenance et dignité, pouvaient lui rouvrir les portes de la France. Ce mot, elle refusa toujours de le dire; cette ligne, elle ne l'écrivit jamais, malgré les ouvertures qui lui furent faites. Comme on la pressait, le lendemain de la naissance du roi de Rome, de saisir cette grande occasion pour faire sa paix : « Tout ce que je puis pour lui, répondit-elle, c'est de lui souhaiter une bonne nourrice. » Elle croyait porter en elle quelque chose de plus fort que la force, et qu'il ne fallait

humilier ni devant la puissance ni devant la victoire. Ce beau vers de Southey qu'elle cite dans la préface de *l'Allemagne*, et qu'elle appliquait alors au peuple espagnol :

And those who suffer bravely save mankind[1],

c'était à elle-même, c'était à la lutte qu'elle personnifiait, de la plume contre l'épée, de la pensée contre la force, qu'elle entendait l'appliquer. Elle triompha dans cette lutte si inégale, et, à la fin, de deux adversaires si disproportionnés en apparence, ce ne fut pas le plus faible qui mourut en exil. Mais elle-même sans doute eût déploré son triomphe, si elle eût pu en discerner les dernières conséquences. Elle mourut trop tôt pour être juste envers l'Empire qu'elle avait traversé en victime, et pour apprécier sainement l'Empereur, en qui elle ne vit jamais qu'un conquérant ennemi de la pensée. Il ne lui fut pas donné de les regarder de loin et de les mesurer à distance. Si elle eût pu les juger ainsi, avec le calme impartial et exempt de passion que le temps verse à tous les esprits, il est permis de croire qu'elle eût admiré à son tour l'œuvre colossale de l'Empire. Elle eût compris que le silence des partis, que le sacrifice partiel et momentané des libertés publiques étaient la condition nécessaire d'une pareille œuvre, et elle eût sans doute pardonné des rigueurs qui devaient avoir devant l'histoire une si glorieuse excuse.

XIV

CONCLUSION

Madame de Staël partie, Chaumont retombe pour de longues années dans le silence et l'abandon. M. d'Etche-

[1] Ceux qui souffrent bravement sauvent l'espèce humaine.

goyen, qui en devint propriétaire après M. Leray[1], le négligea pour Madon, ancienne résidence d'été des évêques de Blois, qu'il habitait. M. Leray avait fait de son château une fabrique; M. d'Etchegoyen en fit une ferme.

De meilleurs jours sont venus. Le culte du passé, que tant de savantes investigations ont ranimé de toutes parts, protége aujourd'hui les châteaux historiques. Les possesseurs de ces vieilles demeures comprennent qu'ils ne sont que les détenteurs viagers d'une propriété nationale qu'ils ont pour mission de restaurer et de transmettre intacte à l'avenir. Cette mission, MM. d'Aramon et Walsh l'ont consciencieusement remplie. Nous avons dit, en commençant, les intelligentes restaurations qu'ils ont accomplies à Chaumont. Le quinzième siècle revit dans ces vastes salles, où l'artiste et l'historien peuvent évoquer à leur gré, sans être gênés, comme autrefois, par le désaccord du cadre et l'absence de couleur historique, tous les hôtes illustres qui les ont traversées : Charles d'Amboise, le maréchal de Chaumont, Louis XII et son ministre, Catherine et son astrologue, Diane de Poitiers et la belle Limeuil, Marie de Médicis et Philippe V. La partie habitée a été mise en harmonie avec la partie historique, le château moderne avec le musée. Un magnifique salon, où l'on a trouvé moyen de concilier nos besoins de confortable avec le respect des traditions historiques, sert de transition de l'une à l'autre. Ce salon est tendu en étoffe pourpre encadrée de guirlandes de chardons, ornement qu'on retrouve en plusieurs endroits du château : il rappelle très-probablement l'ordre de Notre-Dame du Chardon fondé, en 1370, par le duc de Bourbon, Louis II, et qui était l'ordre de la maison

[1] En 1829. — M. d'Etchegoyen revendit Chaumont, en 1834, à M. le comte d'Aramon, mort en 1847, et dont la veuve a épousé M. le vicomte Walsh.

de Bourbon. Le constructeur de Chaumont, Charles d'Amboise, tenait aux Bourbons par sa grand'mère, Jaquette de Beaujeu[1].

Cette partie habitée contient des souvenirs d'une autre sorte, reliques vendéennes que nous n'avons pas mission de décrire. Là encore vit le culte des souvenirs, culte inoffensif, plein d'ailleurs de déférence pour le présent, et qui n'a rien de trop déplacé sous ces voûtes où retentissent encore les chaleureuses philippiques de madame de Staël et de Benjamin Constant.

[1] Dans une note insérée au tome Ier (p. 415) du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, note relative aux restaurations récentes de Chaumont, M. Mantelier, pour expliquer la présence de cet emblème, a supposé que l'achèvement des parties du château où il est représenté datait de la régence de la dame de Beaujeu. Son interprétation n'est point incompatible avec la nôtre. Ces enroulements de chardons étaient peut-être tout à la fois un souvenir de famille et une flatterie pour la régente. Ils seraient alors l'œuvre, non de Charles de Chaumont, mort quelque temps avant Louis XI, mais de son fils, le maréchal d'Amboise.

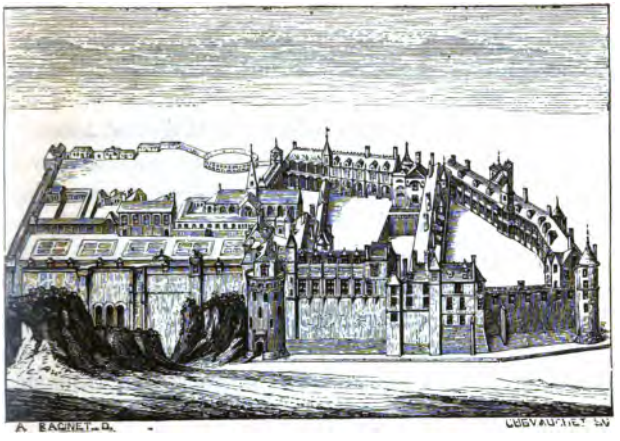

LE CHATEAU D'AMBOISE

I

ASPECT GÉNÉRAL

Le château d'Amboise est placé à la porte de la Touraine comme une sentinelle jalouse qui garde l'entrée de ce jardin des Hespérides. Ce n'est ni un palais comme le château de Blois, ni une villa de maîtresse royale comme Chenonceaux, ni une sorte de grand couvent plein de cellules mystérieuses,

comme Chambord : c'est une place de guerre, une véritable forteresse du moyen âge sur laquelle s'est enté un château du quinzième siècle.

Cette redoutable position militaire a été de tout temps la clef de cette belle province. César marchant contre les Armoricains y logea une garnison romaine. Du haut de ces roches inexpugnables les comtes d'Anjou, et plus tard, les Plantagenets, leurs descendants, ces dignes fils du Faucon noir, comprimaient dans leur serre les moindres mouvements de la Touraine, tandis qu'ils surveillaient d'un œil jaloux les comtes de Blois et Champagne, qui possédaient à quelques lieues de là la sombre forteresse de Chaumont. Amboise et Chaumont étaient les sentinelles avancées de ces deux redoutables voisins. Ces solides murailles ont servi, sous Charles VII, de rempart à la monarchie nationale menacée par l'invasion anglaise ; elles ont protégé la royauté catholique de François II contre le coup de main de la Renaudie ; elles ont enfermé tour-à-tour d'illustres victimes de l'ingratitude royale comme le maréchal de Gié, de puissants rebelles comme les princes de Vendôme, complices de Chalais, des prisonniers d'État comme Fouquet et Lauzun, des ennemis vaincus comme Abd-el-Kader. Quand on interroge ces tours énormes, ces créneaux menaçants, ces murs inaccessibles, on n'en tire aucun souvenir de joie, de paix ou d'amour ; on n'en fait jaillir que des œuvres de sang ; on n'en évoque que des souvenirs de deuil.

Les monuments ont, plus encore que les hommes, leur physionomie sur laquelle se reflète leur histoire. Histoire et physionomie sont ici en parfaite corrélation. Aucun romancier, fût-il armé de la baguette enchantée de Mélusine, n'oserait placer une intrigue amoureuse derrière ces murs empreints des impuissantes cicatrices de l'artillerie, ou, s'il le

faisait, ce ne serait sans doute qu'en vertu de cette loi des contrastes, tant aimée de la nature, qui place des nids de fauvette dans la gueule des canons abandonnés.

Arrêtez-vous sur ce vieux pont construit par Hugues d'Amboise, l'un des héros du Tasse. De là, vous embrasserez l'ensemble imposant et vraiment romain de la puissante citadelle, depuis la porte des Lions, qui ouvre sur le fossé creusé par César, jusqu'aux deux tours aujourd'hui décapitées de l'ancien donjon, par-dessus l'épaule desquelles se dresse, comme une sœur inquiète et curieuse, la flèche menue de la chapelle de saint Hubert. Enlevez par la pensée les étroites et vulgaires demeures qui moutonnent au pied du vieux château ; rejetez dans la Loire qu'ils ont rétrécie la levée et le quai modernes, et figurez-vous le grand fleuve battant librement la base de la forteresse.

La grosse tour élevée par Charles VIII se projette alors dans la Loire, sur laquelle elle ouvre par une porte qui forme de ce côté la seule entrée du château. En retrait et comme perdu dans l'ombre de l'immense tour, s'aligne le principal bâtiment d'habitation, dont la base remonte aux comtes d'Amboise, et dont les cinq fenêtres percées à une hauteur considérable du côté de la Loire, quoiqu'elles soient au rez-de-chaussée du côté de la cour, semblent autant d'yeux vigilants sans cesse ouverts sur la contrée. Abattez alors par l'esprit la terrasse qui précède ces fenêtres, ouvrage de Louis-Philippe, qui a fait perdre à cette façade quelque chose de sa physionomie rébarbative ; bouchez les cinq baies arrondies qui sont l'œuvre du même roi et qui éclairent les cuisines ; ne laissez, en un mot, de saillant, sur cette façade droite et à pic, que le balcon qui surplombe les cinq croisées dont nous venons de parler, et sur lequel ouvrent les larges fenêtres de l'appartement royal. Vous aurez alors une idée approximative de ce qu'était

Amboise au temps de Henri III, lorsque du Cerceau en dressa le plan, en 1579.

Ce balcon, d'où l'on plongeait sur la Loire, est l'œuvre de Louis XII : c'est un monument historique. Rien de moins compliqué ni de plus simplement formidable. Point de luxe, point de fantaisie; rien de ces charmantes arabesques qui décorent les balcons de la Renaissance, presque contemporains de celui-là. De solides barres de fer carrées, placées verticalement et terminées par de gros crampons, coupent d'autres barres de fer horizontales qui embrassent les premières d'une étreinte puissante, de manière à former de petits carrés égaux et serrés; voilà tout le dessin de cette serrurerie sauvage. C'est à ce balcon que furent pendus les principaux chefs impliqués dans la conspiration d'Amboise. Les corps, attachés à ces solides barreaux, pendaient dans le vide; un coup de poignard coupait la corde, et ils s'abîmaient dans la Loire : façon d'inhumer aussi sommaire que l'avaient été le jugement et l'exécution.

Tel est le château d'Amboise vu de la Loire.

Un tunnel creusé par Louis-Philippe, et dont l'entrée se trouve sous le bâtiment qui domine le fleuve, perce aujourd'hui de part en part le bloc de rochers sur lequel reposent les bâtiments d'habitation. C'est à Louis-Philippe aussi qu'est due la rampe qui contourne l'ancien donjon et qui conduit par une pente douce et verdoyante jusqu'à la voûte du midi, par où l'on monte à la cour intérieure du château.

Mais le tunnel, la rampe et même la voûte, sont des œuvres modernes qui, en pliant ce vieux château à nos habitudes de confortable, lui enlèvent son caractère de forteresse féodale. C'est par la tour du sud qu'il faut monter si l'on veut se pénétrer fortement de ce caractère. Cette tour était, au temps de Charles VIII, la seule entrée qui donnât accès aux cava-

liers et aux litières, car celle du nord, qui lui correspond, baignait, comme nous l'avons dit, son pied dans la Loire. C'est par la tour du sud que monta Charles-Quint, lorsqu'il traversa la France en 1539. Ouvrage d'une solidité inébranlable, elle est assurément la plus grosse construction de ce genre qui soit en France. L'épaisse maçonnerie qui en forme le noyau, est à elle seule une tour d'une taille des plus respectables. La rampe tourne quatre fois de la base au sommet autour de ce noyau évidé, et présente ainsi un développement de plus de six cents pieds.

Cette rampe, ou plutôt cette voie en hélice, pose sur une voûte ogivale. Les arceaux de cette voûte, appuyés d'un côté au noyau de la tour et de l'autre à la paroi opposée, nécessairement plus large que ce noyau, offrent ainsi, du haut jusqu'en bas, des différences de largeur dont le raccordement n'était pas la moindre difficulté que présentât cette construction cyclopéenne. Des modillons soutiennent les retombées des voûtes et terminent les nervures des arceaux. Ces modillons présentent presque tous des figurines, les unes fantastiques, les autres grotesques, quelques-unes indécentes, comme les exécutaient volontiers les artistes de la dernière période gothique, obligés de prêter à rire à des maîtres qui prisaient bien plus ces grossièretés sculpturales que les plus fines arabesques. Les moines abondent dans ces sculptures. Celui-ci se tient le ventre à deux mains, comme un gastronome puni de ses exploits ; cet autre, souffrant d'un violent mal de dents, grimace comme un possédé. La plupart de ces figurines ont été mutilées à coups de baïonnettes par des prisonniers, qui, au nombre de quinze cents environ, furent enfermés dans cette tour en 1815. Louis-Philippe en avait fait commencer la restauration.

Au premier tiers environ de la montée, un petit degré de

pierre, percé dans le flanc extérieur de la tour, conduit à une sorte de tribune crénelée, d'où Louis XII, s'il faut en croire la tradition, haranguait la multitude, quand une atteinte aux franchises municipales soulevait les habitants de la cité d'Amboise ou du Petit-Fort[1]. Heureux temps, où les orages révolutionnaires se calmaient par des harangues!

On voit, au sommet de cette montée, un bois de cerf gigantesque qui ornait autrefois le fond de la chapelle de saint Hubert. Il a plus de dix pieds de haut, et fut exécuté par ordre de Charles VIII, avec un art et une vérité d'imitation qui permettent au cicerone de le présenter aux touristes naïfs pour le bois naturel et authentique d'un dix-cors géant tué dans quelque forêt du pays de Brobdingnac.

II

CE QU'ÉTAIT LE CHATEAU ET CE QUI EN RESTE

L'immense esplanade sur laquelle on pose le pied, en sortant des ombres de cette tour, était, avant la Révolution, couverte de constructions nombreuses et disparates.

Ces constructions suivaient le périmètre des murailles occidentales, depuis la grosse tour du sud jusqu'à celle du nord. Le bâtiment des Sept-Vertus, commencé par Charles VII et achevé par Louis XI, tirait son nom des sept statues qui le décoraient et occupait tout l'espace compris entre la tour du midi et la chapelle royale, au-dessus des voûtes transformées en écuries par Louis-Philippe. On distingue aisément; dans le plan de du Cerceau, la galerie à jour qui formait le rez-de-

[1] Le Petit-Fort était un quartier d'Amboise qui formait une communauté distincte de la cité.

chaussée de ce bâtiment et les fenêtres ogivales qui éclairaient la grande salle où se réunissaient les élus de la municipalité d'Amboise.

Le donjon, première résidence des seigneurs d'Amboise, occupait, à l'ouest, l'espace compris entre les deux petites tours découronnées qui subsistent encore.

Du côté de la Loire, en face du bâtiment des Sept-Vertus, s'élevaient d'autres constructions dues à la maison d'Amboise, mais restaurées par Charles VIII et complétement métamorphosées par Louis XII et François Ier. Là se trouvait l'appartement du roi et de la reine, dû à ce dernier prince, et, tout à côté, cette curieuse chambre qui était portée par quatre massifs piliers de maçonnerie et à laquelle on ne pouvait arriver que par une seule ouverture percée dans le plancher. C'était l'œuvre de Catherine de Médicis, qu'un de ses astrologues avait avertie de se prémunir contre la chute d'un grand édifice. Elle croyait, par ces précautions matérielles, échapper aux menaces du sort qui la réservait à voir la chute d'un bien autre édifice qu'Amboise : celui de la monarchie des Valois, laborieusement restauré par ses mains.

L'église Notre-Dame occupait le centre de toutes les constructions et le milieu à peu près de l'esplanade. Il ne reste rien aujourd'hui de cette illustre collégiale dans laquelle Foulques Nerra avait fait transporter les reliques de saint Florentin, dans laquelle Pierre Ier, seigneur d'Amboise, avait fondé en 1320 la confrérie de Saint-Nicolas et où Louis XI institua l'ordre de Saint-Michel. Elle a été démolie en 1802 et le château a perdu, à cette démolition, le monument le plus curieux qu'il renfermât. Nous voulons parler du tombeau de Philibert Babou, seigneur de la Bourdaisière, tombeau transféré aujourd'hui dans l'église Saint-Florentin d'Amboise.

C'est un sarcophage en terre cuite ouvert sur le devant. La figure du divin Sauveur, modelée sur celle de Philibert Babou, est couchée nue sur le linceul dans lequel Joseph d'Arimathie, Nicodème et saint Jean sont occupés à l'ensevelir. Ces trois saints personnages offrent, dit-on, les portraits de François Ier et des deux fils Babou, l'un évêque d'Angoulême, l'autre doyen de Saint-Martin de Tours. Dans le fond, la Sainte Vierge, sous les traits de Marie Gaudin, femme du seigneur de la Bourdaisière, contemple d'un œil en pleurs, ces funèbres préparatifs, entourée de trois saintes femmes qui ne sont autres que ses trois filles. Tous ces personnages, de grandeur naturelle, sont peints de couleurs vives, suivant la mode de l'époque. La peinture, en copiant de trop près la nature vivante, leur ôte la dignité et la sévérité de la statuaire. Ce ne sont plus des statues, mais des bonshommes.

Ces la Bourdaisière étaient, au dire de Tallemant des Réaux, la race la plus fertile en femmes galantes qui ait jamais pullulé en France et justifient l'explication que le médisant écrivain donne de leurs armes [1]. François Ier avait fait bâtir, pour le chef de la famille, le charmant château de la Bourdaisière, à peu de distance d'Amboise. Mais la présence de son effigie royale sur ce monument funéraire s'explique autrement que par la reconnaissance. Marie Gaudin et ses trois filles avaient successivement partagé les bonnes grâces de ce prince. L'une de ces dernières fut l'aïeule de Gabrielle d'Estrées.

L'église Notre-Dame passe pour avoir reçu la dépouille mortelle de Léonard de Vinci, qui possédait, près d'Amboise, le petit fief appelé le château du Clous ou du Clos de Lucé.

[1] Une poignée de vesces. On peut voir dans le *Dictionnaire de Trévoux* le sens figuré qu'avait autrefois ce mot.

On sait du moins avec certitude qu'il avait, aux termes de son testament reçu par Boreau, notaire à Amboise, le 23 août 1518, exprimé le désir d'être inhumé dans cette église. Des fouilles opérées au mois de juin 1863 sous la direction de M. Arsène Houssaye, inspecteur général des beaux-arts, ont fait découvrir sur l'emplacement qu'elle occupait, plusieurs tombes en pierre, des cercueils, des vases funéraires, des pièces de monnaie. Mais rien n'est venu établir que l'une de ces tombes ait contenu les restes du célèbre peintre florentin.

C'est un ancien consul, Roger Ducos, auquel le vieux château, pour son malheur, avait été donné à titre de sénatorerie, qui a jeté bas l'église où sans doute reposaient ces précieux restes. C'est lui encore qui a vandalement démoli, faute d'une fortune suffisante pour les entretenir et d'une suffisante intelligence de l'art pour les respecter, les nombreuses constructions qui entouraient cette église et auxquelles six rois avaient travaillé. Il n'a conservé que le bâtiment qui domine la Loire et celui qui s'y appuie en retour d'équerre, et encore a-t-il indignement gratté, dénaturé, déshonoré leurs façades. Les combles ont été rasés, les lucarnes démolies, les encadrements, les nervures, les croisillons des fenêtres, ont disparu sous le marteau ou la truelle. Tout a été passé à la chaux et au badigeon, ébarbé jusqu'à présenter une ligne parfaitement unie et du plus pur goût de 1810. La façade orientale du bâtiment qui fait angle dans la cour garde seule quelque caractère, encadrée qu'elle est entre deux tourelles qu'on a oublié de raser et couronnée de jolies lucarnes Renaissance qui doivent appartenir à la fin du règne de Henri III, car on ne les voit pas sur les plans de 1579.

L'intérieur est digne en tous points de cet extérieur hon-

teusement mutilé. Le rez-de-chaussée, jadis formé d'une double galerie à voûte ogivale et soutenue par de lourds piliers, a été coupé d'une infinité de cloisons de briques recouvertes de papier peint avec de petites cheminées en marbre et des glaces au-dessus. Dans ces immenses salles de gardes dont les chevaliers du quinzième siècle arpentaient à grandes enjambées les larges dalles, on a taillé des enfilades d'étroites chambres bourgeoises et proprettes à l'usage des sous-officiers chargés de garder Abd-el-Kader. Le premier étage, où l'émir a résidé trois ans, a subi les mêmes mutilations, mutilations anciennes du reste, car elles remontent au duc de Penthièvre. Jamais murailles plus abruptes et plus sauvagement pittoresques ne renfermèrent intérieur plus prosaïque et plus bourgeois.

Louis-Philippe n'est pas coupable de ce contre-sens de son grand-père : il n'est jamais venu à Amboise, que ses fils seuls ont plusieurs fois habité. Mais c'est à lui qu'il faut imputer la rotonde qui charge le sommet de la grosse tour du nord. Cette construction sans forme et sans grâce et où M. Fontaine, architecte du roi, avait improvisé une salle à manger et un salon, n'a d'autre excuse que l'admirable panorama qu'on embrasse de ses fenêtres, percées à plus de cent pieds au-dessus de la Loire, quoiqu'elles soient du côté de la cour de plain pied avec le premier étage. C'est dans le salon qui fait partie de cette disgracieuse construction que Napoléon III, encore président de la République, apporta sa grâce à Abd-el-Kader.

III

LA CHAPELLE SAINT-HUBERT

La chapelle est la parfaite antithèse du château.

Autant l'un est sombre, sévère, dominateur, sinistrement beau par sa masse et son ampleur, autant l'autre est lumineuse, fleurie, souriante, finement brodée et dentelée.

Cette charmante chapelle, fièrement campée sur la pointe d'un rocher, est un des bons produits du style ogival tertiaire, de cette période du gothique flamboyant qui précède immédiatement la Renaissance. Mais elle n'est pas, comme on l'a cru jusqu'à présent, l'œuvre des artistes italiens que Charles VIII ramena de Naples. C'est là une erreur que M. Jules Quicherat lui-même a partagée [1], mais qui s'évanouit devant une découverte récente, celle d'un compte détaillé de toutes les dépenses d'ameublement et d'ornement pour la chapelle d'Amboise et pour les appartements contigus aux tours [2]. Cette pièce précieuse constate que ces dépenses commencèrent en 1490 et finirent en 1494. Or, cette année 1494 où Charles VIII finit d'orner et de meubler la chapelle d'Amboise, est précisément celle où il commença son expédition d'Italie. L'honneur de cette charmante conception revient donc tout entier à des artistes indigènes.

La façade est occupée entièrement par une vaste ouverture ogivale dont le sommet présente une de ces grandes roses

[1] Voyez les *Études d'architecture en France*. (*Magasin pittoresque*, année 1842, p. 125.)

[2] V. Notice sur les monuments numismatiques de l'expédition de Charles VIII en Italie. (1848, p. 71 et suiv.)

circulaires, signe caractéristique du style gothique flamboyant. Une date non moins précise de la construction de cette façade résulte de la forme des deux portes inscrites dans cette ouverture, lesquelles présentent cet arc surbaissé si commun dans les constructions anglaises des règnes de Henri VII et de Henri VIII et qui a pris de là le nom d'arc Tudor. Ces deux portes, séparées par un pilastre à niche, supportent un bas-relief de pierre dont le principal motif est la conversion de saint Hubert.

Un cerf gigantesque est debout au milieu de la composition, immobile et tranquille comme s'il n'était pas entouré d'une meute furieuse. Entre ses cornes se dresse un crucifix flamboyant. L'ardent chasseur s'arrête terrifié à cet aspect, il met un genou en terre, et, d'une main, il retient son cheval, tandis que, de l'autre, il salue le signe miraculeux qui va le faire chrétien : à la place du Nemrod aquitain, du persécuteur des Ardennes, il n'y a plus qu'un apôtre, le successeur de saint Lambert. Une foule d'animaux sauvages forment les accessoires de cette composition, comme si la population entière des forêts devait prendre part à la conversion du patron des chasseurs. Saint Antoine, dans un coin à gauche, contemple saint Christophe chargé de son divin fardeau.

Ce bas-relief, d'un travail assez grossier, ne fait nullement pressentir les charmantes délicatesses de l'intérieur. La comparaison banale et toujours un peu ambitieuse d'une dentelle tissée par des fées, est ici plutôt au-dessous qu'au niveau de la réalité. Imaginez deux rangées de point d'Alençon d'un demi-mètre de hauteur, accrochées tout à l'entour des murailles de manière à former une série de dais et de niches en encorbellement divisés par de gracieuses colonnettes à nervures prismatiques. Des modillons, des figurines d'une

inépuisable variété terminent les pendentifs de ces niches. Pas un de ces motifs n'est reproduit deux fois : feuilles de vigne, d'acanthe, de houx, de chêne, de choux, de chardon, toute la flore architecturale du quinzième siècle est là sous vos yeux, mêlée à une profusion d'animaux réels et fantastiques. Il a aussi des figures humaines : un moinillon, dans l'angle à côté de l'autel, embouche la trompette d'une façon incongrue et hétéroclite, absolument comme celui qui sert de lutrin dans la *Tentation* de Callot.

Sur cette profusion de dentelles, de feuillages, de crochets, de bois de cerf, sur ce fouillis de feuilles frisées, déchiquetées, contournées en cent façons, tombe une lumière ardente, tamisée par des vitraux où dominent le vermillon, l'orpin et l'outremer. Ces vitraux, qui représentent des saints et des saintes de grandeur naturelle, ont été exécutés à Sèvres, quelques-uns sur des dessins de la princesse Marie d'Orléans. Peut-être y a-t-il un léger contre-sens dans le choix de ces couleurs violentes. Les tons clairs, les teintes jaunes ou blanchâtres étaient généralement préférés à la fin du quinzième siècle. C'est cet abandon progressif de la couleur qui, cinquante ans après, engendra les grisailles.

Avant d'être restaurée par Louis-Philippe, cette chapelle avait été vingt ans la salle de police du château. Qu'on juge par là de la gravité des mutilations! A la chute du roi constitutionnel, deux ans de travaux n'avaient pas suffi pour les réparer. Les niches sont terminées, mais vides. Des figurines, plus petites que celles qu'on destinait aux niches, devaient garnir les fûts des colonnettes. Une charmante statuette de six pouces de haut, spécimen du petit monde de pierre qui devait habiter ce fouillis de dentelles, est seule en place, attendant ses sœurs encore incréées.

IV

LE CHATEAU AVANT SA RÉUNION A LA COURONNE

Un religieux de Marmoutier, du nom de Jean, qui s'intitule modestement : le plus humble des moines et la balayure du clergé [1], nous a transmis l'histoire de la fondation du château d'Amboise et des faits et gestes de ses premiers maîtres [2]. Cette chronique, qui se termine à l'époque où l'auteur écrivait, c'est-à-dire vers le milieu du douzième siècle, fait remonter à César la construction des premières fortifications destinées à défendre cette importante position. Le conquérant, revenant du siége de Bourges, et décidé à soumettre la Touraine, aurait bâti une forte tour, surmontée d'une statue de Mars, à l'endroit où l'Amasse se jette dans la Loire. La présence de César en ces lieux est attestée en effet par un camp romain, dont on reconnaît encore le tracé près des murs du château actuel, et par d'immenses caves creusées sous ce camp et destinées sans doute à recevoir des réserves de blé.

Cette forteresse fut bien des fois détruite et rebâtie jusqu'au moment où le premier comte d'Anjou, Ingelger, en devint le maître par son mariage avec Adèle, fille du comte de Gâtinais, dont Louis le Bègue lui fit obtenir la main [3]. Les

[1] Humillimum monachorum et peripsema clericorum.

[2] *Liber de compositione castri Ambosiæ et ipsius dominorum gestis*, imprimé au tome III, p. 266, édit. in-fol. du *Spicilége* de dom Luc d'Achery. Divers extraits de cette chronique ont été reproduits dans les tomes X, XI et XII des *Historiens des Gaules*.

[3] *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 829.

comtes d'Anjou se trouvaient par là avoir un pied à la fois dans le Blaisois et dans la Touraine, deux provinces qui appartenaient à la puissante maison de Blois-Champagne. Aussi les comtes de Blois voyaient-ils d'un œil jaloux, au milieu de leurs domaines, cette sorte d'enclave, menace perpétuelle pour leur domination. La chronique du moine de Marmoutier n'est guère autre chose que le récit des luttes que la possession de cette enclave suscita.

En l'année 1044, le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, livre bataille à Thibault III, comte de Blois, qu'il fait prisonnier [1]. Thibault, enfermé dans le château de Loches, se voit contraint de céder à son ennemi Amboise et la Touraine, dont il se réserve toutefois la mouvance. Vingt-cinq ans après (1069), le comte de Blois, aidé du roi de France, force l'un des successeurs de Geoffroy, Foulques le Réchin, à lui faire hommage de la Touraine; mais l'année n'est pas écoulée que ce dernier vient mettre le siége devant la citadelle d'Amboise, qu'il parvient à reprendre [2].

Une position militaire si enviée et si souvent disputée avait besoin d'un gardien sûr, et il était bien difficile que l'homme résolu auquel les comtes d'Anjou étaient obligés d'en confier la défense ne fût pas tôt ou tard tenté de la garder pour son propre compte. Ce fut en effet ce qui arriva.

Foulques Nerra avait confié ce poste important à Lizois de Basogers, qui l'avait vaillamment servi dans ses guerres

[1] Le roi de France, Henri Ier, venait de confisquer les terres du comte de Blois qui lui avait refusé l'hommage, et les avait données à Geoffroy Martel. C'est pour obtenir la possession des biens donnés que ce dernier livrait bataille à Thibault III.

[2] Le moine de Marmoutier prétend que Foulques fut obligé de se retirer après un siége de cinq semaines. Il revint sans doute à la charge et réussit à se rendre maître d'Amboise, comme l'atteste l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 844.

contre le comte de Blois. Un petit-fils de Lizois, Hugues d'Amboise, profitant de la division des nèveux de Geoffroy Martel, s'empara de vive force de la citadelle, qu'il prétendit lui avoir été donnée par ce dernier, dont il était le beau-frère. Il eut ensuite l'habileté de faire confirmer cette prétendue donation par le comte d'Anjou, Foulques V [1]. Déjà maître du château de Chaumont, qu'il avait hérité de son oncle, et qui relevait du comté de Blois [2], il se vit l'un des plus puissants barons de ces contrées et en mesure de faire tête par lui-même, et sans recourir à une aide étrangère, à ses deux suzerains, les comtes de Blois et d'Anjou.

Hugues eut d'ailleurs le bon esprit de vivre en paix avec l'un et l'autre. C'était un homme prudent et modéré, humain même à un certain degré, et qui semble une exception bien rare dans cette époque où la brutalité, l'avidité, la tyrannie, la versatilité déloyale formaient le fond commun des mœurs. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il fût un saint, bien qu'il fondât des monastères, qu'il abolît l'habitude de vendre les prébendes ecclésiastiques et qu'il hébergeât chaque année pendant le carême treize pauvres dans son château. Il pardonnait difficilement les injures, et ne se faisait pas faute d'excursions à main armée, de pillages et de rapines de toutes sortes sur les terres de ses ennemis. Mais quand les femmes et les pauvres gens qu'il avait ruinés venaient en pleurant se jeter à ses genoux, il se laissait toucher à leurs prières

[1] Le premier comte d'Anjou, Ingelger, avait inféodé le bourg d'Amboise à un de ses vassaux, nommé Haimon de Busançais : il ne s'était réservé que le château. Hugues se trouva héritier de cet Haimon, l'un de ses aïeux; en sorte qu'il réunit en sa main la possession du bourg et celle du château.

[2] Chaumont resta dans la branche aînée de la maison d'Amboise pendant près de deux siècles (de 1060 à 1305); aussi l'histoire de ce château et de celui d'Amboise se confond-elle pendant toute cette période.

et leur rendait un peu de ce qu'il leur avait pris [1]. Son biographe, le moine de Marmoutier, qui paraît l'avoir connu, fait de lui un portrait où éclatent l'estime et l'étonnement qu'un tel caractère lui inspirait. Il le peint comme un homme ferme dans l'adversité, modeste dans la prospérité, de décision prompte, simple dans ses façons d'être, d'un jugement sûr, sachant parler à chacun son langage, fermer l'oreille aux flatteurs, et se dévouer à ses amis, mais en exigeant d'eux un dévouement égal au sien.

Si ce portrait n'est pas flatté, il explique la longue prospérité de Hugues d'Amboise et la haute fortune à laquelle parvint la maison dont il fut le chef. Il est le véritable fondateur du château d'Amboise, qu'il rebâtit entièrement, et qui, jusqu'à lui, n'avait été qu'une forte tour située entre les deux bras de l'Amasse, au sud-ouest du château actuel. C'est à lui aussi que remonte la construction des ponts de pierre d'Amboise.

Ce sage et vaillant chevalier prit part à la première croisade : il assista au siége d'Antioche, à la prise de Jérusalem et au combat livré sous les murs d'Ascalon. Quand son suzerain, Foulques V, devint roi de Jérusalem, Hugues retourna à sa suite en Terre-Sainte où tous deux, le roi et le vassal, trouvèrent leur tombeau : l'un dans l'église du Saint-Sépulcre, l'autre sur le mont des Oliviers.

Son fils aîné, Sulpice, hérita de ses domaines, mais non de sa prudence. Il relevait à la fois du comte d'Anjou pour le fief d'Amboise, et du comte de Blois pour celui de Chaumont. A la mort de Thibault IV, il eut l'audace de refuser au fils de ce prince l'hommage qu'il lui devait pour raison de ce dernier fief, obéissant sans doute aux secrètes instigations

[1] *Liber de Castro Ambosiæ*, p. 280.

du comte d'Anjou. Nous avons dit, à propos de Chaumont, comment Sulpice expia cette faute. Il mourut dans les cachots du donjon de Châteaudun, et Thibault V rasa la forteresse de Chaumont.

Six ans après, Sulpice trouva un vengeur. Henri Plantagenet livra bataille au comte de Blois et l'obligea de lui céder la suzeraineté d'Amboise, qu'il rendit ensuite au fils de Sulpice [1]. Ce fut peu de temps après qu'eut lieu, dans ce château, l'entrevue du monarque anglais et de Thomas Becket. Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette entrevue, qu'on a pu lire dans l'histoire du château de Chaumont.

Le fief d'Amboise, séparé de celui de Chaumont en 1303, à la mort de Jean II de Berrie [2], resta dans la branche aînée de la famille d'Amboise jusqu'en 1431, époque où il fut réuni à la couronne par suite de la condamnation à mort de son dernier titulaire, Louis III, vicomte de Thouars, l'un des principaux chefs de la conjuration qui renversa la Trémouille.

On était alors au lendemain des triomphes et de la mort de Jeanne Darc : la France tout entière avait les yeux sur le bûcher de Rouen. Tandis que Paris et son université fournissaient des armes pour la monstrueuse condamnation, un long cri d'indignation s'élevait des provinces centrales en qui battaient les dernières palpitations du cœur français. Des complots se formaient contre les indignes favoris de Charles VII et, en particulier, contre la Trémouille, le plus coupable d'entre eux. Il avait été l'agent principal du complot ourdi contre la Pucelle, complot dont les détails sont enfin mis en

[1] Hugues II; V. *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 619 et 855.

[2] Jean de Berrie avait succédé aux seigneuries d'Amboise et de Chaumont après la mort, arrivée en 1256, de Mathilde, sa cousine germaine, fille de Sulpice III, seigneur d'Amboise.

lumière, grâce aux aperçus nouveaux de M. Quicherat et aux habiles déductions qu'en a tirées M. Henri Martin. C'était lui qui avait pris à tâche de démentir la mission divine que s'attribuait l'héroïne; c'était lui qui avait forcé le roi à lever le siége de Paris où elle promettait de l'introduire, c'était lui qui avait tenu les troupes royales inactives à Gien, qui avait abandonné la Normandie et qui venait enfin par son incurie de faire échouer la délivrance de Montargis.

Quand la haine nationale s'accumule ainsi sur la tête d'un grand coupable, il est rare qu'il ne se rencontre pas quelques hommes pour frapper celui que l'anathème public a désigné. Louis d'Amboise et le connétable de Richemont se firent les exécuteurs de la justice populaire. Ils convinrent de se saisir du roi qui était alors à Chinon, de le mener à Amboise et de le tenir prisonnier dans cette imprenable forteresse, jusqu'à ce qu'il eût signé la condamnation de son ministre. On savait la déplorable facilité avec laquelle Charles VII pardonnait ces violences. Un moyen semblable avait déjà réussi à Richemont, quand il avait voulu se débarrasser de deux ministres qui avaient blessé son orgueil : le sire de Giac et Le Camus de Beaulieu. Mais la Trémouille connaissait son maître, et, pour défendre sa vie, comptait d'abord sur lui-même. Il eut vent du complot, fit sommer les confédérés de se rendre à Poitiers, et, sur leur refus, fit instruire leur procès au parlement de cette ville. Les seigneurs de Lezay et de Vivonne eurent la tête tranchée ; Louis d'Amboise, condamné à mort comme eux, en fut quitte pour ses biens qui furent confisqués au profit de la couronne, mais que la Trémouille s'adjugea provisoirement à titre de garantie des sommes que l'État lui redevait [1].

[1] Par acte du 12 juillet 1432, Charles VII concéda, à titre d'engagement rachetable, à Georges de la Trémouille les seigneuries d'Am-

Il n'eut pas le bonheur d'en jouir longtemps. Un an après cet échec, le connétable de Richemont, trop puissant au fond de sa Bretagne pour qu'on osât l'y inquiéter, renoua les fils du complot qu'il conduisit cette fois avec plus d'adresse et de discrétion que la première. Une nuit d'hiver, quelques hommes de résolution, Bretons pour la plupart, se présentèrent aux portes du château de Chinon où étaient le roi et le favori. Le gouverneur Gaucourt, qui était du complot, les introduisit par une poterne. La Trémouille surpris dans son lit et frappé d'un coup d'épée dans le ventre, fut emmené prisonnier au château de Montrésor. Le roi, qui s'éveilla au bruit, parut effrayé d'abord, mais il fut vite rassuré par la reine qui détestait le ministre. On lui tenait tout prêt un nouveau favori : Charles d'Anjou, comte du Maine. C'était tout ce qu'il lui fallait ; peu lui importait l'homme, pourvu que la place fût remplie. La Trémouille fut oublié comme l'avaient été Giac et Le Camus. Charles déclara même solennellement aux états généraux de Tours, tenus en 1433, qu'il approuvait l'entreprise faite contre son ministre. Louis d'Amboise eut naturellement part à cette amnistie. Par une déclaration donnée à Tours au mois de septembre 1434 [1], le roi lui rendit tous ses biens, à l'exception des ville et château d'Amboise, qui furent réunis définitivement à la couronne [2].

De ce moment, l'histoire du château d'Amboise se lie intimement à celle de la maison royale de France.

boise, de Montrichard et de Bléré, et, par un autre acte du même jour, la Trémouille promit de lui rendre ces seigneuries toutes les fois qu'il serait remboursé des sommes que le roi lui devait. — Dupuy, *Traités touchant les droits du roy sur plusieurs états et seigneuries*, etc. In-fol., p. 694.

[1] *Compilation de Blanchard*, in-fol., col. 249.

[2] *Histoire de la maison royale de France*, du P. Anselme, t. VII, p. 122.

V

MARGUERITE D'ANJOU A AMBOISE

Louis XI a beaucoup aimé Amboise et tout son règne se partage entre deux résidences qui ne sont qu'à six lieues l'une de l'autre : Amboise et le Plessis-lez-Tours. Mais il n'habita le Plessis qu'à la fin de sa vie, quand la défiance continuelle dans laquelle il vivait fut arrivée jusqu'à la terreur et qu'Amboise, malgré ses épaisses murailles et ses rocs abrupts, ne lui parut plus un abri suffisamment sûr. Il y exila alors le dauphin, dont la vue lui déplaisait, non qu'il n'aimât pas son fils, mais parce que ce fils devait lui succéder. Mais jusqu'à cette époque, les événements principaux de sa vie s'accomplirent à Amboise.

Il y reçut au mois de juin 1462, Marguerite d'Anjou, cœur indomptable et mère héroïque. Cette fille du poétique roi René, cette épouse dévouée de l'imbécile Henri VI, faisait avec le cauteleux et pusillanime Louis XI un saisissant contraste. Elle venait d'insurger tout le nord de l'Angleterre, et, vaincue par Édouard IV et Warwick, elle fuyait le champ de bataille de Towton où elle avait laissé trente-sept mille morts. Poursuivie à outrance, débarquée à grand'peine en Bretagne, sans un seul homme et sans un seul écu, elle organisait déjà les représailles et venait demander à la France des hommes et de l'argent. Le duc de Bretagne, François II, lui promettait son appui, moins par sympathie pour sa cause, qu'en haine du duc de Bourgogne qui soutenait la maison d'York. Mais c'était celui de Louis XI, surtout, qu'elle désirait. Le rusé monarque, peu accessible aux sentiments

chevaleresques, n'était pas homme à le lui prêter sans avantages évidents.

Il revenait alors du Roussillon, qu'il avait conquis ou plutôt acquis à peu de frais. C'était le prix qu'il avait tiré de sa médiation dans les querelles des rois de Castille et d'Aragon. Il marchait joyeux et bien bagué, comme il le disait, mais petitement accompagné, selon son habitude, vêtu quasi comme un pauvre pèlerin, portant au cou de grosses patenôtres de bois, quand un courrier lui apporta la nouvelle de l'arrivée à Amboise de la reine d'Angleterre. Subitement il changea de train et d'allure, prescrivit au comte de Dammartin, grand maître de sa maison, de recevoir la fugitive avec les plus grands honneurs et déploya lui-même un luxe inusité. A peine arrivé, il l'invita à loger au château et voulut tenir avec elle, sur les fonts de baptême, le fils de la duchesse d'Orléans, qui fut depuis Louis XII. Toutes ces belles démonstrations aboutirent à un prêt de vingt mille livres, en échange duquel Louis XI, par un traité bien en règle, signé au château d'Amboise, le 28 juin 1462, se faisait donner la ville de Calais au cas où la reine parviendrait à la reprendre. Il joignit à ce maigre secours le don d'un vaisseau. On assure que ce bâtiment, qui reconduisit en Angleterre l'épouse de Henri VI, portait en même temps un négociateur secret, chargé de sonder le faiseur de rois, Warwick, et de ménager à son maître la faculté d'opter, selon ses intérêts, pour les York ou pour les Lancastre, pour la rose rouge, ou pour la rose blanche.

Huit ans après, la malheureuse reine d'Angleterre, échappée à ses ennemis par la fuite la plus dramatique dont l'histoire fasse mention, vint une seconde fois habiter Amboise avec son fils.

Louis XI, peu hospitalier de son naturel quand il ne voyait

pas de profit à l'être, Louis XI lui fit d'abord mauvaise mine et pauvre chère; mais, peu de temps après, les affaires d'Angleterre s'embrouillèrent. Warwick trahit Édouard IV comme il avait trahi Henri VI. Débarqué à Honfleur avec une flotte, il fit prier le roi de France de le réconcilier avec la reine Marguerite et avec son fils, le prince de Galles. Louis XI aperçut alors tout le parti qu'il pouvait tirer de ses hôtes : les choses changèrent à Amboise comme par enchantement. Marguerite, jusque-là négligée et traitée plus en aventurière qu'en reine, reçut tous les honneurs dus à son rang, à sa naissance et à ses malheurs. Mais il fallut toute la fine diplomatie de Louis XI pour l'amener à pardonner à Warwick et accepter son alliance : il était l'auteur de tous ses maux et c'était par lui que l'époux de la reine, le triste et insignifiant Henri VI, gémissait encore à cette heure au fond de la Tour de Londres. Elle se rendit toutefois aux vœux de son hôte et consentit même au mariage de son fils avec la seconde fille du faiseur de rois [1].

Pendant que ce traité se négociait à Amboise, la reine de France, Charlotte de Savoie, mit au monde, dans cette résidence, l'enfant débile et mal venu qui devait être Charles VIII (30 juin 1470). La joie du roi fut sans bornes. Il y avait longtemps qu'à force de pèlerinages et de neuvaines, il s'efforçait d'obtenir du ciel cette faveur. Le cardinal de Bourbon fit le baptême à Amboise. Ce fut le jeune prince de Galles qui tint le nouveau-né sur les fonts avec la jeune fille du roi, Madame Jeanne de France; Louis XI l'ayant ainsi voulu,

[1] On trouve dans les comptes de dépenses de Louis XI la mention de diverses sommes payées à des chevaucheurs de l'écurie du roi chargés d'aller à Lyon presser, près des ambassadeurs du Saint-Père, l'expédition des lettres de dispense que ce dernier accorda pour ce mariage. *Arch. curieuses*, t. I, p. 95.

moins pour honorer le malheur que pour ménager l'avenir. A quelque temps de là en effet, Warwick remettait la maison de Lancastre sur le trône et Marguerite quittait Amboise pour Westminster.

Onze mois auparavant (1er août 1469), Louis XI avait institué à Amboise l'ordre de Saint-Michel, non pas pour le vain plaisir de le substituer à l'ordre de l'Étoile tombé en discrédit, mais dans un but plus profond : celui d'obliger par serment les grands seigneurs et les princes auxquels il le conférait, à ne jamais porter les armes contre lui et à ne contracter aucune alliance avec ses ennemis [1]. Le collier de l'ordre ayant été envoyé au duc de Bretagne, ce prince, avant d'accepter, demanda à connaître d'abord les statuts. Il les lut et refusa le périlleux honneur qu'on lui offrait.

C'est à Amboise encore que Louis XI fit arrêter le cardinal La Balue, convaincu d'avoir livré à Charles le Téméraire les secrets de l'État et coupable d'avoir conseillé ce voyage de Péronne, que Walter Scott a raconté d'une façon si dramatique et qui eut pour Louis XI une si honteuse issue. Le cardinal fut enfermé d'abord dans une chambre qui se trouvait au-dessus du portail du château. Il y resta jusqu'à l'achèvement d'une de ces fameuses cages de fer dont on assure qu'il était lui-même l'inventeur et où le prisonnier ne pouvait se tenir ni couché ni debout. On a retrouvé dans les comptes de Louis XI la cédule signée à Amboise le 11 février 1469 qui ordonnait la construction de cette cage où La Balue resta dix ans. Il résulte de ce document que ce n'est ni à Loches, ni au Plessis, comme l'ont pensé la plupart des historiens, que s'écoula cette longue captivité, mais à Onzain, château

[1] Statuts de l'ordre : articles IX et XIII. L'ordre de Saint-Michel exista jusqu'en 1789. Louis XVIII le rétablit, et il disparut de nouveau en 1830.

fort situé en face de Chaumont et où, trois cents ans après, Voltaire écrivit *la Pucelle*.

VI

DERNIÈRE VISITE DE LOUIS XI A SON FILS

Il semble que, du jour où il eut un fils, Louis XI ait pris en horreur le château qui renfermait l'héritier de sa couronne. Il se souvenait de la Praguerie et de la mort terrible qu'il avait infligée à son père. Ce mauvais fils craignait un fils qui lui ressemblât.

Il s'éloigna donc peu à peu de ce château, dont le donjon menaçant lui rappelait cette forteresse de Mehun où Charles VII était mort de faim. Il fit plus : préférant un héritier stupide à un fils rebelle, il écarta systématiquement du dauphin tout enseignement propre à lui former l'esprit, toute éducation virile et royale.

Ce pauvre enfant, qui avait tant besoin d'air et de soleil, petit, maladif, gros de tête, comme presque tous les enfants destinés à une mort précoce, grandit derrière ces sombres murs, sans amis, presque sans jeux. Il n'eut guère d'autres compagnons que des femmes qui, à défaut de prudence et d'habileté, lui donnèrent l'humanité, la tendresse et aussi la crédulité et le facile enthousiasme : toutes les vertus et tous les défauts des âmes faibles.

De bonne heure, il sut ce que c'est qu'aimer et souffrir. Sa mère et sa sœur lui enseignèrent la résignation : sa mère, pauvre cœur souffrant, comptée pour rien dans les choses de l'État, perdue dans ce grand château où son mari ne la visitait de temps à autre que pour le désir d'en avoir des enfants,

timide, mélancolique comme il convient aux opprimés, mais bonne, aimant la lecture, instruite pour son temps : sa sœur, madame Jeanne, noire, mal venue comme lui, mariée à neuf ans au jeune duc d'Orléans, le futur Père du peuple, qui la détestait et qui le lui prouva bien par la suite quand il la répudia pour épouser Anne de Bretagne ; telles furent les tendres institutrices de cette âme tendre. Le peu de courage qu'il eut, il le tint d'une femme encore, son autre sœur, le digne sang de Louis XI, la ferme et virile Anne de Beaujeu.

Deux hommes seulement l'approchaient et lui faisaient, par rares échappées, entrevoir ses destinées futures : son valet de chambre, de Vesc, et Briçonnet, ancien marchand devenu évêque, cœurs avides et bas, mais qui, parlant au jeune homme, pour le distraire, de Rome, des Césars, de Charlemagne et des anciens paladins, ne lui soufflèrent pas moins, sans s'en douter, la passion des conquêtes et des grandes choses.

Pour tout autre que pour ces deux hommes, Amboise était lieu clos et interdit : c'était un crime aux yeux de Louis XI de paraître s'intéresser à son fils et d'aller le visiter. Un jour que le roi paraissait bien malade, du Bouchage, son plus intime confident, se hasarda à aller faire sa cour à l'héritier : il prit l'enfant avec lui, lui donna la clef des champs, le fit chasser au faucon. Ce trait d'habile courtisanerie faillit causer sa perte. Louis XI en l'apprenant entra dans une violente colère et chassa du Bouchage du Plessis.

Mais un jour vint où le despote dut s'avouer à lui-même le secret qu'il défendait à tous les autres d'apercevoir, celui de sa fin prochaine. Il fallut, bon gré mal gré, qu'il songeât à son héritier et qu'il se demandât ce qu'allait, après lui, devenir cette France qu'au prix de tant de peines, de guerres, de per-

fidies, de crimes, il avait faite forte, compacte, unitaire, affranchie du joug des grands vassaux. Alors il tourna les yeux vers Amboise, vers cet enfant dont il avait si soigneusement cultivé l'ignorance. Il se figura qu'il était temps encore de racheter le passé et de revenir sur son œuvre monstrueuse. Il composa pour lui, en compagnie de doctes personnages, *le Rosier des guerres*, livre où il déposait tout ce que sa longue expérience de la diplomatie, de la guerre et de l'administration lui avait appris touchant l'art de gouverner les hommes.

Il fit plus. Il dompta l'involontaire répulsion qu'il éprouvait pour son successeur et voulut joindre à ces conseils écrits l'autorité des paroles d'un mourant. A cet effet, il se rendit à Amboise le 21 septembre 1482. Les princes du sang, les membres du conseil, le peu de grands personnages que la défiance du roi avait laissés libres ou vivants, assistaient à cette suprême entrevue.

Après la messe qui fut dite dans l'église, aujourd'hui détruite, qui occupait le centre des constructions du château, le roi se fit amener le dauphin. Comme plus tard Louis XIV mourant, mais avec plus de précision et de détails, il esquissa le tableau de son règne, rappelant ses guerres, ses conquêtes, et aussi, sans se ménager, ses égarements et ses fautes, et faisant, autant qu'il était en lui, jaillir de son exemple un enseignement pour son successeur. Il fit promettre à son fils de maintenir dans leurs charges les principaux officiers de la couronne, les commandants des villes et des forteresses, jusqu'aux moindres officiers de judicature. Il avait expérimenté par lui-même le danger de pareils changements [1]. Puis il appela le duc d'Orléans.

[1] Louis XI, avant de quitter Amboise, fit dresser par un notaire procès-verbal du serment solennel que le dauphin prêta à cet égard et

Louis d'Orléans avait alors vingt-un ans. Gendre du roi, héritier du trône si le dauphin mourait sans enfants, allié du duc de Bretagne dont il convoitait la fille, il était l'ennemi-né et comme nécessaire du règne qui allait commencer. Il dut s'engager sur son honneur et sur la damnation de son âme à servir loyalement son beau-frère, à n'accepter aucune alliance qui lui fût hostile, à n'entretenir aucune intelligence avec le duc de Bretagne ; serments dont l'événement démontra la prudence et l'inanité.

Trois mois après cette entrevue (23 décembre 1482), le vieux roi, d'accord avec les Flamands, imposait à Maximilien d'Autriche le traité d'Arras, dont le principal article était le mariage du dauphin avec Marguerite, fille de cet archiduc et petite-fille de Charles le Téméraire. Mais il n'eut pas la force d'assister à ce mariage, qui accomplissait l'œuvre capitale de sa vie en consommant la ruine de la maison de Bourgogne. Les fiançailles eurent lieu à Amboise le 23 juin 1483 : le sire de Beaujeu représenta le roi. Ce fut le dernier acte politique de la vie de Louis XI.

Le 30 août suivant, un flot de courtisans abandonnant à la hâte le Plessis, courait à Amboise annoncer au dauphin qu'il était roi. A cette nouvelle, le pauvre enfant se sentit pris de défaillance. Il ne savait ni lire ni écrire : tous ses talents se bornaient à monter un cheval et à manier une lance ; encore était-il assez gauche à ces exercices. De la diplomatie, du commerce, des finances, de l'art du gouvernement, il ne soupçonnait rien. Il ne savait de l'histoire que les noms de César et de Charlemagne, qui se confondaient pour lui dans une sorte de lointain vague et merveilleux : son premier soin,

ordonna de déposer ce procès-verval aux archives et dans les cours de justice. Voyez Godefroy, aux preuves de Comines, t. V, p. 376.

quand il put se reconnaître, fut d'ordonner qu'on lui traduisît les Commentaires de César et l'histoire de Charlemagne. Il se tourna donc en pleurant vers sa sœur, madame de Beaujeu, femme fine et déliée, au dire de Brantôme, et vraie image en tout de Louis XI. Elle n'avait que vingt-deux ans, mais son père, qui se sentait revivre en elle, avait voulu lui confier la régence, « comme à la femme la moins folle du monde, car « de vraiment sage, disait-il, il n'y en a pas. »

Elle montra qu'elle était digne du pouvoir en le défendant avec une fermeté virile contre tous ceux qui le lui disputèrent : sa mère, le duc de Bourbon et le duc d'Orléans, qui tous trois prétendaient à la régence. Elle temporisa avec sa mère, qu'elle savait atteinte d'une maladie mortelle, et qui s'éteignit en effet à Amboise trois mois après la mort de son mari. Plus libre envers les autres prétendants, elle en appela contre eux à la nation. Les états généraux, rassemblés à Tours en 1484, par l'importance des questions qu'ils traitèrent, n'ont pas d'autres analogues dans notre histoire que ceux qui ouvrent la Révolution française.

Maintenue au pouvoir par une décision de ces états, débarrassée du duc de Bourbon, madame de Beaujeu n'eut plus d'autre ennemi que Louis d'Orléans. Elle le battit à Verneuil, elle l'assiégea dans Beaugency ; elle le poursuivit en Bretagne où elle le fit prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, et finalement elle l'enferma à Bourges, dans une cage de fer, invention que lui avait léguée son père, dont elle conservait pieusement les traditions.

VII

JEANNE DE FRANCE

Cette dure captivité du futur Père du peuple fit éclater le zèle conjugal et le dévouement de Jeanne de France. Jeanne de France était cette fille de Louis XI que le prudent monarque avait fiancée dès le berceau à l'héritier du riche apanage d'Orléans. Petite, noire, contrefaite; mais douce, humaine, modeste, charitable, elle éprouvait pour le jeune et brillant duc d'Orléans une de ces passions humbles et profondes que les êtres déshérités de la nature contractent bien souvent pour le compagnon plus favorisé auquel Dieu a lié leurs destinées.

La vie de cette pauvre femme est un modèle de piété et de résignation conjugales : aussi l'Église, qui se connaît en souffrances, l'a-t-elle béatifiée. Jeune fille, elle avait souffert des dédains de son père. Chaque fois qu'il la rencontrait dans quelque corridor du Plessis, pauvrement couverte d'une petite robe de camelot, percée au coude le plus souvent : « Je ne la croyais pas si laide, » s'écriait-il avec dépit [1]. Plus tard elle souffrit des dédains de l'époux à qui Louis XI l'avait imposée. « J'aimerais mieux une simple fille de la Beauce, » avait répondu le duc d'Orléans à la première ouverture qu'on lui fit de cette alliance. Mais Louis XI avait des moyens infaillibles pour rapprocher les cœurs.

Ce mariage avait à ses yeux ce grand mérite qu'il n'en devait pas sortir lignée et qu'ainsi une branche collatérale ne

[1] Dony d'Attichy, *Tableau sacré de la vie de la bienheureuse Jeanne de Valois, fondatrice des Annonciades*, Paris, 1625, in-12.

viendrait pas paralyser la branche directe qu'il supposait devoir sortir de son fils. Il écrivait au comte de Dammartin : « Je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite fille « Jeanne et du petit duc d'Orléans, parce qu'il me semble « qu'ils ne seront pas embarrassés de nourrir leurs enfants ; « vous avertissant que j'espère faire ledit mariage ; ou autre- « ment ceux qui iront au contraire ne seront jamais assurés « de leur vie en ce royaume. »

Il faisait en même temps savoir *au petit duc* qu'il eût à choisir entre le bonheur d'être son gendre ou celui d'entrer en religion.

Placé dans cette alternative, le petit duc n'hésita pas. Il préféra la fille contrefaite au couvent. Mais, plus tard, il se vengea cruellement de cette contrainte. Lors de sa fuite en Bretagne, il avait vu, il avait aimé de suite la belle et jeune héritière du duc François II, celle dont un roi et un empereur se disputaient la main. Il avait dès lors médité son divorce. L'intrigue même avait été poussée si loin qu'il s'était vu forcé de protester au pied des autels, chez les Cordeliers de Nantes, contre la pensée coupable qu'on lui supposait.

Jeanne savait ces perfidies. Tant que le jeune duc fut libre et puissant, elle les supporta avec la silencieuse résignation de la femme chrétienne qui puise sa force dans son droit, qui connaît la puissance du temps, et trouve dans l'accomplissement du devoir la force d'attendre et de pardonner. Mais quand le coupable devint malheureux, quand elle le sut abandonné de tous, vaincu, blessé, couchant dans une cage de fer, ce ne fut plus le devoir seulement, ce fut le cœur qui parla. Tous les torts furent oubliés.

Elle courut à Bourges ; elle voulut, elle aussi, sa part de cette rude prison de fer qui lâchait si rarement ses hôtes. Elle y passa plusieurs nuits près de son époux ; noble dévoue-

ment, mais faute immense qui lui fut durement opposée dans son procès.

Elle revint ensuite à Blois et data de là une lettre touchante, où elle implorait de sa sœur la liberté du coupable. Madame de Beaujeu ne répondit pas. Jeanne comprit alors qu'un seul espoir lui restait, espoir bien faible : c'était d'arracher son frère à la tutelle qui commençait à lui peser et d'obtenir du jeune monarque émancipé la liberté de son ancien ami. Un jour, sachant madame de Beaujeu en voyage, elle quitte furtivement le château de Blois, où la régente la faisait surveiller ; elle arrive à Amboise, couverte d'habits de deuil, et se jette aux pieds du roi.

On peut lire dans l'histoire latine de Louis XII, recueillie par Godefroy (page 27), le discours touchant qu'elle adressa alors au jeune prince. Tous les griefs du monarque contre le sujet rebelle y sont passés en revue, discutés, amoindris, excusés : fuite chez le duc de Bretagne, alliance avec les ennemis, levée de boucliers contre le roi, projet de répudier sa sœur. Ce dernier grief surtout, qui la touche de si près, est traité avec art et précaution. La malheureuse sur ce point délicat cherche autant à se tromper elle-même qu'à convaincre son frère. « Votre tendresse pour moi, lui dit-elle, vous fait « trouver plus grave le projet qu'il a eu de demander la « main de la jeune duchesse. Je le connais assez pour être « convaincue que ce n'était qu'une feinte. Il cherchait à s'at- « tacher les Bretons en leur donnant cette espérance, et ce « qui prouve qu'il n'a jamais eu l'intention de me répudier, « c'est qu'il n'a point pressé la conclusion de ce mariage. Du « reste, s'il a eu en cela quelque reproche à se faire, je suis « la seule qu'il ait outragée. Daignez, mon frère, lui pardon- « ner. Le duc vous devra d'être rendu à la vie, à la liberté, à « son épouse. Il sacrifiera pour vous des jours que vous aurez

« sauvés. Vous acquerrez plus de gloire en tendant la main « à un vaincu que vous n'en avez acquis en triomphant de « lui. »

Le roi la releva et lui adressa ces paroles prophétiques : « Vous aurez, ma sœur, celui qui cause vos regrets. Veuille « le ciel que vous ne vous repentiez pas un jour de ce que « vous venez de faire pour lui. »

Cette grâce que Charles VIII accordait sans l'aveu de la régente, fut le signal de son émancipation. Mécontent de voir entravée la généreuse promesse qu'il venait de faire, il s'échappa un jour d'Amboise, arriva à Montrichard, où il trouva des relais, courut vers Bourges et tira le duc de sa prison. « Il ne savoit quelle chère lui faire, dit un des gentilshom- « mes du duc d'Angoulême; voulant donner à connoistre à « chacun que ce qu'il avoit fait étoit de son propre mouve- « ment et libre volonté. » Les deux princes couchèrent ensemble et le roi, dans cette étroite intimité, obtint, dit-on, de son nouvel ami, que ce dernier lui sacrifiât sa passion et servît même les projets de mariage du monarque avec Anne de Bretagne.

Nous n'avons pas à suivre ces deux princes dans cette expédition d'Italie, d'où Charles VIII ne rapporta ni gloire ni profit, mais où il trouva, sans le chercher, quelque chose de plus précieux : l'antiquité éveillée de son long sommeil et l'art de la Renaissance. Mais nous dirons tout à l'heure, parce que cela touche plus directement à notre sujet, comment Louis d'Orléans, qu'un accident allait faire roi, reconnut le service que Jeanne lui avait rendu.

VIII

COMMENT MOURUT CHARLES VIII

Au commencement de l'année 1498, Charles VIII tomba dans un état de langueur qui inspira de vives alarmes. C'est pour tout homme un moment cruel que celui où il voit s'évanouir en fumée l'œuvre longtemps caressée et poursuivie, et où il doit s'avouer son impuissance. Heure sombre des abattements et des défaillances! Les forts persistent et s'opiniâtrent; les faibles se retournent en arrière et désespèrent. Charles était de ceux-ci. Ses rêves d'empereur d'Orient et d'émule de Charlemagne, sa marche de triomphateur à travers l'Italie, son entrée à Naples avec le globe et la couronne impériale: puis sa retraite, son armée décimée, sa tête mise à prix, les charges accablantes imposées à son peuple; une seconde expédition, préparée au prix de sacrifices énormes, abandonnée au dernier moment, l'Italie perdue une seconde fois et perdue pour une amourette; c'étaient là les souvenirs et les sombres images qui passaient dans cet esprit malade. Son deuil particulier se mêlait au deuil public. Sans cesse retentissaient à ses oreilles les paroles de Savonarole. L'illustre martyr rencontrant le roi à son retour de Naples lui avait prédit qu'il serait frappé en sa famille et qu'il mourrait jeune. De cette prédiction, la première partie déjà était accomplie. Les quatre enfants du roi étaient morts[1]; la seconde sans doute allait se vérifier.

La reine et les courtisans s'ingéniaient pour chasser ces

[1] Ces quatre enfants moururent à Amboise et furent réunis dans un même tombeau dans l'église Saint-Martin de Tours.

idées lugubres. La reine, à défaut d'amour, avait pour ce pauvre petit homme si débonnaire et si doux, ce tendre intérêt que les femmes portent aux natures souffrantes et étiolées. On amusait le malade par des bâtisses; on récréait ses yeux par la vue des peintures, des marbres, des porphyres, des tapisseries, des manuscrits, des pierres gravées qu'il avait rapportés d'Italie. Amboise était devenu un musée. Vingt-deux maîtres ouvriers, conduisant les travailleurs subalternes, étaient en train de métamorphoser le vieux manoir gothique. On voulait qu'il rappelât au roi ces palais étincelants d'or et de peinture qui l'avaient reçu à Milan, à Florence, à Rome et à Naples[1]. Ces travaux, la vue de ces raretés, ranimaient un moment l'esprit éteint du malade. Alors il se reprenait à la vie; il parlait d'améliorer le sort de son peuple, de lui donner des lois unitaires, de faire rédiger les coutumes des provinces, vœu qu'avaient émis les États de Tours; puis il montait à cheval, il commandait des parties de chasse et de paume, exercices violents qui, loin de le guérir, exaspéraient son mal.

Le samedi, 7 avril 1498, veille de Pâques-fleuries, une grande partie de longue paume avait été organisée dans les fossés du château. Le roi, trop malade pour y prendre part, devait y assister d'une fenêtre qui éclairait un petit pavillon bâti à l'extrémité d'une galerie vitrée qu'on appelait la galerie Haquelebac, du nom d'un capitaine qui autrefois en avait eu la garde. Ce pavillon existe encore; c'est celui où Abd-el-Kader faisait ses ablutions. Quant à la galerie, elle occupait tout l'espace aujourd'hui nu qui s'étend du château

[1] *Bibl. imp.*, Port. Fontanieu, vol., 149. Payement pour transport de tapisseries, livres, tableaux, marbres, etc., rapportés par Charles VIII d'Italie, ensemble de la nourriture de vingt-deux ouvriers qu'il en avait amenés avec lui.

jusqu'à ce pavillon et qui forme maintenant terrasse au-dessus de la Loire. Cette galerie était dans un complet état de dégradation : le plancher en était rompu à l'entrée. C'était, au dire de Commes, « le plus déshonnête lieu du château : chacun y faisoit librement ses nécessités. »

Charles tenant la reine par la main, et, suivi de l'évêque d'Angers, son confesseur, des dames de la reine et de ses chambellans, traversa cette galerie dans toute sa longueur. Si l'on s'étonne de voir une cour déjà élégante traverser un lieu si infect et se tenir tout près de là pendant plusieurs heures, nous dirons que les courtisans et les dames de cette époque n'avaient pas, à beaucoup près, des nerfs aussi délicats ni des habitudes de propreté aussi raffinées que le plus humble bourgeois de notre époque. Les choses n'étaient pas beaucoup plus avancées sous Louis XIII. Le *Palais Mazarin*, ouvrage de M. le comte de Laborde, contient à ce sujet de curieuses révélations. Les courtisans, les familiers de Richelieu, les dames même qui l'allaient visiter, satisfaisaient sans façon certaine nécessité dans l'antichambre qui précédait le salon du ministre : les dames se contentant de dire à leurs cavaliers : Tournez un moment la tête.

Charles donc traversa cette galerie infecte. Arrivé à la porte du pavillon, il se heurta le front contre le linteau. Le roi était petit, mais la porte est tellement basse que l'accident n'a rien d'invraisemblable[1]. Il paraît clair, du reste, que

[1] Nous suivons la tradition locale en admettant que c'est contre la porte basse, qui existe encore aujourd'hui, que Charles VIII se heurta le front. Le porc-épic sculpté au-dessus de cette porte nous inspire toutefois des doutes assez vifs à cet égard. Le porc-épic était l'emblème de l'ordre de ce nom fondé en 1395 par Louis d'Orléans et, en même temps, l'emblème de la maison d'Orléans, laquelle n'arriva au trône qu'après la mort de Charles VIII, en la personne de son successeur. Il faut donc admettre, ou que la porte basse dont nous venons de parler

cet accident fut la cause déterminante, mais non efficiente de la catastrophe qui suivit. D'abord, en effet, on n'y fit aucune attention. Le roi, du haut du pavillon, regarda longtemps les joueurs et causa avec ceux qui l'entouraient. Comme il avait touché les écrouelles quelques jours auparavant, il avait dû pour cela se confesser et se mettre en état de grâce ; il était plein de sentiments de piété et de contrition. Il parla de l'état de sa conscience, disant qu'il avait formé la résolution de ne plus commettre de péchés mortels ni même aucun péché véniel, s'il le pouvait. Tout à coup la parole s'éteignit dans sa bouche ; il tomba en arrière frappé d'apoplexie.

Il pouvait être deux heures après midi. Dès le premier moment, le mal parut trop grave pour qu'on songeât à transporter le malade dans son appartement. On apporta donc une pauvre paillasse sur laquelle on le coucha. La reine, les chambellans, l'évêque d'Angers, les quatre médecins du roi dont un seul, « le plus fol » selon Comines, avait sur lui de l'autorité, se penchaient sur ce lit de mort, épiant d'un œil avide les efforts que le mourant faisait pour retrouver la parole. Ils n'en purent tirer autre chose que quelques mots entrecoupés par lesquels il recommandait son âme à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie. A onze heures du soir, il rendit l'âme. « Et ainsi départit de ce monde, si puissant et si grand roi,

n'est pas celle qui fut la cause déterminante de la mort de ce prince, ou que le porc-épic qui la surmonte est une adjonction faite après coup par Louis XII, lors des réparations importantes qu'il exécuta au château d'Amboise. Cette dernière opinion nous offre peu de vraisemblance, Louis XII ayant, aussitôt après son avénement au trône, abandonné l'ordre du Porc-Épic pour celui de Saint-Michel qui était alors dans tout l'éclat de sa nouveauté. Voyez *Dissertation sur la devise du roi Louis XII*, au *Mercure de France* de novembre 1753.

« et en si misérable lieu, lui qui avoit tant de belles maisons « et en faisoit une si belle [1]. »

Moins d'un quart d'heure après l'accident, un courtisan, de ceux qui n'attendent pas la fin de la nuit pour saluer l'aurore, s'était élancé sur un cheval et avait couru porter à Blois la nouvelle de la catastrophe. D'autres messagers se suivirent d'heure en heure. A minuit le duc d'Orléans apprit qu'il était roi. Il se rendit de suite à Amboise.

Il trouva la reine en proie à un silencieux désespoir, veillant à côté du corps de son époux qu'on avait transporté dans une salle du rez-de-chaussée et qu'elle ne voulait pas quitter. Louis XII respecta ce premier essor de la douleur, ne parla point à la nouvelle veuve et se contenta de donner les ordres nécessaires pour les funérailles. Le trésor royal étant trop pauvre pour subvenir à une telle dépense, Louis déclara qu'il entendait y pourvoir sur son épargne.

Le lendemain il sollicita de la reine une entrevue que celle-ci n'accorda pas sans quelque difficulté. Anne de Bretagne était atterrée sous le coup inattendu qui la frappait : sa douleur était muette et plus profonde même que le nouveau roi n'eût pu légitimement le supposer en remémorant les circonstances dans lesquelles avait eu lieu ce mariage que la mort venait de rompre. Elle refusait toute nourriture et était décidée, contrairement à l'usage adopté jusque-là par les reines de France, à porter le deuil en noir, couleur symbolique de la constance en amour, dit Clément Marot, parce qu'elle ne se peut déteindre.

Cette entrevue était à la fois attendue et redoutée des deux parts. Si profond que fût le deuil de la reine, si récente que fût la blessure, la mémoire du passé, cette première inclina-

[1] Comines.

tion qu'elle avait eue pour l'homme à qui la mort semblait en quelque sorte vouloir la rendre ; le souvenir du traité qui l'obligeait à épouser le successeur du roi défunt, le mariage de Louis XII qui faisait de ce traité une lettre morte et élevait entre elle et lui une barrière nouvelle au moment où tombait la première; tous ces souvenirs évoqués auprès du cadavre royal à peine refroidi, faisaient de cette entrevue une position critique où la pudeur et la piété conjugale avaient également à souffrir. Anne ne crut pas pouvoir en affronter une seconde, et, quittant subitement Amboise, ellè alla se cacher au fond de sa chère Bretagne. Mais, si courte qu'eût été cette entrevue, elle avait suffi pour réveiller dans le cœur de Louis XII des feux mal éteints. Cette équivoque situation d'un roi marié depuis vingt ans, épris d'une reine veuve de la veille, eût pu se prolonger indéfiniment sans résultat si la politique, qui a toujours son mot à dire dans les amours des rois, ne se fût chargée du dénouement.

Georges d'Amboise, nommé premier ministre et cardinal à l'avénement de son maître, rappela le traité de Rennes aux termes duquel Anne de Bretagne devait, en cas de viduité, accepter la main du successeur de son époux ou celle de l'héritier présomptif. La prudente Anne de Beaujeu dont ce traité était le chef-d'œuvre, n'avait pas cru pouvoir lier par des liens assez forts la Bretagne à la France. Malheureusement elle n'avait pas prévu le cas qui se présentait. Le successeur du roi défunt était enchaîné dans les liens du mariage et l'héritier présomptif qui devait être un jour François Ier, avait quatre ans à peine. Mais Georges d'Amboise n'était pas homme à s'embarrasser pour si peu. Ce ministre chez qui la finesse du paysan normand doublait la prudence réfléchie particulière aux gens d'Église, avait des ressources pour toutes les difficultés, pour toutes celles du moins qui intéres-

saient son maître, car on sait assez que lorsque ses propres intérêts furent en jeu, il fit preuve d'un aveuglement déplorable. Aussi, Louis XII, qui l'appréciait, avait-il coutume de dire : « Laissons faire à Georges. » Il trouva donc de suite la seule solution qui convînt à cette position critique : le divorce.

Ce remède extrême, Anne le repoussa d'abord avec énergie; mais le roi dont l'inclination était d'accord avec la politique, qui lui conseillait de garder à tout prix la Bretagne, le roi l'accepta sans hésiter et rangea bientôt la jeune reine à son sentiment.

Le divorce fut donc résolu.

Rien n'atteste que ni la mémoire des services rendus, ni la conscience du coup mortel qu'il allait porter à sa malheureuse épouse, aient retenu le roi. Nous avons vainement cherché dans les mémoires du temps, la trace d'un scrupule ou d'une hésitation. Toute cette affaire du divorce fut menée avec une rapidité qui indique le parti pris et la décision irrévocable.

Jeanne connaissait les exigences de la politique ; elle était fille de Louis XI. Mais il lui sembla que vingt ans d'abnégation, d'amour silencieux et d'obscur dévouement avaient aussi des droits qui pouvaient se faire entendre. Quand elle se comparait à Anne de Bretagne, à cette femme d'une beauté régulière, mais dure, austère, hautaine, têtue, avide, murée dans sa gravité et son sang-froid bretons, elle se trouvait, toute noire et contrefaite qu'elle était, mieux propre à assurer le bonheur d'un homme et d'un roi, moins reine peut-être, mais plus femme. Elle était venue rejoindre son mari à Amboise, se sentant sans doute plus forte et mieux défendue dans ce château, témoin des nobles efforts qu'elle avait faits pour lui rendre la liberté. Louis n'eut pas le courage de lui

notifier sa fatale résolution dans ces murs où retentissaient encore les prophétiques paroles du roi défunt. Il s'enfuit à Chinon, chargeant Georges d'Amboise de ce cruel mandat. Celui-ci, rude, tenace et lourd, s'acquitta sans ménagement de cette mission, broyant impitoyablement dans ses grosses mains ce pauvre cœur meurtri.

La cour tout entière avait suivi le roi. La pauvre Jeanne, pendant le long et curieux procès qui devait précéder le divorce, resta seule à Amboise, sans courtisans, sans conseils, presque sans défenseurs, perdue dans cette ombre et cette solitude pestiférée, que la disgrâce des rois crée autour de ceux que frappe leur ingratitude.

IX

LE DIVORCE DE LOUIS XII

Vers la fin de l'année 1498, César Borgia arriva à Blois, porteur de la bulle par laquelle Alexandre VI accordait au roi de France le droit de poursuivre son divorce. Louis XII payait cette faveur du duché de Valentinois, d'une pension de 20,000 livres octroyée au porteur de la bulle et de la promesse de faire épouser à cet archevêque la fille du roi de Navarre. La bulle ne contenait autre chose que la nomination des trois juges ecclésiastiques qui devaient instruire le procès : mais c'était tout ce qu'il fallait au roi, lui-même ayant d'avance désigné ces juges[1].

Il n'eut pas de peine, comme on le pense bien, à trouver des

[1] Ces trois juges étaient Philippe de Luxembourg, cardinal-évêque du Mans, Louis d'Amboise, évêque d'Alby, frère du premier ministre, et Pierre, évêque de Ceuta.

défenseurs. Il en fut différemment de Jeanne. Quatre avocats déclinèrent successivement le périlleux honneur de la défendre : le dernier, Jean de Vesse, n'accepta cette mission que sur l'ordre exprès du tribunal, et exigea l'insertion au procès des lettres compulsoires qui l'obligeaient à la remplir [1].

Le procureur du roi, Antoine de Lestang, fut chargé de soutenir la demande en nullité du mariage. Ses deux principaux moyens étaient : la violence employée contre Louis XII pour le contraindre à contracter cette union ; la conformation vicieuse de la reine qui la condamnait à la stérilité.

Ce dernier point offrait seul des difficultés sérieuses. D'après les lois ecclésiastiques, tout mariage consommé est indissoluble, mais le mariage qui ne doit pas être suivi de résultats peut être dissous. Là était donc le nœud véritable du procès. Le mariage avait-il été consommé, la conformation de la princesse ne la condamnait-elle pas à rester stérile?

La reine, vêtue d'habits de deuil, parut pour la première fois devant ses juges le 13 septembre 1498, dans la maison de l'évêque de Tours.

— Ne savez-vous pas, lui dit le président, que Louis XI obligea par des menaces terribles le duc d'Orléans à vous épouser?

— Je ne crois pas, répondit la reine, et je n'en ai jamais entendu parler.

— Que le duc fut menacé d'être jeté à l'eau s'il ne vous épousait?

— Je ne crois pas.

— Qu'il n'a jamais donné un libre consentement à ce mariage?

[1] L'original latin du procès existe à la Bibliothèque impériale, m s. Blancs-Manteaux, n° 19.

— Je ne crois pas.

— Qu'après la mort de Louis XI, et dès qu'il se crut libre, il témoigna qu'une pareille union, si violemment imposée, avait été faite sans son aveu?

— Je l'ignore, et qui plus est, je ne le crois pas.

— Que ce fut précisément là l'origine de la colère de Charles VIII?

— Je ne le crois pas.

— Ne savez-vous pas, en outre, que vous êtes, par naissance ou par nature, pleine d'imperfections étrangères à la généralité des femmes?

— Je sais fort bien que je ne suis ni aussi agréable ni aussi belle de corps que la plupart des femmes.

— Que vous n'êtes pas apte au mariage?

— Je me crois aussi propre au mariage que la femme de mon écuyer George, femme tout à fait contrefaite, et qui pourtant lui donne de fort beaux enfants.

La reine, comme on le voit, savait au besoin sortir par un mot vif et plein de sens de la réserve prudente qu'elle s'était imposée.

L'interrogatoire de Louis XII eut lieu le 19 octobre, au château de Madon, près Blois. Jeanne avait soumis au tribunal un certain nombre de questions de la vérité desquelles elle répondait d'avance et qui devaient être posées au roi. Elle demandait qu'il fût obligé d'y répondre par un simple aveu ou un simple désaveu, *per credit vel non credit;* (c'était la formule en usage dans les tribunaux ecclésiastiques), et qu'en cas de désaveu, le serment lui fût déféré.

On avait tracé au prince un système des plus simples et dans lequel il se renferma soigneusement. Son mariage, les visites qu'il avait reçues de sa femme avant et après sa captivité, l'état de maison qu'il lui avait donné, les nombreux sé-

jours qu'il avait faits près d'elle, les nuits même qu'il avait passées à ses côtés, notamment dans sa prison de Bourges, tous ces faits étaient le résultat de la violence et de la contrainte, tous étaient sans valeur parce qu'ils avaient été accomplis sans liberté.

Tout cela, d'ailleurs, n'établissait pas que le mariage eût été consommé; aussi le tribunal, en présence d'allégations absolument contraires, déclara-t-il que la visite de la reine était le seul moyen de conviction auquel il pût recourir. Jeanne refusa de subir cette dernière humiliation. Des deux planches de salut qui lui restaient, c'était la plus solide : elle la brisa de ses mains et s'en tint au serment.

« — Je ne veux, dit-elle noblement, d'autre juge que le roi lui-même. S'il affirme par serment les faits qu'il a allégués contre moi, j'accepte d'avance ma condamnation. »

Elle connaissait la piété de son mari, et refusait de croire qu'il osât, lui, le roi Très-Chrétien, le fils aîné de l'Église, se parjurer solennellement à la face des autels. Tout le monde à la cour partageait cette illusion, et cette situation, dans ce siècle si religieux, donnait au procès un intérêt puissant à peu près perdu pour un lecteur du dix-neuvième siècle.

Le roi jura. Il affirma par serment, la main sur l'Évangile, que toutes les affirmations de Jeanne et de ses témoins ne contenaient pas un mot de vérité. Tout était dit : il ne restait plus qu'à prononcer l'arrêt de séparation.

Cette sentence fut promulguée le lundi 17 décembre, dans l'église de Saint-Denis d'Amboise. Dony d'Attichy, évêque d'Autun, rapporte qu'au moment où la lecture commença, « une grosse nuée enveloppa Amboise comme un tourbillon « de tempête et changea la clarté d'un plein-midi en l'ob- « scurité triste et affreuse d'une sombre nuit. »

Tel fut ce procès monstrueux dans lequel la conscience des

juges ne fut pas même éclairée par les moyens grossiers usités à cette époque. Brantôme, un siècle après, a résumé, dans le libre langage qu'on lui connaît, l'opinion des contemporains sur cette inique affaire, et cette opinion est demeurée celle de l'histoire. Le jour où la sentence fut prononcée, les habitants d'Amboise, montrant du doigt les juges qui sortaient de Saint-Denis, criaient tout haut : « Voilà Caïphe, voilà Hérode, voilà Pilate, qui ont jugé contre la haute dame qu'elle n'est plus la reine de France ! » Paris, si sceptique d'ordinaire, Paris s'émut à la voix des prédicateurs et s'indigna de voir répudier la fille d'un roi resté populaire en dépit et peut-être à cause de ses crimes.

Jeanne ne mit point à profit l'émotion populaire suscitée par sa condamnation. Elle fut modeste envers le malheur comme elle l'avait été envers la fortune. Elle se retira à Bourges, où elle institua l'ordre des filles de l'Annonciade, se revêtit des humbles habits de cet ordre, et mourut entre les bras des sœurs, cinq ans après son divorce, ayant, avant sa mort, distribué tous ses biens aux pauvres.

L'arrêt avait été prononcé à la fin de décembre 1498. Le 8 janvier 1499, Louis XII épousait Anne de Bretagne.

X

LOUISE DE SAVOIE ET LE MARÉCHAL DE GIÉ

Il y avait une femme dont cette union sacrilége ajournait indéfiniment les espérances et bouleversait tous les projets. Cette femme était Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême. Veuve à dix-huit ans, oubliée depuis la mort de son insignifiant époux dans le vieux château de Cognac où Charles VIII

l'avait reléguée, elle concentrait sur la tête de son fils tout son avenir, toute l'ambition de sa vie. Cet enfant, fils de l'amour peut-être, beau comme presque tous les enfants de l'amour, fut, dès le jour de sa naissance, traité par elle en roi, mieux qu'en roi, en dieu. Sa mère et sa sœur l'adoraient prosternées; sa mère surtout, violente, audacieuse, peu scrupuleuse sur les moyens, marchant à son but par toutes les voies, *per fas et nefas*, l'aima d'un amour sauvage et violent comme elle : il fut en naissant l'enfant gâté, exigeant et toujours obéi, l'aimable tyran qui se sait tout permis. On peut donc aisément comprendre quelle haine la mère accumula sur la tête de cette Bretonne qui allait peut-être, en donnant un héritier direct à la couronne, entraver à tout jamais l'exaltation de ce fils, son roi, son seigneur, son César pacifique et triomphant, comme elle l'appelle dans ses Mémoires.

Au premier bruit du mariage, elle quitta Cognac, accourut à Amboise avec ses deux enfants, Marguerite et François. Elle put, de là, surveiller tous les petits événements de la cour de Blois, frémissant à chaque nouvelle grossesse de la reine, l'entourant de maléfices et de vœux meurtriers, puis tressaillant d'aise quand, à chaque fois, elle apprenait qu'Anne s'était blessée ou avait mis au monde un enfant mort. L'intrigue, la ruse, l'amour, tous les moyens lui étaient bons pour arriver à ses fins. Nuit et jour elle tendait autour de la naïve Bretonne d'invisibles filets, prête à les retirer à elle et à l'y étouffer le jour où disparaîtrait le roi déjà bien caduc.

Anne, qui la méprisait et la craignait, avait mis à la tête du gouvernement d'Amboise, un homme dont elle se croyait sûre, un ami, un compagnon d'armes du roi, Pierre de Rohan, maréchal de Gié. Louise séduisit le vieux guerrier qui devint

son amant. Sur ces entrefaites, le roi tomba dangereusement malade : la lutte des deux femmes, depuis si longtemps préparée, éclata le jour où il fut en danger de mort.

La consternation était dans la cour de Blois : seule, Anne de Bretagne ne perd pas la tête : elle veille à ses affaires ; elle se souvient qu'en cessant d'être reine de France, elle reste duchesse de Bretagne. La prudente ménagère prépare son départ : elle dépouille le château de Blois, lui reprend tout ce qu'elle y a apporté, emballe ses meubles, ses étoffes, ses joyaux et aussi un peu ceux de la couronne, résolue à se retirer à Nantes aussitôt après la mort du roi. On a prétendu même que son projet était d'enlever, en passant sous les murs d'Amboise, le jeune héritier de la monarchie et d'assurer à tout prix la couronne à sa fille. « Elle aurait trouvé, a dit un historien, assez de gens empressés à repousser la loi salique, et à appeler la fille du roi à la succession du trône de France [1]. » Cette imputation si grave ne nous paraît pas reposer sur des documents sérieux ; mais si ce projet d'enlèvement ne germa pas dans la tête de la reine, il paraît établi, du moins, que Louise de Savoie l'en crut capable et qu'elle prit toutes sortes de mesures pour y mettre empêchement.

Elle commença par se réconcilier avec le maréchal de Gié qu'elle détestait pour ses brutalités et qu'elle avait trahi depuis peu pour un amant plus jeune. Le maréchal, à son instigation, doubla la garde du château d'Amboise et donna l'ordre au capitaine qui le commandait de se tenir prêt à conduire le jeune François à Angers. Il fit plus : il osa arrêter et mener dans cette ville les bateaux que la reine envoyait à Nantes, chargés de ses richesses.

[1] Sismondi, *Hist. de France*, t. XV, p. 435. — *Arn. Ferronii*, lib. IV, p. 65.

Cet acte d'audace eut une suite terrible. Le roi guérit contre toute attente. Anne aussitôt exige une réparation éclatante. Le maréchal est arrêté et Louise, en qui il espère, devient l'agent le plus actif de sa perte. Il fallait l'accuser ou se sacrifier avec lui : elle n'hésita pas. On la vit suivre avec un avide intérêt tous les détails de la procédure, lui fournir des armes, se transporter à l'auberge de la *Corne de cerf* d'Amboise, où résidaient les commissaires royaux, et là, accumuler sur la tête de son ancien amant toutes sortes d'accusations qui le firent, à la fin, condamner comme rebelle et criminel de lèse-majesté.

XI

LES PASSE-TEMPS DE MONSIEUR D'ANGOULÊME

Voilà les leçons et les pernicieux exemples qui entourèrent, à Amboise, la jeunesse de François Ier. Celui qui devait perdre Semblançay, qu'il appelait son père, et brûler Étienne Dolet, qu'on a longtemps cru son fils, contracta là ces habitudes de manque de foi, d'ingratitude et de rouerie politique auxquelles plus tard il ne se montra que trop fidèle. Sa mère, de bonne heure, fut son mauvais génie. Les dames de Louise, peu sévères comme leur maîtresse, antithèse parfaite de la cour revêche, guindée, mais honnête d'Anne de Bretagne, l'initièrent à de précoces dépravations.

Qu'on joigne à ce libertinage prématuré le goût des amusements dangereux, des jeux violents qui étaient dans les habitudes de l'époque et que son tempérament ardent et sa constitution athlétique lui faisaient rechercher avec avidité, et l'on aura, dans l'enfant, l'explication des deux grandes pas-

sions qui se partagèrent la vie de l'homme : la guerre et l'amour. Le journal de Louise de Savoie a là-dessus d'instructives confidences. A six ans, dans la garenne d'Amboise, le jeune comte est emporté par une haquenée fougueuse que lui avait donnée le maréchal de Giés « et fut le danger si grand, que ceux qui étaient présents l'estimèrent irréparable. »

Un peu plus tard, sur le point de partir pour la Guienne, on le voit forcé de s'arrêter à Amboise, malade qu'il est d'excès précoces. Une autre fois il fut blessé à la tête d'un coup de pierre. Son camarade d'enfance, *le jeune Aventureux*, qui fut depuis le maréchal de Fleurange, nous a laissé le récit fort au long des divertissements violents et périlleux auxquels le jeune François et lui se livraient en compagnie de Brion et de Montmorency :

« Comment Monsieur d'Angoulesme et le jeune Adventureux jouoient à l'escoigne, qui est un jeu venu d'Italie.....

« Comment Monsieur d'Angoulesme et le jeune Adventureux et tout plain de jeunes gentilshommes passoient le tems à tirer de l'arc.....

« Comment mon dict sieur d'Angoulesme et le jeune Adventureux et autres jeunes gentilshommes faisoient des bastillons et les assailloient tout armés pour les prendre et deffendre à coup d'espée; et entre autres il y en eust un auprès du jeu de paulme, à Amboise, là où Monsieur de Vendosme qui étoit venu veoir Monsieur d'Angoulesme, cuida être affolé (estropié) [1]. »

Bientôt ces jeux, qui n'étaient que violents, furent dédaignés. L'enfant grandissant exigea des dangers réels, des luttes corps à corps, des tournois, des joutes, images de la guerre qu'il brûlait de connaître. Son gouverneur, Artus

[1] *Mém. de Fleurange*, coll. Petitot, t. XVI.

Gouffier, lui avait appris à lire dans les vieux romans de chevalerie, les Roland, les Lancelot, les Amadis, et de bonne heure enseigné le dédain de la mort, l'amour des aventures fabuleuses, des grands coups d'épée, des dangers affrontés sans utilité, sans autre but que l'éclat et l'applaudissement des femmes.

Son exploit en ce genre est sa lutte contre un sanglier dans la grande cour du château d'Amboise.

C'était le 26 juin 1515, peu de mois après son avénement à la couronne. La noblesse lorraine et tous les princes français étaient réunis dans ce château pour célébrer les noces d'Antoine, duc de Lorraine, avec Renée de Bourbon.

François, alors dans toute la séve et la verdeur de ses vingt ans, envoie le soir ses veneurs dans la forêt d'Amboise, avec ordre de prendre un fort sanglier de quatre ans et de l'amener vivant dans un grand coffre à barreaux de chêne, bardé de fer et construit tout exprès. L'ordre est exécuté. La vénerie ramène pendant la nuit un magnifique ragot à courtes oreilles, au pelage noir et luisant, aux défenses droites et tranchantes. La cage où bondit l'animal captif est déposée dans un coin de la grande cour du château et couverte de branches et de feuillages.

Le but du roi était de combattre l'animal corps à corps, au milieu de la cour, en présence des dames. Mais les prières et les pleurs de sa femme et de sa mère le détournèrent de ce projet. Il se borna à faire tendre, pendant la nuit, au milieu de la cour, des cordes où pendaient des mannequins ayant forme humaine, sur lesquels la bête féroce devait s'escrimer.

Le lendemain au matin, tout ce que le château renfermait de dames et de gentilshommes envahit les fenêtres et les galeries qui entouraient la cour. On avait bouché les arcades

du rez-de-chaussée et les quatre escaliers placés à chaque angle au moyen de bahuts, de planches et de grands coffres, de manière à protéger les spectateurs juchés, les uns au-dessus des autres, dans ces galeries et sur les marches de ces escaliers. Le roi, campé au premier étage, devant l'appartement de la reine, vêtu de cet élégant pourpoint espagnol, à crevés de satin, qu'il porte dans le portrait du Titien, le roi promena un long regard sur la galerie circulaire du premier étage, où toutes les belles de la cour, conduites par des cavaliers élégants, s'établissaient successivement dans la position la plus favorable pour voir et surtout pour être vues ; puis, s'étant assuré que chacun était à sa place, il fit un signe et la trappe qui fermait la cage, fut enlevée.

L'animal hésita un instant comme ébloui par la lumière et doutant du libre espace qui s'ouvrait devant lui. Puis, le poil hérissé, l'œil sanglant, faisant claquer ses défenses, « tarquetant ses marteaux, » il jaillit de la cage et se rua sur les mannequins qui cédèrent sous son essor et tournoyèrent autour des cordes.

Il s'amusa un instant à les déchiqueter ; puis, bientôt las de cette vaine proie, harcelé d'ailleurs par les spectateurs des galeries basses, il bondit sur eux, pas assez haut toutefois pour franchir la barricade qui les protégeait. Honteux alors, impuissant, humilié, ahuri, criblé de projectiles, il fit deux ou trois fois le tour de la cour, cherchant, sans le trouver, un jour, une échappée, un endroit faible par où se précipiter. Les rires, les huées, les insultes, les projectiles redoublent. Tout-à-coup, du centre de la cour où il est revenu et d'où il combine une suprême attaque, le monstre, prompt comme la foudre, fond sur la palissade qui défend le principal escalier. D'un violent coup de boutoir, il fait voler en éclats deux grands coffres arc-boutés contre cette barricade. La foule des

courtisans, étagée sur les marches, perd la tête, se presse, se culbute, se pend aux piliers, grimpe sur le rebord de la galerie inférieure. En un clin d'œil, la vis est déblayée, et l'animal, sans obstacles, bondit à travers les degrés jusqu'au premier étage. Soudain, à l'entrée de la galerie où est le roi, la bête monstrueuse apparaît, ses rudes soies hérissées, labourant les dalles de ses larges crocs, emplissant l'espace d'un souffle ardent et pressé.

Les deux reines, les dames de la cour réunies derrière le monarque, s'évanouissent ou jettent des cris. Les plus braves pâlissent. Seuls, cinq ou six gentilshommes entourent le roi et veulent l'entraîner dans la chambre de la reine où le flot s'est déjà précipité.

Mais François les écarte d'un geste : le sanglier comprend que le danger est là. Il s'arrête à deux toises environ de son ennemi qu'il mesure d'un œil sanglant. Si court qu'il ait été, ce moment d'arrêt a suffi au roi pour tirer son épée, une de ces épées à large poignée et à double tranchant, à la fois massue et poignard, qui assomment et qui égorgent. Au moment où l'animal, qui a mesuré la distance, vient, d'un bond, tomber à la place qu'occupe son adversaire qu'il croit découdre d'un coup de ses terribles défenses, ce dernier, qui a reculé d'un demi-pas en pivotant, le reçoit par le flanc et lui donne de pointe en l'écu de telle force qu'il lui traverse le corps. Le coup avait été si violent, que le monstre, contre l'habitude des sangliers blessés, ne revint pas sur le chasseur. Il parcourut toute la longueur de la galerie, descendit en roulant l'escalier qui se trouvait à l'autre extrémité et vint s'affaisser roide mort au milieu de la cour [1].

[1] Pierre Sala, *les Hardiesses des rois de France*, mss. de la Bibliothèque impériale, suppl. Français.

XII

DEUX RÉCEPTIONS D'UN GENRE BIEN DIFFÉRENT

Cet acte d'heureuse témérité peint au vif le caractère du fils de Louis de Savoie. Amboise lui doit deux autres souvenirs qui achèvent de mettre en saillie ce caractère habitué, dès le berceau, à tout plier à ses caprices, à se jouer des obstacles, à briser jusqu'aux résistances de la nature; mais incapable de suite et de calcul, facile à tromper par cela même, impérieux jusqu'à la tyrannie et confiant jusqu'à la duperie. L'un est la réception qu'il fit à Charles-Quint traversant la France pour aller chasser les Gantois; l'autre, la réception d'un genre tout différent qu'il fit aux représentants du parlement qui venaient protester contre le Concordat.

Déjà, à propos de Chambord, nous avons dit un mot de ce voyage de Charles-Quint, l'un des actes les plus hardis et les plus habiles de ce fin politique. L'empereur marchait, plein de défiance, à travers cette France qu'il sentait hostile et peu crédule à ses promesses, tandis que le confiant François, que son hôte ne pouvait croire si facile à duper, n'avait d'autre souci que de chasser les nuages de ce front toujours plissé.

Tels étaient les ombrages du monarque espagnol, qu'avant de partir il avait fait son testament. Les plus sinistres présages parurent dès l'abord justifier ses terreurs. A Bordeaux, il faillit être asphyxié; plus loin, il fut blessé par une bûche que le chancelier Poyet lui fit tomber sur la tête [1]; à Amboise, ce fut un autre accident.

[1] Suivant Dupleix, ce serait à Amboise même que cet accident aurait eu lieu.

Il était nuit lorsqu'il arriva. Son entrée se fit par la grosse tour, que le roi avait fait tendre du haut en bas de magnifiques tapisseries contre lesquelles étaient appliqués des torchères et des candélabres. D'autres tapisseries plus luxueuses encore ornaient l'appartement du monarque espagnol. Comme on était au mois de décembre, un grand feu avait été allumé dans chaque pièce. Au milieu de la nuit, l'empereur s'éveille, suffoqué par la fumée et la chaleur. Le feu avait pris aux tentures du salon voisin et gagnait rapidement sa chambre. En un moment, tout le château est sur pied. Le roi accourt comme tout le monde et trouve son hôte, mal remis de sa frayeur, qui le reçoit les sourcils froncés, mordant, plus que de coutume encore sa longue lèvre autrichienne. Sans doute il remarque que les mésaventures se succèdent avec une rapidité inquiétante, et il se demande s'il ne ferait pas bien d'écouter ces avis que la Providence semble multiplier à dessein.

Il y eut là entre les deux monarques un moment d'inquiète investigation, un de ces coups d'œil rapides comme l'éclair et desquels, comme de l'éclair, peuvent sortir soit la lumière, soit l'incendie.

Ce fut la lumière seulement qui jaillit, grâce au roi, qui, sentant sa loyauté mise tacitement en doute, entra dans une violente colère contre le malheureux tapissier, auteur présumé de l'accident. Il ne parlait de rien moins que de le faire pendre. Cette colère fut si spontanée et si naturelle, que l'empereur, dont les soupçons se dissipèrent comme par enchantement, se vit obligé d'intervenir et de solliciter la grâce du coupable.

Les tapisseries du roi voyageaient alors à la suite de la cour, ainsi que nous l'avons montré dans l'étude sur Chambord, et les rois avaient des valets de chambre-tapissiers chargés du

soin de ce mobilier. C'est cet emploi que Molière a depuis rempli près de Louis XIV. Un de ces valets de François Ier s'appelait Claude Chappuis, et, comme son illustre successeur, mais avec moins de succès bien entendu, il cultivait la poésie. Ce Claude Chappuis a laissé sur le voyage de Charles-Quint un petit poëme où se lisent les vers suivants, qui touchent assez à notre sujet pour que nous soyons excusé de les citer :

Mais qui ne sçait qu'Amboyse la jolye
Par plusieurs roys dignement ennoblie,
Amboyse où prit ce grand roy nourriture,
De son chasteau lui a fait ouverture !

Si le valet de chambre auquel Charles-Quint sauva la vie était Claude Chappuis, le prince, comme on voit, ne fut pas payé d'ingratitude.

Bien différente de cette réception si cordiale avait été celle que, plusieurs années auparavant, dans ce même château d'Amboise, François Ier avait faite aux membres du parlement de Paris, délégués pour protester contre l'abrogation de la Pragmatique sanction.

Après la victoire de Marignan et la chute de Milan, au milieu des délices de Bologne, le Concordat avait été ébauché entre le roi de France et Léon X. Le Pape avait consenti à être le parrain du premier enfant mâle qu'aurait le roi, promesse qu'il accomplit l'année suivante lorsque la reine Claude accoucha au château d'Amboise, d'un fils qui fut appelé François [1]. Le roi, en récompense de ce bon office, s'était montré

[1] 28 février 1517. On peut voir dans les *Mémoires de Fleurange* la description des fêtes qui furent données à Amboise à l'occasion de ce baptême, où Léon X se fit représenter par le duc d'Urbin, son neveu, et aussi à l'occasion du mariage de ce dernier avec la plus jeune fille de la maison de Bologne. Coll. Petitot, t. XVI, p. 326.

disposé à vider enfin la vieille querelle de la Pragmatique, querelle pendante depuis les conciles de Bâle et de Constance, et que, depuis Charles VII, chaque pape nouveau réveillait à l'avénement de chaque nouveau roi de France. François, pressé de retourner à Lodi où l'appelait une belle Fornarina, laissa son chancelier à Bologne chargé de résoudre la question, ou de la trancher, si elle était insoluble. Duprat adopta ce dernier parti. Il fit bon marché des vieilles doctrines catholiques, énergiquement maintenues par les conciles du quinzième siècle, et des libertés de l'Église gallicane. Le Pape et le roi se cédèrent mutuellement ce qui n'appartenait ni à l'un ni à l'autre, le Pape donnant au roi la nomination aux abbayes et évêchés, et le roi cédant au Pape les annates de ces grands bénéfices; en sorte que, selon le mot d'un vieil historien, le Saint-Père, puissance spirituelle, prenait le temporel, et le roi, puissance temporelle, prenait le spirituel.

Des rangs du clergé et de la magistrature sortit un cri d'indignation contre ce marché. François s'était engagé sur l'honneur à faire ratifier le Concordat dans les six mois par ses parlements. Près de deux ans s'écoulèrent pendant lesquels ni les lettres impératives du roi, ni ses démarches personnelles, ni celles de son oncle, le bâtard de Savoie, ni les menaces d'exil, ni les séductions ne purent vaincre les résistances des parlements et de l'Université. Ils persistèrent à en appeler à un concile national, procédé qu'avait employé Charles VII pour l'établissement de la Pragmatique. A peine, au bout de dix-huit mois, les gens du roi avaient-ils obtenu que les observations du parlement seraient consignées par écrit. Il fallut que le roi fît demander plusieurs fois ces remontrances.

Enfin, au commencement de 1518, le travail étant ter-

miné, douze commissaires furent chargés de les porter au roi, qui saisit avidement cette occasion de venger les lenteurs et les refus que le parlement lui faisait subir. Cette page n'est pas une des moins curieuses de l'histoire de ce grand corps. On va voir avec quelle hauteur superbe et dédaigneuse les rois traitaient ces magistrats si fiers de leurs prérogatives.

Les commissaires, à la tête desquels étaient les conseillers Verjus et de Loynes, arrivèrent à Amboise le 14 janvier, par un froid rigoureux. Le chancelier, auquel ils s'adressèrent pour être introduits, les refusa brusquement et les renvoya au grand maître, qui consentit à porter au roi leur demande. « Dites-leur, répondit le monarque, que je les traînerai à ma suite aussi longtemps qu'ils m'ont fait attendre. » Il les tint en effet six semaines à Amboise sans les recevoir ni accepter les lettres qu'ils avaient à présenter; il leur fit seulement déposer leurs remontrances entre les mains de Duprat, qu'il chargea d'y répondre [1].

Enfin, le 28 février, il les fit appeler à l'issue de son dîner, et, sans autre préambule : « Avez-vous, leur dit-il, d'autres raisons à m'alléguer que celles que vous m'avez données par écrit? Je vous déclare que mon chancelier y a répondu. — Mais, Sire, répliquèrent les conseillers, nous ne connaissons pas cette réponse. — Qu'importe ! reprit le roi, je la connais, moi, et je vous déclare que j'y trouve des raisons meilleures que les vôtres. » Puis, s'exaltant au bruit de sa propre parole : « Vous êtes cent têtes dans le parlement qui, en sept mois et plus, avez produit à grand'peine ces remontrances que mon chancelier a pulvérisées en trois ou quatre jours. Il n'y a qu'un roi en France. Ce que j'ai fait en

[1] Recueil d'Isambert, t. XII.

Italie on ne le défera pas ici. Je ne souffrirai pas qu'il s'établisse dans mon royaume un sénat comme à Venise. »

Il leur signifia ensuite qu'il ne voulait plus d'ecclésiastiques dans le parlement, « ces gens, à cause de leurs priviléges, s'imaginant qu'on ne pouvait leur couper la tête. »

Les députés, terrifiés, eurent toutefois le courage d'alléguer la règle.

« Cette règle, s'écria François, c'est la volonté de mes prédécesseurs qui l'a faite. J'ai la même puissance qu'eux et je puis la défaire. Portez mes ordres au parlement, et partez dès demain, au lever du soleil. »

La Loire était débordée, les chemins impraticables. Dans la soirée, les conseillers firent solliciter un sursis pour le départ. « Si demain matin, avant six heures, ils ne sont pas partis, répondit le roi, j'enverrai des députés pour les prendre et les jeter dans un cul de basse-fosse. Je les y laisserai six mois et nous verrons qui osera les réclamer. »

C'est ainsi que le Concordat fut enregistré « par exprès commandement du roi, portent les lettres d'entérinement, et pour éviter les malheurs qui pouvaient arriver. » La magistrature, qui ne perd pas aisément le souvenir des injures, déplorait encore deux cents ans après, par la voix de Daguesseau, l'ancienne Pragmatique et l'acte tyrannique qui l'avait abolie.

XIII

LE TUMULTE D'AMBOISE

Nous sommes arrivés à l'année 1560 et à la conspiration d'Amboise : c'est là le fait capital de la monographie qui nous occupe.

Il n'entre pas dans notre plan d'embrasser dans son ensemble cette célèbre conjuration, sur laquelle de Thou, la Planche, Condé, la Place, Davila, Vieilleville, Castelnau, Étienne Pasquier et plusieurs autres nous ont laissé de nombreux documents. Ces documents, il est vrai, sont pour la plupart contradictoires, chacun s'étant inspiré de l'esprit du parti ou de l'Église à laquelle il appartenait. Peut-être même une histoire complète et impartiale de cette conspiration est-elle encore à faire. Le nombre exact des victimes, pour ne citer qu'un détail, est encore un mystère, et varie, selon l'historien, dans une proportion presque incroyable. Mais nous voulons nous borner à mettre en lumière quelques-unes des principales circonstances, appuyer sur les détails particuliers au château d'Amboise, suivre les conjurés dans leur marche ; faire, s'il est possible, l'historique local et topographique de la conspiration.

Voltaire remarque qu'elle est la première qu'on connaisse en France. Il y avait eu jusque-là bien des conspirations de cour : il y avait eu aussi bon nombre d'émeutes populaires, mais l'observation de Voltaire doit, sans doute, s'entendre en ce sens que cette entreprise est la première où le mouvement, né dans le peuple, ait été conduit avec un ordre, une suite et un secret ordinairement étrangers aux agitations populaires.

C'est dans le peuple, en effet, que se forma ce mouvement. Il naquit des persécutions religieuses, du terrorisme organisé par les Guise. Cette foule qui, après l'assemblée de Nantes, se dirigea vers Blois de tant de points opposés n'eut vraisemblablement qu'un but pacifique. Elle venait se plaindre au roi. C'était son mot d'ordre et son excuse. Calvin, sa correspondance l'atteste, avait blâmé l'entreprise, même réduite à ces termes, et Théodore de Bèze ne l'approuva que rétrospective-

ment, longtemps après l'événement[1]. On allait porter au pied du trône d'humbles suppliques, réclamer le droit d'ouvrir des temples, la liberté de conscience, le libre exercice de la religion. Sans l'appui sérieux qu'ils trouvèrent dans cette masse compacte, jamais les gentilshommes qui prirent la direction du mouvement, jamais la Renaudie lui-même, tout aventureux, tout perdu de dettes qu'il était, n'eussent osé jouer un si gros jeu.

Le but de tous ces nobles était moins pacifique. C'était bien nettement aux oncles du roi qu'ils s'attaquaient ; c'étaient les projets d'usurpation qu'on supposait aux Guise qu'ils entendaient combattre. La question religieuse pour eux n'était qu'accessoire ; beaucoup même n'appartenaient pas à la Réforme. Ces gentilshommes, ruinés pour la plupart par les guerres d'Italie, habitués à vivre des largesses de la cour, et mourant de faim depuis que la paix du Cateau-Cambrésis avait rendu leur épée inutile, ces gentilshommes, disons-nous, ne pardonnaient pas aux Guise leurs formes superbes, les procédés violents et héroïques par lesquels ils se débarrassaient des solliciteurs. Le cardinal de Lorraine n'avait-il pas un jour fait élever des potences devant la porte du château de Fontainebleau, menaçant d'y faire pendre ceux qui n'auraient pas quitté la cour dans les vingt-quatre heures? De telles insolences ne se pardonnent guère. On n'apercevait d'ailleurs aucun obstacle sérieux à l'insurrection. La vieille indépendance féodale, mal comprimée par Louis XI, se ranimait naturellement sous un roi mineur, déjà condamné par les médecins et qui n'avait derrière lui que deux successeurs encore enfants. Le moment paraissait bon pour organiser une sorte de ligue du bien public où, comme dans

[1] *Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, t. I, p. 252.

la première, le bien public ne serait qu'une étiquette. Ce motif d'intérêt personnel, qu'on retrouve au fond de toutes les révolutions, se couvrait, ici comme toujours, d'un noble prétexte : l'autorité légitime à défendre, le roi à délivrer de l'usurpation étrangère. Au fond, il est douteux que cette noblesse eût beaucoup plus d'estime pour les princes de Vendôme que pour les Guise. Qu'étaient-ce que le roi de Navarre et le prince de Condé? Des parents des Valois au vingt-deuxième degré seulement : le premier, esprit flottant et irrésolu ; le second, brave au combat, mais sans initiative dans le conseil, incapable d'oser dans une affaire où le succès dépendait de l'audace, mieux fait pour *fêter sa mignonne*, que pour conduire une conspiration. Ce qu'on chercha en lui, ce fut moins un chef qu'un drapeau : lâche et timide drapeau qui devait ne se montrer qu'en cas de succès, et qui se cacha honteusement devant les échafauds.

Tels furent donc les éléments qui composèrent la conspiration d'Amboise : une masse populaire, aveugle et trompée, comme c'est le sort des masses, calme et pacifique à la surface, mais dont les chefs comptaient bien, au besoin, émouvoir les colères. Derrière elle, douze ou quinze cents gentilshommes, gens décidés et aventureux qui espéraient, au milieu du bouleversement général, restaurer leurs affaires compromises et dont plusieurs recevaient, à ce qu'il paraît, des subsides de l'Angleterre [1]. Enfin, plus loin encore, derrière ces gentilshommes, dans une ombre savamment épaissie, un prince du sang, notoirement attaché à la Réforme, mais résolu à laisser faire et à ne se produire qu'à l'heure du succès. Ses précautions furent si bien prises que, lorsque,

[1] C'est Lingard qui l'affirme. Élisabeth comptait reprendre Calais à la faveur de ces divisions intérieures. Voy. Lingard, édit. Charpentier, t. IV, p. 51.

après le coup de main manqué, on fit une descente dans sa demeure à Amboise, on ne trouva pas une ligne qui pût le compromettre. Le nom que les conjurés lui donnaient peint ces précautions prudentes, cause presque infaillible d'échec : ils l'appelaient le Chef muet.

Pour se rendre compte des chances de succès de la conspiration, et de la terreur qu'éprouvèrent les Guise quand des révélations venues d'Allemagne et d'Italie, quand les dénonciations plus précises de l'avocat des Avenelles, les forcèrent enfin d'y croire, il faut réfléchir qu'ils étaient à Blois, dans un pays hostile et plein de calvinistes, avec deux cents archers pour toute défense [1]. C'était alors toute la garde d'un roi de France. La Renaudie, avec les cinq cents cavaliers et les mille fantassins dont il disposait, tous hommes d'épée et d'expérience militaire, avec le peuple fanatisé qui les appuyait, la Renaudie eût réussi, si les Guise, prévenus à temps, n'eussent transféré le roi à Amboise, place bien autrement forte que Blois. Cette résolution força la Renaudie de remettre au 17 mars le coup de main d'abord fixé au 10, retard qui perdit tout. Il permettait aux Guise d'instruire les gouverneurs des grandes villes voisines, de rassembler en hâte quelques troupes, de mander aux baillis et sénéchaux d'arrêter tous les gens armés qu'ils trouveraient se dirigeant sur Amboise. Une idée d'ailleurs leur était venue, trait de génie inspiré sans doute par Catherine de Médicis. Coligny et son frère avaient été mandés à la cour. Cet acte d'habile politique jetait l'incertitude parmi les conjurés, en leur montrant les chefs militaires de la Réforme hostiles à leur projet, comme l'étaient déjà les chefs religieux.

[1] Il faut y joindre toutefois quelques archers de la garde suisse et la noblesse qui composait la maison du roi. C'était en tout environ 350 hommes.

La Renaudie avait une telle confiance dans la supériorité de ses ressources, que tous ces contre-temps ne le déconcertèrent point. Les Châtillon, profitant de la surprise de la cour, avaient obtenu un édit qui suspendait les poursuites contre les hérétiques : nouvel échec pour le conspirateur. Il n'en part pas moins de Paris deux jours après la signature de cet édit[1] et arrive dans le Vendômois, à six lieues d'Amboise, au château de la Carrelière.

Les principaux chefs de la conspiration l'y attendaient. On était là en pays sûr, le Vendômois appartenant au prince de Condé. Là, les dernières mesures sont arrêtées. On convient que le baron de Castelnau-Chalosse et le capitaine Mazères occuperont le château de Noizay, propriété de Raunay, l'un des conjurés[2], qu'ils y arriveront le 15 mars au plus tard, et qu'ils y rassembleront à la hâte des armes et des munitions. Noizay est situé sur la rive droite de la Loire, à deux lieues d'Amboise. Ce sera le quartier général de la conspiration. La Renaudie y arrivera le 16[3] par la forêt de Château-Renault, qui s'étend au nord sur cette rive droite de la Loire, et enverra aussitôt des hommes de résolution à Amboise, où ils se tiendront cachés toute la nuit dans des caves ou dans des greniers. Soixante gentilshommes se firent inscrire pour cette périlleuse mission. Lui-même marchera le lendemain, à midi, sur la ville, par le pont, et entrera dans la citadelle par la porte du jardin qu'un agent dévoué doit lui livrer.

[1] Le 4 mars 1560.

[2] Étienne Pasquier l'appelle Ranné (lettre IV, liv. IV, t. II, p. 79), et Théodore de Bèze Rannay. (*Hist. ecclés.*, t. I, p. 266.)

[3] Il est fort difficile de fixer la date exacte du jour où devait éclater la conspiration. Ce serait le 15 d'après le père Daniel, le 16 d'après Castelnau, le 17 d'après de Thou, dont la version offre le plus de vraisemblance.

Pour occuper les cinq ou six cents hommes que les Guise étaient alors parvenus à rassembler, on était convenu qu'une diversion serait faite du côté du sud. A cet effet, cinq cents cavaliers, appuyés de fantassins choisis, devaient se tenir cachés dans la forêt qui se trouve au midi d'Amboise. Le château se serait ainsi trouvé pris entre deux feux. Un drapeau placé sur la grosse tour qui commande la campagne aurait donné le signal de l'attaque, et le prince de Condé, qui venait à petites journées d'Orléans, serait arrivé à point pour jouer le rôle de médiateur et pour organiser la victoire.

Ce plan, fort bien combiné, échoua par la trahison. Un des conjurés, Lignières, alla le révéler à la reine mère. On était alors au 15 mars, à deux jours seulement du moment fixé pour l'action. Aussitôt le duc de Guise prend d'habiles mesures : son génie militaire, paralysé par les lâches terreurs du cardinal de Lorraine, son frère, se réveille en face du danger. Il éloigne d'abord, sous d'adroits prétextes, tous les gentilshommes de fidélité douteuse ; il fait battre la forêt et arrêter tous ceux qui y arrivent, et enfin il envoie le duc de Nemours à Noizay.

Un fait digne de remarque et qui montre bien le peu de confiance que les Guise avaient encore dans leurs forces, c'est que le duc de Nemours fut d'abord envoyé à Noizay en simple parlementaire, chargé de ramener les rebelles par la persuasion. — « Vous leur demanderez, lui dit le roi, pourquoi ils ont pris les armes. S'ils veulent se présenter devant nous respectueusement, nous leur promettons pardon et justice ; et ce, par serment royal et de prince très-chrétien. »

Nemours, en arrivant à Noizay, aperçut deux capitaines calvinistes, Mazères et Raunay, qui se promenaient sous les murs du château, sans autres armes que leur épée. La facilité

de la capture le tenta : il les emmena prisonniers à Amboise.

Cette escarmouche lui avait appris combien les conjurés étaient encore peu nombreux, et que le siége du château n'était pas chose impossible. Forts de cette découverte, les Guise, dans l'après-dînée du même jour, renvoient le prince à Noizay ; mais cette fois, ils lui adjoignent cinq cents hommes. Il avait tout pouvoir pour négocier ou pour employer la force en cas de résistance.

En l'absence de la Renaudie, le commandant du château était le baron de Castelnau-Chalosse. Il était un des six capitaines qui, dans l'assemblée de Nantes, avaient été adjoints à la Renaudie, plus encore pour le surveiller que pour le conseiller. Là était le vice radical du complot. Le secret, la hardiesse et la promptitude dans les conceptions, la rapidité foudroyante dans l'exécution : telles sont les conditions sans lesquelles toutes les conspirations sont condamnées à échouer. Ces conditions supposent un seul chef, armé d'un pouvoir sans contrôle. Le baron de Castelnau, homme de grande naissance, renommé par sa science et sa piété, tenait sans doute en médiocre estime l'obscur gentilhomme périgourdin, flétri par une condamnation judiciaire, qui avait pris l'iniative du mouvement. Tout indique d'ailleurs qu'il était de ceux qui répugnaient à employer la force pour se défaire des Guise et qui pensaient qu'une démonstration respectueuse, à l'image de celle que les Écossais avaient faite, l'année précédente, à Stirling, suffirait pour déterminer le roi. Toutefois, après l'enlèvement de Mazères et de Raunay, prévoyant ce qui allait arriver, il écrivit à la hâte un billet à la Renaudie pour l'informer et lui demander secours. En même temps, il s'enfermait dans le château.

Le duc de Nemours, de son côté, n'était pas sans quelque

inquiétude. Il ignorait le nombre exact des conjurés cachés derrière les murailles de Noizay, et il savait ce que le désespoir pouvait inspirer à des gens courageux et fanatisés, commandés par des hommes tels que Castelnau, Dumesnil, Brezé, Sainte-Marie, Coqueville, Châteauvieux, presque tous vieux soldats formés dans les guerres du dernier règne. Les deux chefs, l'assiégeant et l'assiégé, se trouvèrent donc d'accord pour parlementer.

La conférence fut longue. Il serait téméraire de vouloir, d'après les documents confus et contradictoires de l'époque, en reconstituer les détails : à peine peut-on en préciser la physionomie générale.

Cette impossibilité d'établir l'ordre et la nature exacte des pourparlers et des engagements contractés est d'autant plus fâcheuse, que cette conférence fut le principe des exécutions qui suivirent, et que les écrivains protestants y ont vu un piége et une trahison; piége et trahison que l'événement ne rend que trop vraisemblables, mais que dément toutefois le caractère du duc de Nemours.

Jacques de Savoie, duc de Nemours, l'un des plus illustres capitaines de cette époque, si féconde en grands hommes de guerre, était, au dire de Brantôme, la fleur de toute chevalerie. Il n'avait accepté la délicate mission dont il était chargé que sur le refus du maréchal de la Vieilleville. Ce dernier avait fort adroitement fait observer au roi que pour persuader à des rebelles si gravement compromis qu'ils pouvaient, sans crainte pour leur vie, venir porter leurs doléances au pied du trône, il ne fallait rien moins que la parole d'un prince du sang royal, trop haut placé pour qu'on pût craindre de le voir désavouer. Le matin, avant d'aller à Noizay, Nemours avait pris le serment du roi de pardonner aux coupables s'ils se présentaient devant lui respectueuse-

ment; et quand, le soir, il y retourna à la tête de cinq cents hommes, il s'était promis de n'user de cette force que s'il ne pouvait réussir par la persuasion. Tout indique donc qu'il était de bonne foi dans les promesses qu'il fit aux conjurés. Ce qui le prouve autant que son caractère, ce sont les reproches que, le soir même de ce jour néfaste, il adressa au duc de Guise.

Ce qui ressort des Mémoires du temps et du langage de l'historien de Thou, c'est que les conjurés avaient d'avance pris le parti d'envoyer Castelnau à Amboise, en compagnie d'un certain nombre d'entre eux, et déterminé ce que le vieux soldat devrait dire au roi en leurs noms. Nemours se borna, selon toute vraisemblance, à les maintenir dans ce projet; il leur fit connaître les promesses du roi, et engagea sa parole de prince et de gentilhomme qu'elles seraient religieusement exécutées. Castelnau, dans sa réponse, eut grand soin de faire ressortir les projets d'usurpation des Guise, de montrer la levée d'armes dirigée contre eux seuls, non pour nuire au roi, mais au contraire pour le sauver de leur ambition. Là-dessus le prince renouvela ses serments, et comme il était, selon Brantôme, aussi agréable et bien disant que brave, il persuada aisément le vieux et candide Castelnau. Tous les hôtes de Noizay, pacifiquement mêlés aux soldats et aux gentilshommes de la suite du prince, le suivirent à Amboise. Jamais moutons ne marchèrent à l'abattoir avec une plus aveugle bonne foi.

Quand la lourde herse se fut relevée derrière le dernier d'entre eux, quand cette longue file de victimes fut engagée dans la rampe ascendante de la grosse tour du nord et remise entre les mains des archers de la garde, il y eut un moment où ceux qui marchaient en tête s'aperçurent qu'au lieu de les mener jusqu'au dernier étage, où est l'apparte-

ment royal, on les arrêtait à l'étage inférieur où sont les cachots. Alors un long cri d'indignation s'éleva de toutes les poitrines et monta en tournoyant jusqu'aux Guise. Nemours, percé jusqu'au fond de l'âme par le coup d'œil accusateur de Castelnau, laissa échapper un cri de colère et courut rappeler au roi ses promesses. On rit de sa naïveté, et les Guise, par l'effusion de leur joie, lui dévoilèrent à la fois l'inattendu de leur triomphe et la part infâme qu'il y avait prise.

Ils étaient en possession du plan des conjurés et de leur centre de réunion. De Blois, de Tours, d'Orléans, les secours commençaient à leur affluer. Ils se sentaient maîtres de la position.

Toute la journée du 16 fut employée à fouiller la forêt qui couvre les derrières et le flanc du château.

Dans le plan de la conspiration, les gens de pied, hommes de petite naissance pour la plupart, devaient arriver les premiers, par petites bandes, et attendre les gentilshommes. Des cavaliers apostés dans les principaux carrefours du bois tombaient sur ces pauvres gens à mesure qu'ils arrivaient, tuaient ceux qui faisaient résistance ou qui valaient la peine qu'on les dépouillât[1], liaient les autres à la queue des chevaux et les menaient ainsi au château d'Amboise où, en arrivant, on les pendait tout bottés aux créneaux, sans même les interroger. C'étaient des gens de trop peu de conséquence pour qu'on espérât en tirer grande lumière.

La nuit du 16 au 17 mars était celle où les soixante gentilshommes désignés dans la réunion tenue au château de la Carrelière devaient se glisser dans la ville et préparer les voies à la Renaudie qui, on se le rappelle, ne devait arriver que le 17, à midi. Le prince de Condé était depuis quelques

[1] Regnier de la Planche, coll. Buchon, p. 253.

jours à Amboise, objet des suspicions de la cour, dissimulant ses appréhensions sous une fière contenance, mais, au fond, très-effrayé d'un mot de Cypierre, qui, le rencontrant sur la route d'Orléans, lui avait dit avec une légèreté méprisante qu'on savait tout, mais qu'on ne craignait rien ; parole sur laquelle le prince, perdant la tête, était allé, par bravade, se jeter dans la gueule du loup. Les Guise, pour s'assurer de lui, l'avaient, pendant cette nuit du 17 mars, commis à la garde de la porte du pont ; mais ils lui avaient adjoint le grand prieur de France, leur frère, avec bon nombre de gentilshommes à eux dévoués. Personne, du reste, ne se présenta à cette porte. Il fut évident que la cavalerie des conjurés, sachant Noizay abandonné, s'était dispersée, et que celle qui devait agir par le derrière d'Amboise, voyant la forêt jonchée des cadavres des gens de pied, en avait fait autant.

Voici, en effet, ce qui était arrivé.

La Renaudie, qui marchait sur Amboise à grandes journées, reçut en route le billet par lequel Castelnau lui annonçait la mésaventure de Raunay et de Mazères. Il connut par là que son plan d'attaque était éventé ; mais il calcula que si Castelnau résistait dans Noizay, il trouverait les Guise à peu près sans troupes [1]. La diversion que les conjurés cachés dans la forêt avaient pour but d'opérer se trouverait ainsi accomplie par un autre moyen. Il accéléra donc sa marche sur Amboise; mais il reçut bientôt la nouvelle de l'arrestation de

[1] Cette supposition, car c'en est une, est de M. Michelet. — *Guerres de religion*, p. 213. — Tous les historiens qui ont traité l'histoire de France, ont naturellement parlé de la conspiration d'Amboise; mais aucun, que nous sachions, n'a exposé avec des détails suffisants le plan d'attaque et les moyens d'exécution des conjurés. Nous avons dû, plutôt pour ébaucher que pour accomplir cette tâche, concilier des documents souvent contradictoires et suppléer quelquefois aux preuves par des conjectures.

Castelnau. Il n'y avait plus personne à Noizay; les châteaux voisins avaient également été fouillés[1], et sans doute, les auxiliaires de la forêt d'Amboise étaient dispersés.

A cette nouvelle, la petite troupe qui suivait la Renaudie prend l'alarme et se débande. Des archers suisses et français tombent sur ces hommes démoralisés, les chargent et les mettent en fuite. La Renaudie reste presque seul.

Il dut errer dans la forêt de Château-Renault pendant environ vingt-quatre heures. Le 18 mars au matin[2], un de ses cousins nommé Pardaillan[3], qui commandait une petite troupe de cavaliers choisis, envoyée par le duc de Guise, aperçoit trois hommes portant l'éteuf parti de blanc et de noir, signe de ralliement des conjurés. C'était la Renaudie, son secrétaire la Bigne et son valet. Pardaillan court à bride abattue sur le conspirateur et lui tire presque à bout portant un coup de pistolet. L'arme ne fait pas feu. La Renaudie réplique par un furieux coup d'épée suivi tout aussitôt d'un second coup dans le côté droit qui démonte et tue son adversaire. Il se croit sauvé. Mais le valet de Pardaillan met pied à terre, et, passant derrière l'adversaire de son maître, il lui tire dans les reins un coup d'arquebuse. La Renaudie roule à terre; mais, renversé, il a encore la force de passer son épée dans le corps

[1] Mézeray dit en effet qu'après la capture de Castelnau et de ses compagnons, on fit fouiller tous les châteaux voisins. Nous ignorons sur quel document il s'appuie.

[2] De Thou dit le 19; mais il est à peu près certain qu'il se trompe. Il dit que la mort de la Renaudie eut lieu le lendemain de la signature de l'édit qui déférait au duc de Guise la lieutenance générale de l'État, et que cet édit fut donné le 18 mars. Or l'édit en question, qu'on trouve dans les *Documents inédits sur l'histoire de France* et dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 342, cet édit, disons-nous, porte la date du 17. La Planche fixe au 18 la date de la mort de la Renaudie.

[3] C'est la Planche qui parle de cette parenté, p. 184.

de son meurtrier ; puis il tombe mort à coté de ses deux victimes[1].

Le cadavre du chef de la conspiration fut aussitôt porté à Amboise. On l'attacha à un poteau, sur le pont, avec cette inscription : *La Renaudie, dit la Forest, chef des rebelles.* Il fut ensuite coupé par morceaux et exposé sur des pieux aux environs de la ville. La tête fut plantée sur le pont, au bout d'une lance[2].

François de Guise avait profité de la terreur que cette audacieuse entreprise avait inspirée à la cour pour arracher l'édit qui le nommait lieutenant général, et lui transportait la puissance souveraine. Cet édit, contre lequel le chancelier Olivier protesta, fut accompagné d'un autre édit, publié le même jour, par lequel le roi « accordait pardon général et impunité à tous ceux qui étaient venus ou étaient en chemin pour venir vers lui en troupes et assemblées, pour le fait de leur foi. »

Ces paroles, que nous reproduisons textuellement, sont remarquables. Elles précisent l'esprit du mouvement et le sens que, à cette date du 17 mars, la cour elle-même y attachait. Les conjurés ne sont nullement accusés d'avoir pris les armes contre le roi, ni même contre ses ministres; ils sont coupables seulement d'être venus, la plupart « garnis d'armes et de pistoles (c'est encore l'édit qui

[1] Pierre de la Place, dans la collection Buchon, p. 35.

[2] Nous suivons ici la version de Regnier de la Planche ou plutôt la version qu'on attribue à cet écrivain ; car le père Lelong doute que Regnier de la Planche soit l'auteur du livre intitulé : *Histoire de l'Estat de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II* (1576). La version de Michel de Castelnau est différente : « La Renaudie, dit-il, fut tué d'un coup d'arquebuse *par le baron de Pardeillan*, après que ledit de la Renaudie eut tué son serviteur. » Castelnau, p. 50, t. XXXIII de l'édition Petitot,

« parle), présenter certaine confession de leur foi, ce « qui est une voie scandaleuse et contre tout droit di- « vin et humain. » — « Toutefois, continue l'édit, ayant « vu et connu la grande simplicité et ignorance d'aucuns « d'entre eux pris d'entre lesdites troupes, que nous avons « fait interroger en notre présence... etc. » Tout ceci, écrit sous la première impression des faits, est évidemment la juste appréciation du mouvement et doit rester la vérité de l'histoire, si on l'applique au gros de l'armée des conjurés, à la masse populaire. Mais il était difficile de ne pas reconnaître ce que les tortures révélèrent bientôt, à savoir : que les gentilshommes, moins candides, avaient eu un but plus anarchique : le renversement des Guise et la tutelle du roi transférée à un prince de leur choix.

Cette manière d'envisager le tumulte d'Amboise était loin de satisfaire la politique de la maison de Lorraine. Il importait aux Guise qu'on crût que la conspiration dont, en fin de cause, il fallait bien s'avouer l'importance, n'était pas dirigée contre eux, mais contre le roi. Aussi les voit-on, dès le 31 mars, adresser au parlement de Paris des lettres où le tumulte d'Amboise revêt cette couleur.

Revenons à l'édit du 17 mars.

Le roi ne mettait à son pardon qu'une seule condition : c'est que tous les coupables mettraient bas les armes et retourneraient chez eux dans les vingt-quatre heures, deux à deux, ou trois à trois pour le plus. Faculté leur était même laissée de députer un ou plusieurs d'entre eux pour présenter au roi leurs requêtes et remontrances [1].

[1] Voyez le texte de l'édit dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 11. Il est assez curieux que M. Louis Pâris, qui a publié dans la Collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France* un volume de lettres et pièces relatives au règne de François II, ait ignoré l'existence de cet

Cette sage et clémente ordonnance, qui contraste si singulièrement avec les violences qui la précédèrent et qui la suivirent, avait été concédée aux scrupules du chancelier Olivier et aux sollicitations de Catherine de Médicis. La reine mère, toujours ménagère de l'avenir, tenait à garder sa popularité, même chez les réformés, et voyait de loin, dans les nouveaux religionnaires, un frein salutaire aux empiétements des Guise. Grâce à elle, la cour parut un moment incliner vers la clémence. Le secrétaire de la Renaudie, la Bigne, appliqué à la torture, s'était borné à révéler les espérances que les réformés fondaient sur le prince de Condé et sur le roi de Navarre, son frère [1]. Tous les autres conjurés, ou étaient restés muets, ou s'étaient bornés à dire que, dans leur opinion, le prince se serait mis à leur tête, s'ils eussent réussi. Mais cette présomption n'était corroborée par aucune preuve écrite. Il n'y avait là de quoi inquiéter sérieusement ni le prince ni les Châtillon. On modéra donc les supplices, et la reine mère fit même décider, malgré l'opposition du cardinal de Lorraine, que les gens de pied qui avaient pris part à la révolte et qu'on retenait prisonniers seraient renvoyés dans leurs foyers, avec un teston pour faire le chemin.

Un événement inattendu fit bientôt révoquer ces douces mesures, en montrant tout à la fois l'énergie désespérée des réformés et le peu de fond que les Guise pouvaient faire sur leur succès.

édit important, dont pourtant de Thou lui révélait l'existence : « Nous ne voyons pas, dit-il (p. 312), malgré ce que dit de Thou, qu'il ait été publié un autre édit que celui qui précède (l'édit qui conférait au duc de Guise la lieutenance générale du royaume). »

[1] La Planche, *Estat de la France*, p. 187 ; de Thou, t. III, p. 189.

XIV

LES MARTYRS.

Ces gens de pied que Catherine avait fait relâcher étaient partis d'Amboise persuadés qu'ils seraient taillés en pièces sur le chemin; et, en effet, un ordre antérieur à l'édit prescrivait aux troupes royales de tirer, sans autre forme de procès, sur tous ceux qui seraient rencontrés fuyant à travers les bois.

Ces pauvres gens trouvèrent, aux environs de Blois, le capitaine Chaudieu, frère d'un ministre de l'Église protestante de Paris, qui venait, à la tête de trois cents hommes, presque tous arrivant de la Picardie, au secours de la Renaudie. Ils se joignirent à cette petite troupe, à laquelle ils firent connaître l'importance réelle des forces royales.

Chaudieu était accompagné de deux hommes d'énergie, des Champs et Coqueville. Ces trois capitaines, malgré l'insuffisance évidente de leurs ressources, résolurent de venger l'échec de leurs coreligionnaires. Ils se savaient suivis de près par Cypierre, gouverneur d'Orléans, à qui les Parisiens venaient de fournir douze enseignes de gens de pied; en sorte que, pris, comme ils l'étaient, entre deux feux, l'agression était encore le parti le plus sage qui leur restât.

Ils se divisèrent en deux petites troupes : l'une, conduite par des Champs et Coqueville, devait marcher sur Amboise par le faubourg de Vendôme et se rendre maîtresse du pont, pendant que Chaudieu, à la tête du surplus de la bande, pénétrerait dans la ville par le couvent des Minimes ou des Bons-Hommes. Ce couvent subsiste encore; il est placé au pied du château et aux bords de la Loire. On avait observé qu'il y avait sur la rivière une petite porte en ruine qu'on pou-

vait jeter à terre d'un coup de pied [1]. C'est par là que le gros des conjurés devait s'introduire dans la ville.

Ce coup de désespoir échoua par un malentendu. Des Champs et Coqueville, au lieu d'opérer la nuit, comme ils en étaient convenus, n'arrivèrent qu'à midi, enseignes et écharpes blanches déployées. Ils ne s'en battirent pas moins avec une énergie désespérée, et Mézeray affirme même qu'ils tinrent pendant six heures le roi assiégé dans son château [2]. Mais le plus vraisemblable est qu'ils parvinrent seulement à s'emparer de quelques postes et à culbuter les corps de garde qui les défendaient, grâce aux intelligences qu'ils comptaient dans la ville. Cette furibonde attaque jetait Condé et les Coligny dans le plus grand embarras. Le prince et le cardinal de Châtillon se rangèrent aux côtés du duc d'Aumale et chargèrent leurs coreligionnaires [3], vains et honteux efforts pour faire taire une accusation que rien ne pouvait plus détourner. Les réformés, chassés de la ville, s'enfermèrent dans les maisons des faubourgs et il fallut mettre le feu à ces maisons pour les en déloger [4]. Presque tous périrent brûlés ou noyés [5].

C'était le dernier jet d'une flamme mourante; ni la reine mère ni le chancelier n'osèrent plus parler de grâce [6].

[1] De Thou, t. III, p. 490. La version de la Planche est un peu différente.

[2] *Abrégé*, t. IX, p. 424.

[3] Brantôme, t. III, p. 269, 314; Sismondi, t. XVIII, p. 118.

[4] Davila, t. I, p. 48.

[5] Davila, loc. cit.

[6] Catherine même, voyant la conspiration manquée et les Guise triomphants, se rangea de suite du parti du plus fort, et réclama le supplice des coupables, du moins s'il faut en croire Henri Estienne : *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis*, p. 29.

Cypierre, d'ailleurs, était arrivé à Amboise, et derrière lui près de deux mille gentilshommes des provinces voisines. Les Guise n'avaient plus de ménagement à garder. Ils révoquèrent l'édit qui pardonnait aux conjurés qui mettraient bas les armes et firent battre la campagne pour ramener ceux qui, sur la foi de cet édit, retournaient dans leurs demeures, tranquilles et désarmés. C'est ainsi que fut pris Villemongis, celui qui fit entendre, au moment de son supplice, cet appel à la justice céleste qui retentit si douloureusement dans l'histoire. Bientôt les prisons d'Amboise furent trop petites pour contenir les prisonniers. « Ce que voyant, le duc de Guise, dit Regnier de la Planche, commanda au maistre des eaux et forests d'Amboyse, qu'il en tuast autant qu'il en trouveroit, sans plus les amener à la ville, qui étoit jà infectée de corps, joinct que tant de gens faisoyent pitié aux dames. »

Le sang coulait en effet dans le château et dans la ville. Les supplices durèrent un mois entier. Il paraît qu'il n'y eut, dans les premiers moments, aucune forme ni aucun simulacre de justice. Tout prisonnier était condamné par cela seul qu'il était prisonnier, et sa vie appartenait à quiconque voulait la prendre. Il n'y avait d'autre mesure aux supplices que le nombre même des bourreaux. On tuait de jour et de nuit, et par tous les moyens qu'une imagination féroce peut inventer : par le fer, par le feu, par l'eau, par la corde. Les uns étaient pendus aux potences dans les carrefours, les autres jetés à l'eau, attachés six à six à des perches, d'autres dans des sacs, « en telle sorte, dit un vieil historien, que la rivière étoit couverte d'hommes noyés, les rues plantées d'une forêt de gibets et ruisselantes de sang, les murailles tapissées de corps morts pendillants. » Il y a loin de ce récit au tableau anodin que trace des supplices d'Amboise un écrivain tourangeau tout récent, lequel réduit à quatorze ou quinze

le nombre des victimes [1]. N'oublions pas, d'un autre côté, que Regnier de la Planche, qui a laissé des supplices d'Amboise le tableau le plus complet et le plus sombre, s'était enrôlé hautement sous la bannière des réformés [2]. Il faut, quand on s'occupe des guerres religieuses, tenir en égale suspicion les écrivains catholiques et les écrivains protestants. Il en est de la conspiration d'Amboise comme de la Saint-Barthélemy : on ne connaîtra jamais le nombre exact des victimes : trop de passions ont eu intérêt à le diminuer ou à le grossir. Mais ce qui ressort, sans conteste possible, de la masse des témoignages contemporains, ce qu'ont admis les écrivains les plus recommandables, depuis de Thou, qui était fervent catholique, jusqu'à M. de Sismondi, qui était calviniste, jusqu'à M. Henri Martin, qui n'est passionnément ni l'un ni l'autre, c'est que le nombre des victimes fut considérable et que les supplices dépassèrent de beaucoup les bornes d'une juste répression.

Le roi et ses jeunes frères, Catherine de Médicis, la jeune Marie Stuart et les dames de la cour assistaient à ces horribles spectacles du haut de la grosse tour qui domine la Loire. C'était ordinairement après le dîner qu'avait lieu l'exécution des principaux. « Ceux de Guyse, dit la Planche, le faisoient « expressément pour donner quelque passe-temps aux dames « qu'ils voyoient s'ennuyer d'être si longtemps retenues dans « Amboise. Eux et elles s'arrangeoient aux fenêtres du châ- « teau, comme s'il eût été question de voir jouer quelque « momerie. » Pour que les illustres spectateurs pussent recueillir de plus près les soupirs des agonisants, on imagina

[1] Voyez *la Touraine*, magnifique publication de la librairie Mame, dont le texte est loin de valoir les illustrations.

[2] Voyez *Notice* de M. Buchon (Panthéon littéraire), en tête de l'*Histoire de l'Estat de France.*

d'amener les victimes sur le balcon qui précède l'appartement royal et de les pendre à ses barreaux de fer. Un jour que le jeune duc de Longueville, malade à Châteaudun, avait envoyé un de ses gentilshommes auprès du duc de Guise, son futur beau-père, pour savoir de ses nouvelles : « Je me porte bien, répondit le duc à l'envoyé ; demeurez ici, et vous allez voir de quelle viande je me nourris. » Puis, sur un clin d'œil qu'il fit à l'un de ses gens, on vit sortir d'une chambre voisine un homme de belle et grande apparence que le duc fit de suite attacher par le cou à la fenêtre de sa chambre, où il demeura pendu [1].

Plus humaine et plus prévoyante, sa femme, Anne d'Est, dont la mère, la duchesse de Ferrare, était calviniste, sentit un jour son cœur se soulever à l'aspect de ces atrocités. « Ah ! madame, dit-elle à Catherine de Médicis, combien ce sang appellera de sang ! Que Dieu sauve vos fils et les miens !... » Elle avait raison. Les massacres d'Amboise sont le prologue d'un drame qui a pour premier acte le meurtre de leur auteur [2], pour second la Saint-Barthélemy, et pour dénoûment l'assassinat des deux fils de François de Guise et du dernier fils de Catherine de Médicis.

On sentit toutefois le besoin de régulariser les supplices et de procéder, à l'égard des gentilshommes pris à Noizay, presque tous gens de naissance, avec quelques formalités de justice. On constitua donc une sorte de tribunal, composé du cardinal de Lorraine, du chancelier Olivier et du grand prévôt Antoine du Plessis de Richelieu, cadet de six frères, dont l'aîné fut l'aïeul du cardinal. Mazères et Raunay, mis les premiers à la torture, dévoilèrent tous les plans de la conspira-

[1] Regnier de la Planche, p. 269, coll. Buchon.

[2] Le 18 février 1563, François de Guise fut tué devant Orléans par Poltrot de Méré.

tion. Ils avouèrent qu'on devait se défaire du duc de Guise et de son frère; mais ils protestèrent que la vie du roi devait être respectée[1]. Rien au monde n'était plus antipathique aux princes lorrains qu'un tel système de défense, qui faisait d'eux le seul obstacle à la paix du royaume : aussi s'appliquèrent-ils, dans leurs lettres aux gouverneurs des provinces, à montrer le complot dirigé contre toute la famille royale, de manière à confondre leur cause avec celle même de la monarchie.

Le baron de Castelnau, plus ferme que Raunay et Mazères, répondit en soldat au cardinal de Lorraine, qui lui parlait en théologien et voulait le convertir avant de l'exécuter. Il fit pâlir le chancelier Olivier en lui reprochant de trahir ses convictions secrètes qui l'inclinaient vers la Réforme, et il l'ajourna à paraître, à peu de jours de là, devant Dieu : prédiction qui se réalisa. Le duc de Guise lui ferma la bouche par un mot indigne et brutal : « Mon métier n'est pas de parler, mais de couper des têtes!... » Sa fermeté, son grand cœur, la protection du duc de Longueville, un service important qu'il avait autrefois rendu à la famille royale en sauvant la vie au duc d'Orléans, frère du roi, rien ne put fléchir la politique des Guise, qui voulaient un grand exemple. Le jeune roi et sa mère implorèrent en vain sa grâce, jusqu'à aller, dit la Planche, chercher et caresser en leurs chambres ces nouveaux rois, qui se montrèrent inflexibles. « — Par le sang-Dieu! il en mourra, leur répondit le cardinal, et il n'y a homme qui l'en puisse empêcher! » Il fut en effet exécuté, en compagnie de Raunay, de Mazères et de Villemongis, sur un échafaud dressé dans la cour du château, sous les fenêtres mêmes du roi. Tous moururent avec une

[1] Suivant Brantôme, c'était Mazères à qui il était « eschu, par sort ou autrement, de tuer M. de Guise. »

stoïque fermeté. « Dieu juste! s'écria Villemongis, en élevant vers le ciel ses mains trempées dans le sang de ses compagnons, voilà le sang de tes enfants; tu en feras vengeance! »

Condé avait reçu l'ordre de ne pas quitter Amboise sans la permission du roi. Il n'ignorait pas les révélations du secrétaire de la Renaudie, et que ses moindres gestes étaient épiés. Il dut assister à ces supplices et recevoir, la honte au cœur, les regards accusateurs de ses complices qui mouraient pour lui. Il paraît toutefois qu'il y eut un moment où la pudeur l'emporta sur la prudence. Un jour qu'on le forçait à contempler d'une des fenêtres du château le supplice de plusieurs capitaines : « Je vois bien, s'écria-t-il, pourquoi on fait mourir tant de braves gentilshommes. Les étrangers auront bon temps; s'ils trouvent un prince pour les soutenir, ils mettront en proie le royaume. » Claire allusion aux projets et aux prétentions qu'on prêtait aux chefs de la maison de Guise. C'en fut assez pour que le cardinal de Lorraine obtînt du roi la permission de faire chez le prince une visite domiciliaire. Condé sentit qu'il était perdu, s'il ne se tirait de là par un trait d'audace. Il demanda au roi d'assembler tous les princes et les chevaliers de l'ordre, et là, dédaignant les justifications vulgaires, il appela en champ clos quiconque l'accuserait d'avoir pris part à la conspiration. Ce mouvement théâtral et chevaleresque produisit son effet. Chacun garda le silence, et, au milieu de l'ébahissement général, François de Guise s'avança vers lui et lui tendit la main.

Ce fut le dénoûment du tumulte d'Amboise. Guise n'embrassait Condé que pour mieux l'étouffer, et ajournait sa vengeance aux états d'Orléans, où le prince eût péri sur l'échafaud sans la mort opportune de François II [1].

[1] Après la mort de François de Guise, assassiné près d'Orléans par

XV

FOUQUET ET LAUZUN.

« Seigneur, avait dit Villemongis, voilà le sang de tes enfants ; tu le vengeras ! » Cette malédiction a creusé la tombe des Guise : elle pèse encore sur le château qui entendit ce douloureux appel à la justice céleste. Le sang de ces martyrs n'a jamais bien séché sur ces pierres. Leur souvenir a effacé et comme absorbé tous ceux qu'elles retracent. Il est le plus vivace et le dernier.

Il semble, en effet, qu'ici s'arrête l'histoire du château d'Amboise. De ce jour la cour le délaisse. Catherine de Médicis, la première, le fuit comme un remords. Ce n'est plus un palais, c'est une prison d'État. Des hôtes du sang royal, des ministres, des grands seigneurs y logent encore, mais ils sont proscrits et captifs. Pendant plus d'un siècle, de Henri III à Louis XIV, chaque roi confie à ces solides murailles l'adversaire dangereux, le rebelle ou le grand coupable dont il veut s'assurer.

Henri III, le premier, se hâte, après le meurtre des Guise, d'expédier à Amboise les parents les plus proches et les amis les plus dévoués des deux victimes. Le roi assassin, reculant devant les conséquences de son crime, tremblant tout ensemble de conserver et de perdre ces prisonniers, son ef-

Poltrot de Méré, un traité de pacification fut conclu au château d'Amboise, le 19 mars 1563. Ce traité promettait l'oubli du passé au prince de Condé et à tous ceux qui avaient servi son parti ; il assurait l'exercice libre de la religion réformée aux nobles dans leurs maisons et la liberté de conscience aux bourgeois.

froi et sa garantie, n'osant ni les garder à Blois, que Mayenne menaçait d'assiéger, ni les confier à des agents subalternes, que la Ligue eût pu corrompre, se vit réduit à les conduire lui-même pendant la nuit dans ce château d'Amboise, qu'il croyait à l'abri d'un coup de main. Il les remit à du Guast, le meurtrier du cardinal de Guise, qu'il jugeait trop compromis pour avoir à craindre qu'il fût traître. Du Guast, nommé gouverneur d'Amboise, n'eut rien de plus pressé que de traiter avec la Ligue, et Henri III, averti à temps, dut, à son tour, marchander les prisonniers qu'il lui avait confiés, lui en abandonner cinq, que du Guast vendit à Mayenne, et se contenter des trois principaux : le prince de Joinville, le duc d'Elbeuf et le cardinal de Bourbon, qu'il lui paya 30,000 écus, avec lesquels du Guast acheta la belle terre de Montgoger.

Sous le règne de Louis XIII, d'illustres prisonniers d'État se succèdent à Amboise. C'est d'abord le marquis de la Vieuville, surintendant des finances, à qui Richelieu devait son introduction au conseil royal, et qu'il fit arrêter à Saint-Germain, dans l'antichambre du roi, le 12 août 1624 [1], moins de quatre mois après lui avoir juré sur l'hostie amitié éternelle. La Vieuville resta treize mois prisonnier à Amboise, et parvint à s'en évader. Ce sont ensuite les princes de Vendôme, César et Alexandre, tous deux compromis dans la conspiration de Chalais, tous deux arrêtés à Blois le 10 juin 1626.

[1] Bassompierre, Coll. Petitot, t. XXI, p. 12. — Neuf ans auparavant, Amboise avait été accordé au prince de Condé par le traité signé à Sainte-Menehould le 13 mai 1614. Condé devait le conserver comme place de sûreté, jusqu'à la tenue des états généraux. Ce traité ne satisfit point l'insatiable avidité des princes coalisés contre la régence. Loin de rentrer à la cour, comme il l'avait promis, Condé vint s'installer au château d'Amboise, d'où il encouragea la révolte du duc de Vendôme, gouverneur de la Bretagne, et chercha partout des ennemis à la

Cette conspiration faillit coûter la vie aux deux fils légitimés de Henri IV. L'arrestation de Richelieu, quelque important que fût ce projet, n'était que le but secondaire, ou, pour mieux dire, que le préliminaire de leur entreprise qui tendait principalement à rompre le mariage de Gaston, frère du roi, avec mademoiselle de Montpensier. Lâche et versatile comme toujours, Gaston abandonna ses complices dès qu'il les vit arrêtés. Il fit plus : il prit part à l'instruction, il y déposa contre Chalais et contre les deux Vendôme ; et, pour prix de cette honteuse conduite, il reçut à Nantes même, presque en face de la place où avait péri Chalais, la main de mademoiselle de Montpensier, avec l'apanage d'Orléans. Amboise fut ajouté à cet apanage en 1629, et Gaston en confia le gouvernement à son favori Puy-Laurens. Ce misérable prince, qui passa sa vie à compromettre et à sacrifier ses amis, devint ainsi le geôlier de ses deux frères, coupables seulement de l'avoir servi. César de Vendôme resta prisonnier à Amboise jusqu'au 30 décembre 1630, époque où Richelieu jugea utile aux intérêts de sa politique de lui rendre la liberté, qu'il n'obtint toutefois qu'après avoir signé de sa main une confession de toutes ses fautes et renoncé au gouvernement de la Bretagne. Son frère, le grand prieur, transféré à Vincennes, y était mort l'année précédente, d'une mort que beaucoup attribuèrent au poison.

Après la journée des Dupes et la fuite de Gaston en Lor-

reine mère, correspondant secrètement avec le roi d'Espagne, étendant ses intrigues dans l'Ouest, et s'efforçant de s'emparer de Poitiers. Marie de Médicis perdit patience. Elle partit de Paris, le 5 juillet, avec le jeune roi, décidée à pacifier par les armes le Poitou et la Bretagne. Trois mille Suisses, cinq cents chevaux et le régiment des gardes l'accompagnaient. Tout céda devant ce déploiement militaire. Condé s'enfuit à Châteauroux, et le gouverneur d'Amboise en envoya les clefs à la reine dès qu'elle approcha de cette place.

raine, Amboise fut assiégé par ordre de Richelieu et remis le 5 avril 1631 au maréchal de Châtillon, qui en confia le commandement au sieur de Sainte-Règle. Plus tard, un lieutenant du roi fut adjoint à ce commandant. Cette place, créée le 1er avril 1639 en faveur de Laurent le Blanc de la Vallière, passa à son fils, père de la duchesse de la Vallière.

Le château d'Amboise, réuni au domaine royal à la mort de Gaston, reprit presque aussitôt son caractère de prison d'État. Au commencement du règne de Louis XIV, deux hommes également célèbres par la rapidité de leur élévation et l'éclat de leur chute s'y succédèrent à vingt ans d'intervalle.

La disgrâce de Fouquet a été longtemps attribuée à l'insolence de ses prodigalités ainsi qu'à la témérité de ses amours. Égal au jeune roi par la grâce et la distinction, et son supérieur par l'esprit, il commit la double maladresse de l'écraser par son luxe et de le rivaliser dans ses amours. Mais on sait aujourd'hui, à n'en pas douter, que la raison d'État la plus légitime et la plus juste compta pour au moins autant que l'orgueil froissé du monarque dans cette disgrâce. M. Pierre Clément, le premier, a publié en entier le projet de défense conçu et rédigé par Fouquet pour le cas où on tenterait de l'arrêter. Ce projet, loin d'être vague et inoffensif, comme l'ont pensé beaucoup d'historiens qui en ont parlé sans le connaître, est au contraire un plan de révolte à main armée follement mais nettement combiné. Ce n'était rien moins que la guerre civile.

Fouquet, arrêté à Nantes le 5 septembre 1661, fut d'abord conduit au château d'Angers, sous l'escorte de cent mousquetaires, commandés par d'Artagnan, leur capitaine. Il tomba malade à Angers et y resta jusqu'au mois d'octobre, époque où il fut transféré au château d'Amboise.

La Fontaine, qui visita ce château trois ans après, lors de son voyage en Limousin, a donné, sur la prison qu'occupa le surintendant à Amboise, quelques détails qui manquent malheureusement de précision.

Après avoir décrit la majestueuse vue qu'on embrasse de la plate-forme du château d'Amboise, « d'où l'on s'imagine, « dit-il, découvrir Tours, bien qu'il soit à quinze ou vingt « lieues, » le bonhomme, peu scrupuleux, comme on voit, sur l'exactitude topographique, ajoute mélancoliquement :

« De tout cela, le pauvre M. Fouquet ne put jamais, pendant son séjour, jouir un petit moment. On avoit muré toutes les fenêtres de sa chambre, et on n'y avoit laissé qu'un trou par le haut. Je demandai de la voir : triste plaisir, je le confesse, mais enfin je le demandai. Le soldat qui nous conduisoit n'avoit pas la clef : au défaut, je fus longtemps à considérer la porte et me fis compter la manière dont le prisonnier étoit gardé. Je vous en ferois volontiers la description, mais ce souvenir est trop affligeant :

Qu'est-il besoin que je retrace
Une garde au soin nonpareil,
Chambre murée, étroite place,
Quelque peu d'air pour toute grâce,
    Jours sans soleil,
    Nuits sans sommeil,
Trois portes en six pieds d'espace?
Vous peindre un tel appartement,
Ce seroit attirer vos larmes.
Je l'ai fait insensiblement,
Cette plainte a pour moi des charmes[1]. »

Lorsque La Fontaine écrivait ces vers mouillés de larmes, il y avait trois ans que ses odes et ses élégies plaidaient la

[1] La Fontaine, Lettre à sa femme, écrite à Châtellerault le 5 septembre 1664.

cause du malheureux surintendant. Cette fidélité au malheur n'est pas une des moindres gloires du fabuliste. Ce voyage même, pendant lequel il écrivait les vers que nous venons de citer, était un nouveau témoignage de son dévouement aux intérêts de son ancien protecteur. Jannart, son oncle, conseiller du roi et substitut du procureur général du parlement de Paris, avait sollicité le périlleux honneur d'assister de ses conseils madame Fouquet, qui poursuivait alors le redressement d'abus commis dans l'inventaire des papiers de son mari. Colbert, qui regardait comme un ennemi personnel quiconque portait intérêt à Fouquet, obtint aussitôt une lettre de cachet qui exilait Jannart à Limoges, et La Fontaine voulut partager l'honorable exil de son oncle.

Fouquet, arrivé, comme nous l'avons dit, au château d'Amboise à la fin d'octobre 1661, y resta jusqu'au jour de Noël de la même année. Ce jour-là, malgré sa prière de remettre au lendemain, il dut monter dans une voiture dont les portières étaient garnies d'un treillis de fer. Cette précaution n'était pas inutile, car, d'Amboise à Vincennes, les imprécations et les menaces du peuple l'accompagnèrent. La Fontaine, Pellisson et madame de Sévigné n'avaient pas encore retourné l'esprit public et changé la haine en pitié : à trois ans de là, quand on le conduisit à Pignerol, tout son voyage fut un triomphe.

Dix-huit ans après, Lauzun, à son tour, était enfermé dans cette forteresse, mais, plus heureux que Fouquet, qui n'avait que des amis, il avait laissé derrière lui une femme qui l'aimait et qui l'aimait d'un amour irrité par les obstacles. Mademoiselle de Montpensier acheta sa grâce en assurant au fils de madame de Montespan une partie de ses immenses domaines. A ce prix, la prison de Lauzun fut convertie en exil. Le château d'Amboise lui fut assigné pour résidence.

Le capitaine de ce château était alors le marquis d'Alluye[1] dont la femme, agréable encore sans être jeune, habituée aux élégances de la cour, et ennuyée de la résidence dans une petite ville, ne tarda pas à effacer dans l'esprit de Lauzun les charmes quinquagénaires de la princesse. Ce petit homme blondasse, bien fait de sa taille, de physionomie haute, plein d'ambition, de caprices, de fantaisies, naturellement chagrin, solitaire, sauvage, méchant et malin par nature, encore plus par la jalousie et l'ambition, le tout au dire de Saint-Simon, qu'on reconnaîtra à ces quelques coups de pinceau ; ce petit homme, disons-nous, n'en était pas moins la coqueluche des femmes, qu'intéressaient ses aventures, ses audacieuses bonnes fortunes et ses revers. Elles voyaient en lui un héros de mademoiselle de Scudéry.

En peu de temps, le château d'Amboise, si solitaire et si sombre d'ordinaire, devint le rendez-vous de tout ce que la Touraine comptait de jeunes et jolies châtelaines. C'étaient chaque jour des bals, des promenades, des collations sur l'herbe, des divertissements de toute sorte dont Lauzun était l'âme et auxquels présidait la belle marquise d'Alluye. « Il ne bougeait de chez elle, dit mademoiselle de Montpensier, et cependant il m'écrivait qu'il ne la voyait point et qu'elle lui était insupportable. » La princesse, mordue au cœur par le serpent de la jalousie, obtint du roi la grâce entière du perfide, et lui manda de venir en hâte remercier Sa Majesté, après quoi il se rendrait à Saint-Fargeau, où elle irait le rejoindre. Elle venait de lui assurer la propriété de ce magnifique domaine en même temps que la baronnie de Thiers, en Auvergne, don que Lauzun avait reçu en rechignant, disant que c'était si peu de chose qu'il avait peine à accepter.

[1] D'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye.

Ainsi mis au pied de son bonheur, Lauzun répondit impertinemment « que, quand on était en liberté, après une si longue prison, on était bien aise d'en jouir, et que, de s'en aller dans une campagne, sans compagnie, c'est à quoi il ne pouvait se résoudre. » — « Cette réponse ne me plut pas, » dit naïvement Mademoiselle. Il vint pourtant, mais « pas si vite qu'il aurait dû ; » et, pour couper court à ses hésitations, elle se hâta de se l'attacher par des liens indissolubles. C'est à cette époque, en effet, qu'il faut, selon toute probabilité, fixer son mariage secret[1].

XVI

LE DERNIER PRISONNIER D'AMBOISE

Le duc de Choiseul acquit le château d'Amboise, en 1761, par voie d'échange avec la couronne[2]. Il était déjà propriétaire de Chanteloup, ancien château de la princesse des Ursins, dont il voulait faire la plus splendide demeure de la Touraine, sans se douter que toutes ces magnificences n'abriteraient que son exil. Il était alors à l'apogée de sa fortune. Ami de madame de Pompadour, choyé des encyclopédistes, chargé des trois ministères les plus importants, il était loin d'apercevoir dans la route brillante qu'il parcourait le grain de sable qui devait le renverser. C'était l'époque où, à propos d'un mémoire contre lui, rédigé par les jésuites et remis au roi par le dauphin, il disait fièrement à ce dernier :

[1] Voyez à ce sujet les recherches d'Anquetil, qui établit, contrairement à l'opinion de Voltaire, que ce mariage ne put avoir lieu avant la captivité de Lauzun.

[2] Suivant contrat devant Regnault, notaire au Châtelet de Paris.

« Peut-être serai-je assez malheureux pour être votre sujet, mais certainement je ne serai jamais votre serviteur. » Déjà duc et pair, gouverneur de Touraine, grand bailli de Haguenau et colonel général des Suisses, il entreprit de faire ériger en sa faveur la baronnie d'Amboise en duché-pairie et d'en acquérir le domaine en échange d'autres terres. Par lettres patentes du 3 avril et arrêt du 7 juillet 1761, des commissaires furent nommés à l'effet de procéder à l'évaluation de la seigneurie et forêt d'Amboise que le roi cédait à son ministre, en échange des terres et seigneuries de Pompadour, Bret, Saint-Cyr-la-Roche et la Rivière. Toutefois, l'érection d'Amboise en duché-pairie n'eut lieu que trois ans après, l'année même de la mort de madame de Pompadour.

Bien que cette mort n'apportât d'abord aucune atteinte à la puissance du ministre, elle n'en marquait pas moins le point culminant à partir duquel cette haute fortune allait décliner. Cet homme d'État, que madame de Pompadour avait pu mettre en lumière, mais qui s'était soutenu par son habileté, son intelligence des affaires, ses idées larges et généreuses, et qui est, à tout prendre, malgré son esprit vain et léger, le seul ministre remarquable qu'ait eu Louis XV ; cet homme, disons-nous, qu'une favorite avait élevé, devait tomber par une favorite. Tout le monde sait comment la cabale des ducs d'Aiguillon et de Richelieu, servie par la rancune de madame du Barry, qui ne pardonnait pas au ministre des épigrammes qui flétrissaient son origine, parvint à faire exiler Choiseul à Chanteloup, et comment cet exil devint pour ce dernier l'occasion d'une manifestation sans exemple dans l'histoire des ministres disgraciés. Son départ fut un triomphe. Une foule immense formait la haie sur son passage ; et, dès que le roi, fatigué d'importunités, eut levé l'interdiction de visiter l'exilé, la route d'Amboise fut couverte

de voitures. Il fut de bon air d'aller à Chanteloup où l'on venait, disait-on, se purifier de l'air de Versailles.

C'est à ce concours inouï de visiteurs qu'est due la pagode de Chanteloup, seul débris aujourd'hui debout de ce domaine. Cette gigantesque chinoiserie, construite en 1775, sur les dessins de l'architecte Lecamus, avait été formée des débris du château de la Bourdaisière que François Ier avait fait bâtir pour la famille Babou. Elle avait pour but de perpétuer le souvenir des illustres visites que Choiseul reçut pendant sa disgrâce. Une table de marbre, placée au premier étage, conservait les noms et les qualités de ces courtisans de l'exil.

Le duc de Choiseul, qui, comme presque tous les enfants gâtés de la fortune, n'avait jamais pris la peine de compter, épuisa, à recevoir ces enivrantes consolations, les restes d'une opulence jadis princière. Il mourut en 1785, laissant d'immenses dettes, que sa veuve paya noblement en sacrifiant tout son avoir personnel. Amboise fut vendu comme tout le reste, et racheté par la couronne, qui le donna au duc de Penthièvre en payement d'une partie de ce qui lui revenait comme héritier du comte d'Eu.

Le duc de Penthièvre, dont la belle âme semblait comme dépaysée sur la terre, était tourmenté d'un mal indéfinissable qui le portait à changer continuellement de résidence. La mort du prince de Lamballe, son fils, celle de sa femme, la déconsidération qui s'attachait à la conduite de son gendre ajoutaient à sa mélancolie naturelle des motifs de tristesse trop réels. Il fit de nombreux voyages au château d'Amboise, où il dessina des jardins anglais, détruits en 1815, et où l'on montre encore le salon qu'il affectionnait. On jouit de là d'une vue magnifique, mais qui ne suffit pas pour excuser le bâtiment informe où le duc s'était pratiqué ce salon et qui déshonore encore aujourd'hui la façade qui domine la Loire.

Ce prince, plus philanthrope qu'homme de goût, mourut trente-six jours avant le décret de la Convention qui allait le dépouiller de son immense fortune. Amboise, mis sous le séquestre, ainsi que tous les biens des Bourbons, ne fut pas exempt des actes de vandalisme qui furent une des hontes de cette grande époque. Napoléon, en affectant ce château à une sénatorerie dont son ancien collègue Roger-Ducos était le titulaire, ne fit qu'accélérer sa ruine. Trop peu riche pour le réparer, et trop ignorant d'ailleurs des choses de l'art pour le faire avec intelligence, Roger-Ducos trancha la difficulté en jetant par terre la majeure partie des constructions, l'église Notre-Dame, le bâtiment des Sept-Vertus, le Pavillon-Royal, l'œuvre de six siècles et de six rois.

Louis-Philippe hérita de ce domaine par la mort de sa mère, à qui la Restauration l'avait rendu. Il tomba trop tôt pour Amboise ; mais c'est lui, nous l'avons dit, qui perça le hardi tunnel par lequel on arrive aujourd'hui à la plate-forme et qui commença la restauration de la chapelle. L'achèvement de cette restauration est une nécessité artistique : c'est une œuvre imposée à l'avenir.

Le dernier prisonnier illustre que les murs d'Amboise aient recelé est Abd-el-Kader. L'émir s'était rendu au général de Lamoricière, le 23 décembre 1847. « Cerné par notre cavalerie, écrivait le duc d'Aumale au roi, il s'est confié à la générosité de la France et s'est rendu, sous la condition d'être envoyé à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre. »

La condition ne fut pas ratifiée. La raison d'État l'emporta sur la générosité politique, sur la parole donnée à l'ennemi vaincu. La république ne fut pas plus libérale envers l'émir que ne l'avait été la monarchie constitutionnelle : elle se contenta de changer le lieu de détention de l'émir et de le transférer de Pau à Amboise.

Abd-el-Kader arriva à Amboise le 8 novembre 1848. Le château avait été converti en un poste militaire dont le commandement était confié aux capitaines Boissonnet et Fournier. Ces deux officiers, formés en Afrique, initiés aux habitudes de la vie arabe, attachés à la personne de l'émir depuis son entrée en France, étaient moins pour lui des gardiens que des amis. Ils prodiguèrent à l'illustre vaincu tous les égards compatibles avec leur mission.

La famille de l'émir se composait de sa mère, âgée de soixante-quinze ans environ, de son oncle, de ses quatre frères, de son beau-frère, de son gendre, de ses quatre femmes et de ses quatre enfants. Autour de ces dix-sept personnes se groupait tout le personnel de la déira, composé de quelques officiers de l'émir, de leurs femmes, de mulâtres, de nègres, de négresses et d'une foule d'enfants. Toute cette peuplade exilée avait l'aspect pauvre et triste. Les hommes, enveloppés dans de sales manteaux blancs, se promenaient avec une gravité morne dans la vaste cour du château ou sur la terrasse qui domine la Loire. La plupart passaient des journées entières accroupis dans leur caïk, fumant, ou roulant de gros chapelets entre leurs doigts. L'été, toute la peuplade venait au coucher du soleil respirer l'air sur le large balcon de Louis XII, contemplant d'un œil mélancolique ce fleuve qui roulait ses eaux jaunâtres vers une mer inconnue.

Abd-el-Kader occupait tout le premier étage des bâtiments du nord qui ont vue sur la Loire. Son cabinet de travail, ancien salon du duc de Penthièvre, était précédé de sa chambre à coucher et de quatre autres pièces, habitées, chacune séparément, par ses quatre femmes et par leurs enfants. De ces femmes, une seule était légitime, c'est-à-dire que vis-à-vis d'elle le divorce n'était pas permis. C'était là le seul privilége qui la distinguât des trois autres. Une salle un peu

plus vaste, la première à la suite de la tour, précédait toutes ces chambres à coucher : c'était le gynécée.

Le plus profond mystère entourait les actes de la vie intérieure du célèbre marabout. Il se levait à deux heures du matin et restait en prière jusqu'au lever du soleil ; quatre fois dans la journée il recommençait ses oraisons. A trois heures et demie du soir, ses frères et lui faisaient une prière commune que suivait une lecture du Coran. Le reste du jour était donné à la lecture où à la méditation.

Que de tristes heures il a dû passer là, cet homme habitué aux courses infinies, aux incessantes fatigues, à l'air du désert chargé de sable brûlant ! Quelles idées s'agitaient derrière ce masque impénétrable, quand il embrassait d'un coup d'œil mélancolique et résigné cet horizon qui nous semble si vaste et qui devait lui paraître si borné, ce ciel presque toujours rayé de pluie, si différent de ses cieux torrides, ces mosquées où l'on priait un Dieu inconnu, ces hommes qu s'agitaient sous ses pieds pour des intérêts auxquels il ne comprenait rien, et, tout au loin, ces longues lignes de fer où fuyaient, en sifflant, des machines plus rapides que les chevaux arabes et qu'animent un souffle puissant qui n'est pas celui de la vie !

Il resta dix-huit mois sans sortir de ses appartements, plié sous ce dogme de la fatalité qui était sa force et sa foi, résolu à ne pas amoindrir son malheur, à ne pas détourner de sa bouche une seule goutte du calice qu'on lui versait. Vingt-sept de ses compagnons, parmi lesquels une de ses femmes et un de ses enfants, moururent sous ses yeux : il n'accompagna même pas leur convoi. Pour le forcer à prendre un peu d'exercice et à faire quelques pas à l'air libre, on dut recourir à la ruse. On lui construisit une salle de bains dans le petit pavillon qui se trouve au bout de l'ancien jardin du

Roi, à l'extrémité de la longue terrasse qui domine la Loire. Il consentit à faire là ses ablutions, sans se douter, en passant chaque jour sous la porte basse qui ferme ce pavillon, que cette porte avait, trois siècles et demi auparavant, causé la mort d'un roi de France.

De ce moment, il se relâcha un peu de ses habitudes de reclusion. Il consentit à recevoir quelques visites et à sortir en voiture. Un détachement du 7e chasseurs fut envoyé à Amboise pour l'accompagner dans ses excursions[1]. Les châtelains des environs se disputèrent l'honneur de le recevoir : ceux de Chaumont et de Chenonceaux lui offrirent plusieurs fois une agréable hospitalité. On montre, sur l'album où les visiteurs de ce dernier château inscrivent leurs noms, des vers composés par l'émir pour remercier M. et madame de Villeneuve de leur hospitalité[2]. Car Abd-el-Kader n'est pas seulement le marabout le plus vénéré, il est encore le poëte le plus populaire de l'Afrique. L'un de ses gardiens, le capitaine Boissonnet, a publié en arabe une édition de ses principales poésies.

Telles furent les seules distractions d'Abd-el-Kader pendant les quatre années qu'il passa au château d'Amboise. Il paraissait résigné à cette captivité, dont rien ne lui faisait prévoir le terme, lorsque, le 17 octobre 1852, le président de la République s'arrêta à Amboise, en revenant de ce voyage dans le Midi où il étudia les dispositions des esprits et prépara le rétablissement de l'Empire. Le prince avait résolu de

[1] *Moniteur* du 19 mai 1851.

[2] En voici une traduction sommaire : « Louange à Dieu unique !... J'ai vu le monde réuni dans ce château. Il est comme un morceau du jardin éternel... Et moi je suis Abd-el-Kader-ben-Malhi-Eddin, l'an 1267, le mardi 10 radzale (13 mai 1851). » Au bas de ce morceau est la signature de l'émir et celle de deux de ses fils qui l'accompagnaient.

finir ce voyage par un grand acte de justice et de générosité nationale. Il se fit présenter Abd-el-Kader dans le salon de la Rotonde bâtie par Louis-Philippe, et lui apprit la fin de sa captivité.

Contrairement à ses habitudes d'impassibilité, l'émir manifesta une visible émotion. Il se fit apporter le Coran et jura sur le texte sacré qu'il ne tenterait jamais de troubler notre domination en Afrique, et qu'il se soumettait sans arrière-pensée aux volontés de la France. Il montra ensuite au prince un verset du livre saint qui condamne quiconque viole la foi jurée, même celle jurée aux infidèles.

La promesse faite au prisonnier fut promptement et religieusement tenue. Quelques jours après l'entrevue d'Amboise, il recevait l'autorisation de se rendre à Paris. Il fut présenté au président de la République le 8 novembre, et lui remit un écrit où il disait : « Je retourne à Amboise, car je sais que vous êtes occupé d'affaires considérables. La France demande que vous soyez nommé empereur : vous méritez ce titre à cause de tout ce que j'ai vu. J'espère que vous me donnerez la permission de venir, à cette occasion, me réjouir à Paris avec tous ceux qui vous aiment, et, je vous le jure, à moi seul je prendrai la moitié de la joie ; je n'en laisserai que l'autre moitié à partager entre tous vos autres amis. »

Il revint en effet au château d'Amboise et, comme preuve de sa reconnaissance envers le prince auquel il devait la liberté, il demanda à prendre part, ainsi que tous les siens, au scrutin pour le rétablissement de l'Empire.

Le maire d'Amboise, M. Trouvé, obtempéra à son vœu, et reçut son vote et celui de ses officiers dans une urne spéciale. Enfin, le 11 décembre, l'émir s'arracha, non sans de pieux regrets, à ce lieu d'exil où il avait confié à la terre tant d'amis et de compagnons d'infortune. Il laissa au maire d'Am-

boise, à l'adjudant Millin, chargé de tous les détails du service du château, et à toutes les personnes de la ville qui avaient eu des rapports avec lui, des marques de souvenir et d'intérêt. Il demanda même et obtint du gouvernement la permission d'être accompagné jusqu'à Brousse par le commandant Boissonnet, par le docteur Tyron et par ses deux interprètes. Six semaines après, le journal officiel annonçait successivement sa présentation au sultan et son arrivée à Brousse, où l'écho de nos succès en Orient allait bientôt réveiller ses instincts belliqueux. On sait s'il a noblement acquitté depuis la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers l'Empereur et envers la France.

Son départ faisait perdre au Château d'Amboise le dernier souffle de vie qui l'animât. Huit mois auparavant, un décret l'avait enlevé à l'héritier du duc de Penthièvre, en déclarant restitués au domaine de l'État tous les biens donnés par Louis-Philippe à ses enfants le jour de son avénement au trône.

CHENONCEAUX

A la différence de tant d'autres châteaux du Blaisois et de la Touraine, Chenonceaux n'éveille que des idées riantes et agréables. Chambord a la calme gravité d'un monastère; Amboise est une prison; Blois porte à la face sa tache de sang. Tous les autres asiles de la royauté des Valois, tous les châteaux de leurs courtisans, groupés en si grand nombre sur les rives du Cher, de la Vienne et de la Loire : Loches, Chinon, le Plessis-lez-Tours, Luynes, Saumur, Brissac, tous

parlent de trahisons, de perfidies, de vengeances, de conspirations, de toutes les mauvaises tendances de la nature humaine. Seul, Chenonceaux ne rappelle que des souvenirs de jeunesse, d'élégance, de poésie et d'amour. Il n'y a pas de sang sur ses pierres. Les plus douces, les plus charmantes figures du seizième et du dix-septième siècle, Diane de Poitiers, Marie Stuart, Gabrielle, Françoise de Mercœur, sont venues successivement animer cette riante nature et mirer dans ces belles eaux leurs frais visages. Catherine de Médicis, en passant dans ces beaux lieux, y dépose un peu de sa froide et hautaine gravité : elle n'y laisse que le souvenir de ce banquet orgiaque et splendide qui coûta près d'un million de notre monnaie, et dont madame de Sauve, à demi nue, était la maîtresse d'hôtel. La veuve de Henri III, qui les traverse dans ses longs habits de deuil, leur prête un charme de plus, la mélancolie ; et quand Rousseau, à la fin, y fait entendre cette voix qui va rassembler les tempêtes, ce n'est ni de philosophie, ni de contrat social, ni des droits de l'homme qu'il y parle : c'est encore d'amour et de poésie.

Chenonceaux, par sa position, son architecture et son histoire, tient de si près aux autres châteaux des bords de la Loire, perles voisines et contemporaines, qu'il est impossible de le détacher de cet écrin. Toutefois, ce n'est pas sur la Loire, le fleuve des sévères horizons et des majestueux ennuis, c'est sur une rivière moins fière et plus souriante, c'est sur le Cher, à trois lieues d'Amboise, qu'est bâti ce palais d'Armide. Il s'élève du sein même de cette charmante rivière qui s'arrête là, dans un contour paresseux, comme pour baigner plus longtemps ses murs et réfléchir à son aise dans les profondeurs liquides ses gracieuses tourelles et ses jardins enchantés. Aucun autre palais, que nous sachions, ne sort ainsi, comme Vénus, du sein des ondes, sans autres liens

avec la terre qu'un pont à chacune de ses extrémités. C'est une femme qui a eu cette idée charmante qui donne à ce château quelque chose de féerique et de surnaturel : car Chenonceaux n'est pas, comme on le croit trop, l'œuvre de Thomas Bohier, mais de sa femme, qui consacra à cette œuvre, conçue avec amour, les trésors que son mari lui envoyait d'Italie. Ce sont deux femmes encore, Diane de Poitiers et Catherine de Médicis, qui complétèrent en l'agrandissant la pensée de Catherine Briçonnet. Il semble que des femmes seules pussent avoir la main assez légère pour toucher à cette œuvre délicate et pour en dessiner les plans.

II

ASPECT GÉNÉRAL

C'est à l'angle nord-est de la cour d'honneur, entre la rivière et l'habitation du jardinier, que MM. Sechan et Déplechein se sont placés pour peindre la toile qui forme le décor du second acte des *Huguenots*. Ce choix témoigne d'un coup d'œil habile et sûr. Aucun autre endroit ne montre Chenonceaux sous un aspect plus complet et plus pittoresque. Vu de ce point, le château se présente obliquement, ce qui permet à l'œil d'embrasser à la fois la façade principale et tout le développement du côté oriental, depuis le chevet de la chapelle jusqu'à l'extrémité de la galerie qui traverse le Cher.

Les premiers plans du tableau sont charmants.

A droite, et dans l'angle, la cour d'honneur, précédée de sa royale avenue de platanes et terminée par ses balustres de pierre. Derrière cette balustrade, la jolie tourelle à toit en

poivrière qui sert de logement au concierge et qui, bâtie sur la terre ferme, semble une sœur timide regardant de loin, sans oser les suivre, ses grandes sœurs qui baignent leurs pieds dans la rivière.

Au second plan, le pont, avec ses trois arches inégales et ses lourds piliers accostés de leurs demi-lunes en cul-de-lampe. A la suite du pont, la façade principale, flanquée de deux tourelles en encorbellement et présentant sous un angle fuyant ses larges cariatides, ses deux balcons en hémicycle et les trois charmantes lucarnes qui la couronnent. Plus loin, au centre du tableau, le chevet de la chapelle avec ses longues lancettes flamboyant au soleil, supporté, comme la façade principale, par ces lourdes assises de pierre dans lesquelles sont pratiquées les cuisines du château ; puis la belle façade du levant, celle qui surmonte la grande arche et qui occupe le centre de la rivière, façade qu'il faut certainement, ainsi que tout le côté ouest qui lui correspond, attribuer à Diane de Poitiers, car ses fenêtres, son architrave et tous les détails de l'entablement portent le cachet du règne de Henri II.

Enfin, à la gauche du tableau, les cinq arches du pont bâti par Diane pour rattacher au gros pavillon la rive gauche du Cher, et, au-dessus de ce pont, les deux étages de galeries construits par Androuet du Cerceau pour Catherine de Médicis, avec leurs petites tourelles à fenêtres cintrées, correspondant aux piles et qui forment autant de terrasses pour la seconde galerie.

Tout cela, avec la rivière pour premier plan, avec les grands arbres des deux rives pour encadrement, avec ceux des jardins pour perspective, avec les combles jadis dorés de la galerie et du gros pavillon, les cheminées ornementées, les toits aigus et les girouettes des tourelles : combles, lucar-

nes, cheminées et girouettes, vaporeusement fondus dans cet admirable ciel de la Touraine ; tout cela, disons-nous, forme un ensemble à ravir un peintre et digne, en effet, de l'honneur que lui ont fait M. Scribe et l'Opéra. Aucun ton faux, aucune ligne heurtée ou disgracieuse ne trouble l'harmonie de ce beau tableau. Les esprits amis du parallélisme et de la symétrie peuvent regretter sans doute que les entraînements de la vie politique n'aient pas permis à Catherine de Médicis de terminer cette belle conception en bâtissant sur la rive gauche du Cher un gros pavillon pareil à celui de la rive droite : la galerie, qui n'aboutit aujourd'hui qu'à la berge de la rivière, eût alors occupé le centre de l'édifice. Mais peut-être y a-t-il dans cet inachèvement de Chenonceaux, qui permet à chacun de le finir en rêve et à sa guise, quelque chose qui le sauve de la banalité ; peut-être gagne-t-il, loin d'y perdre, à exciter cette admiration mélangée de regrets et aussi de critique que la plupart des hommes, par un faible inhérent à leur nature, préfèrent à l'enthousiasme sans réserve auquel a droit une œuvre parfaite.

III

L'INTÉRIEUR

Nous avons essayé de rendre l'effet général que produit l'ensemble de Chenonceaux et de fixer les lignes principales de cette architecture, à la fois unitaire et variée. Ces sortes de descriptions, déjà difficiles quand on s'en tient à l'extérieur et à la physionomie architecturale des monuments, le deviennent bien plus encore quand on aborde la peinture des intérieurs et qu'on essaye de rendre par la parole tant de

détails que le pinceau, armé de la ressource des ombres outrées et du charlatanisme des repoussoirs, peut à peine rendre palpables et vivants. L'écrivain qui tente cette besogne ingrate côtoie continuellement deux précipices : la description en masse et par groupes confus qui miroitent à l'œil et le fatiguent sans lui rien montrer, et la peinture trop détaillée, la topographie savante des salons et des antichambres, les voyages de long cours sur un verre d'eau, les sèches nomenclatures d'inventaires ou d'états de lieux : défauts auxquels Balzac lui-même, l'analyste par excellence, le grand peintre des infiniment petits, n'a pas échappé.

Ceci dit en manière d'excuse pour les fautes que nous allons commettre, et au risque de tomber dans l'un ou l'autre des précipices que nous venons de signaler, et peut-être dans tous les deux, entrons d'un pied ferme dans Chenonceaux, et frappons d'abord à cette porte de chêne sculpté ou brillent sur un fond d'azur ces quatre mots : DEVS SPES MEA SALVS. On nous l'ouvrira, nous le savons d'avance, avec cette courtoisie pleine de grâce dont la Touraine, cette terre de l'hospitalité, présente d'autres exemples excellents, mais qui ne brille nulle part mieux qu'à Chenonceaux.

Un long vestibule à voûte ogivale, orné de panoplies, de dressoirs et de bahuts, part de cette porte et divise le château en deux parties égales, l'une appropriée aux besoins d'une habitation moderne, l'autre conservée au contraire ou sobrement restaurée dans le goût du seizième siècle.

On pénètre dans cette dernière partie, qui seule offre un véritable intérêt, par une pièce transformée en salle à manger et qu'on dit avoir été une salle de gardes, mais qui était plutôt un salon d'attente pour les courtisans. Chenonceaux, quoique maison royale, était moins un palais qu'une habitation des champs, une villa princière, et n'était pas de taille à avoir une

salle des gardes. Après la tapisserie peinte des murailles et le plafond à compartiments, véritable chef-d'œuvre de sculpture en bois, ce qui frappe tout d'abord dans cette pièce, c'est un magnifique cadre de bois doré et sculpté, ouvragé avec un art merveilleux et qui contient la figure renfrognée de Louis XIII.

La chapelle qui fait suite à ce salon est gracieuse et coquette, moins coquette et moins gracieuse toutefois que sa sœur voisine, la chapelle du château de Chaumont. Les armes de Bohier, celles de sa femme et de son frère, le cardinal Bohier, brillent à la clef de voûte. La date de 1521, sculptée sous ces armes, et répétée sur la jolie tribune du fond, indique que cette chapelle fut achevée par Thomas Bohier. Il était général des finances du roi, en Normandie. Un cartouche déroulé sous ces armes porte ces mots, répétés en plusieurs autres endroits du château : *S'il vient à point, m'en souviendra :* le mot de tous les bâtisseurs! Regret qui, ainsi mis en lumière et répété, sent un peu trop l'homme de finances. Le confessionnal mérite d'être remarqué. Ce n'est pas, comme dans presque toutes les églises de France, une vilaine boîte de sapin sans forme et sans élégance : c'est une niche pratiquée dans la muraille, dont elle n'interrompt pas la ligne droite, et ouvrant, à la hauteur de la tête du pénitent qui restait à genoux dans la chapelle, par deux volets peints sur les deux faces, à la manière des triptyques flamands.

Les voûtes et les fenêtres de cette chapelle sont de forme ogivale et appartiennent évidemment à l'architecture de transition qui unit l'ère gothique à celle de la Renaissance. On sait que longtemps encore après le triomphe définitif du style dit de la Renaissance, l'architecture gothique fut conservée avec respect pour les parties consacrées au culte : on

la regardait avec raison comme plus propre à imprimer ce caractère recueilli, grandiose et un peu sombre qui convient aux édifices religieux.

Le salon d'attente qui précède cette chapelle est le centre autour duquel rayonnent les grands appartements. Une porte percée à côté de la cheminée donne accès au salon dit de Catherine de Médicis ; une autre, parallèle à la porte de la chapelle, ouvre sur l'appartement de Louise de Vaudemont.

Une œuvre remarquable et d'un luxe royal orne le salon de Catherine, belle pièce tendue de lampas et dont les meubles sont recouverts d'une de ces étoffes splendides, amples et cossues dont nos fabriques de Lyon cherchent à faire revivre le secret. C'est une cheminée attribuée à Germain Pilon. Deux belles statues se détachent des angles du manteau et contrastent par leur mate blancheur avec le fond brun de ce manteau, sur lequel brille une salamandre bleu et or, surmontée de la couronne royale et entourée de flammes, avec la devise : *Nutrisco et extinguo.* Une table placée au milieu de ce salon supporte quelques raretés dignes d'intérêt : la masse d'armes du grand Condé ; un vase en verre qui a appartenu à Henri III ; un verre à boire qu'on dit être celui de François Ier, et qui décèle par l'incorrection de sa forme, le peu de transparence de la matière et la grossièreté des incrustations, les tâtonnements d'un art à son enfance.

Trois pièces composent tout l'appartement de Louise de Vaudemont : une chambre à coucher, un cabinet et une bibliothèque. Cette veuve inconsolable d'un roi bien peu digne de ses regrets, avait fait tendre ces trois pièces de noir avec lames d'argent et devises. Un sofa de velours noir placé dans le cabinet rappelle seul ces funèbres ornements. La chambre à coucher, transformée en salon, a été meublée

dans le style de François Ier. Un portrait de ce roi brille sous un dais au-dessus d'un trône en velours qui porte son chiffre. Il est évident que les restaurateurs de Chenonceaux ont tenu à rappeler, par l'ameublement des trois pièces principales du rez-de-chaussée, les trois hôtes royaux qui ont successivement possédé ce château : François Ier, Catherine de Médicis et Louise de Lorraine. Nous aurions, pour notre part, préféré qu'on négligeât François Ier, qui n'a laissé à Chenonceaux aucun souvenir intéressant, et qu'on conservât à l'appartement entier de la reine Louise son caractère historique. Nous voudrions aussi voir rétablir, au-dessus de la cheminée du cabinet de cette pieuse reine, le portrait de Henri III, qu'on y voyait avant la Révolution et dont il ne reste plus que cette inscription empruntée au douzième livre de l'Énéide : *Sævi monumenta doloris* [1]. Disons enfin, puisque nous en sommes aux regrets, que, malgré le soin avec lequel cette restauration a été accomplie par les derniers propriétaires de Chenonceaux, il reste à faire encore, il reste à compléter et à retrancher, pour mettre cet intérieur en état de satisfaire le goût, de jour en jour plus exigeant, des connaisseurs. L'armoire vitrée placée dans la salle des gardes contient de belles porcelaines du Japon et de Sèvres; mais elles y sont dépaysées et rappellent plutôt madame Dupin que Diane de Poitiers. Il faut, si l'on veut absolument faire de cette pièce une salle à manger, suivre l'exemple donné par M. Baron, qui a réuni dans la salle à manger de son château de Langeais [2], d'admirables faïences

[1] Il est ainsi décrit dans l'inventaire dressé après le décès de la reine Louise, et dont nous aurons occasion de reparler : « Ung tableau auquel est depeinct l'effigie du desfunct roy Henry, dernier mort, estant suspendu au-dessus de la cheminée du dict cabinet, estimé six livres. »

[2] Le château de Langeais, dans lequel fut célébré le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, est situé à six lieues au delà de

des quinzième et seizième siècles supportées par des bahuts contemporains.

Il en faut dire autant de la bibliothèque.

Cette bibliothèque occupe, à la suite du cabinet de Louise de Vaudemont, la petite tourelle en saillie qui fait pendant à la chapelle. C'est un étroit réduit plein d'ombre et de recueillement, et que décore un riche plafond. Mais puisqu'on a rétabli au-dessus de la porte les mots : « Librairie de la royne Loyse, » il eût été de bon goût de ne rassembler là que des livres et des manuscrits antérieurs au dix-septième siècle. Une lettre autographe de Henri IV placée dans un cadre sur la muraille est là tout à fait à sa place, mais il en est différemment des œuvres de M. Thiers et de Chateaubriand. En un mot, il y a dans toute cette restauration un peu de pêle-mêle et d'à-peu-près. Ce que nous exprimons ici est moins une critique qu'un regret. Chenonceaux, restauré comme nous le comprenons et comme il le mérite, exigerait une fortune princière, et il faut tenir grand compte aux maîtres qu'il vient de perdre de ce qu'ils ont fait, en souhaitant que leurs successeurs fassent plus encore et complètent, en la perfectionnant, une œuvre si bien commencée.

Un bel escalier de pierre à caissons entaillés dans la voûte se développe au côté droit du vestibule et conduit doucement au premier étage.

Jusqu'à François Ier, les escaliers des maisons et des châteaux affectaient universellement la forme d'une vis. Si, comme tout l'atteste, l'escalier de Chenonceaux est contemporain des

Tours, à la droite et tout à côté du chemin de fer qui conduit à Nantes. Ce château, œuvre de Pierre de la Brosse, chambellan de Philippe le Hardi, a été restauré avec soin par M. Baron, son avant-dernier propriétaire. L'auteur de ce livre en fait l'objet d'une étude qu'il compte publier.

constructions de Thomas Bohier, il est probablement le premier escalier à rampe droite qui ait été construit en France. Celui de l'hôtel de ville de Paris, dû à Dominique Cortone, qu'on regarde comme le premier modèle de cette disposition, ne date que de 1533, et le bel escalier dit de Henri II, construit au Louvre par Pierre Lescot est encore postérieur à cette date.

L'antichambre du premier étage est tapissée des portraits en pied des ducs de Beauvillier, famille illustre, dont la fille de M. le prince de Chalais est aujourd'hui la seule héritière directe, mais à laquelle les derniers possesseurs de Chenonceaux tenaient sans doute par les Rochechouart; M. de Chenonceaux, fils de madame Dupin et élève de Jean-Jacques, ayant épousé la fille d'une vicomtesse de Rochechouart. Cette antichambre précède la chambre à coucher de Diane de Poitiers.

On s'y glisse, plutôt qu'on n'y entre, par une porte étroite, mystérieuse et basse, comme il convient à la porte de la chambre à coucher d'une favorite. L'intérieur est d'un luxe plus que médiocre et dont rougirait aujourd'hui la maîtresse d'un agent de change. Il y a loin de là aux splendeurs d'Anet. Nous doutons même de l'authenticité du lit à colonnes, malgré l'étoffe ample et solide qui le recouvre. Le véritable luxe de cette chambre est dans les peintures qui ornent les murailles. La belle duchesse, habillée en Diane chasseresse, contemple, avec une moue dédaigneuse, du haut de son cadre doré, une charmante bergère rococo, pastel du dix-huitième siècle un peu dépaysé dans cette chambre.

Chenonceaux, si riche en souvenirs archéologiques, ne l'est pas moins en œuvres d'art. Il peut montrer avec orgueil un tableau de Lesueur, représentant trois Muses, dont l'une joue de la basse. Lesueur a peint deux fois ce sujet : l'autre exemplaire est au Musée impérial.

La galerie construite sur le pont de Diane de Poitiers est élevée de deux étages. Le rez-de-chaussée de cette galerie était autrefois la salle de danse du château et servait aux grandes réceptions. Catherine de Médicis avait placé dans les niches qui la décorent une suite de statues qu'elle avait tirées d'Italie, et parmi lesquelles on remarquait celle de Scipion l'Africain, en pierre de touche. Le duc de Vendôme donna une partie de ces statues à Louis XIV pour Versailles et fit transporter le reste à son château d'Anet. Ces dévastations ont été en partie réparées par les soins intelligents de M. le comte de Villeneuve, qui a réuni là des portraits de personnages illustres du seizième siècle et des empreintes en plâtre des plus curieux monuments de l'ancien Musée des Petits-Augustins. La veuve de Henri II avait projeté de bâtir, à l'extrémité de cette galerie, un gros pavillon parallèle à celui de l'entrée. Les plans de cette construction ont été consignés par du Cerceau dans *les plus excellents Bastiments de France*, précieux ouvrage dont le premier volume est dédié à cette princesse [1].

Louise de Lorraine, reléguée à Chenonceaux après l'assassinat de Henri III, son mari, avait fait disposer, à l'étage supérieur de la galerie, pour des religieuses capucines que le roi d'Espagne lui avait envoyées, des cellules et un réfectoire qu'on y voit encore aujourd'hui. Le théâtre sur lequel Rousseau fit jouer *l'Engagement téméraire* se trouve, rapprochement hétéroclite, à l'extrémité de cette galerie. La porte de cette petite salle de spectacle est surmontée d'un portrait authentique de Bébé, nain du roi de Pologne Stanislas. Bébé est

[1] « La reine mère du roi, dit du Cerceau, trouvant la situation de ce lieu fort à son gré, l'acheta et l'a depuis amplifié de certains bâtiments, avec délibération de le faire poursuivre selon le dessin que j'en ai figuré par un plan. »

peint de grandeur naturelle, et on comprend, en voyant cet avorton, qu'il ait pu être servi sur la table royale dans un pâté dont les dimensions n'avaient rien de trop extraordinaire.

Il faut, avant de quitter le premier étage, entrer, par une des portes-fenêtres, sur une de ces petites terrasses qui forment le couronnement des tourelles élevées sur les piles du pont et donner de là un coup d'œil au paysage qui se déroule sous les yeux ; puis, comme contraste à ce paysage plein de verdure et de lumière au milieu duquel le Cher découpe ses paresseux méandres, il faut descendre dans les sombres piles construites par Thomas Bohier et qui soutiennent le principal corps de logis. Cet étage souterrain n'est pas la moindre curiosité du château. Telle est la dimension de ces piles, qu'on a pu y pratiquer, outre la prison et les bains de Catherine de Médicis, des cuisines, une boulangerie et une salle à manger où tiennent à table trente domestiques.

Tel est l'intérieur de ce charmant édifice, tel est le cadre dans lequel se sont enchassés les événements qu'il nous reste à raconter.

IV

LE BARON DE SAINT-CYERGUE

Thomas Bohier, baron de Saint-Cyergue, qui fut le véritable fondateur de Chenonceaux, avait suivi Charles VIII en Italie, en qualité de chambellan. Il fut même, pendant près de deux ans, le représentant du prince de Bourbon-Montpensier, vice-roi de Naples après la retraite du roi de France, et qui, trop occupé à défendre sa conquête pour avoir le temps

de la gouverner, lui délégua une partie des pouvoirs qu'il avait reçus de Charles VIII. Ce fut dans l'exercice de ces hautes fonctions et dans cette pratique de l'Italie que Thomas Bohier contracta l'intelligence de l'art et le sentiment du beau, la conquête la plus claire que les Français aient rapportée de leurs nombreuses expéditions au delà des Alpes.

Ce fut en 1496, au retour de cette folle campagne de Charles VIII dont si peu revinrent et qui, au dire de Comines, mit ceux qui revirent la France en si piteux état, « que, pour sortir de leur navire, on les haussait par les pieds; » ce fut, disons-nous, en 1496 que Thomas Bohier acheta la terre de Chenonceaux. Elle avait jusque-là appartenu à la famille de Marques, maison originaire de l'Auvergne et alliée à la race royale de France. Il n'y avait alors pour toute bâtisse qu'un moulin au milieu du Cher, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les lourdes piles qui contiennent les cuisines du château. Bohier, devenu chambellan de Louis XII, comme il l'avait été de son prédécesseur, obtint du monarque l'érection de cette terre en châtellenie[1], et, en 1515, l'année

[1] Par lettres patentes de Louis XII, données en 1513. Thomas Bohier avait acheté la terre de Chenonceaux de Pierre Marques, par contrat passé à Tours, le 3 janvier 1496, moyennant 7,374 livres 10 sous, outre l'acquit de 342 livres de rente foncière, mais sous réserve par le vendeur du droit de réméré.

Catherine Marques, nièce du vendeur, exerça le retrait lignager en 1502; mais Chenonceaux fut saisi sur elle et sur son mari, François Fumée, troisième fils du garde des sceaux de ce nom. Bohier racheta alors Chenonceaux moyennant 2,540 livres, et il y réunit la seigneurie des Oudes, qu'il avait achetée précédemment du baron de Semblançay, le célèbre et malheureux surintendant des finances.

Les lettres patentes de 1513 déclarent unis au fief de Chenonceaux ceux des Oudes, de Bléré ou fief Gentil, de la Carte, d'Infernes, de Bagneux ou la Roche à la Coutance et d'Argy, pour relever du roi à cause de son château d'Amboise, à la charge par le seigneur de Chenonceaux

même de l'avénement de François Ier, il jeta, sur l'emplacement du moulin, le fondement du château actuel, résolu de consacrer à cette construction une portion des richesses qu'il avait apportées d'Italie ou qu'il tenait de sa femme.

Le baron de Saint-Cyergue avait épousé la fille de Guillaume Briçonnet, chef de cette illustre famille de Touraine dont Guy-Bretonneau a écrit l'histoire. Guillaume Briçonnet, entré dans les ordres après la mort de sa femme (Raoulette de Beaune), devint archevêque de Reims et cardinal. Au dire de Guicciardini, ce fut lui qui détermina Charles VIII à tenter la conquête de Naples. Ce cardinal père de famille, qu'un auteur du temps appelle fastueusement : *Oraculum regis et regni columna*, était lié avec Georges d'Amboise et avec son neveu le maréchal de Chaumont, qui rebâtissait alors, sur les bords de la Loire, à quelques lieues de Chenonceaux, son château patrimonial de Chaumont. Cette alliance et ces liaisons expliquent la fortune du baron de Saint-Cyergue [1], et le désir qui le prit de bâtir à son tour, au sein de cette belle Touraine que tant de grands seigneurs, à l'imitation du roi, couvraient alors de manoirs splendides, un château plus riche et plus splendide que tous les autres, qui les éclipsât, non par la force ou l'étendue, mais par l'élégance et le pittoresque, et qui fût comme le spécimen de l'architecture nouvelle importée d'Italie.

Quel architecte dessina les plans de « ce castel blasonné,

de trois semaines de garde audit château d'Amboise, une fois en sa vie, en temps de guerre, et de constituer au profit du roi et de son domaine d'Amboise 25 livres de rente perpétuelle ou de décharger ledit domaine de pareille somme.

[1] Il était lui-même cousin germain du chancelier Duprat, dont son père avait épousé la tante.

« flanqué de jolies tourelles, ajusté d'arabesques, orné de ca-
« riatides et tout contourné de balconades avec enjolivations
« dorées jusqu'en hault du faiste ? » C'est un mystère qu'il n'est pas facile aujourd'hui de pénétrer. Chenonceaux, comme tous les châteaux de cette époque, a subi de nombreuses retouches, reçu d'importantes adjonctions qui, tout en respectant l'idée première, ont dénaturé le caractère original de son architecture. Il est présumable, toutefois, que sa construction, bien qu'émanée du souffle italien, fut confiée à des mains françaises, et qu'elle est l'œuvre de cette école de Tours à laquelle on doit Chambord et la majeure partie du château de Blois[1]. Ainsi s'expliquent les formes ogivales adoptées pour la chapelle, formes qu'un architecte italien eût vraisemblablement repoussées.

Cette chapelle, qui porte dans sa clef de voûte la date de 1521, était probablement la seule partie du château qui fût terminée lorsqu'un ordre de François Ier envoya de nouveau le baron de Saint-Cyergue en Italie. Il y parut, non pas, comme on l'a imprimé, en qualité de lieutenant général du maréchal de Lautrec, mais en qualité de trésorier de l'armée, ou, comme on disait alors, de général des finances. Cette fonction était malheureusement une sinécure.

Lautrec était le frère de madame de Chateaubriand. Cette altière maîtresse de François Ier nourrissait une haine invétérée contre la duchesse d'Angoulême, mère du roi, qui, non moins violente mais plus perfide que son ennemie, essaya de donner le commandement de l'armée d'Italie au bâtard de Savoie, moins pour favoriser ce prince, qui était son frère, que pour nuire à celui de madame de Chateaubriand. Battue sur

[1] Voyez ce que nous avons dit de cette école à propos du château de Chambord.

ce point, Louise de Savoie s'en vengea en privant Lautrec des secours pécuniaires indispensables pour l'entretien de ses troupes. On sait ce que cette lutte de la mère et de la favorite du roi amena de terribles conséquences.

Lautrec n'avait consenti à retourner en Italie que sur l'assurance formelle donnée par le chancelier Duprat et le surintendant des finances Semblançay, qu'il trouverait en arrivant à Milan une somme de quatre cent mille écus. L'argent qu'attendaient les coffres vides de Thomas Bohier entra dans ceux de la duchesse d'Angoulême aux menaces de laquelle Semblançay eut la faiblesse d'obéir. Faiblesse cruellement expiée, car elle lui coûta la vie. On possède une lettre de Lautrec, adressée au roi le 19 août 1521, dans laquelle le maréchal, après avoir prédit que, si les Suisses ne reçoivent pas leur solde, ils ne se feront pas faute de passer à l'ennemi, ajoute : « J'ai tant fait de mon côté et M. le général de Milan du sien (c'est de Thomas Bohier qu'il s'agit ici), lequel a mis tout ce qu'il avoit, et de ses amis et parents, bourse par bourse, que nous avons le payement des dits Suisses ; et m'a fallu user de cette sorte, prévoyant le danger en quoi votre État tomboit. Par quoi, Sire, je vous supplie qu'il vous plaise y pourvoir pour l'avenir... »

Ce généreux désintéressement du général des finances de l'armée, n'empêcha pas François Ier, quinze ans après sa mort, d'exiger de son fils la cession de Chenonceaux en payement des sommes que Thomas Bohier redevait à l'État pour sa gestion des finances en Italie.

Bohier assistait au fatal combat de la Bicoque que Lautrec fut forcé de livrer dans de mauvaises conditions, pressé qu'il était par la rude argumentation des Suisses : congé, argent ou bataille. Il fit, après cet échec, les plus louables efforts pour rendre au commandant en chef un semblant d'armée;

car, dans ces tristes guerres d'Italie où les troupes auxiliaires étaient au plus offrant, c'était sur l'habileté du général des finances que roulait le sort de la campagne, et il n'était pas rare de voir un maréchal de France, entouré le matin de plusieurs milliers de fantassins, n'avoir le soir d'autre escorte que la noblesse française, sauf à se trouver le lendemain à la tête de nouvelles légions enlevées à l'ennemi à beaux deniers comptants.

Après le départ de Lautrec, la noblesse et l'armée déférèrent à Bohier le titre de lieutenant général du roi en Italie, titre que François Ier confirma [1]. Une nouvelle armée, levée à prix d'or, avait été confiée à l'amiral Bonnivet. Consumée par la famine et les maladies, cette armée dut se retirer devant le connétable de Bourbon et le marquis de Pescaire. Bohier mourut le 24 mars 1523, au camp de Vigelli, pendant cette retraite que Bayard avait été chargé de soutenir et dans laquelle lui-même trouva la mort. Le baron de Saint-Cyergue avait demandé à être enterré dans la ville de Tours, dont il avait été maire [2]. Son corps, rapporté d'Italie, y fut inhumé dans l'église de Saint-Saturnin, où il s'était fait construire d'avance un tombeau de marbre blanc, dans une chapelle enrichie d'or et d'azur. C'était l'œuvre de Jean Juste, l'un des chefs de l'école de Tours et que François Ier appelait son sculpteur ordinaire. La Révolution a détruit le tombeau et dispersé les restes du fondateur de Chenonceaux et ceux de sa femme, morte trois ans après lui [3].

[1] *Histoire de la maison des Briçonnets*, par Guy-Bretonneau, p. 37.

[2] Il avait été élu le 28 octobre 1497. Voyez l'*Armorial des maires de Tours*.

[3] Voyez leur épitaphe, p. 294 de l'*Histoire de la maison des Briçonnets*. Il y a une faute d'impression à la date; au lieu de 1520, il faut lire 1523.

V

LES PROCÉDURES DE DIANE DE POITIERS

Comment François Ier devint-il propriétaire de Chenonceaux ?

Si l'on s'en rapportait aveuglément aux titres et documents authentiques, il faudrait croire que ce fut en vertu d'une cession volontaire, librement consentie au profit du roi par Antoine Bohier, fils de l'ancien général des finances. En 1535, François Ier chargea le connétable de Montmorency de traiter en son nom de cette cession, et, sur le consentement d'Antoine Bohier, le lieutenant particulier au bailliage de Tours, Me Nicolas Leclerc, fit l'estimation de Chenonceaux, qui fut réglée à quatre-vingt-dix milles livres [1]. Tels sont les faits authentiquement constatés par la procédure dont nous parlerons tout à l'heure.

Mais une tradition constante, fidèlement reproduite par tous les écrivains tourangeaux qui se sont occupés de Chenonceaux, proteste contre cette version si simple. Tous veulent qu'Antoine Bohier ait été poursuivi à raison des finances que son père avait administrées en Italie, reconnu débiteur envers le roi et contraint à céder Chenonceaux en payement de sa dette. Les écrivains dont nous parlons varient, il est vrai, sur le chiffre de cette dette ou, si l'on veut, de cette condamnation ; ils varient même sur le prince au-

[1] Ce prix ne s'appliquait qu'aux biens relevant du roi à cause de son château d'Amboise, c'est-à-dire à Chenonceaux et à un petit fief en dépendant. Tous les autres fiefs dépendant de Chenonceaux, mais relevant de la châtellenie de Montrésor, furent réservés par Antoine Bohier.

quel aurait été faite la cession : les uns voulant que ce soit François Ier, les autres Henri II, quelques-uns même Catherine de Médicis, veuve de ce dernier souverain [1], mais tous s'accordent sur ce point, que cette cession fut le résultat d'une contrainte.

Cette opinion, du reste, n'est point en contradiction avec les titres ni avec la procédure dont nous venons de dire un mot. Ces documents établissent seulement que Chenonceaux fut estimé 90,000 livres. On reste libre de supposer que cette somme ne sortit point des coffres du roi et qu'elle se compensa, jusqu'à due concurrence, avec le montant des condamnations prononcées contre les enfants de Thomas Bohier. Le fils aîné de ce dernier, Antoine, baron de Saint-Cyergue, avait épousé Anne Poncher, fille du trésorier général, Louis Poncher, et sœur de cet évêque de Paris qui osa disputer au chancelier Duprat la riche abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Duprat se vengea d'une façon des plus noires. Obligé d'user de ménagements envers un évêque et de le miner souterrainement avant de l'abattre, il s'attaqua d'abord au trésorier son

[1] Voici ce que dit sur ce point Guy-Bretonneau, p. 38 de son *Histoire généalogique de la maison des Briçonnets*, publiée en 1621 :

« Comme ce seigneur (c'est de Thomas Bohier qu'il s'agit) avoit fait de grandes dépenses en ce voyage (le voyage d'Italie) pour le service de Sa Majesté, il se trouva redevable d'un grand nombre de deniers après sa mort, pour lesquels acquitter sa veuve donna ce beau lieu de Chenonceaux au roy *Henry Second* pour la somme de 100,000 livres. »

Il y a ici certainement erreur au moins sur un point. Ce ne peut être la veuve de Thomas Bohier qui fit la cession, car elle était morte le 3 novembre 1526, vingt et un ans avant l'avénement de Henri II.

Voici maintenant la version de Chalmel :

« Thomas Bohier s'étant trouvé redevoir au roi 190,000 livres, son fils Antoine fut obligé d'en tenir compte, et la terre de Chenonceaux fit partie de cette restitution ou plutôt en fut le prétexte. Anne de Montmorency en vint prendre possession en 1535. » *Hist. de Touraine*, t. III, p. 75.

père, coupable d'avoir fourni l'argent avec lequel, selon le chancelier, avaient été achetées les voix des moines de Saint-Benoît.

En 1527, François Ier, dans le but de remplir le trésor, épuisé par les guerres d'Italie, institua une commission chargée de rechercher tous ceux qui, pendant le cours du règne, avaient manié les finances publiques, de revoir leurs comptes et de leur faire rendre gorge. Louis Poncher fut cité devant cette commission. Elle n'était pas établie pour juger les accusés, mais pour les trouver coupables. Le trésorier général fut pendu à Montfaucon, en même temps que Semblançay. Quelques mois après, son fils, l'évêque de Paris, fut traduit devant le grand conseil sous l'accusation de faux et de simonie. Sa mort, survenue dans la prison de Vincennes, le 1er septembre 1532, le déroba à la haine de Duprat.

La persécution qui s'appesantissait ainsi sur le père et sur le fils s'étendit-elle à Bohier, gendre de l'un et beau-frère de l'autre? Fut-il obligé de rendre compte des finances que son père avait administrées en Italie, et reconnu débiteur envers le roi? Ou bien crut-il devoir prévenir les poursuites qui le menaçaient en offrant à François Ier un domaine que ce prince ambitionnait? Ces deux hypothèses sont également vraisemblables et, soit que l'on admette l'une ou l'autre, on comprend que Bohier, victime d'une contrainte et lésé dans ses intérêts, ait élevé des réclamations à la mort de François Ier. Ainsi s'expliquerait la transaction qui intervint entre lui et Henri II, et dont nous parlerons plus loin.

François Ier fit prendre possession de Chenonceaux en son nom par Philibert Babou, trésorier de France à Tours, aïeul de Gabrielle d'Estrées et le chef de cette famille de la Bourdaisière, la race la plus fertile en femmes galantes qui ait ja-

mais été en France, au dire de Tallemant des Réaux. Le roi-chevalier fit reprendre les travaux interrompus par la mort de Thomas Bohier et de sa femme; mais rien n'indique qu'il les ait poussés avec vigueur, et il serait bien difficile de déterminer les constructions qui lui appartiennent. Sa salamandre brille, il est vrai, sur l'imposte de la grande porte du château et sur les vitraux de la chapelle; mais, bien que la présence de cet emblème en ces deux endroits soit constatée par un document qui remonte déjà à plus d'un siècle [1], nous avons peine à croire que ce soit lui qui ait placé là cet emblème. Les écrivains qui ont traité de Chenonceaux, et qui tous manquent absolument de critique historique, disent, il est vrai, qu'il se rendit fréquemment à ce beau domaine pour y prendre le plaisir de la chasse; mais il y a loin de cette vague assertion à une démonstration accompagnée de dates et de preuves. Moins heureux ou plus scrupuleux que ces écrivains, nous nous bornerons à constater deux visites de François Ier à Chenonceaux; mais ces voyages, en revanche, sont établis par des documents incontestables.

Le premier eut lieu le 24 août 1538. François Ier venait de ressentir la première atteinte de cette mystérieuse mala-

[1] *Discours historique sur la châtellenie et le château de Chenonceaux*, écrit, en 1745, par M. de la Chauvignière, receveur dudit château, publié, en 1858, par M. le prince Galitzin, et tiré à cinquante exemplaires. C'est aussi à M. le prince Galitzin qu'est due la publication de l'*Inventaire* fait à Chenonceaux le 8 janvier 1603, après le décès de Louise de Lorraine, veuve de Henri III.

Nous avons essayé de mettre d'accord les notes précieuses, quoique erronées en bien des points, laissées par M. de la Chauvignière, avec les titres relatés dans cet *Inventaire*, et c'est de la combinaison souvent assez difficile de ces deux documents qu'est sorti le récit que nous donnons de la manière dont Diane de Poitiers devint propriétaire de Chenonceaux; version absolument différente de celle qu'ont suivie jusqu'à ce jour tous les écrivains qui ont traité la même matière.

die qui l'emporta neuf ans après[1]. Il revenait d'Aigues-Mortes, où il avait eu une entrevue avec Charles-Quint, et marchait à petites journées, suivi de toute sa cour, y compris sa femme et sa maîtresse. Son fils aîné, à son exemple, voyageait en compagnie de la Dauphine et de Diane de Poitiers.

Il fit une autre excursion à Chenonceaux sept ans après, le 14 avril 1545, date néfaste, car c'est ce jour-là que commencèrent les massacres de Mérindol et de Cabrières que le roi approuva et qui soulevèrent un cri d'horreur en Europe. La cour habitait alors le Plessis-lez-Tours, sombre construction de Louis XI qui convenait aux souffrances et à l'irritation continuelle de François, et où le Dauphin vint lui apprendre l'échec qu'il venait de subir devant Boulogne. On organisa, pour distraire le roi, une partie de chasse à Chenonceaux, et la présence de l'héritier présomptif à cette fête dit assez que Diane de Poitiers dut être du voyage[2]. C'est peut-être dans cette visite qu'elle conçut l'idée de devenir propriétaire de cette élégante demeure, où sa passion innée pour les arts pouvait se donner large carrière.

[1] L'opinion si généralement répandue sur la maladie à laquelle succomba François Ier est loin d'être à l'abri de toute contestation; elle est même contredite par l'étude attentive des circonstances de cette longue maladie. L'auteur de ce livre a écrit une dissertation sur cette question aussi difficile que scabreuse.

[2] Voici les documents authentiques desquels résulte la preuve de ces deux séjours de François Ier à Chenonceaux :

1° Lettres patentes portant règlement pour l'enregistrement de la déclaration du 1er avril 1537, concernant les appellations des jugements du contrôleur général des greniers à sel; données à Chenonceaux le 24 août 1538, enregistrées le 3 décembre suivant;

2° Déclaration portant exemption en faveur des notaires et secrétaires du roi de payer aucuns droits seigneuriaux, à cause des choses nobles ou roturières par eux tenues ou acquises; donnée à Chenonceaux le 14 avril 1515, après Pâques.

En effet, François Ier n'eut pas plutôt fermé les yeux, que des lettres patentes du nouveau roi cédèrent à la favorite les terres et seigneuries de Chenonceaux et des Hoddes, mouvantes du roi à cause de son château d'Amboise [1].

Diane en prit authentiquement possession le 1er juillet 1547 [2], trois mois, jour pour jour, après la mort de François Ier. Mais cette possession, qui lui avait si peu coûté, était entachée d'un vice qui la rendait bien fragile. Chenonceaux, en effet, dépendait du domaine royal et, comme tel, il était inaliénable. Or Diane savait, par l'exemple de la duchesse d'Étampes qu'elle venait de faire exiler, ce qu'ont à craindre les favorites le jour où se glace la main puissante qui les a élevées et soutenues. Elle était trop soigneuse de ses intérêts pour ne pas chercher à faire disparaître cette tache de l'origine domaniale, tache imperceptible tant que le roi vivrait, mais qui sauterait aux yeux de tous à sa mort.

Le problème était difficile : il s'agissait de rendre licite ce qui était défendu, de couvrir d'un voile légal une aliénation prohibée par la loi. Mais Diane était puissante, et l'on peut croire que les avis des plus célèbres jurisconsultes ne lui firent pas défaut. Voici le plan ingénieux qu'imaginèrent ses hommes d'affaires.

Ce fut d'obtenir l'annulation de la vente autrefois faite à François Ier par Antoine Bohier. Le droit coutumier, d'accord

[1] Lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye au mois de juin 1547.

[2] On lit en l'*Inventaire* que nous avons énoncé plus haut, sous la cote B : « L'acte de la prise de possession faicte au nom de la dicte dame Diane de Poitiers, des dictes chastellenies, terres et seigneuries, par Me Bernard de Raitier, son procureur, pardevant monsieur le bailly d'Amboyse, ez datte du vendredy premier jour de juillet 1547. Signé Fromont d'Argouges, procureur du roy; Chaillon, advocat du roy, et Commaille. »

en cela avec le droit écrit, admettait en effet la rescision de la vente en cas de lésion d'outre moitié, c'est-à-dire quand l'acquéreur avait payé l'immeuble par lui acquis plus du double de sa valeur réelle. Cette disposition, autrefois commune au vendeur comme à l'acquéreur, a passé dans notre Code, mais en faveur du vendeur seulement.

On convint donc que le procureur général près le grand conseil, agissant au nom de l'État ou du roi, ce qui alors était la même chose, soutiendrait devant la chambre du domaine que le prix de 90,000 livres, moyennant lequel François Ier avait acheté Chenonceaux, était supérieur de plus de moitié à sa valeur réelle. Il devait par suite requérir la nomination d'experts dont l'estimation complaisante serait inférieure de plus de moitié à ce prix. La vente serait donc annulée; Chenonceaux serait censé n'avoir jamais fait partie du domaine royal, et le baron de Saint-Cyergue, redevenu propriétaire de cette seigneurie, la vendrait immédiatement, purgée de toute tache domaniale, à la duchesse de Valentinois.

Ce plan, on le comprend de suite, nécessitait le concours et le bon vouloir d'Antoine Bohier : il fallait qu'il intervînt dans la procédure, puisque c'était contre lui qu'elle était dirigée, mais il fallait qu'il y intervînt pour la forme seulement et sans contredire par des raisons sérieuses l'estimation officieuse des experts.

Le baron de Saint-Cyergue était d'ailleurs à la discrétion de la cour. Rentré en grâce après la mort du chancelier Duprat, il avait été nommé gouverneur de Touraine en 1543, et il exerça cette fonction jusqu'en 1560. Il en était donc investi à l'époque où se place l'intrigue assez compliquée que nous racontons. Son frère, François Bohier, rentré en faveur comme lui, avait été promu en 1537 à l'évêché de Saint-

Malo, où il succéda à son oncle, Denis Briçonnet. Le baron de Saint-Cyergue n'avait donc rien à refuser à la toute-puissante maîtresse du roi. Peut-être même n'est-il pas trop téméraire de supposer qu'il profita du besoin qu'on avait de lui pour rappeler que cette vente, qu'on prétendait annuler, n'avait pas été tout à fait volontaire de sa part, qu'il n'en avait jamais touché le prix, compensé sans doute avec le montant des condamnations prononcées contre son père, et pour réclamer un dédommagement. Que cette réclamation vînt de lui ou qu'elle lui eût été suggérée par la duchesse elle-même, il nous paraît dans tous les cas extrêmement probable qu'elle fut faite et qu'elle fournit le moyen de vaincre l'obstacle le plus sérieux que présentât le plan tracé par les hommes d'affaires de Diane de Poitiers.

Voici quel était cet obstacle :

La jurisprudence de l'époque exigeait impérieusement que l'action résultant de la lésion d'outre moitié fût exercée dans les dix ans qui suivaient le jour de la vente. Les ordonnances de Louis XII et de François Ier étaient formelles sur ce point [1]. Or Chenonceaux avait été vendu en 1535, en sorte qu'à la mort de François Ier il y avait déjà douze ans qu'il en était propriétaire, et que le délai utile pour obtenir la rescision était depuis longtemps accompli à l'époque où se passaient les faits que nous racontons.

Mais c'est un principe éternel et commun aux législations de tous les pays civilisés que la violence, même morale, exercée contre les contractants est une cause de nullité. La possession utile, dit la loi française, ne commence que du jour où la violence a cessé. Si la vente faite par le baron de Saint-Cyergue à François Ier n'avait pas été parfaitement libre, il

[1] Voyez *Répertoire de jurisprudence* de Merlin, article *Rescision*, t. XI, p. 697.

suffisait que le successeur de ce prince reconnût ce fait pour qu'un nouveau contrat devînt nécessaire et pour que la possession de l'État ne commençât que du jour où ce nouveau contrat serait librement signé. Ainsi s'explique comment, au nombre des titres de Chenonceaux, on voit figurer une nouvelle cession de cette seigneurie faite par le baron de Saint-Cyergue au roi Henri II, représenté, comme l'avait déjà été son père pour cette même acquisition, par le connétable de Montmorency [1]. Ce fut ce nouveau contrat qui forma le véri-

[1] On se demandera peut-être pourquoi l'on ne se borna pas à faire intenter par le baron de Saint-Cyergue une action en nullité de la vente par lui faite à François Ier, action fondée sur la violence dont cette vente avait été la suite.

C'est que la violence, surtout la violence morale, est difficile à démontrer juridiquement. Dans l'espèce même, tout s'était peut-être borné à des menaces dont il ne restait ni preuves ni traces, et qu'il eût été impossible d'établir devant les tribunaux. La difficulté n'existait pas, du moment où le fait de violence était reconnu par l'héritier de celui qui en était l'auteur. Or Henri II reconnaissait implicitement cette violence, puisqu'il jugeait nécessaire de substituer un nouveau titre à celui qu'il tenait de son père.

Ce nouveau titre, cette seconde vente que l'on jugea utile de faire consentir par Antoine Bohier au profit de Henri II, précéda-t-elle ou suivit-elle la donation faite par ce prince à Diane de Poitiers? C'est ce qu'il est impossible d'établir, le chartrier de Chenonceaux ayant été détruit à la Révolution, et l'inventaire que nous avons déjà plusieurs fois cité en note, et où cette vente est énoncée, n'en faisant pas connaître la date. Nous pensons dans tous les cas, que la vente et la donation se suivirent de très-près.

Voici l'énonciation qu'on trouve dans l'*Inventaire :*

« Une copie ez pappiers (on a sans doute omis ici les mots : non datée) niz signée d'un antien contrat faict entre messire Anne de Montmorency, chevallier et grand maistre de France, comme procureur du dict deffunct roy Henry, deuxième du nom, et maistre Anthoine Boyer, sieur de Sainct-Cieurgues, faisant mention de la cession et transport faict par le dict de Sainct-Cieurgues au dict roy Henry, des dictes chastellenyes, terres et seigneuryes de Chenonceaux et des Oudes. »

table titre de l'État, ce fut contre ce titre qu'on intenta l'action en lésion d'outre moitié, et il n'avait pas, comme celui auquel on le substituait, l'inconvénient de remonter à plus de dix ans.

Le procureur général put donc valablement prendre des lettres de rescision en chancellerie et requérir l'estimation de la seigneurie vendue. Mais, comme on redoutait sans doute l'indépendance de la chambre du domaine, le roi, par lettres patentes de 1551, renvoya l'affaire devant son propre conseil.

Dès lors tout marcha sans encombre, au gré des désirs de la duchesse de Valentinois. Les experts firent leur rapport, dans lequel ils ne portèrent le prix de Chenonceaux qu'à quarante mille livres; le conseil royal déclara, en conséquence, par arrêt contradictoire rendu en 1553, qu'il y avait eu lésion de plus de moitié; il annula la vente et remit Bohier en possession de son château, à la charge d'en restituer le prix. La tache domaniale était ainsi complétement effacée.

On devine le reste. Bohier, redevenu propriétaire de la seigneurie qu'il avait aliénée vingt ans auparavant, la revendit à Diane de Poitiers, qui la tint ainsi non du roi, auquel la loi défendait toute aliénation, mais du propriétaire primitif. La vente eut lieu le 21 février 1555, moyennant cinquante mille livres. On y comprit même les fiefs relevant de Montrésor, qui avaient été réservés lors de la cession faite à François Ier. Il saute aux yeux qu'une partie du prix dut être dissimulée afin de mettre celui qu'on portait au contrat en harmonie avec l'estimation des experts. Mais cette dissimulation, toute de forme, ne lésa point les intérêts d'Antoine Bohier.

Telle fut la longue et ingénieuse procédure par laquelle

la duchesse de Valentinois parvint à se rendre propriétaire incommutable de Chenonceaux. Incommutable! elle le croyait du moins et elle l'était en effet aux yeux de la loi. Elle apprit bientôt et elle aurait dû savoir par son propre exemple qu'il n'est pas de droits si solidement établis qu'une volonté toute-puissante, surexcitée par une haine vigoureuse, ne puisse briser et fouler aux pieds.

Mais Diane était alors à ce faîte enivrant où l'œil plonge avec assurance dans l'espace sans y apercevoir autre chose que de l'azur. Tranquille sur l'avenir, elle s'occupa de Chenonceaux avec amour. Elle fit marcher de front la restauration de cette fraîche villa avec celle de sa maison d'Anet et de son hôtel de Paris. Elle avait l'esprit artiste et la prodigalité naturelle aux courtisanes; aussi les illustres maîtres de cette époque, Delorme, Lescot, Bullant, Cellini, Goujon, Cousin, largement rémunérés de leurs services, luttèrent-ils de zèle et de talent pour reconstruire et décorer ses palais.

Cette femme, que la sévère histoire doit condamner, mais que l'art plus indulgent est tenté d'absoudre, a exercé sur son époque une sorte d'enchantement et de fascination. Elle en a été l'idole comme elle était celle du roi. Si l'on excepte Marot, qu'elle persécuta, tous les grands artistes de son temps eurent part à ses largesses. Les arts, pour répondre aux vœux de son amant, ont emprunté à la mythologie ses plus charmantes fictions. Ils l'ont divinisée par d'ingénieuses et délicates métamorphoses. Architecture, peinture, sculpture, ont pendant quinze ans vécu de sa vie, emprunté son souffle, copié et immortalisé son image, et ces quinze ans sont les plus belles et les mieux remplies de l'histoire de l'art. Chenonceaux, qui ne fut sans doute pour elle qu'un caprice, n'a pas, à beaucoup près, l'importance d'Anet, ce miraculeux et à jamais regrettable résumé de l'art de la Renaissance.

Tel qu'il est toutefois, il porte profondément empreint dans les parties dues à Diane de Poitiers, et particulièrement dans ce massif de constructions qui contient son appartement et qui s'appuie sur le flanc de la chapelle et sur la face orientale du gros pavillon, le caractère de cette brillante époque. Aussi est-il à présumer que Philibert Delorme, l'architecte en titre de la favorite, ne fut pas étranger à ces constructions et que c'est lui aussi qui donna le dessin du pont bâti par Diane et sur lequel Catherine de Médicis éleva depuis la galerie qui traverse le Cher [1].

La mort de Henri II surprit la duchesse de Valentinois au milieu des embellissements qu'elle exécutait à Chenonceaux. Cette mort fit éclater les haines si longtemps dissimulées de Catherine, froissée pendant tant d'années dans son orgueil de reine et d'épouse. Nous ne voulons pas revenir ici sur ce que nous avons raconté, à propos de Chaumont, des menaces et des projets de vengeance qui assaillirent la malheureuse Diane. Tavannes ne parlait de rien moins que de lui couper le nez. Elle dut la vie à l'intervention du duc d'Aumale, son gendre, et aussi à son château de Chenonceaux qu'elle eut l'habileté de faire offrir à la vindicative Florentine.

Ce château était depuis longtemps l'objet des convoitises

[1] Les dessins de cette galerie furent fournis par Androuet du Cerceau, architecte de la reine. Voyez les *Arts au moyen âge* de Dusommerard. t. V, p. 32, et t. Ier, p. 253. M. de la Chauvignière, dans le *Discours sur Chenonceaux* que nous avons déjà cité, prétend à tort que ce fut Diane qui entreprit cette galerie en 1556, et qui la termina peu de temps après. Les plans de du Cerceau, publiés en 1579, ne laissent aucun doute sur ce point. Le projet du pont remonte à Thomas Bohier, qui, en 1517, avait obtenu de François Ier permission de le bâtir ; mais il mourut avant d'avoir exécuté ce dessein. Cette permission était nécessaire, parce que la police des rivières navigables appartenait au souverain.

de la reine mère. Mais, tout heureuse qu'elle fût d'acquérir Chenonceaux, elle ne voulut pas paraître devoir quelque chose à l'ancienne maîtresse de son mari. Elle s'étudia à faire perdre à la duchesse le mérite apparent de son sacrifice en l'obligeant d'accepter, en échange de sa gracieuse et souriante villa, la sombre forteresse de Chaumont [1].

VI

Les triomphes de Chenonceaux

Catherine de Médicis a possédé trente ans Chenonceaux. Aussi est-elle, de tous les propriétaires de ce château, celui qui y a laissé les traces les plus profondes et l'a le mieux empreint de sa personnalité. C'est elle qui a couvert le pont bâti par Diane de ses deux étages de galeries, qui a creusé les douves et élevé les vastes communs qu'on voit dans l'avant-cour. Les embellissements qu'elle projetait ne furent exécutés qu'en partie. On peut voir dans le plan de du Cerceau intitulé : *Augmentacions de bastimens délibéré faire par la royne mère du roy*, ce qu'eût été Chenonceaux si Catherine avait mené à terme ses projets.

C'est elle enfin qui a fait dessiner sur un plan nouveau, en rapport avec les goûts mythologiques de l'époque, les jardins de Chenonceaux, alors voisins d'une forêt qui s'étendait jusqu'auprès d'Amboise [2].

[1] La ratification de cet échange eut lieu au château de Chinon, le 10 mai 1560.

[2] On lui doit de plus ces deux chambres, l'une sur l'autre, dont parle M. de la Chauvignière, « soutenues en l'air par le moyen d'une voûte établie sur les deux avant-becs des deux gros piliers qui portent le

Elle aimait ce château, dont la pittoresque situation et la physionomie italienne lui rappelaient, dans les beaux jours d'été, les palais en terrasse et les jardins féeriques, peuplés de marbres, de vasques et de girandes qui bordent l'Arno : aussi n'y a-t-elle guère marqué son souvenir que par des fêtes, ou, comme on disait alors, par des triomphes.

La première que l'histoire doive enregistrer eut lieu après la conjuration d'Amboise. La cour avait dû quitter cette ville, littéralement infectée par l'odeur des cadavres abandonnés dans les rues ou pendus sur les places publiques et jusqu'aux fenêtres du château. Le pâle et maladif François II avait plus d'une fois laissé percer sa répulsion pour ces spectacles que sa jeune épouse, Marie Stuart, contemplait d'un regard beaucoup plus ferme. On avait même surpris une larme dans ses yeux et un mot adressé aux Guise, ses oncles, par lequel il semblait répudier la solidarité de ces massacres. Ce fut pour l'arracher à ces inquiétantes préoccupations que sa mère résolut de l'amener à Chenonceaux et d'inaugurer par une fête splendide la possession de ce château.

Un certain Le Plessis, qui s'intitule « le très-humble serviteur de la royne mère du roi, » nous a conservé le récit « des triomphes faictz à l'entrée de François II et de Marye Stuart au chasteau de Chenonceau le dimanche, dernier jour de mars 1559. »

Les ornements de la fête offraient ce mélange de pédantisme et de mythologie particulier à la Renaissance. Les arcs de triomphe, les obélisques, les colonnes, les autels, les fontaines, les grottes naturelles ou artificielles étaient chargés

corps du château, laquelle suit la figure desdits avant-becs, et se trouve par conséquent très-évasée par un de ses côtés. » — « Cet ouvrage, dit encore l'ancien receveur de Chenonceaux, passe, parmi les connaisseurs, pour un morceau hardi et savant pour la coupe des pierres. »

d'emblèmes et d'inscriptions empruntées aux grands poëtes de Rome, de la Grèce et de l'Italie moderne. Il y avait aussi des vers français. A cinquante pas d'un arc de triomphe d'ordre toscan élevé à l'honneur « du divin François, fils du divin Henri, très-bon et très-heureux prince, » se regardaient deux fontaines « composées de deux Termes plus grands que le naturel, assis sur deux bases rustiques jetant l'eau au-dessus du nombril par une gargoulle d'or façonnée en meuffle de lion. » On lisait dans l'entablement qui, comme une gaîne, renfermait le corps de ces Termes, les strophes suivantes qui méritent d'être reproduites :

Au saint bal des Dryades,
A Phœbus, ce grand dieu,
Aux humides Nayades
J'ai consacré ce lieu.

De Médici la race
L'honneur et l'ornement,
Pour plus heurer la place
S'y promène souvent.

Ne troublez point cette eau,
O passants ! car c'est l'onde
Qui vient à Chenonceau
Pour servir tout le monde.

Le roi franchit le pont, au delà duquel était un autel antique, surmonté d'une colonne brisée, tout couvert de lis en fleurs et sur lequel était écrit :

MANIBUS DATE LILIA PLENIS.

Arrivé devant la porte du château, une Pallas, placée sur le balcon, laissa pleuvoir sur sa tête des couronnes, des guirlandes et des feuilles imprimées portant des vers à la

louange de Sa Majesté. Sous les pieds de Pallas, dans la frise du balcon, était un grand tableau où on lisait :

MEDIIS IN FLUCTIBUS ARÆ.

Ce qui signifiait que Chenonceaux, bâti au milieu des eaux, était comme un autel et un lieu sacré depuis qu'il avait reçu son hôte royal.

La triste divinité, objet de ces triomphes et de ces mythologiques allégories, allait, à huit mois de là, mourir d'un mal d'oreille.

Cinq ans après, Catherine de Médicis reçut son second fils à Chenonceaux, et elle l'y fêta pendant quatre jours, du Ier au 5 décembre 1565.

Charles IX touchait alors à la fin de ce voyage, le plus long qu'aucun monarque français ait jamais accompli en France, car il dura près de deux ans, et le prince parcourut toutes les provinces de son royaume[1]. Catherine avait entrepris la rude tâche de réconcilier la France avec cette branche des Valois qui, chaque jour, allait perdant dans l'opinion. Décidée à agir sur les mœurs en même temps que sur l'esprit public, elle accompagnait son fils, menant à sa suite toute une troupe de beautés peu farouches, assez improprement appelées filles d'honneur. Elle n'était point fâchée, a dit un historien protestant, que toutes ces filles d'honneur qu'elle conduisait avec elle réveillassent, dans les provinces, le goût de la galanterie et fissent ainsi diversion à cette austère religion, à ce fanatisme qui rendaient ses sujets si difficiles à gouverner[2].

Mais, de toutes les fêtes que Catherine donna à Chenon-

[1] *Voyage de Charles IX en France*, par Abel Jouan, p. 35.
[2] Sismondi, *Hist. de France*, t. XVIII, p. 418.

ceaux, la plus célèbre est celle qu'elle offrit au roi Henri III et au duc d'Anjou, ses deux derniers fils.

On était alors au lendemain des premiers États de Blois. En vertu d'une décision de ces États, deux armées destinées à combattre le prince de Condé et le roi de Navarre avaient été levées et confiées, l'une au duc de Mayenne, frère du duc de Guise, l'autre au duc d'Alençon, frère du roi. Le duc d'Alençon avait été longtemps le chef du parti des catholiques modérés et il venait d'acheter, en sacrifiant ses amis politiques, le titre de duc d'Anjou.

Au commencement d'avril 1577, le prince, ayant sous ses ordres, trois hommes de guerre qui lui étaient bien supérieurs en habileté : les ducs de Guise, d'Aumale et de Nevers, mais dirigé lui-même par La Châtre, son maréchal de camp, était venu mettre le siége devant la Charité, dont les huguenots s'étaient récemment emparés. Les belles dames de la cour, celles qu'on appelait l'escadron volant de la reine, avaient quitté Blois pour faire partie de l'expédition et se donner le passe-temps d'un siége. Aussi les huguenots qui se préparaient au combat par le jeûne et les austérités, faisaient-ils courir force pasquils contre ces mécréants qui dansaient la veille d'un assaut, et marchaient à la mort avec les couleurs de leurs dames au cou, en guise de scapulaires :

En vain vous employez le blocus et la mine :
Le canon ne peut rien contre la vérité ;
Plutost vous détruiront la peste et la famine,
Car jamais sans la foy n'aurez *la Charité*.

Ni l'assurance dont témoignait ce quatrain un peu fanfaron, ni les austérités des huguenots, ni la bravoure dont fit preuve le sieur de Morogues, gouverneur de la ville, ne purent sauver la Charité. Le 2 mai, le duc d'Anjou y fit son entrée par

la brèche. La ville fut pillée et même un peu brûlée, après quoi Monsieur et le duc de Guise, pressés de faire parade de leurs lauriers, revinrent en poste au Plessis-lez-Tours, où était le roi.

Il régnait alors à la cour comme une rage de plaisirs effrénés et de divertissements monstrueux. C'étaient des raffinements de sensualités, des recherches de voluptés impossibles pour lesquelles l'imagination dépravée des courtisans empruntait au paganisme et aux satrapes d'Orient leurs plus excentriques combinaisons. Le roi, que la Ligue naissante et la puissance déjà menaçante des Guise commençaient à inquiéter, était en proie à de sombres préoccupations. Les États de Blois avaient manifesté des exigences et émis, touchant les droits des assemblées délibérantes, des théories malsonnantes qui avaient fort troublé son esprit. Il souffrait d'ailleurs de cette satiété de toutes les jouissances, de ce profond et irremédiable ennui qui s'allie si bien à la légèreté et qui est la maladie des rois absolus. Cette maladie fut commune aux trois derniers Valois, que leur mère avait dès l'enfance blasés sur tous les plaisirs permis, et on la lit sur leurs portraits quand on étudie de près ces fines et maladives figures.

Catherine, dans le double but d'arracher le roi à ses préoccupations politiques et de réveiller un peu cette sensibilité blasée, prit occasion de la chute de la Charité pour organiser une de ces fêtes mythologiques et orientales dont nous venons de parler. Il s'agissait de célébrer tout à la fois ce triomphe du plus jeune de ses fils et sa prise de possession des apanages de Touraine, de Berry et d'Anjou, que l'édit de Beaulieu venait de lui conférer.

Le mercredi 15 mai 1577, le nouveau duc de Touraine fit son entrée dans la ville capitale de ce duché, vêtu d'une huque

de brocart bleu céleste à fond d'argent et chamarrée de perles et de pierreries. Il passa sous un arc de triomphe dont le fronton figurait un autel surmonté d'une statue de la Concorde. La Concorde, par un choix qui peut aujourd'hui paraître singulier, avait emprunté les traits de Catherine de Médicis, et, pour que rien ne manquât à la transparence de l'allégorie, une cigogne et un pélican, emblèmes de la tendresse maternelle, étaient placés au pied de la statue, avec ces mots : *Æquus amor*, allusion à l'égal amour que la reine était censée porter à ses deux fils. Le roi et son frère, sous les traits de Castor et de Pollux, étaient représentés aux deux côtés de l'autel, portant en main des épées *émoussées*.

Tous les détails de la fête avaient ce caractère mythologique qui rappelait celle que Chenonceaux avait vue dix-sept ans auparavant. Ce n'étaient dans toutes les rues que nymphes, naïades et divinités olympiennes, les unes présentant au prince des vers à sa louange, les autres les armoiries de l'Anjou, de la Touraine et du Berry, fraternellement accouplées. Cérès, descendue exprès de l'Olympe et soutenant les armes de Sicile, le suppliait de la délivrer de sa captivité, c'est-à-dire de la remettre sous les lois de la maison de Valois, qui n'avait pas abandonné ses prétentions sur ce royaume.

Le soir venu, le roi reçut son frère au Plessis-lez-Tours. Le sombre manoir de Louis XI vit ce soir-là une fête à laquelle son fondateur ne l'avait pas habitué. Henri III offrait à tous les vainqueurs de la Charité une de ces orgies asiatiques qui justifiaient assez bien les noms d'Hérode et de Sardanapale que les ligueurs donnaient au roi de France. Les dames portaient des habits d'homme et faisaient le service du banquet. Tous les assistants, hommes et

femmes, étaient vêtus de vert : Paris avait fourni à cet effet pour soixante mille francs de soie verte [1].

Le dimanche suivant, la reine mère à son tour fêta le jeune triomphateur. Elle reçut la cour à Chenonceaux et lui donna un festin dont le faste impudique et sensuel devait éclipser celui du Plessis-lez-Tours.

Ce festin se fit « à l'entrée de la porte du jardin, au commencement de la grande allée et au bord d'une fontaine qui sortoit d'un rocher [2]. » Henri III y prit place, vêtu, selon son habitude, d'un costume plutôt féminin que masculin, n'ayant de l'homme que le haut-de-chausses; les lèvres et les joues fardées, des perles aux oreilles, un collier de perles sur sa gorge découverte, et la tête jaillissant, comme d'un cornet, de deux fraises empesées qui se détachaient d'un troisième collet rabattu. Au-dessous de lui s'assirent ses mignons : Livarot, Saint-Luc, Joyeuse, Saint-Mégrin, Quélus, Schomberg et Maugiron, ces quatre derniers réservés à une mort prochaine : tous fardés comme leur maître, avec leurs cheveux frisés et refrisés, remontant par-dessus un petit bonnet de velours que les femmes avaient mis à la mode, avec leurs fraises empesées, longues d'un demi-pied « de façon, dit L'Estoile, qu'à voir leurs testes dessus leurs fraises, il sembloit que ce fust le chef de saint Jean en un plat. »

[1] L'Estoile, t. Ier, XLV de la coll. Petitot, p. 151. D'après l'*Itinéraire des rois de France*, qui se trouve à la suite du *Voyage de Charles IX*, Henri III demeura à Chenonceaux depuis le 11 jusqu'au 21 mai 1577.

[2] « A main dextre de l'entrée du parc, dit Androuet du Cerceau, il y a une fontaine dedans un roc de plusieurs jetons d'eau, et, à l'entour d'icelui, une cuve de quelques toises de diamètre, toujours pleine d'eau ; à l'entour d'icelle cuve, une allée à fleur de terre, en manière de terrasse, et plus haut, une autre terrasse tout à l'entour, du huit à dix pieds de haut, couverte de treilles, soutenue et fermée d'un mur, enrichie de niches, colonnes, figures et siéges. » T. II, f° 93.

C'est là qu'eut lieu le festin que nous racontons.

Le duc d'Anjou, assis en face de son frère, était aussi entouré de ses mignons, qui ne manquaient aucune occasion de braver ceux du roi. Bussy, premier gentilhomme de sa chambre, affectait par ses façons cavalières de faire contraste aux mœurs efféminées de ses adversaires. Il était vêtu d'un costume simple et modeste, mais derrière lui se tenaient six pages couverts de drap d'or frisé, ce qui lui prêtait occasion de dire, en regardant Quélus et les autres mignons du roi, que le temps était venu où les bélitres seuls se montraient splendides, braves et bien mis. Bussy, malgré ces pudiques rodomontades, n'en était pas moins le mignon préféré de Monsieur, qui venait de le nommer tout à la fois gouverneur de l'Anjou et abbé de Bourgueil.

Les trois reines, c'est-à-dire Catherine, sa fille Marguerite, et la reine régnante assistaient à ce festin. De ces trois reines, une au moins, Louise de Vaudemont, femme de Henri III, était d'une dévotion notoire : mais la dévotion à la cour des Valois n'était nullement farouche et admettait bien des accommodements.

Comme au dîner du Plessis, le service fut fait par les dames de la cour, « à moitié nues, et ayant leurs cheveux épars comme les nouvelles épousées. » Toutes portaient des habits d'homme. Ainsi, par un renversement naturel et pourtant singulier, les hommes prenant le costume des femmes, les femmes à leur tour prenaient celui des hommes.

Il en était de même des fonctions.

La maréchale de Retz dirigeait l'ordonnance générale de la fête en qualité de grande maîtresse. L'une des maîtresses d'hôtel était madame de Sauve, petite-fille de Semblançay. C'était cette belle Charlotte de Beaune, depuis marquise de Noirmoutiers, qui allait, au dire du Laboureur, coucher d'un parti chez l'autre. Pour le moment, le roi de Navarre et le

duc d'Anjou se partageaient ses faveurs. C'est dans les bras de cette beauté éclectique que Guise passa la nuit qui précéda sa mort. D'autres beautés célèbres et peu sévères servaient les convives masculins. La femme du grand veneur du duc d'Anjou s'occupait avec un soin particulier de Bussy d'Amboise, qui l'appelait la Biche du grand veneur et qui disait tout haut que cette biche tomberait bientôt dans ses filets. C'était cette dame de Montsoreau, héroïne d'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire de cette époque. Là aussi était cette belle Châteauneuf, l'une des premières maîtresses du roi, récemment mariée à un Florentin nommé Antinotti et qui, quelques jours après ce banquet de Chenonceaux, ayant surpris son mari en conversation criminelle, le tua virilement de sa propre main.

Le soir, le parc fut illuminé et il y eut bal dans la grande galerie du château, récemment achevée, et que Catherine avait ornée de peintures et de marbres tirés d'Italie. La soirée finit par une farce, jouée sur le petit théâtre qui termine cette galerie, par les *Gelosi*, comédiens italiens que le roi venait de faire venir de Venise pour charmer l'ennui des États de Blois, et dont il avait été obligé de payer la rançon aux huguenots, qui s'étaient emparés de la troupe pendant le voyage. Leurs comédies, au dire de L'Estoile, n'enseignaient que paillardises.

Cette fête coûta à la reine mère cent mille francs, plus d'un million d'aujourd'hui. « On leva cette somme, par forme d'emprunt, sur les plus aisés serviteurs du roi et même sur quelques Italiens qui surent bien s'en rembourser au double [1]. » Un grand nombre d'Italiens, qui avaient suivi Catherine de Médicis en France, s'étaient en effet con-

[1] L'Estoile, t. Ier, p. 151.

sacrés aux finances et avaient pris à ferme les diverses branches des revenus royaux. C'était à ces traitants qu'on avait recours dans les cas pressants, lorsque le trésor était à sec, comme cela arrivait fréquemment et qu'une guerre, un voyage royal où simplement une fête pareille à celle de Chenonceaux révélaient la nécessité de le remplir. Il n'était guère d'usage qu'on leur rendît ces emprunts, mais, comme dit L'Estoile, ils savaient bien s'en rembourser au double. Quand ils devenaient trop riches, on usait envers eux d'un procédé plus radical : la confiscation ; heureux encore quand on ne leur prenait pas leur tête avec leur argent [1].

Le duc d'Anjou quitta Chenonceaux le lendemain de cette fête, se dirigeant vers Yssoire, ville d'Auvergne, dont un huguenot nommé Matthieu Merle s'était emparé trois ans auparavant et devant laquelle le duc de Nevers, envoyé par Henri III, venait de mettre le siége. La ville se rendit le 2 juin, et le roi, qui reçut cette nouvelle à Chenonceaux, en ressentit une si grande joie, qu'il voulut changer le nom de ce château et lui imposer celui de *château des Bonnes-Nouvelles*, changement que l'usage, plus fort que la volonté des rois, n'a pas consacré.

VII

LOUISE DE VAUDEMONT

Catherine de Médicis mourut endettée de huit cent mille écus, qui ne furent jamais payés, ce qui ne l'empêcha pas de

[1] L'Estoile raconte que Catherine fit mourir plusieurs partisans pour récompenser ses serviteurs par des confiscations.

partager ses terres et châteaux entre ses parents et ses serviteurs. Sa belle-fille, la femme de Henri III, eut pour sa part la terre de Chenonceaux, dont elle confia la garde à Gilles de Faverolles, gentilhomme de Touraine. Six mois après, elle se vit condamnée à en prendre possession par elle-même. Elle était à Tours au moment où Henri III fut frappé à Saint-Cloud. On se hâta de la conduire à Chenonceaux. C'est là qu'elle apprit la mort violente de son mari. Elle donna aussitôt les preuves d'une affliction qui devait durer autant que sa vie.

Cette femme encore jeune, que Henri III avait rencontrée par hasard, qu'il avait aimée par caprice et que Catherine lui avait fait épouser par calcul, la jugeant plus propre à prier Dieu qu'à se mêler des affaires [1]; cette femme qui avait si chrétiennement immolé à ses devoirs la chaste passion qu'elle éprouvait pour un homme digne d'elle, le jeune prince de Salm ; cette femme qui avait passé la moitié de sa vie à pleurer les ignobles outrages prodigués par son mari à son amour-propre d'épouse et de reine, passa la dernière à pleurer l'auteur de ces affronts. A partir de son arrivée à Chenonceaux, elle n'eut plus que deux idées, que deux occupations : prier pour son mari et venger sa mort.

On la vit ordonner avec un soin pieux tous les détails du deuil que l'étiquette imposait aux veuves des rois. Toutes les pièces de son appartement furent entièrement tendues de drap noir : son lit, son prie-Dieu, sa table, ses chaises, furent recouverts de velours noir, à franges et broderies noires et blanches, semé de larmes, d'os de mort et de tombeaux avec quantité de devises lugubres [2]. L'inventaire, qui fut dressé

[1] L'Estoile, t. Ier, p. 113.

[2] C'est la description que fait mademoiselle de Montpensier de cet

après sa mort, et dont nous avons déjà eu occasion de parler, constate ces funèbres dispositions. Là, dans ce lugubre appartement, la triste reine a passé onze années, uniquement occupée à alimenter et renouveler sa douleur. Son mari, son père, Catherine de Médicis, sa belle-mère, les enfants du duc de Mercœur, ses neveux et nièces, l'entouraient, reproduits dans de fidèles peintures. Son prie-Dieu, couvert d'une tente de drap noir, occupait tout un côté de la chambre. Le cabinet de travail, sans être moins sévère, était pourtant d'un aspect moins sombre. Si la chaise sans bras, dont la reine se servait d'habitude, était toute garnie de velours noir, chamarrée et passementée de franges et passements blancs et noirs, les escabeaux, la table et la cheminée étaient revêtus de velours vert, orné, il est vrai, de franges noires et blanches. Un petit coffre de bahut carré, fermant à clef, contenait toute *la librairie* de la reine. Il renfermait quelques livres profanes, tels que *la Cyropédie*, de Xénophon; l'*Histoire de Joseph*, « en grand volume doré sur tranche, couvert de marrocquin verd, » deux volumes de l'*Histoire de France*, par du Haillan, Tite Live, Tacite, Horace, Cicéron, Démosthène en grec, tous ouvrages qui prouvent que la reine Louise était douée d'une érudition rare aujourd'hui chez les femmes, mais assez commune à cette époque parmi les princesses. Mais ce qu'on trouvait surtout dans ce précieux bahut, c'étaient des ouvrages ascétiques, des psautiers, des formulaires de prières : *l'Étroit chemin du salut*, l'*Oratoire des Religieux*, la *Manière de bien aimer Dieu*, la *Victoire de la vérité*, « les œuvres du bon et ancien père en Dieu, l'abbé de Clugny. » La pauvre reine puisait dans ces livres

appartement. (T. XL, p. 393, de la coll. Petitot.) Il resta dans cet état jusqu'en 1734.

des consolations journalières, la résignation, le courage de vivre et la résolution d'accomplir la pieuse mission qu'elle s'était imposée : l'inhumation de son époux à Saint-Denis et la poursuite de ses meurtriers, c'est-à-dire des principaux chefs de la Ligue.

Le corps de Henri III, six jours après le meurtre de Saint-Cloud, avait été porté à Compiègne, où son successeur l'avait déposé dans l'abbaye de Sainte-Cornille en attendant que la prise de Paris et la pacification de la France lui permissent de le conduire à Saint-Denis. Quatre ans se passèrent pendant lesquels Henri IV eut tant d'autres occupations, tant de siéges à faire, tant de ligueurs et d'Espagnols à combattre ou à acheter, tant de dévouements à payer, tant de capitulations à signer, capitulations de villes et de consciences, qu'il ne lui resta ni temps ni argent à consacrer aux funérailles de son prédécesseur. Le 2 janvier 1594, comme il était à Mantes, fort préoccupé de ce siége de Paris, levé et repris à grand'-peine, la reine Louise quitta Chenonceaux et lui fit demander une audience. Henri IV la reçut dans l'église Notre-Dame de Mantes. Cet acte se fit avec beaucoup de cérémonie [1]. M. de la Guesle, procureur général, fit une docte remontrance sur les circonstances de l'assassinat du feu roi. Sur quoi Sa Majesté répondit que justice serait faite de tous ceux qui se trouveraient coupables de cet assassinat; mais que, quant aux cérémonies funèbres, on attendrait la fin de la guerre pour y songer.

[1] Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, t. XLII, p. 116, de la coll. Petitot. — « A la fin de cette cérémonie, dit cet écrivain, la bonne princesse, entendant chanter l'*Exaudiat*, et se ressouvenant que son mari le faisait dire tous les jours à la messe, ses douleurs se renouvelèrent si violemment, qu'elle fut tenue pour morte, et que les princes, les seigneurs et le roi lui-même furent obligés de l'assister en cette faiblesse. »

Force fut donc à la reine de retourner à Chenonceaux et de remettre à de meilleurs temps la satisfaction de ses pieux désirs. Elle devait mourir sans les voir accomplis. Henri IV remit d'année en année cette cérémonie, alléguant la prophétie d'un astrologue qui lui avait dit de se garder d'une pompe qui lui serait funeste. Il fut assassiné en effet le lendemain du sacre de Marie de Médicis. « Mais je crois plutôt, dit L'Estoile, que cette pompe funèbre étant funeste à sa bourse, fut aisément oubliée de Sa Majesté. » Ce ne fut qu'en 1610, et six semaines après l'assassinat de Henri IV, que le duc d'Épernon alla prendre à Compiègne le cercueil oublié de son ancien maître pour le mener à Saint-Denis. L'étiquette voulait en effet que le roi défunt restât quelque temps sur les degrés du caveau royal avant de faire place au cercueil de son successeur. Les deux cousins, frappés tous deux à vingt ans de distance d'une mort semblable, firent à sept jours d'intervalle leur entrée dans leur dernière demeure. Mais les splendides funérailles qu'on préparait au premier Bourbon nuisirent singulièrement à celles du dernier Valois. Le corps de Henri III, apporté de Compiègne à Saint-Denis, attendit dans un cabaret l'heure fixée pour la cérémonie des funérailles. Les moines de Saint-Denis refusèrent de venir le prendre en un lieu si profane, et il fut porté dans la funèbre abbaye par des valets avinés qui laissèrent tomber le cercueil au milieu de l'église.

Louise de Vaudemont ne vécut pas assez pour assister à ce sacrilége. Elle était morte le 30 janvier 1601, après avoir eu la consolation de réconcilier le duc de Mercœur, son frère, avec le roi. Chenonceaux fut le prix de cette réconciliation. Ce frère, Philippe-Emmanuel de Lorraine, l'un des meilleurs généraux de cette époque si féconde en grands hommes de guerre, fut le dernier chef de la Ligue que Henri IV eut à

soumettre. Il s'était cantonné dans la Bretagne, dont il était gouverneur, et, fort du fanatique appui qu'il trouvait dans ces vieilles provinces catholiques, soutenu d'ailleurs par l'or de l'Espagne, il tenait tête au maréchal de Brissac qui commandait l'armée royale. Au mois de mars 1598, Henri IV en personne vint se mettre à la tête de cette armée et bientôt le duc, trahi par ses lieutenants et abandonné de Philippe II, dut implorer la clémence royale.

Il eut recours à l'intercession de Gabrielle d'Estrées, récemment nommée duchesse de Beaufort, et qui avait suivi le roi à Angers. Mais il commit la faute de charger de cette délicate négociation sa femme, Marie de Luxembourg-Martigues, personne altière et vaine qui, loin de se concilier la maîtresse du roi, la blessa par ses hauteurs. Gabrielle avait conçu l'espoir d'unir son fils aîné, le jeune César de Vendôme, à peine âgé de quatre ans, et que les courtisans appelaient *César-Monsieur*, à la fille du duc de Mercœur. La fière duchesse repoussa avec dédain cette alliance qui allait rayer du signe de bâtardise l'écusson royal de Lorraine. Le lendemain de ce refus, quand elle se présenta aux portes de la citadelle d'Angers, accompagnée d'une suite quasi royale, elle fut mise en joue par la garnison et reconduite, tambour battant, jusqu'aux Ponts-de-Cé. Le soir même elle faisait solliciter comme une grâce ce mariage qu'elle avait dédaigné la veille.

Quelques jours après (28 mars 1598), les fiançailles de la princesse de Mercœur avec le jeune César, légitimé à cette occasion et avantagé du duché de Vendôme, eurent lieu au château d'Angers. Puis Henri IV, accompagné de la duchesse de Beaufort, du duc et de la duchesse de Mercœur, vint à Chenonceaux soumettre à la reine Louise le contrat de mariage des nouveaux époux. La veuve de Henri III, en ratifiant

ce contrat, fit don à sa nièce de la nue-propriété de la terre de Chenonceaux, présent que le trésorier de France, à Tours, Jean Forget, accepta au nom du jeune duc de Vendôme. Le roi et sa maîtresse ne donnèrent à cette entrevue que la courte durée qu'exigeaient les bienséances. Chenonceaux, tout tendu de noir au rez-de-chaussée et occupé au second étage par les religieuses capucines [1] que Philippe II venait d'envoyer à la pieuse reine, n'était pas fait pour captiver le roi-soldat et vert galant. Il ne prit que le temps de donner audience aux députés huguenots qui venaient solliciter des garanties pour leurs coreligionnaires, puis il alla en Bretagne signer l'édit de Nantes [2].

[1] Ces religieuses avaient été installées dans les combles du château, et séparées des pages de la reine par un pont-levis intérieur. Leur chapelle, leur salle capitulaire, leurs cellules sont encore intactes. Après le décès de la reine, ces religieuses reçurent le dépôt de son corps et furent installées par Henri IV dans le quartier de Paris qui porte leur nom.

Telle est la version généralement accréditée. Disons toutefois que, d'après dom Laurent le Peletier, auteur d'une *Histoire des Ordres et Congrégations ecclésiastiques*, publiée à Angers en 1626 et citée par M. le prince Galitzin (Préface du *Discours sur Chenonceaux*, de M. de la Chauvignière), la reine Louise aurait projeté de bâtir en France un couvent de capucines, et serait morte avant l'accomplissement de ce projet, laissant par son testament 20,000 écus pour la construction de ce couvent, qui fut, en effet, bâti par ses héritiers, et dans lequel son corps fut transféré le 20 mars 1607. M. le prince Galitzin reconnaît toutefois qu'il y a eu des capucines établies à Chenonceaux, comme l'atteste, en effet, l'inspection des lieux; mais il pense que ce fut de 1604 à 1606, pendant qu'on leur élevait une demeure à Paris.

[2] Henri IV avait déjà fait un séjour à Chenonceaux quelques semaines avant celui que nous relatons ici. Le 1er mars 1598, il avait reçu dans ce château la soumission des frères Saint-Offange (Heurtaud et la Houssaye) qui, depuis huit ans, vivaient de rapines, retranchés dans la forte place de Saint-Symphorien de Rochefort en Anjou, dont ils s'étaient emparés et où le maréchal d'Aumont les avait en vain assiégés. Ils obtinrent, ainsi que du Plessis de Cosme, la rémission des cri-

VIII

CHENONCEAUX DANS LA MAISON DE VENDOME.

Henri IV attachait trop de prix au mariage de César de Vendôme avec Françoise de Lorraine pour ne pas tenir en même temps à ce que ce mariage portât des fruits. Il prit à ce sujet d'intimes précautions. On peut en lire l'édifiant récit dans le *Journal* de L'Estoile, et nous nous dispenserons de les relater ici [1].

De cette union, préparée avec tant de soin, naquirent deux fils : l'aîné, qui fut duc de Mercœur, épousa Laure Mancini, l'une des nombreuses nièces de Mazarin ; le cadet fut le duc de Beaufort, le célèbre roi des Halles.

Ce dernier était à Chenonceaux, en 1637, lorsque Mademoiselle de Montpensier, alors âgée de dix ans, vint y demander l'hospitalité, en compagnie de son père. Gaston, récemment rentré en France, se rendait à Tours, où l'appelait l'amour qu'il nourrissait pour une jeune fille de cette ville, nommée Louison Roger. Le frère et la nièce de Louis XIII couchèrent à Chenonceaux, où M. de Beaufort leur offrit un souper composé de huit services de douze bassins chacun, « si bien servi, que quand ç'aurait été à Paris, « l'on n'aurait rien pu faire de mieux ni plus magnifique [2]. » Suivant un usage encore général au dix-septième siècle, les

mes énormes qu'ils avaient commis. Voyez Préface du t. IV des *Lettres missives de Henri IV*, p. 20, dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France.*

[1] *Journal* de l'Estoile, à la date de juillet 1609.

[2] *Mémoires* de Mademoiselle, t. XL, p. 393 de la coll. Petitot.

armes des illustres visiteurs étaient figurées sur les principales pièces du dessert. Leur écusson brillait sur d'immenses tartes dans lesquelles les abricots représentaient l'or, les prunes de Reine-Claude le sinople, celles de Damas l'azur, les cerises et les framboises le gueule, et ainsi pour les autres couleurs ou métaux. Un maître d'hôtel, à cette époque, devait étudier le blason en même temps que la cuisine [1].

L'aîné des fils de César de Vendôme, entré dans les ordres après la mort de sa femme et devenu cardinal, laissa Chenonceaux à ses deux fils. L'aîné fut l'homme fameux de cette race, l'heureux général qui sauva d'une ruine complète la monarchie espagnole et Philippe V. Le cadet, chevalier de Malte et grand-prieur de France, fut le digne lieutenant de son frère aîné, aux côtés duquel il s'illustra à Namur, à

[1] Cette visite du duc d'Orléans et de sa fille n'est pas la seule visite princière que Chenonceaux ait reçue au commencement du dix-septième siècle. Louis XIII y avait séjourné deux fois avant cette époque. Dans le journal manuscrit de son médecin Hérouard, seigneur de Vaugrigneuse, on lit ce qui suit à la date du 25 août 1615 :

« Le roy, se rendant à Bordeaux, soupe et couche à Chenonceaux, et voit jouer des feux d'artifice sur la rivière; le lendemain court la bague de costé du jardin. »

Et à la date du 9 août 1619 : « Le roy vient d'Amboise à Chenonceaux, où la royne étoit venue se promener. »

Ce journal d'Hérouard, que M. Michelet appelle *le Journal des digestions de Louis XIII*, et qui ne compte pas moins de six volumes in-folio, reste, malgré l'insignifiance d'un grand nombre de détails, l'une des sources les plus curieuses et les plus abondantes où l'on puisse puiser pour l'histoire de ce règne. Il fait partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale, Fonds Colbert, 1601-1606. Il est question de publier intégralement ce long et minutieux journal : un extrait bien fait nous semblerait suffisant.

Le 14 juillet 1650, Louis XIV, alors âgé de douze ans, dina à Chenonceaux, en compagnie de sa mère et de Mazarin. Ce dernier, dans le but d'étouffer la révolte de la Guyenne, était parti de Paris, le 4 juillet, laissant la régence au duc d'Orléans,

Leuse et à Steinkerque. Petits-fils de Henri IV, mais petits-fils dégénérés, les deux frères rappelaient leur aïeul par les vices plus que par les qualités. Braves, mais d'un courage inégal, ils lui étaient bien inférieurs en habileté et n'avaient au superlatif que ses défauts. Épicuriens dans la plus mauvaise acception du mot, gourmands jusqu'à la goinfrerie, paresseux jusqu'à l'engourdissement, libres jusqu'au cynisme, débauchés jusqu'à la crapule, ils ne valaient quelque chose que l'épée à la main. Tout le reste de leur vie appartenait au désordre. Le secrétaire de l'aîné, Campistron, aimait à dire que, chez son maître, on courait risque de mourir de faim ou d'indigestion. Aussi dissipèrent-ils en peu d'années l'immense fortune qu'ils tenaient de leurs parents. En 1679, un arrêt du conseil ordonna la vente de tous leurs biens non substitués dans le but de payer leurs dettes. Les créanciers devaient jouir des revenus jusqu'à la vente, et ils jouirent en effet de Chenonceaux jusqu'en 1697. C'est la date de la prise de Barcelone et de la défaite du vice-roi de Catalogne. La récompense que lui valurent ces grands services permit au duc de Vendôme de dégager la majeure partie de ses biens. Son frère lui avait abandonné Chenonceaux ; un accord intervenu avec les créanciers le rétablit dans la propriété de ce domaine [1].

Dans les rares intervalles que lui laissait la guerre, le duc ne quittait guère Anet, qu'il tenait, comme Chenonceaux, de la famille de Mercœur. Il passa toutefois sur les bords du Cher le printemps de 1709. Après la fatale campagne de Flandres, commencée par la défaite d'Oudenarde et terminée

[1] Il en céda de suite l'usufruit à François d'Illiers, dit le chevalier d'Aunay, en considération de ses services, et encore pour s'acquitter d'une pension de 1,875 livres que lui et son frère devaient à ce chevalier. — M. de la Chauvignière, *Notice*, p. 41.

par le siége de Lille, Vendôme, abreuvé de dégoûts par la cabale du duc de Bourgogne et tombé dans la disgrâce du roi, vint chercher un peu d'oubli et de repos sous les ombrages de Chenonceaux. C'est là que, malgré ses cinquante-six ans, malgré les maladies honteuses qui étaient le fruit de ses débauches, il conçut l'étrange projet d'unir le sang bâtard des Vendôme au sang royal et pur des Condé. Le duc du Maine, bâtard lui-même, entra à pleines voiles dans cette idée, désireux, selon Saint-Simon, de décorer de plus en plus la bâtardise.

Marie-Anne de Bourbon, petite-fille du grand Condé, avait alors trente-trois ans et était extrêmement laide. Si laide qu'elle fût, il lui fallait des motifs puissants pour se résoudre à épouser le duc de Vendôme, l'homme le plus défiguré du royaume, sans dents, presque sans nez et deux fois mal guéri d'une maladie implacable. Chenonceaux, Dreux, Anet, tous les biens de l'opulente maison de Vendôme qui n'étaient pas réversibles à la couronne, furent le prix de ce sacrifice. « Tout leur fut bon à l'un et à l'autre, au dire de Saint-Simon, à elle pour avoir du bien et de la liberté, à l'autre par la vanité de se montrer encore assez grand, dans l'état de santé et de disgrâce où il était, pour épouser une princesse du sang qu'il acheta de tout son bien qu'il lui donna par leur contrat de mariage [1]. »

Le mariage eut lieu à Sceaux (21 mai 1710). Si le sacrifice avait été grand des deux parts, les deux époux firent du moins tout ce qu'ils purent pour en adoucir l'amertume. Pendant les deux ans que dura leur union, ils ne passèrent ensemble que vingt-quatre heures [2]. Vendôme, appelé en

[1] Saint-Simon, t. XV, p. 28; édit. Delloye.
[2] *Idem*, t. XVI, p. 89

Espagne pour raffermir la monarchie chancelante de Philippe V, après avoir offert au monarque espagnol, le soir de la bataille de Villa-Viciosa « le plus beau lit sur lequel roi ait jamais couché, » mourut dans un obscur village du royaume de Valence, sur un lit abandonné et sans gloire, dont ses valets volèrent les draps et les couvertures avant qu'il eût rendu le dernier soupir. Le testament qu'il écrivit sur cette couche déserte et par lequel il disposait d'une partie de ses biens, fut intercepté par le duc du Maine. Son frère, le grand prieur, exclu de tout héritage par ses vœux de l'ordre de Malte, laissa sans conteste passer sa succession à madame de Vendôme qui se trouva ainsi en possession d'une des plus grandes fortunes de l'Europe.

Cette princesse, morte sans enfants en 1718, laissa Chenonceaux à sa mère, la princesse douairière de Condé, qui le vendit deux ans après à son petit-fils, le duc de Bourbon, chef du conseil de régence et premier ministre après la mort du Régent. Le duc de Bourbon, qu'on appelait M. le Duc, ne visita Chenonceaux qu'une seule fois, mais ce fut dans une circonstance curieuse.

C'était en 1724, peu de temps après la mort du Régent. M. le Duc, inspiré par madame de Prie, sa maîtresse, venait de renvoyer honteusement à son père l'infante d'Espagne, âgée de cinq ans et demi, fiancée depuis quelque temps déjà au roi de France qui en avait quinze. M. le Duc avait conçu le projet de devenir beau-frère du roi en faisant épouser au jeune monarque sa sœur, élevée à Fontevrault sous le nom de princesse de Vermandois et qui était sur le point de devenir abbesse de Beaumont-lez-Tours. Mais madame de Prie, avant de donner son assentiment au mariage, voulut tâter le caractère de la future reine de France et s'assurer qu'en instrument docile, elle obéirait sans résistance à la

main qui entendait la diriger et, par elle, diriger le roi. C'est dans ce but, qu'en compagnie de M. le Duc, elle se rendit à Chenonceaux et de là à Beaumont.

L'événement prouva que la précaution n'était pas inutile. La princesse salua la marquise avec une hauteur dédaigneuse, ne lui adressa pas une parole, et quand son frère lui fit entrevoir son projet, elle se montra étonnée de le voir divulguer des secrets de cette importance devant la fille du traitant Pléneuf. Cette entrevue la priva de la couronne. Quelques mois après, madame de Prie mariait le jeune Louis XV à la fille de Stanislas. Ce mariage amena la lutte qui éclata entre elle et l'évêque de Fréjus, précepteur du roi, lutte qui se termina par le renvoi de la favorite et l'exil de son amant à Chantilly. C'est pendant cet exil que M. le Duc vendit Chenonceaux à M. et madame Dupin [1].

IX

JEAN-JACQUES A CHENONCEAUX.

M. et madame Dupin seraient aujourd'hui assez inconnus sans la bonne fortune qu'ils eurent d'avoir pendant quatre ans J. J. Rousseau pour commensal. Le futur auteur du *Contrat social*, encore obscur à cette époque, occupait dans leur maison une sorte d'emploi mal défini qui tenait à la fois du précepteur, du secrétaire et du collaborateur. C'est à ces divers titres qu'il a habité Chenonceaux, sans que ses protec-

[1] Moyennant 130,000 livres, y compris le fief de Civray, annexé à Chenonceaux, en 1603, par la duchesse de Mercœur. Cette vente eut lieu en 1733, dans le but de payer partie du prix du duché de Guise dont le duc avait acheté la moitié en 1732. — La Chauvignière, p. 41.

teurs se doutassent que ce petit secrétaire à neuf cents francs jetterait un jour sur leur château et sur leur mémoire un éclat qu'ils eussent été par eux-mêmes impuissants à leur assurer.

M. Claude Dupin, issu d'une ancienne famille du Berry, avait été capitaine au régiment de Noailles avant de devenir fermier général. Il avait d'un premier mariage un fils qui, sans être savant le moins du monde, aspirait à l'Académie des sciences et qu'on appelait M. de Francueil. Riche à millions, il avait eu la bonne fortune de séduire, par l'éclat de la réception qu'il lui avait ménagée dans sa province, madame de Fontaines, femme renommée pour son esprit et versée dans la haute société financière de l'époque. Elle avait, du fameux Samuel Bernard, une fille dont la main fut le prix de ce bon accueil.

Mademoiselle de Fontaines, devenue madame Dupin, eut bientôt la réputation si lourde à porter, d'une des femmes les plus élégantes et les plus spirituelles de Paris. Elle n'avait besoin de personne pour soutenir sa renommée de beauté et d'élégance, mais sa réputation de femme d'esprit avait, à ce qu'il paraît, besoin d'un peu d'aide étrangère, et c'est dans ce but qu'elle s'attacha Rousseau. Elle méditait une traduction de Pétrarque et jugeait que Rousseau, à qui cet auteur était familier, lui serait d'un grand secours dans ce travail.

De son côté, M. Dupin, déjà connu par un grand ouvrage d'économie politique [1], travaillait alors à une réfutation de l'*Esprit des lois* et avait sur le jeune Génevois des vues à

[1] Il est intitulé ; *Œconomiques*, et a été publié en 1745, et tiré à douze ou quinze exemplaires. C'est dire qu'il est devenu excessivement rare. Il n'en existe pas un exemplaire chez les descendants de M. Dupin, et, depuis plus de soixante ans, il n'en a passé qu'un dans les ventes. Ce curieux ouvrage manque même à la Bibliothèque impériale.

peu près semblables. Enfin M. de Francueil, amateur d'histoire naturelle et de chimie, aurait bien voulu faire un livre qui lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences. Ces trois personnes prirent donc Rousseau en commun comme une sorte de collaborateur. « Je crois, dit Grimm, que les ouvrages que ce petit secrétaire écrivait sous la dictée de madame Dupin, ne valaient pas tout à fait ceux qu'il a composés depuis lui-même [1]. »

Rousseau, arrivé à Paris en 1741 avec un nouveau système pour noter la musique et quinze louis dans sa poche pour toutes ressources, s'était introduit chez madame Dupin sous les auspices du P. Castel, homme d'esprit, quoique géomètre, et philosophe, quoique jésuite, car à ce moment du dix-huitième siècle, la philosophie avait tout envahi, depuis la géométrie jusqu'à la chaire sacrée : elle était partout, même chez les Jésuites. Le système pour noter avec des chiffres, avait été mal accueilli par les savants de l'Académie, gens qui, selon Rousseau, ont moins de préjugés que les autres hommes, mais qui, en revanche, ne tiennent que plus fortement à ceux qu'ils ont. « Puisque les savants et les musiciens, lui dit le P. Castel, ne chantent pas à votre unisson, changez de corde et voyez les femmes. Vous réussirez peut-être mieux de ce côté-là. J'ai parlé de vous à madame de Beuzenval ; allez la voir de ma part..... Vous verrez chez elle madame de Broglie, sa fille, qui est une femme d'esprit. Madame Dupin en est une autre à qui j'ai parlé aussi de vous : portez-lui votre ouvrage ; elle a envie de vous voir et vous recevra bien. »

Fort de cette recommandation, voilà Rousseau qui se présente à l'hôtel de Beuzenval où on l'invite au dîner de l'office,

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 203.

humiliation que la marquise de Broglie lui sauve, puis à l'hôtel Dupin où l'attendait une meilleure réception, mais où, avec ses souvenirs des Charmettes et les étranges notions sur les femmes qu'il tenait de madame de Warens, il commit tout d'abord une lourde faute. Madame Dupin était à sa toilette quand on l'introduisit. « Elle avait les bras nus, les cheveux épars, son peignoir mal arrangé. Cet abord m'était très-nouveau ; ma pauvre tête n'y tint pas ; je me trouble, je m'égare ; et bref, me voilà épris de madame Dupin. »

Rousseau n'avait alors que trente ans. Timide, sauvage, déjà ombrageux, il n'était pourtant pas encore l'ours mal léché, défiant, irascible, qu'il fut dix ans plus tard, et ses hommages, contenus dans de certaines bornes, n'avaient rien qui pussent blesser trop vivement une bourgeoise spirituelle et habituée aux mœurs faciles du grand monde telle qu'était madame Dupin. Il avait le teint brun, au dire de madame d'Épinay qui le connut à cette époque : des yeux pleins de feu animaient sa physionomie. Quand on le regardait après qu'il avait parlé, on lui trouvait même une certaine beauté, quoique, l'effet produit et le retentissement de la parole effacé, il ne laissât guère que le souvenir d'un homme assez laid et qui avait de temps en temps l'air farouche, effet de sa mauvaise santé. Si donc il s'était borné à une admiration respectueuse, il est probable que madame Dupin n'eût pas entendu d'une oreille trop dédaigneuse ces soupirs dont l'éloquence un peu sauvage formait une agréable distraction aux fades madrigaux que lui prodiguait sa cour d'académiciens, d'abbés et de cordons bleus. Elle le retint à dîner, le fit mettre à table à côté d'elle, chanta pour lui en s'accompagnant du clavecin et lui parla de sa réforme musicale en femme qui s'y connaissait. Mais lui, victime de cette éducation de laquais et de femme équivoque qu'il devait à

sa première position et à sa première maîtresse, il ne crut pas qu'une femme put, sans arrière-pensée galante, le regarder avec bonté et l'accueillir avec indulgence. Trop timide pour parler, il commit la faute d'écrire, et sans doute en termes très-clairs. « Elle garda deux jours la lettre sans m'en parler, dit-il dans les *Confessions*. Le troisième jour elle me la rendit, m'adressant verbalement quelques mots d'exhortation d'un ton froid qui me glaça. Je voulus parler ; la parole expira sur mes lèvres : ma subite passion s'éteignit avec l'espérance. »

Le pis fut que, quelques jours après, M. de Francueil, beau-fils de madame Dupin, avec qui Rousseau étudiait la chimie sous la direction de Rouelle, lui fit entendre que sa belle-mère trouvait ses visites à l'hôtel Dupin trop fréquentes et le pria de les discontinuer. On devine l'effet de cette invitation sur cette âme si prompte à s'ulcérer. Rousseau qui, dès cette époque, se croyait en butte à la haine du monde entier, n'eût pas manqué de voir quelque noire trahison dans ce qui n'était que le résultat de son manque de savoir-vivre, si madame Dupin, pour ne pas donner à cette babiole les proportions d'une aventure, ne l'eût fait prier, peu de temps après, de servir par intérim de gouverneur à son fils, M. de Chenonceaux.

Rousseau, pour sauver son amour-propre, donne à entendre que M. de Francueil fut pour quelque chose dans son échec près de madame Dupin. « Il était à peu près de son âge et du mien ; il avait de l'esprit, de la figure ; il pouvait avoir des prétentions ; on disait qu'il en avait auprès d'elle[1]. » Les Mémoires de madame d'Épinay ont ravi toute valeur à ces perfides insinuations. On sait, depuis la publication de ces Mémoires, que M. de Francueil était alors épris de cette dame

[1] Voyez *Lettre à madame de Warens*, du 17 décembre 1747.

et que, grâce à elle, il se trouvait, aussi bien physiquement que moralement, incapable de marcher sur les brisées de Rousseau [1]. L'honneur de la mésaventure de ce dernier reste tout entier à sa timidité, à sa position inférieure et à l'honnêteté de madame Dupin.

Telle était la famille avec laquelle Jean-Jacques vint s'établir à Chenonceaux au commencement de l'automne 1747. Dans l'intervalle qui sépare cette année de celle de sa première entrée à l'hôtel Dupin, il avait visité Venise en qualité de secrétaire d'un ambassadeur; il avait connu cette Thérèse qui devait exercer sur sa vie une action si durable et si fâcheuse; il avait essayé, par l'influence de M. de Francueil, de faire recevoir à l'Opéra un ouvrage de sa façon, *les Muses galantes*. La politique et le théâtre lui avaient également tenu rigueur, et il se voyait, pour sa vie, associé à une femme qui lui fermait, mieux encore que ce double insuccès, l'horizon de la fortune et des honneurs. Il essaya donc, par l'intermédiaire de son ami Thériot, de rentrer en grâce auprès de la maison Dupin, qu'il avait un peu négligée pour celle de la Poplinière, et moyennant huit à neuf cents francs par an, il devint le secrétaire des deux époux. C'est avec ces modiques ressources qu'il devait suffire aux besoins de deux ménages; car ses nouvelles fonctions l'obligeaient à occuper un logement à l'hôtel du Saint-Esprit, dans la rue Plâtrière, où était l'hôtel Dupin, et il avait en outre à payer, au haut de la rue Saint-Jacques, un autre loyer pour Thérèse Levas-

[1] On lit dans *les Confessions*, t. Ier, p. 178, édit. Furne : « M. de Francueil me fit sur cette dame (madame d'Épinay) des confidences bien singulières qu'elle ne m'a jamais faites elle-même, et dont elle ne m'a jamais cru instruit; car je n'en ouvris et n'en ouvrirai de ma vie la bouche ni à elle ni à qui que ce soit.

Les Mémoires, publiés sous le nom de madame d'Épinay, ont révélé le mystère honteux caché sous ces paroles.

seur, qui continuait à travailler, comme ouvrière en linge, à l'hôtel Saint-Quentin, où Rousseau l'avait connue.

Madame Dupin donnait à dîner, une fois par semaine, à Fontenelle, Marivaux, Mairan et autres beaux esprits. Grimm prétend que, ce jour-là, Rousseau avait son congé, tant on était éloigné de soupçonner ce qu'il était [1]. M. de Musset-Pathay a contesté l'anecdote [2]. Mais elle est confirmée par Marmontel et ne peut paraître invraisemblable, si l'on réfléchit à la piètre figure que devait faire dans un salon où brillaient des esprits tels que Fontenelle, Buffon, Voltaire, Bernis, l'abbé de Saint-Pierre, des noms tels que le prince héréditaire de Saxe-Gotha, la princesse de Rohan, madame de Mirepoix, milady Hervey, ce petit montagnard sauvage, mal dégrossi par madame de Warens et empêtré dans les embarras d'une liaison quasi honteuse et sans issue.

Mais tout atteste qu'à Chenonceaux ce rigorisme cessa pour faire place à une hospitalité plus indulgente qu'expliquent d'ailleurs la liberté de la campagne et les nécessités d'une habitation commune. Rousseau y fut véritablement l'hôte et le commensal de la famille Dupin. On montre encore la petite chambre qu'il occupait au premier étage du château et que madame Dupin appelait en riant : l'antre de l'ours de Genève. Rousseau avait, à côté de cette chambre, un laboratoire où il s'occupait de chimie en compagnie de M. de Francueil. « Nous nous mîmes, dit-il, à barbouiller du papier tant bien que mal sur cette science dont nous possédions à peine les éléments. » Les matinées étaient consacrées à madame Dupin, qui s'occupait d'un écrit sur les qualités que la société exige des femmes : quelque chose comme le *Mérite des*

[1] *Correspondance de Grimm*, t. VI, p. 203.

[2] *Histoire de la vie et des ouvrages de J. J. Rousseau*, 1re édit., t. II, p. 72.

femmes, moins la poésie. Rousseau extrayait des auteurs anciens et modernes tout ce qui était relatif au sujet et arriva à rassembler ainsi des matériaux assez considérables qui existent encore à Chenonceaux à l'état de manuscrits. Cette collaboration assidue avec le fils de la maison et sa belle-mère impliquent un certain échange d'idées et une certaine égalité de rapports, exclusifs de l'état de domesticité.

C'était alors une vie charmante que la vie de château. Cette société du dix-huitième siècle qui venait d'applaudir au triomphe de Fontenoy et aux débuts de l'*Encyclopédie*, jouissait avec délices de ces dernières années de calme où rien ne faisait prévoir encore les tempêtes et où les hardiesses de l'esprit n'avaient pas encore leur contre-coup dans le domaine des faits. Les financiers, qui, comme M. Dupin, avaient succédé aux grands seigneurs dans la possession de leurs châteaux, y exerçaient une hospitalité fastueuse, d'autant plus agréable que l'esprit y jouissait des mêmes droits que la naissance. Le plaisir que cette société aimable et spirituelle affectionnait le plus à la campagne, c'était la comédie. Madame de Pompadour avait donné l'exemple et jouait la comédie à Bellevue et à Fontainebleau. Madame d'Épinay jouait la comédie à la Chevrette, chez M. de Bellegarde et forçait Rousseau d'y remplir un rôle. Madame Dupin, à l'imitation de la maîtresse de son beau-fils, voulut qu'on jouât la comédie à Chenonceaux, et, dans ce but, elle fit construire un petit théâtre à l'extrémité de la galerie bâtie par Catherine de Médicis. C'est pour cette petite scène et pendant le premier séjour de Jean-Jacques à Chenonceaux, qu'il écrivit une comédie en trois actes et en vers, intitulée *l'Engagement téméraire*, et qui n'a, dit-il, d'autre mérite que beaucoup de gaieté, qualité qu'on serait même aujourd'hui tenté de lui contester. Il est probable, quoiqu'il ne le dise

pas, qu'il y remplit un rôle, car il joua peu de temps après cette même pièce à la Chevrette, en compagnie de madame d'Épinay et de mademoiselle d'Ette.

On faisait aussi force musique à Chenonceaux. « J'y composai, dit Rousseau, plusieurs trios à chanter, pleins d'une assez forte harmonie. » Joignez à tout cela des promenades sur l'eau ou dans la forêt, une société aimable et la bonne chère, et vous aurez l'idée de ce qu'était la vie de château au dix-huitième siècle, quand ce château avait pour maîtres un financier, homme de goût et millionnaire, et une femme élégante et spirituelle. Vie charmante en effet, assez remplie par les travaux de l'esprit, les charmes de la conversation et des arts pour qu'on n'y sentît jamais de vide et qui réalisait ce qu'on peut rêver de mieux sur la terre : une oisiveté occupée.

Ce séjour de Rousseau à Chenonceaux n'occupe pas trente lignes des *Confessions*. Il est difficile en les lisant de n'être pas frappé des différences que le temps apporte dans l'art, ou si l'on veut, dans la manière. Un écrivain de nos jours ayant à raconter ce séjour à Chenonceaux, commencerait par une description du château, s'étendrait complaisamment sur son architecture, sur la beauté du paysage qui l'environne, sur la limpidité des eaux qui le baignent ; il toucherait en passant un mot de son histoire et trouverait moyen de faire preuve à la fois de connaissances archéologiques et historiques. Il imprégnerait tout cela de sa personnalité ; il y mêlerait ses impressions; il en ferait un cadre à sa propre figure. Rousseau, qui pourtant savait rendre la nature et qui peut passer pour le premier en date des écrivains paysagistes, Rousseau se contente de dire simplement : « Nous allâmes passer l'automne en Touraine, au château de Chenonceaux, maison royale sur le Cher, bâtie par Henri second pour Diane

de Poitiers dont on y voit encore les chiffres... On s'amusa beaucoup dans ce beau lieu : on y faisait très-bonne chère : j'y devins gras comme un moine. »

Ce petit détail, complaisamment noté, serait sans doute aujourd'hui passé sous silence : il décèle un peu trop les mœurs de l'écrivain famélique, le mari de Thérèse Levasseur, encore mal guéri de ses convoitises d'antichambre. Mais ce peu que nous avons dit suffit pour indiquer la différence des temps et des manières.

On a longtemps montré dans le parc de Chenonceaux une allée qui bordait le Cher et qui s'appelait l'allée de Sylvie. Elle a été abattue il y a déjà une quarantaine d'années, lorsque le vieux parc fut dessiné à l'anglaise, ce qui n'empêche pas le concierge d'attester l'identité de la promenade qu'il montre sous ce nom aux enthousiastes de l'auteur d'*Émile*. C'est là que Rousseau a composé les vers qui ont pour titre l'*Allée de Sylvie*, vers qui sont peut-être les meilleurs qu'il ait faits, ce qui ne veut pas dire le moins du monde qu'ils soient remarquables. Qui les connaîtrait aujourd'hui s'ils n'étaient pas de Rousseau? Le dix-huitième siècle n'a rien entendu à la poésie d'inspiration et de sentiment. Une ode de J. B. Rousseau, une belle strophe de Lefranc de Pompignan sur la mort de ce poëte, cinq ou six stances de Gilbert empruntées aux Psaumes, forment à peu près tout son bagage lyrique [1]. Les siècles qui raisonnent et critiquent ne sont pas ceux qui chantent. Il a fallu les catastrophes révolutionnaires, il a fallu le retour aux idées religieuses qu'elles ont produit, pour faire éclore, au commencement de notre siècle, la véritable poésie lyrique.

[1] Nous arrêtons, bien entendu, à la Révolution le dix-huitième siècle littéraire, et n'y comprenons ni Lebrun ni les Chénier.

Rousseau, en quittant Paris, avait laissé Thérèse enceinte. Il est probable que, préoccupé de la gêne extrême où le supplément de dépense et ce qu'il appelle les embarras de la marmaille allaient le jeter, lui qui, avec les neuf cents francs qu'il gagnait chez M. Dupin, avait à soutenir deux ménages, craignant surtout le pernicieux exemple que Thérèse et sa famille donneraient à son enfant, il conçut, pendant ce séjour à Chenonceaux, le projet qu'il exécuta à son retour à Paris. Il est probable, de plus, qu'il s'ouvrit de ce projet à madame de Francueil et qu'elle l'en détourna. C'est à cette dame, en effet, qu'est adressée la lettre dans laquelle il essaye de justifier cette résolution et où percent, dès les premiers mots, les embarras de la conscience et le cri de la nature en lutte avec l'orgueil du philosophe : « Oui, madame, j'ai mis mes enfants aux Enfants-Trouvés. J'ai chargé de leur entretien l'établissement fait pour cela... Je leur dois la subsistance; je la leur ai procurée meilleure ou plus sûre au moins que je n'aurais pu la leur donner moi-même [1]. » Par une de ces contradictions si fréquentes chez Rousseau, en même temps qu'il adressait à madame de Francueil cette justification impossible, il écrivait pour la belle-sœur de cette dame, madame de Chenonceaux, le projet de l'*Émile* [2]. Le même homme qui ne se croyait pas apte à élever ses enfants, traçait pour ceux des autres des règles d'éducation.

On sait d'ailleurs aujourd'hui qu'il était loin, en 1751, de donner à madame de Francueil les véritables raisons de cet abandon de ses enfants. Ce n'était pas de la misère seulement, c'était de leur mère surtout qu'il voulait les préserver. Le caractère de Thérèse qui, veuve à cinquante-trois ans d'un homme

[1] Cette lettre porte la date du 20 avril 1751

[2] « Ce recueil de réflexions et d'observations fut commencé pour complaire à une bonne mère qui sait penser. » Préface d'*Émile*.

que tout le monde autour d'elle proclamait l'inspirateur du grand drame révolutionnaire qui commençait, lui donna un palefrenier pour successeur, ce caractère explique suffisamment cette appréhension. Tout atteste qu'avec une pareille mère et de tels exemples, les enfants de Rousseau eussent cruellement fait rougir leur père [1].

Revenons à Chenonceaux.

Rien dans les *Confessions* ni dans les Mémoires du temps n'indique que Rousseau ait fait à Chenonceaux un autre séjour que celui de 1747. La tradition locale veut toutefois qu'un premier essai du *Devin du village* ait été fait sur le théâtre de ce château sous la direction de l'auteur.

Le Devin du village fut composé à Passy, chez le joaillier Mussard, en 1751. Sa première représentation à Fontainebleau devant le roi et madame de Pompadour est du 18 octobre 1752. M. et madame Dupin, qui venaient d'unir leur fils, M. de Chenonceaux, à la fille de la vicomtesse de Rochechouart, vinrent sans doute, selon leur habitude, passer l'automne de 1751 en Touraine. Il est possible que Jean-Jacques fût de ce voyage ; car, bien qu'il eût déjà, à cette époque, répudié la place de caissier que M. de Francueil,

[1] La contre-partie de la lettre à madame de Francueil se trouve dans une autre lettre écrite vingt ans plus tard, et que les commentateurs de Rousseau ont trop négligée. Elle est datée de Monquin le 17 janvier 1770 : « Mais, moi qui parle de famille, d'enfants !..... Madame, plaignez ceux qu'un sort de fer prive d'un pareil bonheur; plaignez-les s'ils ne sont que malheureux; plaignez-les beaucoup plus s'ils sont coupables... J'aime mieux expier mes fautes que les excuser : quand ma raison me dit que j'ai fait dans ma situation ce que j'ai dû faire, je l'en crois moins que mon cœur qui gémit et qui la dément. »

Ce douloureux aveu, ce simple cri parti des entrailles, plaide plus pour Rousseau que les dissertations philosophiques sur le sort des enfants trouvés, adressées à madame de Francueil, et que la prétention de former un homme affichée par l'*Émile*.

alors receveur général, lui avait donnée pour lui faire une situation moins précaire, il est certain qu'il conserva longtemps des relations amicales avec la famille Dupin et qu'il y introduisit Grimm. Il raconte lui-même qu'il donna gravement, pendant tout un été, des leçons d'arithmétique à madame de Chenonceaux, belle et fière personne, qu'il ennuyait de ses chiffres éternels sans oser lui jeter une œillade. Jean-Jacques n'était plus alors ce petit secrétaire qu'on faisait dîner à l'office les jours de grande réception : le succès de ses deux discours avait attiré sur lui l'attention générale; il était un personnage. La réforme qu'il venait d'introduire dans son costume [1], le parti par lui pris récemment de vivre indépendant en copiant de la musique, lui commençaient cette réputation de singularité qui fut pour presque autant que son génie dans la curiosité qu'il excita. Il n'est nullement étonnant que madame Dupin, qui l'aimait tendrement, tout en le traitant d'ours et de fou, ait voulu donner à ses hôtes de Chenonceaux les primeurs d'une œuvre de ce talent original.

Il n'a rien été imprimé des œuvres auxquelles madame Dupin travaillait en compagnie de Rousseau. Outre la traduction de quelques morceaux de Pétrarque et l'ouvrage sur le mérite des femmes dont nous avons parlé, elle a écrit, sous l'humble titre d'*Essais*, des résumés de ses opinions philosophiques et littéraires, et de petits traités de morale dont les manuscrits existent à Chenonceaux. George Sand, qui les a lus, en fait grand cas. Reste à savoir quelle est dans ces écrits la part du collaborateur.

Madame Dupin a composé encore la préface des *Observations sur l'Esprit des lois*, ouvrage capital de son mari.

[1] *Confessions*, p. 189; édit. Furne.

Ce livre, à la rédaction duquel les PP. Plesse et Berthier eurent part, parut à Paris vers 1750 [1], en trois volumes in-8°. Il fit, à ce qu'il paraît, une certaine sensation, et l'on assure que madame de Pompadour, amie de Montesquieu, s'en émut. L'auteur, pour lui plaire, jeta au feu l'édition entière. Ce sacrifice d'auteur applaudi est grand, même de la part d'un courtisan. Aussi M. Dupin s'arrangea-t-il de façon à ce que quelques exemplaires échappassent à l'incendie. Grimm prétend que M. d'Argenson refusa de rendre le sien et que les héritiers Dupin le trouvèrent dans sa bibliothèque. On voit, en effet, dans la bibliothèque de Chenonceaux un exemplaire de ce rare ouvrage [2]. George Sand en possède un autre qui lui vient de son grand-père. L'illustre écrivain tient ce livre en grand estime. C'est, d'après son dire, un très-bon ouvrage, d'une critique serrée, qui relève toutes les contradictions de l'*Esprit des lois* et présente, de temps à autre, des aperçus beaucoup plus élevés sur la législation et la morale des nations.

Madame Dupin, qui survécut pendant de longues années à son mari, se réfugia à Chenonceaux durant l'orage révolutionnaire Le souvenir de Jean-Jacques l'y suivit et l'y protégea. Une protection plus puissante encore lui vint de ses bonnes œuvres et de la réputation de charité qu'elle s'était acquise. Elle mourut paisiblement dans cette retraite en 1799, âgée de quatre-vingt-treize ans, sans avoir été contrainte de faire d'autre sacrifice à l'esprit du temps, dans ce château si

[1] Et non en 1757, comme le dit Barbier, *Dict. des anonymes*. On a très-bien remarqué, avant nous, que Montesquieu, étant mort en février 1755, n'avait pu demander la suppression d'un ouvrage paru en 1757. Voyez Notice biographique, historique et littéraire sur M. Claude Dupin dans le *Bulletin du bibliophile* de mai 1859.

[2] M. du Plessis, dans la notice citée à la note qui précède, affirme même qu'il s'y en trouve deux. On voit aussi dans la même bibliothèque le manuscrit des *Observations*; mais il n'est pas autographe.

peuplé de souvenirs monarchiques, que celui de quelques tableaux historiques et de quelques emblèmes jugés séditieux. M. de Villeneuve, son neveu, lui éleva dans le parc de Francueil un monument qui subsiste encore.

M. Dupin de Francueil, protecteur et collaborateur de Rousseau, était, comme nous l'avons dit, fils d'un premier mariage de M. Dupin. Il épousa en secondes noces une fille naturelle du maréchal de Saxe, veuve à seize ans d'un bâtard de Louis XV. De ce second mariage de M. de Francueil naquit, en 1778, un fils qui est le père de George Sand. L'auteur du *Marquis de Villemer* descend donc tout à la fois, dans sa ligne paternelle, de M. Dupin et du maréchal de Saxe, et c'est ainsi qu'elle a pu dire qu'elle était, en ligne irrégulière il est vrai, proche parente des rois Louis XVIII et Charles X.

M. de Francueil avait de son premier mariage une fille qui épousa M. de Villeneuve, lequel, étant en même temps le propre neveu de madame Dupin, hérita à ces deux titres de Chenonceaux. Le fils unique de ce dernier, M. le comte René de Villeneuve, est donc le cousin germain de George Sand, et c'est par suite de ce lien de famille que l'illustre écrivain va quelquefois demander aux ombrages de Chenonceaux l'inspiration qu'ils ont jadis prêtée à Rousseau, ce talent qui a avec le sien tant de rapports intimes et comme un air de famille. Elle agite le problème social aux lieux où il posa le problème politique; le *Compagnon du tour de France* a été rêvé peut-être dans la chambre où fut esquissé le *Contrat social*.

Chenonceaux, comme le château de la Belle au bois dormant, a eu la rare fortune de dormir pendant près d'un demi-siècle, oublié des bandes rouges et noires. Quand le culte du passé, quand la véritable tradition du beau, quand le respect pieux pour les miracles de l'art gothique et de l'art

de la Renaissance se sont réveillés en France, il a suffi de rassembler quelques meubles, de restaurer quelques peintures, de retoucher quelques pierres, de rajuster quelques détails d'ornementation, pour rendre à ce château son caractère et sa physionomie primitifs. Cette œuvre délicate de restauration, M. le comte et madame la comtesse de Villeneuve l'ont entreprise avec amour et dévouement. S'ils n'ont pas tout fait, et si tout ce qu'ils ont fait n'est pas irréprochable, on ne leur en doit pas moins, au nom de l'art et de l'histoire, toutes sortes de remercîments pour le soin pieux, pour la bienveillance tout artistique avec lesquels ils conservent et exhibent ce curieux spécimen des villas royales du seizième siècle [1].

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, madame la comtesse de Villeneuve est morte, laissant en Touraine une mémoire vénérée, que son caractère aimable et bienveillant et ses nombreux bienfaits défendent contre l'oubli; son mari l'a suivie de près dans la tombe. Chenonceaux sera prochainement mis en vente, et l'on prête à l'un des rois de la finance l'intention de l'acquérir. Ce serait une bonne fortune pour cette belle résidence qui, comme on l'a pu voir, doit déjà une partie de son illustration à des financiers. Plus opulents et tout aussi amis des arts que leurs devanciers du dernier siècle, les grands financiers de nos jours sont au premier rang de ceux, en bien petit nombre, qui savent et peuvent restaurer dignement de telles demeures.

FIN.

NOTES

CHAMBORD

I

Le projet conçu par François Ier de faire passer la Loire à Chambord a été mentionné par Varillas et révoqué en doute par l'historien de Blois, Bernier. Varillas est auteur de tant de contes qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que personne n'ait ajouté foi à ce projet. Voici pourtant un document qui tranche la question et qui prouve qu'en cette circonstance il fut bien informé. Nous l'empruntons aux comptes de dépenses de François Ier.

On lit dans ces comptes, sous la date du 14 août 1529 : « A Pierre Cassé de Nouvarre, ingénieur, la somme de quarante et une livres tournois, pour sa dépense, peine et salaire d'être venu, par ordonnance dudict seigneur, du lieu de Chambort à la Fère en Picardie, pour, illec, faire entendre audict seigneur la manière qu'il estoit besoin et nécessaire tenir, pour faire passer et conduire partie de la rivière de Loyre par ledict lieu de Chambort. »

Nous ne pensons pas qu'aucun des écrivains qui ont traité de Chambord ait eu connaissance de ce curieux document.

II

La pièce dont nous parlons (page 20) a été découverte par M. Salmon au cabinet généalogique de la Bibliothèque impériale, parmi les titres qui concernent la famille Breton de Villandry. C'est un marché conclu le 9 mai 1544, entre Anne Gédoyn, veuve de Jean Breton, seigneur de Villandry et secrétaire de François Ier, comme surintendante des bâtiments de Chambord, et Jean Grossier, contrôleur des travaux, d'une part; et Mathurin Venelle, Toussaints Le Bleu, Jean Pezay, Jean du Boys, René Poullet et Martin Le Heurteux, de l'autre, tous *maçons tailleurs*, c'est-à-dire sculpteurs en pierre. Ce marché est conclu en présence de *Jacques Cogneau, maistre maçon d'iceulx édiffices*, qui devra donner le plan et dessin des travaux à exécuter et en surveiller l'exécution.

Ces travaux comprennent :

1° Une grande cheminée ornée de moulures, losanges, architraves, frise et corniche, avec un frontispice enrichi de fleurs de lis et de salamandres;

2° Une lucarne avec la même décoration que la cheminée;

3° Une petite *viz* ou escalier de quarante-six marches, garni de piédestaux, accoudoirs, bases (colonnes), chapiteaux, architraves, frise et corniche, se terminant par une lanterne à six fenêtres, dont les trumeaux extérieurs seront ornés de cariatides en forme de termes et couronnée par une grande fleur de lis.

Cette pièce curieuse a été publiée *in extenso* par M. Salmon, au tome III (4e série), p. 62 de la *Bibliothèque de l'école des Chartes;* c'est pourquoi nous nous dispensons de la reproduire ici.

A la suite de cette pièce, M. Salmon a publié des lettres patentes données par Charles IX à Saint-Maur des Fossés, le 8 septembre 1568, portant commission de la charge et gouvernement du château de Chambord au profit de Léonore Breton, veuve du sieur du Gangnier, qui auparavant en était pourvu.

Le sieur du Gangnier avait lui-même succédé, dans cette charge, à sa belle-mère, Anne Gédoyn.

Les lettres patentes que nous venons de relater conféraient à Léonore Breton « plein pouvoir d'ordonner pour les bastimens et réparations qui seront à faire en icelluy chasteau, suivant les desseings qui en seront par nous faicts, des deniers qui sont ou seront destinés pour cet effect. » Il semble résulter de cette phrase que le surintendant de Chambord était en même temps trésorier des bâtiments.

On trouve au Catalogue des archives du baron de Joursanvault, (t. II, p. 183), la mention de lettres d'abolition de la charge de trésorier des bâtiments et réparations du château de Chambord, lesdites lettres données par Charles IX en janvier 1565.

III

A l'appui de la distinction que nous établissons (p. 21) entre l'architecte et le maître maçon de la Renaissance, l'un donnant les plans, l'autre les exécutant, absolument comme la chose se passe encore aujourd'hui, nous citerons l'opinion de M. Adolphe Berty :

« Il n'est point exact que, suivant l'opinion commune, l'expression d'architecte n'ait commencé à être employée qu'au seizième siècle, car on s'en servait déjà, très-rarement il est vrai, au quatorzième siècle. Christine de Pisan assure que le roi Charles V était : « vray *architécteur*, deviseur certain et prudent ordeneur. » Ce qui est incontestable, c'est que le mot architecte ne s'est popularisé qu'à l'époque de la Renaissance, sous l'influence de la langue italienne et de l'étude de Vitruve. Nous croyons qu'il désigne d'abord, d'une manière plus spéciale, l'artiste, distingué du constructeur auquel on continuait à donner le nom de maçon. Vraisemblablement, plusieurs des architectes célèbres, avant le règne de Louis XIII, ont seulement été des dessinateurs d'architecture, composant habilement les projets des édifices et laissant aux hommes du métier le soin de les exécuter. »

(*Les grands Architectes français*, Paris, Aubry, 1860, *Note de la page* 99.)

Du Cerceau se désigne lui-même, sous le nom d'architecte, en tête de plusieurs de ses ouvrages, et ses premières productions

sont des recueils de plans par lui dressés, et dont plusieurs furent exécutés, mais non sous sa direction.

IV

Nous donnons ici, relevées avec soin et pour la première fois, selon toute probabilité, les dates des neuf séjours de Louis XIV à Chambord :

Du 12 juillet 1650 au. . . . . .
Du 1er août 1659 au. . . . . .
Du 9 juillet 1660 au. . . . . .
Du 29 septembre au 15 octobre 1668.
Du 19 septembre au 17 octobre 1669.
Du 9 octobre au 22 octobre 1670.
Du 26 septembre au 12 octobre 1682.
Du 24 septembre au 12 octobre 1684.
Du 6 septembre au 28 octobre 1685.

V

La charge de capitaine-gouverneur de Chambord fut créée par Henri IV, le 20 juin 1605, au profit de Jacques Bodin, sieur de Boisregnard; les lettres de provision ont été citées par M. de la Saussaye.

On lit au tome II, page 183 du Catalogue des archives du baron de Joursanvault : « Quittances de gages de Arnauld de Johanne, sieur de Saulmeri, François de Johanne et Jehan Bodin, sieur de Boisrenard, capitaine de Chambord (1649). »

Dans cette note, le rédacteur de ce catalogue a interverti l'ordre dans lequel ces capitaines se sont succédé : Jacques Bodin avait eu pour successeur Jehan, son fils, qui vendit sa charge à François de Johanne, sieur de Saulmeri, auquel succéda Arnauld de Johanne,

BLOIS

CHRONOLOGIE

DES

POSSESSEURS DU CHATEAU DE BLOIS

ET DES PRINCIPAUX FAITS RELATIFS A CE CHATEAU OU DONT IL A ÉTÉ LE THÉATRE.

MAISON DE BLOIS-CHAMPAGNE.

Comtes de Blois de la première race.

Les premiers comtes de Blois ont la même origine que nos rois de la troisième race. Théodebert, quatrième aïeul de Hugues Capet, qui est le premier roi de cette troisième race, eut trois fils. Le second, nommé Guillaume, fut comte de Blois. Il mourut en. 834

Son fils Eudes mourut en. 865

Robert, dit le Fort, cousin de Eudes, lui succéda et fut tué en combattant contre les Normands le 25 juillet. . . 867

Robert le Fort laissa deux fils, Eudes et Robert II, qui furent l'un et l'autre rois de France, et une fille nommée Richilde, qui épousa Thibault, père du célèbre Thibault le Tricheur, chef de la seconde race des comtes de Blois. Robert II, qui avait succédé au comté de Blois, mourut en. 923

Comtes de Blois de la deuxième race.

1° Thibault Ier, surnommé le Tricheur, comte de Blois vers l'an 924. On pense, sans qu'il soit possible d'apporter de ce fait aucune preuve, qu'il est l'auteur des plus anciennes constructions du château de Blois, celles sur les fondations desquelles est assise la salle des États.

Il célébra dans ce château les fiançailles de sa sœur Gerberge avec Alain Barbe-Torte, duc de Bretagne, en. . . 943

La date exacte de sa mort est inconnue; *l'Art de vérifier les dates* constate qu'il n'existait plus en. 978

2° Eudes Ier, son fils aîné, lui succéda dans les comtés de Blois, Chartres, Tours, Beauvais et Provins. Il était contemporain du célèbre Foulques Nerra, qui lui enleva la ville de Tours; il mourut l'an. 995

3° Thibault II, son fils aîné, mourut sans postérité l'an. 1004

4° Eudes II, frère du précédent, s'empara de la Champagne et de la Brie en 1019, fut tué dans une bataille près de Bar-le-Duc, le 15 novembre. 1037

5° Thibault III, son fils cadet, eut en partage les comtés de Blois, Tours et Chartres. Il fut fait prisonnier le 21 août 1044, dans une bataille contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou, qui l'obligea de lui céder Tours, Chinon et Langeais; il mourut vers. 1090

6° Étienne, son second fils, lui succéda dans les comtés de Blois et de Chartres; il mourut en Terre sainte, l'an. . 1102

Son fils aîné, Guillaume, épousa une fille de la maison de Sully, dont il prit le nom; le troisième, Étienne, fut roi d'Angleterre; le second fut

7° Thibault IV, dit le Grand, qui réunit le comté de Champagne à celui de Blois par la vente que lui en fit Hugues, son oncle. Il acheva le monastère de Clairvaux et

fut honoré de l'amitié de saint Bernard; mourut le 8 janvier. 1152

8° Thibault V, dit le Bon, son second fils, eut pour sa part dans les États de son père les comtés de Blois et de Chartres, à charge d'hommage envers Henri Ier, comte de Champagne, son frère. Il mourut au siége de Saint-Jean d'Acre, l'an. 1191

9° Louis, son fils, lui succéda et mourut devant Andrinople en. 1205

10° Thibault VI, fils de Louis, lui succéda et mourut sans postérité en. 1218

A sa mort, le comté de Blois, séparé de celui de Chartres, retourna à Marguerite, sa tante, fille de Thibault le Bon. Marguerite mourut en. 1230

En elle finit la dynastie des comtes de Blois de la maison de Champagne. Elle ne laissa de Gautier d'Avesnes, son troisième mari, qu'une fille nommée Marie, qui porta le comté de Blois dans la maison de Châtillon, par son mariage avec Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol.

COMTES DE BLOIS DE LA MAISON DE CHATILLON.

1° Marie mourut en. 1241

2° Jean, son fils aîné, mourut le 28 juin. 1279

3° Jeanne, fille unique de Jean, épousa, en 1272, Pierre, comte d'Alençon, cinquième fils de saint Louis, et mourut le 19 janvier. 1292

4° Elle eut pour successeur, dans le comté de Blois, Hugues de Châtillon, son cousin germain, mort vers. . . 1307

5° Guy de Châtillon, fils de ce dernier, épousa la sœur du roi Philippe VI, et mourut en. 1342

6° Louis de Châtillon, son fils, fut tué à Crécy le 26 août. 1346

7° Louis II de Châtillon, son fils, mort sans postérité, laissa le comté de Blois à son frère, ci-après nommé, en . 1372

8° Jean II de Chatillon, mort aussi sans postérité en. . 1381

9° Guy II, frère des deux précédents, fut donné en otage aux Anglais pour la délivrance du roi Jean, reçut en 1388, dans son château de Blois, les ducs de Bourgogne et de Berry, oncles de Charles VI, régents de France, et le célèbre Jean de Montfort, duc de Bretagne, appelé à se justifier d'avoir traitreusement arrêté le connétable Olivier de Clisson. Guy II, accablé de dettes, vendit ses comtés de Blois et de Dunois à Louis de France, duc d'Orléans, moyennant deux cent mille francs d'or, en l'année. . . . 1391

DUCS D'ORLÉANS, COMTES DE BLOIS.

Louis d'Orléans entre en possession des comtés de Blois et de Dunois, après la mort de Guy II, qui s'en était réservé l'usufruit, laquelle arriva le 22 décembre. 1397

Ces deux comtés furent érigés en pairie par lettres patentes données à Paris au mois de juin. 1399

Louis d'Orléans meurt assassiné, 23 novembre. . . . 1407
Son fils Charles lui succède.

Valentine de Milan, veuve du duc Louis, meurt le 4 décembre. 1408

Isabelle de France, première femme du duc Charles d'Orléans, meurt au château de Blois. 1409

Le duc fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415) et emmené prisonnier en Angleterre, où il resta vingt-cinq ans. En son absence, son duché fut gouverné par le comte de Vertus, son frère.
Ce dernier mourut au château de Blois. 1420

Mariage célébré dans ce château, de Jeanne, fille issue du premier mariage de Charles d'Orléans, et de Jean II, duc d'Alençon. 1424

Naissance dans ce château d'un fils de Charles d'Orléans et de Marie de Clèves, sa troisième épouse; 27 juin. . . 1462

Mort de Charles d'Orléans; son fils Louis lui succède; 4 janvier. 1465

Lutte du duc Louis contre Charles VIII et la régente Anne de Beaujeu. 1485

Le duc s'échappe de Blois et se réfugie à la cour de Bretagne: 11 janvier. 1487

Il est fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin du Cormier: 27 juillet. 1488

Le duc devient roi de France sous le nom de Louis XII: 7 avril. 1498

BLOIS RÉUNI A LA COURONNE.

Ordonnance de Blois qui réforme l'administration générale du royaume; mars. 1499

Traité avec les Vénitiens pour le partage du Milanais, signé au château de Blois, le 15 avril. 1499

L'archiduc Philippe d'Autriche, reçu au château de Blois avec Jeanne de Castille, sa femme, y jure la paix au nom de l'empereur Maximilien, son père; 12 décembre. . . . 1501

Signature dans ce château de trois traités importants: l'un pour le mariage de Claude de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, avec Charles, fils de l'archiduc Philippe, qui fut depuis Charles-Quint; l'autre pour la paix avec Philippe et l'empereur Maximilien; le troisième pour une ligue contre Venise; 22 septembre. 1504

Traité signé au château de Blois, par lequel Louis XII accorde à Ferdinand le Catholique la main de Germaine de Foix, sa nièce; 12 octobre. 1505

Mariage, célébré au même château, de Charles, duc d'Alençon, avec Marguerite de Valois, sœur de François, héritier présomptif de la couronne; 2 décembre. 1509

Naissance au château de Blois de Renée de France, seconde fille de Louis XII; 25 octobre. 1510

Louis XII donne le Blaisois à Claude, sa fille, en la mariant à François, comte d'Angoulême; mars. 1514

Anne de Bretagne meurt au château de Blois; 9 janvier. 1514

Mort de Louis XII et avénement de François Ier; 1er janvier. 1515

Mort, au château de Blois, de la reine Claude; 20 juillet. 1524

Par sa mort le comté de Blois passe à son fils aîné, Henri.

Ordonnance de François Ier, concernant l'administration des finances, donnée au château de Blois le 28 décembre.. 1524

Le château de Blois incorporé à la couronne par l'avénement de Henri II. 1547

DATES DES SÉJOURS AU CHATEAU DE BLOIS DE PLUSIEURS ROIS DE FRANCE

Constatés par diverses déclarations, ordonnances, lettres patentes, etc.

Séjours de Henri II :

17 décembre 1550; 6 janvier, 17 mars, 26 juillet, 23 décembre 1551; 22 décembre 1555; 16 avril 1556.. de 1550 à 1556

Séjour de François II :

4 novembre. 1559

Séjours de Charles IX :

14 mai 1562; septembre de la même année. 1562

Coligny à Blois. Traité d'Amboise; 13 février. 1563

14 décembre 1565; mai 1570. 1565-1570

Arrivée à Blois de la reine de Navarre et de son fils; septembre. 1571

5 novembre 1571; décembre; février; 4 mars 1572. . 1572

Jeanne d'Albret signe au château de Blois le contrat de

mariage de Henri de Navarre, son fils, avec Marguerite, sœur de Charles IX; 11 avril. 1572

Le roi séjourna au château du 17 mars au 15 avril.

Séjours de Henri III :

Novembre. 1576

Ouverture des premiers États de Blois; 6 décembre. . 1576

23 décembre 1576 au 8 janvier 1577; 8 décembre 1580 au 16 janvier 1581; 20 mars 1581; 15 et 19 octobre 1584; 11 septembre 1588. . . . . de 1576 à 1588

Ouverture des seconds États de Blois; 16 octobre. . . . 1588

Meurtre du duc de Guise; 23 décembre.

Meurtre du cardinal de Guise; 24 décembre.

Mort de Catherine de Médicis à Blois; 5 janvier. . . . 1589

Le roi resta au château jusqu'à la mi-mars.

Séjours de Henri IV :

13 novembre 1589; 5 juillet 1599; avril 1602, vers Pâques; le jour de la Fête-Dieu 1602. . . . . de 1589 à 1602

Séjours de Louis XIII :

Juillet 1614; janvier 1616; 27 avril même année. 1614-1616

Arrivée de Marie de Médicis à Blois, où elle est exilée; mai. 1617

Évasion de Marie de Médicis; 22 février. 1619

Séjour de Louis XIII à Blois, où il fait arrêter le duc de Vendôme et le grand prieur, son frère: 12 juin. . . . 1626

BLOIS DÉTACHÉ DE LA COURONNE.

Le comté de Blois et les duchés d'Orléans et de Chartres donnés en apanage à Gaston, frère de Louis XIII; juillet. . 1626

Louis XIV et Anne d'Autriche couchent au château de Blois, se rendant à Gien; 15 mars. 1652

Louis XIV s'arrête au château et y dine en se rendant à Saint-Jean-de-Luz pour épouser l'infante d'Espagne; 2 août. 1659

Gaston d'Orléans meurt au château de Blois, qui fait retour à la couronne; 2 février. 1660

BLOIS RÉUNI A LA COURONNE.

Louis XIV couche au château de Blois; 15 octobre. . . 1668

Le château, transformé en caserne, est réuni au domaine. 1793

Commencement des travaux de restauration; septembre 1845

Le château de Blois offert au prince impérial et accepté en son nom par l'empereur Napoléon III; 23 février. . . 1861

AMBOISE

SEIGNEURS DU CHATEAU D'AMBOISE,

DEPUIS LA DONATION DE CE CHATEAU FAITE PAR LOUIS LE BÈGUE AU COMTE D'ANJOU, INGELGER, JUSQU'A SA RÉUNION A LA COURONNE

Ingelger Ier, comte d'Anjou, mort en. 888

Foulques Ier, son fils. 938

Foulques II, fils du précédent. 958

Geoffroy Ier, fils du précédent. 987

Foulques III, dit Nerra, fils du précédent. 1040

Geoffroy II, dit Martel, fils du précédent. 1060

Geoffroy III, dit le Barbu, neveu du précédent, mort en 1097
disputa toute sa vie ses possessions à :

Foulques IV, dit le Rechin ou le Rude, autre neveu de Geoffroy II, mort en. 1109

Foulques V, le Jeune, fils du précédent, fut comte d'Anjou et roi de Jérusalem. Il ratifia la donation du château d'Amboise que Geoffroy Martel avait faite à son beau-frère, Hugues Ier, seigneur du bourg d'Amboise. Cette ratification eut lieu vers l'année. 1110

Hugues Ier mourut à Jérusalem en. 1129

Sulpice II, fils de Hugues d'Amboise, mort le 24 août. . 1152

Hugues II, fils du précédent, mort en. 1195

Sulpice III, fils du précédent. 1214

Mathilde, fille du précédent. 1256

Jean Ier, seigneur de Berrie, succéda à Mathilde, sa cousine germaine, dont il prit le nom et les armes; mourut en. 1274

Jean II, fils du précédent, mort en. 1305

Il laissa deux fils :

Pierre Ier, qui succéda à la seigneurie d'Amboise, mort en. 1322

Et Hugues, qui succéda à la seigneurie de Chaumont, et fut la tige de cette maison.

Ingelger, fils de Pierre Ier, mort en. 1373

Pierre II, fils du précédent, mort sans enfants. 1422

Louis, seigneur d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmont, neveu du précédent. C'est sur lui que la seigneurie d'Amboise fut confisquée en. 1431

ERRATA

Page 211, ligne 6 : au lieu de *Il a*, lisez *Il y a*.
Page 212, note 2 : au lieu de *Ambosiæ*, lisez *Ambasiæ*.
Page 214, note 2 : au lieu de *près de deux siècles*, lisez *plus de deux siècles*.
Page 215, note : au lieu de *Ambosiæ*, lisez *Ambasiæ*.

TABLE

PRÉFACE. V

CHAMBORD

I. — Comment on pourrait sauver Chambord. 1
II. — Caractère et aspect général. 4
III. — L'intérieur. 12
IV. — Quel architecte a bâti Chambord. 18
V. — Un petit problème historique. 25
VI. — Autre problème. 29
VII. — La première représentation du *Bourgeois gentilhomme*. 33
VIII. — Les deux derniers voyages de Louis XIV à Chambord. 39
IX. — Le roi Stanislas. 44
X. — Le maréchal de Saxe. — Madame Favart. 47
XI. — Dévastations révolutionnaires. 55
XII. — Le pamphlet de Courier. 60
XIII. — Adieux de la légitimité à Chambord. 67

LE CHATEAU DE BLOIS

I. — 71
II. — L'ancien château des comtes de Blois. 73
III. — Les constructions de Louis XII. 84

IV. — Le palais de François Ier. — Côté de l'extérieur. . . . 91
V. — Côté de la cour. — L'escalier. 95
VI. — Le second étage. — Topographie des lieux où fut accompli le meurtre du duc de Guise. 98
VII. — Le premier étage. — Appartement de la reine. . . . 110
VIII. — Coup d'œil rétrospectif. 114
IX. — Le château de Gaston. 115

CHAUMONT-SUR-LOIRE

I. — Calvus mons. 119
II. — Le château. 122
III. — Suite. 126
IV. — La Catasta.. 131
V. — Destruction du second château de Chaumont. 142
VI. — Charles d'Amboise. 145
VII. — Le maréchal de Chaumont. 150
VIII. — Une scène de magie au seizième siècle. 153
IX. — La statue de Chaumont. 163
X. — Chaumont dans la maison de Bouillon. 172
XI. — Largentier et Sardini. 174
XII. — Le voyage de Philippe V. 180
XIII. — Madame de Staël à Chaumont. 187
XIV. — Conclusion. 196

LE CHATEAU D'AMBOISE

I. — Aspect général. 199
II. — Ce qu'était le château et ce qu'il en reste. 204
III. — La chapelle Saint-Hubert. 209
IV. — Le château avant sa réunion à la couronne. 212
V. — Marguerite d'Anjou à Amboise. 219
VI. — Dernière visite de Louis XI à son fils. 223
VII. — Jeanne de France. 228
VIII. — Comment mourut Charles VIII. 232
IX. — Le divorce de Louis XII 239
X. — Louise de Savoie et le maréchal de Gié. 243
XI. — Les passe-temps de Monsieur d'Angoulême. 246
XII. — Deux réceptions d'un genre bien différent. 251

XIII. — Le tumulte d'Amboise. 256
XIV. — Les martyrs. 272
XV. — Fouquet et Lauzun. 279
XVI. — Le dernier prisonnier d'Amboise. 286

CHENONCEAUX

I. — 295
II. — Aspect général. 297
III. — L'intérieur. 299
IV. — Le baron de Saint-Cyergue. 307
V. — Les procédures de Diane de Poitiers. 313
VI. — Les triomphes de Chenonceaux. 325
VII. — Louise de Vaudemont. 335
VIII. — Chenonceaux dans la maison de Vendôme. 342
IX. — Jean-Jacques à Chenonceaux. 347

NOTES

Notes sur Chambord. 363
Chronologie des possesseurs du château de Blois et des principaux faits relatifs à ce château ou dont il a été le théâtre. 367
Seigneurs du château d'Amboise depuis la donation de ce château faite par Louis le Bègue au comte d'Anjou, Ingelger, jusqu'à sa réunion à la couronne. 374

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410